This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNS. 105 C. 26

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

Canot de Lalobbe

MÉLANGE CRITIQUE DE LITTERATURE.

Recüeilli par M ***.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL Marchand Libraire, près le Dam.

MDCCI.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
6 AUG 1958
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

LE Titre qui eſt à la tête de cet Ouvrage en fait aſſez comprendre le ſujet, ſans qu'on ſoit obligé d'importuner le Lecteur d'une longue Préface.

On dira ſeulement qu'on n'a point trouvé à-propos de lui donner le nom D***niana, *quoi-qu'il ſoit à peu près de la même nature que quelques-autres dont les noms ſe terminent en* Ana ; *ſoit à cauſe du peu de cas que* M*** *faiſoit de ces ſortes de Livres, comme on peut le remarquer en parcourant celui-ci ; ſoit par le peu d'eſtime qu'en ont fait quelques Sçavans ; ſoit enfin qu'un nom terminé en* Ana *n'auroit pas tout-à-fait convenu à ce Recueil, 1. parce-qu'on n'y trouve point de ces endroits foibles qui ſe rencontrent dans les autres* Ana, *qu'on pardonne volontiers, parce-qu'on les conſidere comme ayant été débités dans une converſation familiere, où peu de gens vont tout préparés. 2. Parce-que les Articles en ſont un peu trop longs pour qu'on ſe puiſſe perſuader qu'ils ayent été prononcés tout d'une ſuite. Enfin, parce-que la plûpart des choſes y ſont dites en maniere de conſeils & d'inſtructions que* M*** *donnoit à ſon fils.*

UNS. 105 C. 26

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NULE ILLU
MINA TIO MEA

Canot de Lalobbe

20.
N. 491

L'abbé de la Matière

le premier, il ne l'auroit pas omis, non plus que Sethius Calvisius dans sa Chronologie. Le même Vigner ajoûte qu'Abelard ne passoit pas pour fort Orthodoxe; en cela il a raison.

Pasquier dans ses Recherches de la France, Liv. 6. Ch. 17. fait le sommaire de la vie d'Abelard, & de ses amours avec Heloïse: Ce Chapitre n'est pas le moins agreable & le moins curieux de son Livre; il dit L. 9. Ch. 6. que saint Bernard rompit avec Abelard, quoi-que son ami, parce-qu'il soûtenoit des propositions erronées & dangereuses. En effet saint Bernard dans une de ses Lettres qui est la 110. dit, *Habemus in Francia novum de veteri Magistro Theologum, qui ab ineunte ætate sua in arte dialecticâ lusit & nunc in Scripturis sanctis insanit:* Et dans une autre Lettre qu'il écrit au Pape Innocent, il dit que *Abelardus multum sudabat, quomodo Platonem faceret Christianum;* que *insugillationem Doctorum Ecclesiæ, magnis efferebat laudibus Philosophos, & ad inventiones illorum Doctrina præferebat, & fidei.*

Hornebeck au commencement de son Apparat *ad controversias & disputationes Socinianas*, remarque les erreurs d'Abelard.

Perizonius dans son *Specimen-Apologeticum anti-Gualterianum accusationibus Ja-*

cobi Gualterii Jesuitæ oppositum, Défense 5. *De fide implicita*, fait aussi une ample description des sentimens d'Abelard.

Bechman dans ses Exercitations Theologiques, dit que *Socinus hunc errorem, Christum pro peccatis nostris non esse mortuum, lacunis veterum hausit; quippe anno Christi* 1140. *in Galliis Petrus Abailardus idem docuit; eundem secutus est Arnoldus Brixianus, & Gilbertus Porreta Pictavorum Episcopus.*

Mezeray sur la vie de Philippe Auguste, le met au rang des Heretiques, & dit que *les propositions trop hardies & trop subtiles qu'il avança touchant la Trinité, furent condamnées au Concile de Sens l'an* 1140. *quoi-qu'il semble*, ajoute-t-il, *à quelques-uns, que s'il y eût beaucoup de présomption de sa part, il y eut aussi un peu de chaleur & de faute d'intelligence du côté de ses parties.* Ceux-ci jaloux de sa réputation, lui suscitérent mille traverses, si l'on en croit l'Apologie qui est au commencement de ses Oeuvres, que l'on dit être faite par d'Amboise Conseiller d'Etat; & si l'on en croit la premiere Epître d'Abelard même, qui rapporte avec beaucoup d'ingenuité une partie de sa vie.

Joli Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, neveu de l'illustre Antoine Loysel fameux Jurisconsulte, dans son Traité des Restitu-

tions des Grands, dit que *les ennemis d'Abelard jaloux de sa réputation en firent tellement accroire au bon S. Bernard, lequel y procedoit de bonne foy, qu'il se trouve que le Livre des Sentences fut condamné au feu sous le nom d'Abelard, comme en étant l'Auteur; quoi-qu'il fût de Pierre Lombard Evêque de Paris: Ouvrage neanmoins*, ajoûte-t-il, *que l'on sçait être canonisé dans la Sorbonne, & sur lequel est fondée toute la Theologie Scolastique*; il dit encore que *le même Abelard fut fort maltraité & persecuté par les Moines de saint Denis en France; & par saint Gildas de Ruys près de Vannes en Bretagne, parce-qu'il reprenoit leurs vices.*

Article II.

ABRAHAM. On peut dire de luy le contraire de ce qui se dit d'Adam. Ce dernier a violé le Commandement de Dieu, & le premier s'est conformé en tout à sa volonté, en reconnoissant son infirmité, en ne confessant que Dieu, & lui bâtissant des Autels, & en circoncisant sa famille, &c.

Strezo dans son Commentaire Pratic. Concio. 155. sur les Actes des Apôtres sur le Ch. 13. rendant raison de ce que nous sommes appelés enfans d'Abraham plûtôt que de quelqu'autre Patriarche: *Causa est*, dit-il,

quia Abraham est ille Pater, quem Deus in senectute sua, post mortuam naturalem generandi vim, virtute Evangelicæ promissionis, fundatæ in æterno gratuita electionis proposito, fœcundum reddidit ad generandum ut ex ipsius semine sibi conderet Ecclesiam & integrum populum peculii, cui communicaret gratiam in Christo præparatam, & intra ejus terminos, gratia Evangelii esset contricta. Ante Abrahamum, ajoûte-t-il, *Deus etiam habuit inter homines, quosdam, aquibus colebatur, & quibus gratiam Christi & Evangelii communicabat; sed non erant integer populus, integra Ecclesia, sed singulæ personæ, vel familiæ, hinc indè per orbem terrarum dispersæ: sed Abrahamum elegit, ut virtute Evangelicæ promissionis & æternæ electionis, sibi conderet Ecclesiam, quæ esset mater spiritualis omnium eorum, qui posteà per Christum salvarentur; ut vocatur*, Galat. ch. 4. v. 26. *cum nemine ante hac solemne fœdus iniit.*

On a cependant prétendu qu'Abraham a été idolatre avant sa vocation: Josué ch. 24. le dit en ces termes: *Vos peres, Tharé, pere d'Abraham & Nachor, dès le commencement ont habité au delà du fleuve, & ont servi des Dieux étrangers; mais je tirai Abraham vôtre pere de la Mesopotamie.*

Polus dans sa *Synopsis criticorum*, sur le

même Chapitre de Josué, dit, *Neque eos audire possum, qui magno conatu Abrahamum ab hoc scelere vindicare, nescio quibus argutiis, studeant.*

Le sçavant & celebre André Massius, (dont le Pere Simon dit que *nous n'avons point d'Auteur qui soit si exercé dans le stile de l'Ecriture, & qui ait mieux sçû la critique de la Bible que lui, comme on en peut juger par les sçavantes Prefaces qui accompagnent son Ouvrage,*) Ecrivant sur ce passage de Josué, proteste qu'il ne peut *écouter ceux qui font de grands efforts pour décharger Abraham du vilain crime d'idolatrie.* Et montre que plus il a été idolatre, moins il a été digne de la grace de Dieu, & plus la grace a été illustre en lui.

Genebrard dans sa Chronologie sur l'année 1949. dit qu'Abraham est compté entre les idolatres.

Arias, Montanus & les Peres Possevin & Serrarius Jesuites, écrivant sur le même passage, sont du même sentiment, lequel n'est pas de ces derniers temps.

Saint Cyrille, Tome 3. *contra Julianum.* S. Augustin l. 16. de la Cité de Dieu, ch. 2. l'autorisent. Coqueus Moine dans ses Notes sur le passage de saint Augustin, rapporte une infinité d'autorités qui le confirment. Philon Juif écrit la même chose; & il est

étonnant que les Traducteurs du Port-Royal écrivent qu'Abraham a pû être préſervé de l'idolatrie par une grace particuliere de Dieu & par les ſoins de ces ancêtres, vû que l'Abé de ſaint Cyran en la page 5. de ſes Lettres, affirme qu'*Abraham avoit été idolatre:* Mais qu'il eſt devenu depuis ſi illuſtre par ſa pieté, qu'il eſt appelé *l'ami de Dieu: le fidéle Abraham: le pere des croyans.* Gen. c. 26. Jacq. 2. Gal. 3. Rom. 4.

Le Pere Senault dans ſes Panegyriques des Saints, Tome 3. remarque en parlant de ſaint Placide, qu'Abraham a paſſé pour un Martir dans l'eſprit de ſaint Cyprien, parce-qu'il renonça à l'amour d'Iſac pour obeïr à l'ordre de Dieu, & qu'il s'immola lui-même, quand il réſolut de l'immoler. Il appuïe tres-bien la penſée de cet ancien Docteur de l'Egliſe; de ſorte qu'à tous les titres que l'Ecriture-Sainte donne à Abraham, on y peut joindre celui-là.

On dit que le ſein d'Abraham, c'eſt le Paradis. Voyez ſur cela *Analecta Hoſtingeri, & Blondel. des Sybilles chap.* 35. *Vigner, &c.*

Teclman dans ſes Réflexions ſur la Parabole du mauvais Riche & du Lazare, parlant du ſein d'Abraham, réfute l'opinion de Tertulien *l.* 4. *cont. Marcion,* & de quelqu'autres Anciens qui ont crû que c'étoit un

lieu de repos soûterrain, mais éclairé à peu près comme les Champs Elisées.

Istic interdum requies : sub corpore terræ
In parte ignota, quidam locus extat apertus,
Luce suâ fretus ; Abrahæ sinus iste vocatur,
Altior à tenebris, longè semotus ab igne,
Sub terra tamen.

Article III.

ACADEMIE. Il n'y a point d'Etat dans l'Europe où l'on trouve un plus grand nombre d'Academies des Arts & des Sçiences qu'en Italie ; car en France, excepté l'Academie Françoise que le Cardinal de Richelieu érigea à Paris, dont Monsieur Pelisson a fait l'Histoire, l'Academie Royale de Nimes, celles d'Arles, de Soissons, & de Ville-Franche en Beaujolois, il n'y en a point de considerables. En Angleterre, il n'y a que la Societé Royale de Londres, dont Sprat a aussi fait l'Histoire ; celle d'Oxfort : Et en Irlande celle de Dublin, qui fassent bruit. Mais en Italie il y en a une infinité, comme par exemple à Rome, à Venise, à Florence, à Naples, à Siennes, à Verone,

à Ravenne, à Bologne, à Ferrare, à Milan, & ailleurs, qui ſont en réputation. Chapuzeau dans le huitiéme Tableau de ſon Europe vivante, en fait le dénombrement, & rapporte même l'origine de quelques-unes. Quelques Sçavans, entr'autres, Morhofi. Polihiſtor. p. 1. c. 4. ont crû que les quarante Villes que Dieu avoit aſſignées aux Levitiques, étoient autant d'Academies qui inſtruiſoient la jeuneſſe Iſraëlite, & que les Prophetes mêmes avoient leurs écoles; auſquelles les Synagogues ſuccederent, après que les Levites eurent negligé cette diſcipline.

Quand on parle d'Academie, on entend de ces lieux & de ces aſſemblées de gens de Lettres où l'on traite des Sçiences & des Arts, de même que de ceux où l'on forme la jeuneſſe aux exercices du corps; il y en a eu peu dans tout le cours des Siecles.

La premiere, ſelon le ſentiment des Sçavans, fut inſtituée chez les Grecs par Platon, qui dans une maiſon champêtre aux portes d'Athenes, aſſembla les plus habiles Philoſophes de ſon temps, pour conferer des plus épineuſes queſtions de Philoſophie, & où il enſeigna celle qui lui acquit le nom de Divin: Elle conſerva le nom d'Academie, d'*Academus*, homme tres-conſiderable entre les Grecs, à qui appartenoit la maiſon dans la-

quelle on s'assembloit. Plutarque en la vie de Thesée, dit qu'elle fut appelée Echedemie, d'*Echedemius*.

La seconde fut érigée chez les Romains. Ciceron en fut l'instituteur, & prit soin d'orner une maison de plaisance qu'il avoit près de Puzzol, appelée aujourd'hui *Bagni de Tritoli*, où ce grand Orateur écrivit ces beaux Livres des questions Academiques, & quelques-uns de ces Traitez que nous admirons encore tous les jours. Ces deux Academies ont été le modéle sur lequel toutes les autres qui ont paru depuis se sont formées.

Ce terme *Academie*, est souvent pris pour un nom collectif, qui se dit de plusieurs Coleges établis dans une Ville, où il y a des Professeurs & des Hommes Sçavans qui enseignent les Sciences; lors-qu'on y enseigne la Theologie, le Droit, la Medecine & les Arts, qui sont les quatre Facultés, c'est *Université*: mais lors-qu'on n'enseigne que quelques-unes de ces Sciences, ce n'est qu'*Academie*. Telles étoient celles de l'Abé Bourdelot, dont l'Abé le Galois a publié les Conferences; de Monsieur de Thou, de Brach, Marion, Patin, Tournier, Rohault, de Launay, Denis, de Fontenay, Conrart, Justel, &c.

La plus celebre des anciennes Academies,

fut celle d'Alexandrie en Egypte, à qui les Rois de ce pays avoient accordé de forts grands privileges; les plus grands Princes ne dédaignant pas d'honorer souvent ces lieux de leur presence, & de leur faire des liberalités. On y trouvoit des Orateurs, des Mathematiciens, des Poëtes & des Philosophes.

Les Monasteres & les Abayes avoient succedé à ces Academies parmi les Chrétiens, comme on le peut voir par les noms de leurs Offices: mais ayant abusé de leur emploi, Charlemagne établit des Academies en divers lieux, & les autres Princes l'ont imité.

ARTICLE IV.

ACONCE (Jacques) sçavoit quelque chose. Il y a de luy entre autres Ouvrages une Epître *ad Vvolf. de Edendorum librorum ratione*, qui est assez bien faite. Son Livre des Ruses de Satan est tres-méchant & tres-dangereux. Jean Vvtenbogard en l'Histoire qu'il a faite de sa vie, rapporte que lors-qu'il étudioit à Genéve, Simon Goulard le plus ancien des Ministres qui fussent alors en cette Ville, l'ayant trouvé lisant ce Livre d'Aconce des Stratagemes de Satan, il le censura aigrement, disant *que c'étoit le plus méchant de tous les méchans Livres.*

Voëtius dans la premiere partie de ses disputes traitant *de Atheismo*, parle de luy en ces termes, *Quàm longè abfuerit Acontius ab occulto Socinianismo, aut saltem syncretismo, cum eo disci potest, quod Sabellianorum hæresin præcipuè excludat, Photinianorum verò minimè: immò eos symbolo suo,* (lib. 6. p. 341.) *non obscurè includat:* & dans la 3. P. de sa Police Eccles. sur la fin du Ch. 4. du Traité 1. Liv. 1. il dit *Communem Confessionis seu symboli conceptum, ad Schismata è Christianismo tollenda, molitus erat Acontius, Reformatam Religionem in Anglia Professus, in suo stratagematum Satanæ libro: sed aut imperitè nimis, aut nimis perfidè & subdolè; cum sub illius symboli vexillo militare nobiscum possent Ariani, Photiniani, aliique hæretici.* Il en parle encore en divers endroits de sa Police & de ses disputes, le traite toûjours de perfide, de frauduleux, d'ignorant, & l'accuse d'avoir favorisé Blandrat, Alciat, Socin, Ochin, & d'autres Heretiques de ce siecle.

Bodin dans sa Réfutation des opinions de Jean Vier, qui est à la suite de sa Démonomanie des Sorciers, censure le Livre d'Acconce des Stratagémes de Satan: *Je tiens*, dit-il, *que les ruses de Satan sont incroyables, si on n'y prend garde de fort près; à quoy n'a pas regardé celuy qui a fait le Livre des Strata-*

gèmes de Satan, qui ſont fort pueriles. Il s'étend beaucoup ſur ce ſujet.

Theophilus Nicolaïde, Chap. 11. en ſon Traité *de Eccleſia*, & tous les Remontrans ou Arminiens en general citent Aconce perpetuellement, & ne parlent preſque de luy qu'avec éloge: Voici les termes dont ils ſe ſervent dans leur Apologie, *Vide Jacobum Acontium virum æterna memoria dignum, quo Satanas iſto tempore majorem hoſtem vix habuit, l. 3. ſtratagematum.*

Martinus Ruarus ſe vante dans la premiere de ſes Letttes qu'il ne s'aſſujettit à aucun ſentiment, *In hoc Dei beneficior glorior, quod nondum in cujuſquam ego Doctoris, præterquam Chriſti, verba juraverim: atque ne ipſius quidem Lutheri ſummi viri cujus, Doctrinam cum lacte matris imbibi, authoritatem mihi pro lege eſſe, ſcis, &c. Hæc tamen dumdico,* ajoûte-t-il, *tantum abeſt, ut alios, licet à me diverſum ſentiant, in temperie fere jam epidemica condemnem, ut cenſeam, ſi quis ſumma fidei noſtræ capita, quæ non multa ſunt, benè perſuaſa habeat, in quibus nihil magis quam pietas ſeu innocentia vitæ commendatur, &c. Quadere*, dit-il enfin, *Doctiſſimè ſeu ſolet, diſſeruit Jac. Aconcius Trident. Juriſconſultus, Theologus & Philoſophus excellens.* Voilà comment on parle des Auteurs, ſuivant la conformité ou la diver-

sité des sentimens que l'on a avec eux ; quoiqu'il en soit, il est toûjours certain qu'Aconce a favorisé une infinité d'erreurs qui ont actuellement cours.

Article V.

ADAM a été créé le dernier. Le celebre Monsieur Heidegger rend diverses raisons de la conduite de Dieu à cet égard. Il dit premierement qu'Adam a été créé le dernier, parce-que Dieu a commencé par les choses les plus imparfaites & a continué par les plus parfaites. Secondement, parce-que Dieu n'a pas voulu que l'homme se pût vanter de l'avoir aidé dans la creation des autres choses : & enfin parce-que Dieu creoit toutes choses pour l'homme ; *Deus clare suæ bonitatis specimen statim in principio dare voluit, dum prius domicilium & suppellectilia homini adornavit, quàm eum crearet, ut in plenam possessionem statim immitti posset.* Et dans son Exercitation 4. *de Adamo & Eva*, il rapporte quatre autres raisons, que Philon allegue sur le même sujet dans son Livre *de Mundi Officio*, qui paroissent fort raisonnables : mais la plus naturelle à mon sens, c'est que *Deus omnia, quæ visibilia sunt creavit propter hominem adeóque etiam creata imperio hominum subjecit. Intendit*

igitur Deus κύριος ὁ πρῶτος creationem hominis at conveniens erat, primo intentum postremo produci. Vera enim est regula, & in omnium sapientum operibus conspicua, primum in intentione, postremum est in executione.

Quoi-qu'Adam ait été créé le dernier, l'Ecriture ne marque pas préciſément le jour de ſa création ; il eſt pourtant remarqué dans quelque endroit du ſeptiéme Tome de la Bibliotheque des Peres, qu'il fut créé le 17. Mars, jour auquel Jeſus-Chriſt fut crucifié.

On ne ſçait pas combien de temps Adam demeura dans l'état d'innocence ; toûjours ce ne fut que juſqu'au temps qu'Eve fut créée, car ce fut elle qui le ſéduiſit. Quelques-uns ont crû (S. Aug.) qu'il craignit de la chagriner en refuſant de manger du fruit qu'elle lui preſentoit : mais la plus commune opinion eſt qu'Adam voulut s'affranchir de cette petite marque de ſujetion que Dieu lui avoit impoſée, pour montrer qu'il étoit ſon Souverain ; & qu'ainſi le deſir criminel de joüir de ſoi-même, précipita Adam & ſa poſterité d'un état tres-heureux, de puiſſance, de ſçience & de joye, dans un état tres-miſerable, de foibleſſe, d'ignorance & de douleur. Dieu permit la chûte d'Adam pour montrer,

10. *Qu'il eſt ſeul immuable.* Pſ. 102. 20. *Que les plus excellentes creatures ne perſeverent en la grace qu'autant qu'il les ſoûtient.* C'eſt ce qui a fait dire à Jurieu dans ſon Traité de la Nature & de la Grace, pag. 306. *Que quand le premier homme tomba, Dieu ſuſpendit l'action par laquelle il attiroit ſa volonté par ce charme ſecret & cette impreſſion de plaiſirs : pendant quoi Adam ſe laiſſa delecter, par l'objet qui lui étoit propoſé, c'eſt d'être ſemblable à Dieu, & de connoître le bien & le mal, & cette delectation l'emporta dans le précipice & plongea ſon ame dans la chair.*

Quelques anciens ont crû qu'Adam ne s'eſt point relevé de ſa chûte, & qu'elle l'a précipité dans une damnation éternelle. Tacien * *gente Cyrus*, Auteur d'une Secte qui porte ſon nom, (Tatianites.) *Adamum primum hominem damnatum, nec ex lapſu ſuo reſtitutum eſſe docuit. Ex eo etiam omnes homines æterna damnationi addictos fuiſſe aſſeruit, nulla ſalutis ſpe ipſis relicta, exceptis modo Tatianis, qui ſuis operibus & continen-*

* *Il renouvela les erreurs des Valentiniens, condamna le Mariage & l'uſage du vin, & donna naiſſance aux Heretiques qu'on nomma depuis* Encratites.

tiâ

tiâ eam consequuntur. Mais cet Heretique & ses disciples ont été solidement refutés par plusieurs anciens Docteurs de l'Eglise, entre-autres par saint Irenée, l. 3. ch. 39.

Les anciens Peres, & tous les Interpretes des saintes Ecritures après eux, enseignent qu'Adam s'étant repenti, Dieu lui pardonna son peché. *Adamum Electum & Dei gratiâ salvatum fuisse volunt*, ex Genes. ch. 3. v. 15. 1. Cor. ch. 15. v. 25.

On a crû qu'Adam avoit écrit quelque Traité de Religion; qu'il y a eu un Livre qui portoit son nom, & qu'il est cité par les anciens Peres; mais cela est faux. Nous n'avons rien d'Adam, & l'Ecriture ne fait aucune mention qu'il ait jamais rien composé. Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a enseigné une Theologie à ses fils, qui a passé à leur posterité. *Cujus loci præcipui sunt de Deo, de creatione rerum, de lapsu & corruptione hominis, de pœnis ejusdem, de Semine promisso, & liberatione hominis à potestate serpentis, de cultu Dei interno & externo, de sacrificiis & ritibus tanquam Symbolis Sacramentalibus, de Resurrectione, ultimo judicio & vita æterna. Id genus Theologiæ sonuit in vera Ecclesia per decem patrum generationes ante diluvium.* Alting. Theol. Histor. prétend que la Theologie d'Adam est renfermée dans les cinq premiers Chapi-

tres de la Geneſe, & non pas dans des Livres ſéparés, comme l'ont avancé quelques Heretiques.

Cornelius à Lapidé dans ſon Commentaire ſur le v. 23. du chap. 2. de la Geneſe, remarque une rêverie des Juifs, qui diſent qu'Adam eût Lillit pour femme avant que d'avoir Eve, & que durant cent trente ans qu'il fut avec cette premiere femme, il ne nâquit de ce Mariage que des Demons. Cornelius traite cela de fable, il a raiſon.

A propos de cela, Madame Marie du Moulin voyageant avec le Pere Adam Jeſuite, & étant ſur le point de ſe ſéparer, ce Pere lui dit qu'il craignoit qu'elle ne l'oubliât, *Pardonnez-moi, mon Pere*, répondit-elle, *je m'en ſouviendrai tous les jours, lorſqu'en recitant l'Oraiſon Dominicale, je dirai délivrez-nous du malin*, parce-qu'il l'avoit fatiguée durant le voyage, en l'obligeant à diſputer ſur certains points de Religion. Si elle eût ſçû la rêverie des Juifs, elle n'eût pas manqué de dire à ce Pere, qu'apparamment il ſortoit de la race des enfans du premier lit d'Adam, puis-qu'il en portoit le nom, & qu'il étoit un malin perſecuteur. Elle lui dit pourtant un jour à lui-même que le Pere Adam n'étoit pas le premier homme du Monde. Cela me fait ſouvenir de ce que la Reine Chriſtine de Suede dit autrefois du

Pape Alexandre VII. qu'il étoit le premier & le dernier de tous les hommes.

ARTICLE VI.

AVOCAT. De tout temps cette Profession a été tres-honorable & tres-utile au public ; & même d'un grand secours à l'Eglise. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à lire l'Eloge qu'on en a fait, & qui se trouve au commencement du Dialogue *de Oratoribus sive de causis corruptæ Eloquentiæ*, qu'on attribuë ou à Tacite ou à Quintilien.

Quand on parle d'un Avocat, on entend de ces gens habiles qui font honneur à leur Profession, & non pas de ces criailleurs dont Seneque fait la description dans son *Hercules furens*, en ces termes :

Hic clamosi rabiosa fori
Jurgia vendens improbus, iras
Et verba locat.

Ni de ces pedans qui croyent satisfaire à leur partie ou à leur cause, lors-qu'ils citent un passage Grec ou Latin de quelque ancien Auteur, & qui comptent plus là-dessus, pour défendre leur cause, que sur une bonne raison.

Le Pere Rapin dans ses Réflexions sur l'éloquence du Barreau & de la Chaire, en

parlant de la premiere, & recherchant les causes de sa décadence, déplore le malheur des Avocats qui n'ont pas la moitié du temps qu'il faudroit donner à cette étude, la Jurisprudence moderne étant d'une étenduë si vaste, que quelque attachement qu'on ait au travail, il est impossible d'en venir à bout. D'ailleurs, dit-il, l'éloquence du Barreau s'assujettit trop à diverses fantaisies du langage, comme *il y a quelques années qu'elle se laissa trop vainement emporter aux longues periodes du Port-Royal*, où elle tombe dans une trop grande negligence, tant dans l'ornement des paroles, que dans l'ordre des choses. Ceux qui ont fait leur réputation, sont les plus sujets à ce défaut; au lieu que les jeunes gens donnent ordinairement dans un autre, qui est de charger leur plaidoyer de lieux communs. Il blâme ceux qui négligent leur exterieur. On pourroit dire, ajoûte-t-il, à ces déclamateurs languissans ce que Ciceron disoit à Callidius, qui prononçoit des choses touchantes d'un air peu émû: *An ista si vera essent, sic à te dicerentur.* Il en attribuë la cause à la bassesse de la matiere qu'on traite dans le Barreau; cependant l'éloquence n'y brille pas moins que dans la Chaire, quoiqu'il ne fournisse pas à ses Orateurs des matieres si importantes à traiter, des choses touchantes à dire, ni de si grands mouve-

mens à exciter, qu'en fournit l'éloquence de la Chaire dont les figures sont éclatantes, les misteres qu'elle explique, grands & relevés.

Monsieur Gueret dans ses excellens entretiens sur l'éloquence de la Chaire & du Barreau, employe tout le second à faire voir que l'éloquence de la Chaire est moins difficile à acquerir que celle du Barreau.

L'éloquence de la Chaire, dit l'Abbé de Bretteville, tend principalement à toucher le cœur, au lieu que l'éloquence du Barreau a pour fin particuliere de persuader l'esprit.

On dit qu'en Dannemark il n'y a point d'Avocats illustres, parce qu'il est permis à un chacun de plaider sa cause, pour éviter la dépense & la chicane qui ruinent les familles ailleurs. Les Danois se servent du Droit écrit en leur Langue par Valdemare premier du nom, & par les Evêques & les Senateurs. La maxime n'est pas bonne; puisqu'il n'y a point d'Avocats illustres, il vaudroit mieux qu'il n'y en eut point du tout. C'est rendre tout le monde Avocat, que d'obliger chaque particulier d'apprendre le Droit pour soûtenir ses intérêts, & il peut arriver de là beaucoup d'inconveniens; car il est certain, par exemple, qu'un homme ne paroît avoir droit ou tort qu'autant qu'il se défend bien ou mal: donc il ne peut esperer

de Justice qu'à proportion de sa sçience, de sa connoissance dans le Droit, & du talent qu'il a de s'expliquer nettement & fortement; peu de gens sont en seureté, s'ils n'ont pas d'habiles Avocats.

Cette Profession est necessaire ou du moins utile, lors-qu'elle est exercée par d'honnêtes gens, tels qu'étoit Yves de Kaërmartin, dont la vie exemplaire lui a merité l'honneur de la Canonisation; vous sçavez sans doute son Histoire: il étoit Bas-Breton, vivoit sous le Regne de Philippe le Bel, fut Official & Archidiacre de Rennes, & depuis de Trignier, lieu de sa naissance: il exerçoit la profession d'Avocat par charité en faveur des pauvres, des veuves & des orphelins. On raconte un fait assez particulier. Deux hommes étant à Tours furent loger dans une Hôtelerie, & donnerent en garde à l'Hôtesse une bougette ou sac que les voyageurs ont d'ordinaire à l'arçon de la selle ou sur la croupe du cheval, lui recommandant de ne la rendre à personne, pas même à l'un des deux, à moins que l'autre ne fut present. A quelque temps de là l'un d'eux vint redemander la bougette, disant que lui & son camarade avoient un payement à faire en Ville, la veuve sans faire réflexion à ce qui lui avoit été dit, la rendit à celui qui la lui demandoit, quoi-qu'il fut seul; quelque jour après l'au-

ure vint auſſi demander la bougette: & ſur ce que la veuve lui dit qu'elle l'avoit renduë à l'autre, celui-ci feignant qu'il y avoit des ſommes immenſes dans ce ſac, parut déſolé, & la fit aſſigner par devant le Bailly du lieu, pour voir dire qu'elle lui rendroit ce dépôt. Le bon Yves arriva tout à propos que la veuve alloit être condamnée: Il lui demanda le ſujet de ſon procès, & lui conſeilla de dire qu'elle avoit trouvé la bougette, & qu'elle étoit prête de la repreſenter; mais qu'aux termes de la propre reconnoiſſance du demandeur, il devoit faire comparoître ſon compagnon, afin qu'elle la pût rendre à eux deux. Le Juge trouva la défenſe de la veuve ſi juſte, qu'il ordonna que la bougette ne ſeroit renduë qu'en preſence des deux. Cet avis n'étoit pas nouveau, Demoſthene en donna un pareil, rapporté au ch. 3. du l. 7. de Valere-Maxime. La ſubtilité & la charité d'Yves donnerent lieu aux Avocats de le prendre pour leur Patron; mais quoi-qu'il ait plaidé gratis, ils ne ſont pas obligés de l'imiter en cela. Mougin, Eſſais de la Juriſp. Dial. 4. dit qu'*il eſt impoſſible de ſéparer l'intéreſt d'une profeſſion ſans la détruire; qu'il eſt juſte que la ſçience entretienne le ſçavant*; Et il appuye ce qu'il dit ſur cette exemple, *qu'il eſt permis à une nourrice de loüer ſon lait, quoiqu'il faſſe partie de ſon ſang, & quoi-qu'il*

soit vrai que l'homme qui est crée à l'image de Dieu soit au dessus de toute estimation. Ces choses n'ont point de prix certain de leur nature, comme le remarque le même Mougin. l. 128. Aussi Monsieur de Thou dans son Histoire, marque qu'au mois de May 1602. la Cour ayant résolu de faire observer aux Avocats l'Article 161. de l'Ordonnance de Blois, qui porte qu'ils signeront leurs écrits & marqueront ce qu'ils auront reçû pour leur salaire, sur peine de concussion : ils s'en formalisérent de telle sorte qu'ils allerent deux à deux au Greffe déclarer qu'ils abandonneroient plûtôt leur Profession, que de souffrir un Réglement si contraire à leur honneur. Il falut aporter bien des temperamens à l'Arrest pour les apaiser. Il parut même un discours contre ce Réglement intitulé *Tres-humbles Remontrances, pour faire connoître qu'on doit laisser, comme de coûtume, l'honoraire aux Avocats, à la discretion de leurs parties, sans desirer qu'ils le taxent. & qu'ils baillent leurs quittances : Dressées par un jeune Avocat qui a recueilli les raisons des anciens*, 1602. Mathieu dans son Histoire des sept années de paix sous Henri IV. l. 5. 2. Nar. a fait un extrait de ce Discours.

Il y a au Frontispice des Recherches de la France, une Taille-douce de Monsieur Pasquier

quier Auteur de ce Livre, au pied de laquelle on lit ces deux Vers.

Nulla hic Paſchaſio manus eſt, lex cincia quippe
Cauſidicos nullas ſanxit habere manus.

Je ne ſçai pourquoi on les y a mis; car ceux qui les ont faits n'ignoroient pas ſans doute que cette Loi a été abrogée par une Novelle de Juſtinien. Je croi que c'eſt la 162.

L'origine du mot *Avocat* vient de ce qu'un ami en apeloit un autre pour défendre ſa cauſe. *Amici aut Avocati ab amico ut præſentia ſua cauſam adjuvarent, aut ſponte ſe efferebant, quod ut plurimum ſolerent advocari, inde advocati dicti.*

M. Patin dans la 165. *de ſes Lettres* de la derniere Edition Tome I. dit qu'Ariſtote a apelé la profeſſion d'Avocat *l'Art de mentir*; cela peut être vrai, mais je ne me ſouviens pas de l'avoir lû dans les Ouvrages de cet ancien Philoſophe: Si cela eſt on pourroit croire que cette profeſſion n'étoit pas en crédit parmi les Anciens, car Ammian-Marcellin remarquant dans ſon 30. Liv. que l'Empereur Valens fut détourné par ſes Courtiſans d'oüir les plaidoyés,

& d'aſſiſter aux jugemens, prend de là occaſion d'invectiver contre la profeſſion des Avocats, *qu'Epicure*, dit-il, *nommoit l'Art des méchancetés*: Si l'on ne ſçavoit d'ailleurs qu'un Demoſthene, un Caliſtrate, un Hypetide, un Eſchine, un Androcide, un Dinarque, un Antiphon, (qui fut le premier de toute l'antiquité qu'on récompenſa pour avoir plaidé dans une cauſe d'importance,) & pluſieurs autres Grecs ont été les Oracles de leur ſiecle, qui ſe ſont attirés l'admiration & l'eſtime des Sçavans des ſiecles ſuivans: & ſi on ne ſçavoit que parmi les Romains un Rutilius, un Galba, un Scaurus, un Craſſus, un Antoine, un Philippe, un Scævola, enfin un Ciceron, n'ont pas dédaigné de prendre place dans le Barreau, après avoir exercé les premieres Charges de l'Etat, & avoir été Cenſeurs Conſuls, Generaux d'Armée & Triomphans. Il faut qu'Ariſtote, Ammian-Marcelin & Epicure, que ce dernier cite, ayent ainſi parlé de cette profeſſion, ou par quelque intéreſt particulier, ou par averſion, par mépris pour quelques particuliers qui l'exerçoient indignement.

Cette profeſſion & celle de Medecin, ont été autrefois en different pour le rang: Chacun avoit ſes partiſans: mais la choſe ſemble avoir été réglée par la Pragmatique Sanction, où il eſt dit qu'en cas de concurrence

entre les Arts pour la nomination, le Theologien préferera le Canoniſte, le Canoniſte le Juriſconſulte, & celui-ci le Medecin. Mr Guymier dit là-deſſus que la préference qui eſt donnée aux Arts, les uns ſur les autres, ne doit pas les empêcher de s'entr'aimer mutuellement.

Ciceron dans ſon Oraiſon pour A. Cluentius Avitus fait cette remarque curieuſe, que dans les maladies deſeſperées, l'on cherche les plus fameux Medecins; & qu'au contraire dans les cauſes abandonnées, l'on y employe les Avocats les moins renommés: la raiſon eſt, dit-il, que le Medecin ne doit répondre que de ſa vigilance & de ſon ſoin; mais que l'Avocat outre cela a intéreſt d'être eſtimé homme de bien. On fait peu de cas de ces Avocats qui n'ont pour toute ſcience que le Titre.

Pâquier dans la 6. Lettre du 9. Liv. de ſes Lettres, écrivant à Theodore ſon fils, lui donne d'excelens preceptes pour devenir bon Avocat. Vous verrez tout ce qui concerne cette profeſſion dans le Livre *in-quarto* imprimé à Paris, intitulé *de Advocato Libri quatuor, Authore Martino Huſſon in Senatu Pariſienſi Advocato.* Il montre quel étoit l'état du Bareau chez les Grecs & du tems des Romains; & quel eſt maintenant le devoir des Avocats, à quoi

leur ſerment les oblige, & de quelles cauſes ils ſe doivent charger: en quelle conſideration ils étoient autrefois, & combien cette profeſſion eſt encore aujourd'hui honorable en France, quand on eſt employé, & qu'on l'exerce avec honneur.

Saint Thomas d'Aquin dans ſa Somme *in ſecunda ſecundæ. Quæſt.* 71. examine. 1. *Utrum Advocatus teneatur prætare patrocinium cauſæ pauperum.* 2. *Utrum aliqui debeant arceri ab officio Advocati. Utrum Advocatus peccet injuſtam cauſam defendendo, &c. Vide divinum Bernardum, lib.* 1. *de conſideratione ad Eugenium, ubi non nulla habes ad officium Advocatorum ſpectantia, quemadmodum, apud Divinum Auguſtinum Epiſt.* 50. *Quintilianum lib.* 12. *Inſtit. Orator. Cap.* 7. *& Patritium lib.* 3. *de Inſtitut. Reipubl.* Voyez auſſi l'avis que donne Mr Grotius au premier Livre de ſes Epigammes *de Officio Advocati.*

ARTICLE VII.

AGOBARD (Saint.) Il étoit Evêque de Lion, du temps de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire, c'eſt-à-dire, dans le neuviéme ſiecle. Le fameux Papyrus-Maſſon fit imprimer ſes Ouvrages à Paris au commencement de ce ſiecle, & y mît à la

tête une Preface de sa façon ; sans lui elles auroient été perduës, ayant été sept cens ans inconnuës : le hazard les fit découvrir. Masson étoit chez un Libraire de Lion, qui en avoit le manuscrit, & qui n'en connoissant point la valeur, alloit s'en servir comme de maculature pour couvrir d'autres Livres ; Papyre Masson fort curieux d'anciens manuscrits s'en étant aperçû, l'acheta & le fit imprimer. Il est actuellement dans la Bibliotheque du Roi.

Comme on supposa qu'il y avoit changé quelque chose, M. Baluse en a fait faire une autre Edition conforme à l'original, & l'a enrichie de sçavantes Notes ; il y a joint quelques Epîtres & Opuscules de Leidradus & d'Amulo, le premier predecesseur, & le second successeur d'Agobard.

M. Godeau dans son Histoire Ecclesiastique sur l'an 834. dit qu'Agobard fut déposé, non pas pour sa Doctrine, comme quelques-uns l'ont avancé, mais pour avoir eu part à la dégradation de Lothaire, ayant été en cela surpris par Ebbon Archevêque de Rheims. Il a parlé du culte des Images d'une maniere un peu suspecte, & dont les Protestans ont tiré beaucoup d'avantage. *Vid. Baluz. in Agobard.* Voëtius Tome 3. de ses disputes. Daillé dans son

Traité des Images. Les Annales de Spon-de ſur l'an 82.

Le ſçavant Amalarius dont l'Empereur Loüis ſe ſervit l'an 816. pour dreſſer une Regle pour les Chanoines, tirée des Saints Peres, (& qu'André Val Docteur de Sorbonne dans les Notes qu'il a faites ſur le Traité de l'Egliſe de Lion, dit avoir été avec Jean Scot le précurſeur de Berenger, & que le Preſident Mauguin dit avoir été Stercoraniſte, c'eſt-à-dire, du nombre de ceux qui croyent que le pain & le vin demeuroient après la Conſecration, & étoient de même nature que les autres alimens,) ayant repris dans ſes Livres des Offices Eccleſiaſtiques, quelque choſe qui ſe pratiquoit dans le Chant de l'Egliſe de Lion : Agobard en fut tellement piqué, qu'il écrivit un Livre exprès contre ceux d'Amalarius.

M. Rigaut ayant fait imprimer en 1628. quelques Livres de Tertulien ſur un manuſcrit d'Agobard, remarqua qu'on pouvoit montrer par un paſſage de Tertulien tiré de ſon Livre de *l'Exhortation à la Chaſteté*, que les Laïques ont droit de conſacrer l'Euchariſtie en cas de neceſſité, lors-qu'ils ne peuvent recourir aux Miniſtres ordinaires de l'Egliſe. Il s'éleva une diſpute aſſez échauffée entre M. de l'Au-

beſpine Evêque d'Orleans, & M. Rigaut touchant le ſens de ce paſſage. Ce dernier croyoit que Tertulien vouloit dire, qu'il eſt permis à des Laïques de conſacrer, étant en des lieux où ils ne peuvent avoir aucun Prêtre ; & M. de l'Aubeſpine ſoûtenoit qu'il ne s'agiſſoit point en cet endroit de l'Euchariſtie, mais de ce qu'on apelle preſentement *du Pain bénit* ; parce-que le Concile de Trente a défini qu'il n'appartient qu'aux Prêtres de conſacrer. Voici les paroles de Tertulien. *Nonne & Laïci Sacerdotes ſumus ? Scriptum ex regnum quoque nos & Sacerdotes Deo & Patri ſuo fecit. Differentiam inter ordinem & plebem conſtituit Eccleſia, & honor per ordinis conſeſſum ſanctificatus : à Deo ubi Eccleſiaſtici ordinis non eſt conſeſſus, & offers & Tinguis, & Sacerdos es tibi ſolus. Sed ubi tres Eccleſia eſt, licet Laïci, &c.*

ARTICLE VIII.

AGRIPPA (Henri Corneille.) Les Sçavans ſont en differend touchant le lieu de ſa naiſſance. Les uns diſent qu'il eſt de Neſtre, les autres de Cologne : peut-être que Neſtre eſt un Bourg de l'Archevêché de Cologne ; mais il eſt plus vraiſemblable de croire qu'il étoit de Neſtes-

heim, puis-que ſes Ouvrages imprimés le diſent. Quoi-qu'il en ſoit, il étoit Alemand d'origine; & il n'eſt pas vrai qu'il ſoit né à Mets, comme le dit Boyer dans ſa Bibliotheque univerſelle, ni qu'il fut Eccleſiaſtique du païs Meſſein; puis-qu'au contraire il eſt certain qu'il a été Syndic de la ville de Mets, & non pas Eccleſiaſtique. On voit dans le ſecond Tome de ſes Oeuvres des Harangues qu'il a faites à Luxembourg & ailleurs en cette qualité. Je ne ſçai pourquoi Naudé dans ſon Apologie pour les grands Hommes fauſſement ſoubçonnés de Magie; Teſſier dans ſes Additions de la ſeconde Partie de ſes Eloges des Hommes ſçavans, à l'article de Jean Vier: Morery dans ſon Dictionnaire; & pluſieurs autres ont dit qu'Agrippa a été Avocat General à Mets; car il n'y a eu en cette Ville d'Avocat General que depuis qu'elle eſt ſous l'obéïſſance du Roi; & le premier qui a rempli cette Charge étoit un Proteſtant nommé Joly, qui étoit Procureur General des trois Evêchés, Mets, Toul, & Verdun, au commencement de ce ſiecle.

Au reſte Agrippa étoit ſçavant dans toutes les Sciences & les Langues. Pluſieurs celebres Ecrivains ont fait ſon Hiſtoire: Ceux qui le favoriſent ſe contentent

de dire qu'il a été ſoubçonné de Magie ; mais ceux qui ne l'épargnent point, diſent nettement qu'il a été Sorcier. Keckerman entre-autres au Chapitre dernier du premier Livre *Præcognitorum Philoſophorum* dit qu'il étoit *Præſtigiis Diabolicis deditus*. Bodin dans ſa Réfutation des opinion de Jean Vier, valet & diſciple d'Agrippa, parle de ce dernier comme du plus grand Sorcier qui fut jamais. Thevet dans le 7. Tome de ſon Hiſtoire des Hommes ſçavans Chap. 23. commence ce Chapitre dans lequel il fait le portrait d'Agrippa, par un compliment par lequel il s'excuſe de ce qu'il luy donne place dans ſon Hiſtoire, & le met au nombre des Hommes illuſtres. *Car*, dit-il, *on ne peut pas nier qu'il n'ait été miſérablement enſorcelé de la plus fine & execrable Magie qu'on puiſſe imaginer*. Naudé qui dans le Chapitre 15. de ſon Apologie pour les grands Hommes, tâche de le juſtifier, ne ſe promet pas d'y réüſſir ; *Car je ſçai*, dit-il, *combien le monde eſt prévenu contre celui que je défens, & qu'il eſt bien difficile de juſtifier de Magie un homme qui de ſon vivant en a mis au jour les regles & les preceptes par des Livres imprimés*. Raynoldus, Tome 1. de ſon Livre intitulé *Cenſura Librorum apochriphorum*, Prélec-

tion 75. & 90. soûtenant que ce ne fut pas le veritable Samuël, que la Pythoniſſe fit voir à Saül qui la consultoit; prend delà occasion de réfuter ce que dit Agrippa Liv. 3. Chap. 42. *de occulta Philosophia*, & au Chap. 45. de la Vanité des sciences. *Qui hoc ipso exemplo Pythoniſſæ Samuëlem evocantis confirmat (confirmare certè conatur) posse spiritus Sanctorum arte Magica evocari.*

Quelque sçavant qu'ait été Agrippa, il est cependant mort miserable. Il a eu des emplois honorables, mais il ne les a pas conservés. On croit que son Livre de la Vanité des Sciences luy attira la haine des Doctes; & que les maximes impies qu'il debitoit, jointes à la réputation de Magicien qu'il s'étoit acquise, luy avoit attiré la haine du peuple. Estant en Bourgogne, son dernier refuge, il s'y rendit si odieux, que s'il ne se fut sauvé, comme il avoit déja fait de plusieurs endroits, il auroit fini ses jours par le feu, au lieu qu'il les termina dans un Hôpital. On peut attribuer toutes ses disgraces à ses impietés, qui attirerent sur lui la colere de Dieu. Il a passé pour le Patriarche & le pere des Genethliacs, ou de ceux qu'on apelle Diseurs de bonne avanture. On dit que voulant écrire sur la Vanité des sciences, il se re-

preſenta à lui-même comme un chien qui abayoit contre tout le monde ; & que voulant compoſer un Traité des Feux d'artifice, il s'imagina qu'il avoit été métamorphoſé en un dragon, qui ſouffloit le feu & le ſouffre par la gueule, par les yeux & par les oreilles.

Pline aſſure dans ſon Hiſtoire naturelle que l'on apelôit en Latin *Agrippa* un enfant qui venoit au monde les pieds les premiers, & il tire l'origine de ce mot de la langue Latine, comme ſi l'on donnoit ce nom à ceux qui naiſſent de la ſorte, parce-qu'ils ſont *ægre parti*, enfantés avec peine. Aulu-Gelle l. 16. chap. 16. *Noctium Atticarum* en dit autant. Mais Saumaiſe ſoûtient qu'ils ſe trompent l'un & l'autre ; & qu'Agrippa eſt un mot Grec qui vient de ἀγρεύειν chaſſer & ἵππος un cheval. Auſſi le Grammairien Soſipates range ce mot parmi les noms Grecs. Le même Pline à l'occaſion du mot *Agrippa*, parlant du favori d'Auguſte qui portoit ce nom, dit qu'il avoit été tres-malheureux, auſſi-bien que tous ceux qui étoient nommés ainſi, parce-qu'ils étoient nés les pieds les premiers. Je ne ſçai ſi Corneille-Agrippa eſt né de la ſorte ; mais quoi-qu'il en ſoit, il a ſenti les effets du mauvais augure de ſon nom, ayant paſſé ſa vie dans

des occupations continuelles de Magie, & s'étant enfin retiré du lieu de sa naissance comme s'il avoit été criminel.

Article IX.

ALCORAN. Ce mot est Arabe, & signifie, selon quelques-uns, *Confessus est sive correxit :* Comme si l'on disoit que l'Alcoran est ou une Confession de la doctrine & de la Foi des Mahometans, ou une Correction de l'Ancien & du Nouveau Testament, qu'ils prétendent avoir été purifié, corrigé, adouci, & rendu plus supportable par Mahomet. D'autres disent qu'il signifie *Lecture*, pour désigner que c'est le Livre qu'il faut principalement lire. Les Mahometans l'apellent aussi *Alfurkan*, c'est-à-dire *les Leçons* pour la même raison. Ils l'apellent encore *Muzhal*, c'est-à-dire *Livre* ; comme les Juifs & les Chrétiens apellent l'Ecriture sainte, *la Bible*, ou le Livre par excellence. Ils disent qu'il y a eu trois grands Prophetes envoyés de Dieu, pour enseigner la Religion : Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet. Que le premier a donné la Loi aux Juifs sur la montagne de Sinaï ; le second a publié son Evangile aux Chrétiens, lequel est plus parfait que la Loi de Moï-

ſe ; & enfin que le troiſiéme a apporté l'Alcoran aux Sarrazins, lequel eſt plus parfait que la Loi de Moïſe & l'Evangile de JESUS-CHRIST, après lequel, ajoûtent-ils, ils ne faut plus attendre d'autre revelation. Cet Impoſteur qui toute ſa vie avoit fait le métier de Brigant, fit croire aux Sarrazins que l'Ange Gabriel avec lequel il avoit eu des entretiens, le luy avoit apporté écrit de la propre main de Dieu. Il y a des Auteurs Arabes qui luy attribuent des miracles ; mais d'autres le nient. Par exemple les premiers font dire à Mahomet *que la Lune s'étant approchée de lui, il la fendit en deux.* Beidavi & d'autres remarquent que jamais Mahomet n'a dit cela ; mais ſeulement qu'avant le dernier jour on verra ce prodige dans le Ciel. Ils lui font dire qu'à la priſe de la ville de Chaidar une femme Juive lui aïant preſenté un agneau empoiſonné, l'agneau tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais Abulfeda rapporte ſimplement cette hiſtoire, comme ſi Mahomet en ayant goûté un morceau, & s'étant apperçû qu'il étoit empoiſonné, avoit dit après l'avoir craché contre terre : Cet agneau me dit qu'il eſt empoiſonné, c'eſt-à-dire, je ſens que cela eſt empoiſonné. En effet, il confeſſe ſouvent dans l'Alcoran qu'il

ne pouvoit faire de miracles : c'eſt pourquoi l'on doit regarder comme une fable ce qu'on dit du pigeon qui venoit manger dans ſon oreille, & du taureau qui ne vouloit rien manger qu'il ne lui donnât de ſa propre main.

L'Alcoran pour lequel les Mahometans ont un reſpect ſi grand, qu'il y va de la mort pour celui d'entr'eux qui ſeroit convaincu de l'avoir laiſſé toucher à qui que ce ſoit d'une autre Religion que la leur : Ce méchant Livre, dis-je, n'étoit du vivant de Mahomet que divers petits ouvrages ſéparés ; mais après ſa mort un nommé Abubecre prit le ſoin de ramaſſer tous ces Memoires ſans aucun ordre, (excepté que les plus longs furent placés avant les plus courts,) pour être la regle de la Religion & des mœurs des Mahometans. Il y a une infinité d'abſurdités & d'extravagances. Grotius dans ſon Traité de la Verité de la Religion Chrétienne, & Pfeiffer dans ſa Theologie des Juifs & des Mahometans, en ont relevé pluſieurs. On prétend que Mahomet n'en eſt pas l'Auteur, & l'on croit que Batyras heretique Jacobite, & Sergius Moine Neſtorien, en ont été les Compilateurs. Les Sçavans ſont partagés là-deſſus ; quoi-qu'il en ſoit, l'impoſture en eſt groſſiere, & ne tend

manifeſtement qu'au profit & à l'avantage de cet impoſteur. On y trouve de l'hiſtoire prophane & de l'hiſtoire ſainte, mais étrangement défigurée; on y voit diverſes avantures de Mahomet, une partie de la vie d'Eſope, ſous le nom de Lokman, parmi des reſtes conſiderables de la veritable Theologie; on n'y reconnoit qu'un ſeul Dieu, infini, tout-puiſſant, connoiſſant toutes choſes, preſent par tout, qui a créé le monde en ſix jours: On y parle des bons & des mauvais Anges, de la Providence divine dans le bien & dans le mal, des bonnes œuvres & de leur récompenſe, de la Repentance, de la Juſtification gratuite & par les œuvres, du Decalogue, du jour deſtiné au ſervice public, du Mariage & des degrés prohibés, de la Réſurrection des morts, du dernier jour du Jugement, de la Vie éternelle & du Paradis, de l'Enfer, de JESUS-CHRIST, &c. Mahomet y diſpute ſouvent contre les Koreiſchites, c'eſt-à-dire, contre les Païens de ſon païs & de ſon temps, dont il condamne l'idolatrie en partie, parce-qu'ils adoroient certaines Déeſſes de pierre apelées, *Allath*, *Alozza* & *Menath*, & certains Dieux apelés *Vodda*, *Sevaha*, *Iagat*, *Iauk*, & *Neſer*; dont le premier étoit repreſenté ſous la forme d'un hom-

me, le second sous celle d'une femme, le troisiéme sous celle d'un lion, &c. Il n'épargne pas plus les Juifs: Il leur reproche d'avoir fait mourir les Prophetes de Dieu, d'avoir corrompu l'Ecriture, & que c'est pour ce sujet qu'ils sont dans la pauvreté, dans le mépris & dans l'exil. Il reproche aux Chrétiens d'associer le Messie avec Dieu; il prétend que le Messie ne fut pas crucifié, mais que Judas fut mis à sa place. Que JESUS-CHRIST étoit la parole de Dieu, & le Fils de la Vierge, conçû du Saint-Esprit, qui a enseigné la verité aux Juifs, & qui a fait plusieurs miracles. S'il y a quelque chose de bon dans l'Alcoran, on y trouve aussi une infinité de fables & d'impietés. Cependant cette fausse Religion a une prodigieuse étenduë. Brerevood dans ses Recherches curieuses sur la diversité des Langues & Religions par toutes les principales parties du monde, chap. 11. & 14. *Divide*, dit-il, *in triginta æquales partes orbem universum jam cognitum, ex triginta his novemdecim à Paganis occupari, à Mahumetanis sex, à Christianis quinque partes declarat.* Il rend plusieurs raisons de cette grande étenduë du Mahometisme. 1. *La quantité des victoires; car*, dit-il, *ç'a toûjours été la condition des conquis, du moins de la plû-*

plûpart, de ſuivre la Religion des conquerans. 2. La défenſe expreſſe, même à peine de la vie, de diſputer des points de Religion, & d'en révoquer aucune en doute. 3. La ſuppreſſion de l'étude de la Philoſophie, par la lumiere de laquelle la groſſiereté & la vanité de pluſieurs points de leur Religion ſe pourroient découvrir; & enfin la liberté ſenſuelle que leur donne cette Religion d'avoir pluſieurs femmes, & les promeſſes qu'elle leur fait, s'ils en ſont religieux obſervateurs, de joüir de tous les plaiſirs ſenſuels après cette vie.

Le Sueur dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe, parlant de la Religion ou plûtôt de l'impieté que Mahomet a introduit dans le monde, dit que c'eſt le plus notable & le plus pernicieux évenement qui ſoit arrivé dans ce ſiecle-là; il ajoûte, que le ſtile de l'Alcoran eſt Poëtique, car on y trouve ſouvent des rimes & de la meſure; mais que c'eſt une piece mal-bâtie de diverſes matieres confuſes, où il n'y a ni ſuite, ni liaiſon, ni raiſon; que ſouvent pour titre du Chapitre, il y a une choſe dont il n'eſt parlé que peu ou point dans tout le Chapitre; que ſouvent on y trouve pêle mêle, Prieres, Promeſſes, Loix, Hiſtoires, Deſcriptions du Paradis & de l'Enfer, les Orbes celeſtes, qu'il met au nombre de

ſept, & la mort d'une vache; en ſorte qu'on diroit que ce ſoit des rêveries d'un homme qui a la fiévre, &c. Cependant on ne peut exprimer le reſpect que les Mahometans ont pour ce méchant Livre. Ils ne le liſent jamais qu'après s'être lavés; & de peur que quelqu'un ne le touche par imprudence, ſans être purifié, ils écrivent ſur la couverture cette Sentence ordinairement en lettres d'or: *Qu'aucun ne le touche s'il n'eſt purifié.* Ils le liſent preſque à toute heure, & ils diſent qu'un certain *Abi Hanifah Almooman*, ayant été empriſonné parce-qu'il ne vouloit pas exercer la Charge de Juge, le lût juſqu'à ſept mille fois pendant ſa priſon. On raporte une Hiſtoire d'une action, qui doit avoir beaucoup contribué à faire eſtimer ce Livre. Le Calife Omar au commencement du Mahometiſme, publiant par tout que l'Alcoran contenoit tout ce qu'il faut croire & ſçavoir, fit raſſembler tout ce qui ſe peut trouver de Livres dans ſon Empire, & les fit donner aux Baigneurs pour en chauffer leurs étuves; ce qui leur ſervit de bois pendant ſix mois, ſi l'on en croit l'Hiſtoire. Il eſt à préſumer que la rareté des autres Livres ne ſervit pas peu à faire eſtimer celui-ci.

On a vû juſqu'ici pluſieurs verſions de l'Alcoran; mais il n'y en a aucune qui ſa-

tisfasse les Sçavans. Il y en a une ancienne Latine faite par *Robertus Reteneus*, par les ordres & les soins de *Petrus Abbas Cluniac. Vir nominibus Divi quoque Bernardi testimonio clarissimus* : elle fut publiée en 1550. Melancton y a mis à la tête une Preface dans laquelle il dit que *hæc recentes fabulæ Mahometis nihilo plus movere, aut turbare Christianos possunt quam veteres furores Ægyptiorum, qui boves, feles, serpentes tanquam numina colebant, & ab iis auxilium petebant.* Theodore Bibliander a mis une autre Préface à la suite de celle-là, laquelle commence par ces mots, *Quum Doctrina Mahumetis quæ non gentis circiter annis maximam habitati orbis partem occupavit*, &c. Et dit qu'encore que l'Alcoran contienne plusieurs choses fausses, impies & blasphematoires, on ne doit pas s'abstenir de le lire ; & que la publication qu'on en fait ne fait aucun tort à l'Eglise de Dieu. Il a joint à cela un discours de la naissance & de l'éducation de Mahomet, avec tout ce que Loüis Vives, Volateranus, Hierome Savonarolle, le Cardinal de Casa, Richard de l'ordre des Prêcheurs, Jean Cantacuzene, & plusieurs autres, ont inseré dans leurs écrits touchant cet Imposteur. Le tout est divisé en trois Tomes, les Sçavans font cas de ce Livre ; mais

il eſt aujourd'huy fort rare.

Scaliger dans ſon Ep. 81. à Caſaubon, dit qu'on ne peut bien aprendre l'Arabe ſans l'Alcoran, de même qu'on ne peut bien aprendre l'Hebreu ſans la Bible ; *Nihil enim poſſum loqui Arabes, quod non ad aliquid comma aut ſententiam Alcorani alludat.* Il lui recommande particulierement certain manuſcrit qu'il avoit vû dans la Bibliothéque de la Reine Mere, *Adverſaria Dominicani cujuſdam manuſcripta in Alcoranum, in quibus Doctus ille Monachus multa quæ ad Arabiſmi cognitionem pertinent addiderat, & difficiliores explicabat voces* ; Le prie inſtamment de le chercher *de crainte qu'à cauſe de ſa méchante relieure, on ne l'eut mépriſé, ou qu'il fut égaré dans quelque coin de la Bibliotheque* ; & il en faiſoit tant de cas, qu'il le lui recommande dans toutes ſes Lettres. Cet empreſſement eſt un témoignage de la valeur de ce manuſcrit, & la crainte qu'il avoit qu'il ne fut perdu étoit d'autant mieux fondée que Caſaubon lui marque dans une de ſes Lettres *de notis Dominicani Alcoranicis, chartæ ſunt paucæ eaque ſolutæ ac ſemiputridæ* &c. Il dit bien dans une autre Lettre qu'il eſpere de faire encore quelque profit de ces fragmens ; mais qu'il ne faut plus compter ſur les excelentes Notes de ce Do-

minicain : & Scaliger lui-même paroiſſoit par ſes Lettres n'y plus ſonger ; mais il ne perdoit pas l'eſperance d'avoir une traduction de l'Alcoran, & de ſe perfectionner dans la connoiſſance de l'Arabe, ce qui pourtant lui ſembloit tres-dificile pour deux raiſons qu'il rend dans deux Lettres qu'il écrit à un Sçavant de ſon temps nommé *Stephanus Hubertus, Aurelianenſis, Regis Medicus*, homme tres-ſçavant dans cette Langue, & qui lui avoit déja envoyé une partie de l'Alcoran d'une traduction fidéle, & dont il le remercie dans l'une de ces deux Lettres qui eſt la 361. La premiere de ces raiſons eſt que la plûpart des Chrétiens qui aprennent l'Arabe des Maures ou des Turcs ne ſçavent que parler, & point du tout écrire, ce qui rend leur ſcience imparfaite & preſque inutile ; Et la ſeconde raiſon eſt qu'encore que des gens ſoient allés à Maroc dans le deſſein d'apprendre & à parler & à écrire, ils n'ont pû venir à bout de leurs deſſeins. 1. *Quia Barbari illi ſuſpicaciſſimi ſunt, & Chriſtianos putant ea gratia tantum Arabica diſcere, ut legem Mahummedis diſcere, & poſtea confutare poſſint.* 2. *Altera cauſa eſt librorum penuria maxima, illorum dico, quæ ſtudia noſtra juvare poſſent, nam* (ajoûte-t-il) *futilium & nugatoriorum magna copia eſt eorum ri-*

diculam legem interpretantur, & phreneticam Theologiam exponunt : cujusmodi multos vidimus aliquot etiam habemus, quibus carere præstat, quam illis inter bonos scriptores locum dare. De-là vient que jusqu'alors il n'avoit point trouvé de version qui lui plût, à l'exception de celle que M. Hubert lui avoit envoyée. Il faisoit peu de cas de la Grammaire Arabe de Guillaume Postel. Les Sçavans ont fait une grande perte à la mort de l'illustre *Adriani Guilelmi Flesingensis*, dont Casaubon fait l'éloge dans la 344. Ep. parce que s'étant rendu l'Arabe familier, il préparoit d'excelentes Grammaires qui auroient été d'un grand secours. Au reste, pour être bien instruit des versions de l'Alcoran, & connoître les meilleurs Grammairiens Arabes, il faut lire le troisiéme Liv. *Summæ controversiarum* d'Hoorbek. Le quatriéme Liv. des Institutions Historiques, Theologiques de Forbesius à Corse. Le commencement de l'Histoire Orientale de Hottinger, son *Tesaur. Philog.* La Bibliotheque Theologique des Anglois, & sur tout Scaliger & Casaubon, car ces deux grands hommes faisoient un capital de l'étude de cette Langue. Voyez notamment la 362. Lettre de Scaliger, & la Theologie des Juifs & des Mahometans de Pfeiffer. Il seroit à souhai-

ter que la version de l'Alcoran que Durier a faite, eut paru de leur tems, ils en eussent donné leur sentiment. Ce Durier s'appeloit André, avoit été Consul des François en Egypte, & est autre que Pierre Durier de l'Academie Françoise, dont nous avons tant d'excellentes versions, & de belles pieces de Theatre.

Bochard dans une de ses Epîtres, dit qu'on avoit de son temps entrepris une édition de l'Alcoran, & en Hollande & en Angleterre; mais que quelques sçavans scrupuleux l'avoient empêché, comme s'ils eussent craint que ce Livre ne corrompit quelques Chrétiens. C'est une marque qu'ils ne l'avoient guéres lû.. On est bien revenu depuis de ces scrupules.

ARTICLE X.

ALCUIN étoit Anglois. Mezeray dans son Abregé de l'Histoire de France, dit qu'en l'année 790. *commença à ce qu'on tenoit l'alliance indissoluble entre la France & l'Ecosse, & que Charlemagne ayant envoïé un secours de quatre mille hommes au Roi Achaye, ce dernier lui fit present de Claude Clement & d'Alcuin Anglois Saxon: deux sçavans Personnages pour le temps, qui vinrent à Paris, où ils dresserent des Eco-*

les : commencement, ajoûte-t-il en gros caractere, *de cette fameuse Université, mere de toutes celles qui sont en Europe.* Pâquier dans les Recherches de la France L. 3. Ch. 29. fait cependant bien voir que ni Alcuin, ni Clement, ni Rabam, ni Jean que quelques-uns associent aux deux premiers, n'ont pas été les Fondateurs de l'Université de Paris ; & croit au contraire qu'elle n'a commencé que sous le Régne de Loüis VII. environ trois siecles après Charlemagne. Aussi Mezeray ne l'assure-t-il pas. M. Godeau Hist. Eccl. sur l'année 899. parlant d'Alcuin, dit bien qu'il fut apelé en France par Charlemagne ; mais il n'en dit rien autre chose.

Ducheſne fit imprimer à Paris en 1617. un Recueil de ſes œuvres. *Eum non esse Authorem libri de divinis officiis censet Labbe de scriptoribus Eccl. tom.* 1. Blondel le croit de même dans ſon Livre de l'Euchariſtie. Monſieur Claude dans ſa Réponſe au Pere Noüet, part. 6. reproche à ce Jeſuite d'attribuer ce Livre à Alcuin, & lui indique les Auteurs qu'il doit conſulter, pour voir qu'il ſe trompe. Et dans ſa Réponſe à la Défenſe de la Perpetuité de la Foi, il dit qu'on l'a attribué à Rupert ou à Valrame. Voyez *Adversaria Barthii & Placcius de Pseudonymis.*

Al-

Alcuin auſſi-bien que ſaint Iſidore, Bede & quelqu'autres Auteurs de ce temps-là, faiſoient une ſi ſcrupuleuſe profeſſion de ſuivre ſaint Auguſtin, qu'ils alloient juſqu'à copier ſes Ecrits pour les inſerer dans les leurs dans les mêmes termes, comme il paroît dans les Livres de ces trois derniers.

Alcuin ſive Albinus, anno 770. *libros tres erudite ſcripſit de Trinitate, quos ſeorſim editos anno* 1554. *commentario illuſtravit Lucas Voſſius, ubi* Lib. 1. Cap. 2. & 3. *neceſſitas hujus Doctrinæ aſſeritur.* Gilbertus Voëtius en parle au premier Tome de ſes diſputes de Theologie, dans la ſeconde partie de la diſpute *de neceſſitate & utilitate Dogmatis de SS. Trinitate.*

ARTICLE XI.

AMBROISE (Saint.) L'Hiſtoire fait mention de deux hommes illuſtres de ce nom; Le premier vivoit avec éclat dans les Cours des Empereurs, & fut converti par Origénes, qui à ſa ſolicitation (& celle de Tatiana, qu'un ſcavant Evêque d'Oxfort croit être ſœur d'Ambroiſe,) écrivit quelques Traités ſur l'Ecriture Sainte, & duquel il eut tous les ſecours dont il avoit beſoin. Le ſecond qui n'a vécu que

plus d'un siecle depuis ce Proselyte, est le Docteur de l'Eglise dont nous parlons.

M. Godeau dans son Hist. Eccl. sur l'an 379. parlant de ce dernier, dit que sa vocation fut si extraordinaire, qu'un enfant ayant crié *Ambroise Evêque*, toute l'assemblée le demanda pour Pasteur, quoi-qu'il ne fut pas encore baptisé. M. le Sueur dans son Hist. de l'Eglise sur l'an 374. fait la même remarque. Le P. Caussin dans le 2. Tome de sa Cour Sainte, dit que *S. Ambroise étoit un homme dans lequel il sembloit que la vertu se fut incorporée pour se rendre visible aux yeux des hommes.* Il a joint à la la vie de ce Saint, la Harangue de Symmachus à Theodose & Valentinien le jeune, pour l'Autel de la Victoire : l'exercice de la Religion Payenne, & le revenu des Vestales : & la Harangue de saint Ambroise contre Symmachus.

Tous les Historiens parlent de la conduite de saint Ambroise envers Theodose après le massacre de Thessalonique, fort obscurement. A juger de leurs pensées par leurs expressions, il semble qu'ils l'aprouvent. M. Daillé n'est pas de leur sentiment, il condamne saint Ambroise à cet égard. Kekerman *Systematis plenior Logici*, Part. 2. Tome 1. de ses Oeuvres examine *an Ambrosius rectè excommunicave-*

rit Theodosium, & soûtient la negative. Erasme dans sa Censure qui est à la tête des Oeuvres de saint Ambroise, dit que saint Paulin n'est pas Auteur de sa vie comme le titre le porte.

Il est étonnant que l'Auteur du Perroniana dise au mot *d'Ambroise*, qu'il n'y a point de doute que le Livre des Sacremens ne soit de cet ancien Docteur, puisque tous les Sçavans, non seulement le révoquent en doute, mais même le nient fortement. On peut voir là-dessus le troisiéme Tome des Oeuvres du Cardinal Bona, les Traités d'Aubertin & de Daillé sur l'Eucharistie. Vous diriez que cet Auteur du Perroniana va montrer démonstrativement ce qu'il avance : *Car je le prouve*, dit-il, *par des raisons invincibles*; & toutes ces raisons n'aboutissent qu'à ceci. *Que les phrases de ce Livre des Sacremens ne peuvent être d'autre que de saint Ambroise, parce*, dit-il, *qu'elles sont toutes caracteristiques*; raison qui ne fait pas assurément d'honneur à Duperron, & qui ne merite pas de réfutation particuliere après ce qui a été dit par les Sçavans pour la negative de cette proposition.

Le Sueur & Godeau sur l'an 397. parlent des Ecrits de saint Ambroise.

Erasme dans son Ecclesiaste note S. Am-

broiſe, à cauſe de ſes Allegories qu'il n'approuve pas.

Danæus remarque que *Ambroſius multa ex Hilario ſumpſit quem tamen nuſquam citat.*

Bellarmin, lib. 1. *de Baptiſmo*, cap. 3. dit que *Ambroſius frequentiſſimè ſolet Baſilii ſententias, ſuas facere.*

La penſée de ſaint Ambroiſe, au ſujet du Calice qu'il vouloit employer au rachat d'un Chrétien détenu par les Barbares, eſt admirable. Il diſoit que l'Egliſe avoit de l'or pour le diſtribuer & non pas pour le garder; qu'un Calice ne lui paroiſſoit jamais mieux être un vaſe qui contenoit le Sang de JESUS-CHRIST, que quand il ſervoit à racheter des mains des Barbares ceux que ce Sang avoit rachetés de la ſervitude du peché.

Saint Ambroiſe avoit trois maximes qu'il a toûjours obſervées inviolablement; la premiere, de n'aller jamais à aucun feſtin; la ſeconde, de ne recommander jamais les gens d'épée; & la troiſiéme, de ne ſe mêler jamais de mariage. Cette derniere maxime valoit mieux que les deux autres.

La vie de ſaint Ambroiſe eſt tres-bien écrite par M. Herman.

L'Auteur des nouvelles Lettres de la Critique generale du Calviniſme, critique

fort saint Ambroise, & prétend Article 8.
qu'il s'est contredit en réfutant la requête
de Symmaque. *De divi Ambrosii scriptis, veris & supositis. Vid. Nicolai fabri Opuscula. Bellarm. de scriptoribus Eccl. Gerhardi Patrologiam. Labbe de scriptor. Eccl. Theophil. Raynaud. de bonis & malis Libris.* Possevin dans son Apparat.

ARTICLE XII.

AMOUR (Guillaume de Saint.) Docteur de Sorbonne, vivoit vers le milieu du treiziéme siecle. Entre les Ouvrages qu'il a faits, & qui ont fait beaucoup de bruit dans leur temps, il a traité deux questions, l'une *de quantitate Eleemosinæ*, & l'autre *de valido mendicante*, dans lesquelles il enseigne qu'il n'est pas permis de tout quitter, à moins qu'on n'y soit contraint; & qu'il ne faut pas donner l'aumône à un mendiant lors-qu'il est valide, encore qu'il soit certain qu'il est pauvre. Ces deux doctrines allarmerent tellement les Ordres des Moines mendians, qu'ils employerent de bonnes Plumes pour les combattre. Saint Thomas *in Opusculo contra impugnantes Religionem*, & saint Bonaventure *in Opusculis variis*, écrivirent contre, & traiterent cette doctrine d'heresie,

& ne se contentant pas de la réfuter, ils la firent condamner à Rome par le Pape Alexandre IV. *Libellos quosdam*, dit Platine dans la vie de ce Pape, (parlant de luy) *contra paupertatem editos à quodam Guillelmo de Sancto-Amore, perpetuo edicto abolevit.*

Ce fut environ dans ce temps-là que les Mendians firent un Livre intitulé *l'Evangile éternel*, qui étoit un amas de plusieurs pieces des Ouvrages de l'Abbé Joachim (duquel il est fort parlé au commencement du Directoire des Inquisi-
» teurs,) & des visions de Jean de Parme
» General de l'Ordre de saint François,
» ou plûtôt c'étoit la doctrine de tous les
» Moines d'alors; ce Livre que ces Moi-
» nes opposoient aux Vaudois & autres
» Evangelistes étoit plein d'impietés &
» d'absurdités aussi étranges que celles de
» l'Alcoran. L'Auteur soûtenoit entr'au-
» tres choses, *que la durée du Nouveau*
» *Testament étoit écoulée, que la Loy de*
» *Moïse avoit duré jusqu'à Jesus-Christ,*
» *que la Loi de Jesus-Christ devoit durer*
» *jusques au temps present; mais que leur*
» *nouvel Evangile étoit l'Evangile éter-*
» *nel; que l'Evangile de Jesus-Christ n'é-*
» *toit point l'Evangile du Royaume, qu'il*
» *devoit estre abregé comme n'étant pas*
» *capable de conduire à la perfection; que*

cela étoit dû aux Ordres des Moines « *mendians, qui à la fin du monde de-* « *voient enseigner une doctrine beaucoup* « *plus parfaite que celle de Jesus-Christ;* « *que Dieu sauveroit les Juifs, encore* « *qu'ils demeurassent Juifs; que l'Eglise* « *jusques-là n'avoit point encore engendré* « *d'enfans; que leur Evangile étoit celui* « *du Saint-Esprit; que Jesus-Christ & ses* « *Apôtres n'avoient pas été parfaits dans* « *la vie contemplative; que les Ordres Re-* « *ligieux n'étoient point obligés à mettre* « *leur vie au hazard pour la défense de la* « *Foi.* « Dès que ce Livre parut, Guillaume de Saint-Amour écrivit contre, & fit son *Tractus brevis de periculis novissimorum temporum ex scripturis sumptus.* On condamna à Rome cet Evangile, & l'on obligea l'Auteur à se déposer volontairement de sa Charge, avec le moins de bruit, pour ne pas irriter un Ordre assez puissant, & qui étoit d'une tres-grande utilité à la Cour de Rome. On condamna aussi le Livre *des Perils des derniers temps, tanquam iniquum, sceleſtum & execrabilem.* On le fit brûler à Anagnia & à Paris même; *Non pour aucune heresie qu'il contint*, dit Guillaume de Naugis Moine de Saint-Denis, qui vivoit l'an 1300. *mais parce-qu'il étoit capable de donner du*

scandale, & de causer une sedition contre les Moines. Cela n'est pas étonnant, car, comme le remarque M. Mezeray dans la vie de Saint Loüis, *le Pape avoit besoin d'eux, & le Roi les chérissoit.* Ce qui anima les Moines contre Saint-Amour, c'est non-seulement à cause qu'il écrivoit contr'eux, mais parce-qu'il s'opposoit fortement à la conservation de deux Chaires; l'une des belles Lettres, & l'autre de Theologie, qu'ils avoient établies pendant les desordres de l'Université de Paris, dont voici l'occasion. Quelques Ecoliers de cette Université ayant été maltraités l'an 1229. par les Bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils la souhaitoient, ils résolurent tous de quitter Paris : & par un Decret de la Faculté il fut arrêté que *Si non fieret satis Academiæ Parisiensi juxta constitutionem Apostolicam Gregorii noni omninò cessaretur à lectionibus per universam Academiam.* Les Moines profitant de l'absence des Docteurs qui s'étoient retirés en divers endroits du Royaume, établirent deux Chaires de Theologie. Les Docteurs seculiers de la Faculté de Paris, dont Guillaume de Saint-Amour étoit comme le Chef, trouverent ce procedé fort mauvais, & d'autant plus injuste que ces Moines ne vouloient pas même se soûmet-

tre aux Regles de l'Université ; en sorte qu'il s'émût entr'eux une tres-âpre querelle, qui dura cinq ou six ans. Saint-Amour avoit l'avantage à Paris ; mais le different ayant été porté à Rome, il y eut du pire, parce-que les Moines avoient tout crédit en cette Cour-là, *& eo obtenoient*, dit Mezeray, *d'autant plus facilement de grands privileges, que ces passedroits élevoient la puissance de celui qui les donnoit, & diminuoit celle des Evêques, au préjudice de qui ils étoient donnés.* La Bulle que le Pape Alexandre IV. rendit contre Saint-Amour & ses adherans étoit tres-outrageante : elle portoit *Ipsos etiam Doctores & Magistros jam dictis Beneficiis & aliis indignos reddimus ac de toto Regno Franciæ præcipimus amoveri* ; ensuite de quoi il y a *Charissimum in Christo filium nostrum illustrem Regem Franciæ, cui super hoc scripta nostra dirigimus, diligenter moneas, & inducas, ut dictos Doctores & Magistros tanquam Ecclesiæ Romanæ rebelles, & Parisiensis studii turbatores de toto Regno suo postposita tarditate propellat.* Les Moines avoient tellement rendu Saint-Amour odieux au Pape, en le faisant passer pour le chef des rebelles & des mutins, que par une autre Bulle il fut défendu sous peine d'excom-

munication d'avoir commerce avec lui. Clement IV. le rétablit dans la suite, & le prit même en affection : Aussi Saint-Amour eut-il la complaisance pour le Saint Siege de donner un autre titre & une forme un peu differente à son Livre. Cependant Bellarmin dans la Chronologie qu'il a mis à la fin de son Livre *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, & Gaultier dans sa Chronologie, le mettent au nombre des heretiques. M. Dupin le blâme de l'application maline qu'il faisoit des passages de l'Ecriture sainte aux Ordres des Religieux mendians.

Voyez au sujet de Saint-Amour Matthieu Paris sur l'an 1250. Ducheſne dans sa Chronologie de Normandie année 1256. L'Epître de *Johannes Alitophilus de Libris & doctrina Magistri Guillelmi de Sancto-Amore*, qui est à la tête des Oeuvres de ce Docteur, Impression de Constance de l'an 1632. La Bibliotheque de Gesnerus, & le Recüeil de l'Histoire de l'Eglise de Vigner sur l'an 1256. La vie de Blanche Reine de Castille, Livre 3. Le quinziéme Tome du Mercure François. Les Centuriateurs de Magdebourg, Cent. 13. chap. 10. L'état de l'Eglise par Taffin. Ce dernier sur l'an 1254. parle fort de cet Evangile éternel dont on a fait mention.

Gros ſur le verſ. 6. du chap. 14. de l'Apocalipſe. M. de Launay ſur les verſ. 6. & 7. du ch. 9. de l'Apocalipſe. M. Dupleſſis-Mornay dans ſon Livre du Myſtere d'iniquité vers la page 430. M. Jurieu ſur la fin de la premiere partie de ſes Préjugés legitimes, &c. Stillingfleet dans ſon Traité Si un Proteſtant quittant ſa Religion pour embraſſer la Romaine peut ſe ſauver, chap. 4. Et l'Auteur des Moyens ſurs & honnêtes pour la converſion de tous les heretiques, parlent tous de ce Livre abominable, loüent fort Guillaume de Saint-Amour, & le zele avec lequel il s'oppoſa à ce Livre. L'auteur des Moyens ſurs &c. ayant dit qu'il fut fait ſur les ſonges d'un Carme nommé Cyrille l'an 1192. ajoûte vers la fin de la premiere partie de ſon Livre, que ſans l'Univerſité de Paris (dont Saint-Amour étoit le chef) *nous ne ſçaurions plus ce que c'eſt que l'Evangile de Jeſus-Chriſt, & que les Moines ſeroient nos Sauveurs.*

L'Année de la mort de Saint-Amour n'a été marquée par aucun Auteur que je ſçache. M. Dupin dit que ſon Epitaphe qui eſt dans l'Egliſe de ſaint Amour dans le Comté de Bourgogne, porte qu'il mourut l'an 1272.

Vous jugez bien quand je parle de

Saint-Amour, que ce n'eſt pas de celui qui parut vers le milieu de ce dernier ſiecle (Loüis de Saint-Amour.) A propos de ce dernier, vous ſçavez que ce fut lui qui donna au public en 1664. ce Recüeil curieux & rare, qui contient les Memoires de ce qui s'eſt paſſé à Paris & à Rome depuis 1649. juſqu'en 1653. entre les Jeſuites & les Janſeniſtes, au ſujet de la Grace; c'eſt-à-dire juſqu'au tems que la Bulle d'Innocent X. parut, qui condamna cinq propoſitions tirées (dit-on) des opinions de Janſenius: les quatre premieres comme heretiques, & la cinquiéme comme fauſſe & temeraire, ſcandaleuſe & entenduë comme ſi JESUS-CHRIST n'étoit mort que pour les ſeuls prédeſtinés, impie & blaſphematoire, &c. M. Angran Conſeiller au Parlement de Mets, qui avoit été à Rome avec Saint-Amour, ſçavoit bien des particularités qui ne ſont point en ce Journal.

Au reſte l'un & l'autre de ces Saint-Amour n'ont pas été heureux; le Pape fulmina des Bulles terribles contre le premier & contre ſes Ecrits à la ſollicitation des Moines Mandians; & les Moliniſtes eurent le crédit en 1664. de faire brûler en Gréve, en vertu d'un Arreſt d'enhaut, le *Manuale Catholicorum*, & le Journal du

ſecond. Voyez là-deſſus M. Patin Lettre 115. de la premiere Edition.

ARTICLE XIII.

AMYRAUD (Profeſſeur en Theologie à Saumur.) Les Proteſtans ſe plaignent fort de lui, quoi-qu'il fut de leur Secte. Ils l'accuſent d'avoir été cauſe par les diſputes qu'il a euës avec M. Spanheim le pere, que ce dernier ne leur a pas expliqué en Leçons, l'Epître aux Hebreux, & qu'ils n'ont pas des Paraphraſes & des Notes de M. de Launay ſur les Evangiles, comme ils en ont ſur les Epîtres, ſur l'Apocalipſe, & ſur Daniel; parce qu'il entreprit ce dernier ſur le régne de mille ans, & l'engagea dans une diſpute qui n'a fini qu'avec ſa vie: Auſſi M. de Launay ſe plaignoit-il fort de lui, & d'autant plus que lui ayant montré ſon manuſcrit du régne de mille ans, long-tems avant qu'il fut imprimé, il l'avoit approuvé de même que les Collegues.

Ceux de Geneve ſe plaignirent au Sinode National d'Alençon des ſentimens nouveaux de M. Amiraud, par une Lettre du mois d'Avril 1637. M. Rivet en fait mention en ſon Hiſt. Apologetique *adverſus virulentam Moſis Amiraldi præfationem*,

præfixâm ſpecimini animadverſionum ejus, ad exercitationes de Gratia univerſali. Et remarque deux particularités de M. Amyraud : La premiere, qu'il affectoit beaucoup d'imiter Cameron (ſous qui il avoit étudié) dans les geſtes & dans le ton de voix : Et la ſeconde, qu'ayant été député par le Sinode National de 1631. pour aller haranguer le Roi Loüis XIII. Ce Prince dit tout bas à quelque Seigneur qui étoit auprès de lui, que c'étoit ſans doute un étranger : & ce Seigneur ayant répondu que c'étoit un François né *in tractu Salmurienſi*, Sa Majeſté repliqua que quoiqu'il en fût il y avoit quelque choſe d'étranger dans ſa prononciation. Le même Rivet dans la premiere des deux Epîtres Apologetiques contre la Preface *Animadverſionum Amyraldi de Gratia univerſali*, l'apelle *Alter Pſapho qui ſuas aves vocales docet ſibi acclamare, eumque ad cœlum ſubvehere.*

Me Louis du Moulin au Chap. 12. & 13. du Liv. 4. de la nouvelle découverte du Miſtere d'iniquité, le met, mais ſans raiſon, au nombre des adverſaires des Proteſtans ; parce, dit-il, qu'il veut comme eux, que ſous l'œconomie Evangelique il y ait une Juriſdiction Eccleſiaſtique & independante de la civile, quoi-qu'il n'y

en ait point ſous l'œconomie Legale ; Il réfute ce que dit ſur ce ſujet M. Amyraud dans le troiſiéme Chapitre de ſon Livre du Gouvernement de l'Egliſe, & dans ſon Liv. 5. de la Vocation des Paſteurs ; & ajoûte que les perſonnes d'une haute réputation penſent avoir ce privilege de faire paſſer leurs plus grands égaremens pour des raiſonnemens forts & bien concluans.

On avoit remarqué qu'il ne s'étoit jamais fait deux Editions d'aucun Livre de M. Amyraud, excepté celui qui a pour Titre *Traité des Religions contre ceux qui les eſtiment indifferentes*, qui a été imprimé deux fois, l'une en 1631. & l'autre en 1652. Mais les amis de cet Auteur ont fait voir qu'on s'eſt trompé groſſierement, puis-que les Theſes de Saumur, dont la plus grande partie eſt de lui, ont été réimprimées à Geneve ; que ſon Traité de la Prédeſtination fut imprimé pour la premiere fois à Saumur en 1634. & réimprimée en 1658. que ſa Réponſe à M. de la Milletiere ſur la Grace & autres queſtions Theologiques fut imprimé au même lieu en 1638. & réimprimé en 1658. que ſon Traité de l'Etat des fidéles après la mort a été traduit en Anglois & en Flamand, & imprimé à Londres & à Uutrech ; & qu'enfin tous ſes Ouvrages ont été réimprimés deux fois. Le meſl-

leur de ſes Livres à mon avis eſt celui de *l'Elevation de la Foy, & de l'abaiſſement de la raiſon, en la creance des Myſteres de la Religion.* Auſſi M. Hollier Miniſtre de Montauban ayant vû ce Livre, dit: *qu'il valoit mieux que toutes les fanfreluches qu'Amyraud avoit données au public.* C'eſt ainſi qu'il nommoit tous les Ecrits de cet Auteur touchant l'univerſabilité.

M. Patin parle de M. Amiraud en pluſieurs de ſes Lettres avec éloge: *C'eſt*, dit-il, (Lettre 123. de la derniere Edition,) *un fort ſçavant homme, & qui a beaucoup écrit: il fait une Morale Chrétienne dont nous avons déja quatre parties, ſans ce qui viendra. Il me ſemble qu'il y a peu d'Auteurs qui écrivent mieux que lui, ni plus facilement. Il y a*, dit-il en un autre endroit, (Lettre 295.) *Un Medecin de Niort nommé M. Luſſaud, qui veut faire imprimer une Apologie pour les Medecins, contre ceux qui les accuſent de trop déferer à la nature. Il entend*, ajoûte-t-il, *M. Amyraud Miniſtre de Saumur, qui en a ainſi parlé dans le dernier Tome de ſa Morale Chrétienne. On imprime*, continuë-t-il ailleurs, (Lettre 395.) *l'Apologie des Medecins de M. Luſſaud. Si M. Amyraud daigne ſe donner la peine de répondre à ce Livre, il eſt homme à dire là-deſ-*

ſus

sin de belles choses que Luſſaud ne ſçais point, & qui ne ſont point dans ſon Livre. Je lui en ai ſuggeré quelques-unes, & entr'autres de beaux paſſages & de bonnes autorités, mais il n'en a pas fait cas. Cela avoit apparemment fâché M. Patin, car il ajoûte, *auſſi eſt-il d'une Province qui n'eſt pas loin du païs d'Adieu-Sias où on eſt plus glorieux que ſçavant, & où on ne manque pas de vanité : auſſi ſeroit-ce contre la raiſon*, continuë-t-il, *& même contre le droit des gens qu'un Poitevin preſque Gaſcon, voulut apprendre quelque choſe d'un Picard qui eſt ſorti de la garenne des ſots.* Et il raporte ces deux vers de Juvenal : le premier de la troiſiéme Satire, & le ſecond de la dixiéme.

Nos viles pulli, nati infelicibus ovis
Vervecum in patria, craſſoque ſub aëre nati.

Au reſte, c'eſt de l'Apologie que M. Amyraud a faite pour les Proteſtans, dont il eſt parlé dans la premiere Lettre de M. Balzac à M. Conrart en ces termes. *J'ai lû juſqu'à la quatriéme Section de l'Apologie, & n'y ai rien trouvé qui ne me ſemble tres-bon & tres-raiſonnable. Vôtre ami ſçait danſer ſur la corde, & ne ſe briſe point contre les écueils : il ſort heureuſe-*

ment des mauvais passages, & son adresse en telles rencontres sent plus la Cour que le Consistoire : Il n'est pas pourtant generalement d'accord avec les Remarques de M. de Vaugelas, non plus que l'Histoire de M. du Plessy, sur la vie duquel je n'ai pû encore jetter les yeux.

M. Amyraud étoit intime ami de l'illustre Claude Sarrau Conseiller au Parlement de Paris, à qui la Reine Christine de de Suede écrivoit tres-souvent, & qu'elle considéroit particulierement, comme on le voit par quelques-unes de ses Lettres, qui sont dans le Recüeil des Epîtres de ce grand Homme, que l'on a publiées depuis sa mort. L'estime que M. Sarrau avoit pour M. Amyraud paroît dans une Lettre qu'il écrivoit en 1675. à M. Candale-Fontenaille Commissaire du Roi dans les Sinodes. Il y procura la connoissance & la correspondance du fameux M. Saumaise.

M. Hubert *de rerum in orbe gestarum*, &c. parlant des disputes *de la Grace universelle* qu'il apelle un *demi-Arminianisme*, fait M. Amyraud Auteur de cette Doctrine ; mais il se trompe, car il est constant que Cameron l'avoit enseignée avant lui à Saumur. Il ajoûte qu'elle se répandit par toute la France, & fut adoptée peu à peu

par la plûpart des Protestans : mais que ceux de Geneve, d'Allemagne & d'Hollande la rejetterent, & la réfuterent même, jugeant qu'elle étoit propre à détruire les decisions du Sinode de Dordrech.

ARTICLE XIV.

ANASTASE (le Bibliotequaire.) Vivoit dans le neuviéme siecle, du temps de Leon IV. & de ses Successeurs, ou pour mieux dire sous le Pontificat d'Adrian II. & de Jean VIII. Il a écrit, dit-on, la vie des Papes, du moins jusques à Estienne IV. qui est le XCIX. en ordre. Si cela est, il n'a pas fait celle de la Papesse Jeanne, qu'on dit avoir tenu le Siege sous le nom de Jean VIII. Bellarmin dans son Livre *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, dit qu'il a fait la vie des Papes depuis saint Pierre jusques à Nicolas I. qui est le CVIII. en ordre. De-là on a tiré cette consequence qu'il pouvoit avoir parlé de la Papesse Jeanne. Mais M. Cooke Anglois dans le Livre qu'il a fait sur ce sujet, & M. Sarrau dans une de ses Lettres à M. Saumaise, ont détruit ce sentiment; & ce dernier allegue cinq raisons par lesquelles il fait voir que *Vita illa, non est Anastasii legitimus fœtus*. En effet ce sçavant Homme, non-seulement n'a rien

dit de la prétenduë Papesse : il a au contraire écrit des choses qui paroissent opposées à cette histoire ; il dit, par exemple, que *dès que Leon IV. fut mort, Benoist III. fut élû d'un consentement general, & contraint d'accepter le Pontificat.*

Baronius dans ses Annales Ecclesiastiques, parlant d'Anastase, dit que *Etsi sit rudi stylo fidelissimè tamen rerum gestarum historiam exaravit.* M. Le Sueur (Histoire Ecclesiastique sur l'année 872.) n'est pas tout-à-fait de cet avis à l'égard de la fidélité : voici comme il en parle. *Anastase* „ *Bibliothequaire des Papes & Abbé de* „ *Rome, a été sçavant en Grec & en Latin : Il a écrit la vie des Pontifes de Rome depuis saint Pierre jusques à Adrien* „ *II. Il a traduit du Grec en Latin le second Concile de Nicée, comme aussi le* „ *Concile que les Latins apellent le huitiéme universel tenu à Constantinople,* „ *où il fut envoyé par le Pape Adrien II.* „ *& où le Patriarche Photius fut condamné.* „ *Dans son Histoire de la vie des Papes* „ *il les a favorisés tant qu'il a pû ; & la* „ *passion qu'il a eu pour eux l'a fait sou-* „ *vent broncher. Ceux qui sont venus de-* „ *puis, & qui ont traitté la même matie-* „ *re, l'ont presque toûjours suivi.*

M. de Spanheim ne croit point qu'Ana-

ſtaſe ſoit l'Auteur de *la vie des Papes* qu'on lui attribuë. Guillaume le Bibliothequaire qu'on croit les avoir continuées : Sigebert dans ſa Chronique, Tritheme & Platine qui ont parlé des autres Ouvrages d'Anaſtaſe, n'ont rien dit de celui-là. Il eſt, dit-on, ſi mal écrit, que c'eſt faire tort à Anaſtaſe qui ſçavoit parfaitement les Langues Latine & Grecque, que de lui attribuer un tel Ouvrage. Quoi-qu'il en ſoit, Baronius remarque ſur l'année 817. que ſi Anaſtaſe dit qu'Eſtienne a tenu le Siege pendant ſept ans, c'eſt la faute de l'Imprimeur qui a mis ſept ans pour ſept mois. Cette remarque ayant été mal-entenduë par quelqu'un qui a écrit depuis, l'a fait tomber dans une plus grande erreur, en mettant par forme de correction qu'Eſtienne a ſiegé ſept ans, ſept mois : car il eſt certain qu'il n'a ſiegé que ſept mois, comme Platine le dit. Baronius ajoûte ſur la même année que *Sunt multa in codice Anaſtaſii quo utimur de ornamentis à Stephano IV. Papa in diverſas Eccleſias collatis & reſtauratione earum & ædificiorum ſtructuris, ſed ad Leonem eſſe referenda, pagina ipſa tranſpoſita docent, cum alioquin nec temporis anguſtia talia tantaque adſcribi Stephano patiantur cum plurium annorum ad ea conſummanda oportuiſſet ſpatia interceſſiſſe.*

Anaſtaſe & Platine ne s'accordent pas toûjours ; par exemple, le premier dit que l'Empereur Juſtinien voulant avoir la bienveillance de l'Evêque de Rome qui étoit Jean VII. lui envoya par deux Metropolitains les Actes & les Canons du ſecond Concile de Conſtantinople, l'exhortant inſtamment de les recevoir en confirmant les choſes qu'il trouveroit bonnes, & rejettant celles qui lui ſembleroient contraires. Et le ſecond, qui étoit Secretaire des Papes, dit ſimplement que l'Empereur envoya ces Actes au Pape, afin qu'il les ſouſcrivit. Ce que Platine dit eſt moins vraiſemblable que ce que dit Anaſtaſe, & s'accorde moins avec ce que lui-même Platine dit dans la vie de Jean VII. incontinent après : *Homines autem re infecta ad Imperatorem Pontifex remiſit, neque tamen ut parerat, errores malè de Dei opinantium emendavit cenſuris & interdictis quemadmodum conſtantem Pontificem decuiſſet.* Car comment pouvoit il corriger les erreurs ſi on ne luy en donnoit pas la liberté, & ſi on ne lui envoyoit les Actes purement & ſimplement que pour les ſouſcrire. La conjecture de le Sueur ſur cet article (Hiſtoire Eccleſ. ann. 707.) ſçavoir *qu'encore que le Pape y trouvât bien des choſes qui ne lui plaiſoient pas, il n'oſa*

pourtant y toucher par respect pour l'Empereur & pour le Concile, est tres-juste ; & il est à croire qu'Anastase dit vrai, & que l'Empereur laissa la liberté au Pape de rejetter ce qu'il n'approuveroit pas ; mais qu'il ne rejetta rien par pure déference.

Cet Anastase homme d'esprit, sage & intelligent dans les affaires, fut chef de l'Ambassade de Loüis II. Empereur d'Occident au quatriéme Concile de Constantinople. Maimbourg qui en parle ainsi dans l'Histoire du Chisme des Grecs liv. 2. remarque que ce fut lui qui avertit qu'on avoit falsifié une Lettre du Pape, & que les Grecs en avoient supprimé malicieusement le Titre d'Auguste & d'Empereur, & toutes les grandes loüanges que le Pape donnoit à l'Empereur Loüis II. en traduisant sa Lettre en Grec.

Au reste, quoi-qu'Anastase fut sçavant & habile homme, il ne laisse pas de faire entrevoir par les termes humilians & relevés dont il se sert en parlant au Pape Nicolas, dans sa Preface *ad vitam sancti Johannis Eleemosynarii*, qu'il a traduite du Grec, qu'il étoit archidevot du Pape & du Saint Siege.

Gesner dans sa Bibliotheque lui attribuë plus d'Ouvrages que Bellarmin dans son livre *de scriptor. Eccles.* Le premier dit

que *Transtulit è Graco vitam Joann. Eleemosynarii, lib.* 1. *Unam Dionisii Hierarchiam, lib.* 1. *Scripsit Synodum septimam universalem, lib.* 1. *Vitas multorum Patrum, lib.* 1. *Historiam Pontificum & alia.* Et le second dit que *Scripsit vitas Pontificum Romanorum à sancto Petro usque ad Nicolaum primum: Vertit in Latinam linguam Concilium, quod est generale octavum, cui ipse interfuit: vertit etiam in Latinum Sermonem, vitam sancti Johan. Elemosynarii.*

Voyez au sujet d'Anastase le Bibliothequaire, *Carol. Molinaum contra abus Pap.* Arnaud, Défense de la Perpetuité de la Foi: Claude, Réponse à cette Défense: Coocke Anglois le traite tres-mal dans son Livre de la Papesse Jeanne, & fait remarquer une infinité de fautes dans ses Ouvrages. Plusieurs ont crû qu'Anastase avoit continué le Pontifical Romain, qu'il y avoit retranché & ajoûté quelque chose; mais ce n'est que conjecture. Voyez là-dessus ce qu'en dit Joh. Pearson dans ses Oeuvres posthumes Chronologiques, Impression de Londres.

ARTICLE XV.

ANGLOIS. Le Chevalier Edvvin Sandis, dans sa Relation de la Religion, Chap. 39. dit que de toutes les Nations il n'y en a point qui ait procedé à la Réformation avec plus d'ordre & de droit que l'Angleterre ; mais c'est un Anglois qui parle & qui louë sa Nation. A la verité c'est une chose étonnante que la facilité que trouva Henri VIII. à retirer les Anglois de la Communion Romaine. *Tous les jours*, dit le Grand dans son Histoire du Divorce, *un Prélat montoit en Chaire à saint Paul, & prêchoit au peuple que l'Evêque de Rome n'avoit pas plus de pouvoir dans le Royaume qu'un autre Evêque dans son Diocese. Il y avoit quatre ans qu'on préparoit les esprits à ce changement, de sorte qu'Henri ne trouva pas grande opposition à ses volontés dans les deux Chambres. On y ordonna donc qu'on n'iroit plus à Rome pour aucune affaire, &c.* Au reste Sandis fait en abregé & fort succitement l'histoire de cette Réformation ; mais elle n'est pas si exacte que celle de Burnet : C'est cependant un morceau d'Histoire qui a son prix. Les Nottes qu'on y a ajoûtées sont de Frapaolo. Deodati m'a dit qu'il

les avoit euës à Veniſe de ce Frapaolo, & qu'il les avoit traduites : ainſi c'eſt à lui qu'on en a obligation.

Daillé dans ſon Traité *de Cultu Relig. Latin.* dit que les Anglois n'adorent point le Sacrement. C'eſt ſur la fin du Liv. 7. chap. 9.

Saumaiſe écrivant à Sarrau en 1644. le prie de propoſer à M. Dupuis d'aller s'établir en Angleterre ou en Ecoſſe ; mais M. Dupuis rejetta cette propoſition, à cauſe des troubles qui regnent perpetuellement dans ces Royaumes : Et Sarrau répondant à Saumaiſe ſur ce ſujet, remarque que *In Britannico Regno, docto Rege imperante, parum ſibi conſultum putabat olim Caſaubonus perpetuâ morâ cauſâ habitare ; illa quippe gens exteros averſatur, & odit Gallos verò odio pluſquam Vatiniano.* L'Angleterre, dit un Sçavant, reſſemble à de certaines mers qui ayant été agitées par les vents, ne ceſſent pas de ſe mouvoir lorſque la tempête eſt finie ; mais conſervent le même mouvement pendant quelques heures, & s'agitent encore alors avec plus de violence qu'auparavant, ſi quelque petit vent vient à ſouffler ſur leurs ondes agitées par la tempête precedente.

Joſeph Scaliger dans la 352. de ſes Epîtres, dit que les Anglois prononcent tres-

mal le Latin ; & fait un conte assez plaisant à ce propos. *Anglorum*, dit-il, *etiam doctissimi, tam pravè Latina efferunt, ut in hâc urbe, quùm quidam ex eâ gente per quadrantem horæ integrum apud me verba fecisset ; neque eò magis intelligerem, quam si Turcice locutus fuisset, hominem rogavi ut excusatum me haberet, quod Anglicam linguam non benè intelligerem, ille, qui eum ad me deduxerat, tantum Cachinnum sustulit, ut meâ non minus interfuerit pudere quàm ipsius ridere.* Cela me fait souvenir d'un certain Echevin de Mets nommé Flose, lequel étant complimenté en Latin par des Députés de Strasbourg, leur répondit en patois Messein : *Feillon, Feillon, je n'entemme l'Allemand.* Il y a pourtant bien de la difference entre Scaliger & lui : car le premier eut fort bien entendu les Anglois, sans la difference de la prononciation ; au lieu que le bon homme Echevin ne sçavoit point de Latin : & comme c'étoient des Allemands qui lui parloient, il crût qu'ils lui parloient en leur langue naturelle. C'est apparemment de cet Echevin de Mets dont parle Balzac dans le Discours 1. de son Aristipe, quand il dit : *Qu'on demande la premiere Charge de la Justice pour un homme veritablement de robbe longue, mais cele-*

bre par le peu de connoiſſance qu'il a des Lettres ; & de la claſſe de celui que nos peres virent à Paris quand les Ambaſſadeurs de Pologne y arriverent : Ils firent à cet homme leur compliment en Latin, & il les pria de l'excuſer s'il ne leur répondoit pas, parce-qu'il n'avoit jamais eu la curioſité d'apprendre le Polonois. C'eſt du même Floſe dont il parle enſuite, quand il dit que cet homme de robbe longue faiſoit bien d'autres équivoques : Que ce fut lui qui crût que *Seneque étoit un Docteur de Droit Canon, & que dans ſes Livres des Benefices il avoit traité à plein fond des matieres Beneficiales : Qu'un homme de ce temps-là lui fit accroire que la Morée étoit le pays des Maures ; & qu'il n'eſt rien de ſi vrai qu'il chercha dans la Carte un jour tout entier la Democratie & l'Ariſtocratie, penſant les y trouver comme la Dalmatie & la Croatie.* Cela eſt commun à bien des gens.

Un de mes amis me conta un jour qu'un Avocat au Parlement de Mets ayant à plaider une Cauſe, (ce qui ne lui arrivoit pas ſouvent) pour une fille dont on avoit abuſé, lui demanda à emprunter *le Traité de l'abus de M. Févret*, croyant que c'étoit un traité de l'abus que l'on faiſoit des filles, au lieu que c'eſt un traité des Apellations comme d'abus.

Pour revenir aux Anglois, ce ſont au reſte de tres-habiles gens : leurs Ouvrages ſont preſque tous bons, & il y en a beaucoup d'excellens. C'eſt dommage que les Auteurs de ce païs-là n'écrivent qu'en leur Langue, puis-que les Etrangers, faute de les entendre, n'en peuvent profiter. Les traductions qu'on en peut avoir ſont ou fautives ou beaucoup au deſſous de la force des Originaux : car outre qu'il n'y a point de Langue qui n'ait une infinité de mots & d'expreſſions équivoques, & que nous concevons ſouvent les choſes *mieux* que nous ne les ſçaurions exprimer. C'eſt que les Verſions, dit un Sçavant, ſont comme le revers d'un tapis de Turquie, qui eſt plein de nœuds & de fils, & jamais ſi égal que le côté droit : ou ſi vous voulez, ajoûte-t-il, une Verſion eſt comme du vin que l'on tire de deſſus ſa lie pour le mettre en d'autres vaiſſeaux, il perd toûjours de ſa force en s'évaporant. *Il faut*, dit Hottinger chap. 3. de ſa Bibliotheque, *avoir les Auteurs en leurs Langues.* SUA *quiſque lingua Author habetur.* C'eſt-à-dire non en leur Langue naturelle, mais en la Langue en laquelle ils ont écrit. Ainſi il ſeroit à ſouhaiter que les Anglois écriviſſent en Latin, afin que toutes les autres Nations pûſſent profiter de leurs Ecrits.

Le même Hottinger dans le même Chapitre fait le catalogue par ordre alphabetique des Auteurs Anglois qui ont écrit sur la Bible & sur d'autres matieres. Il s'est trouvé plusieurs Sçavans de cette Nation qui ayant consommé toute leur vie dans l'étude de l'antiquité, semblent n'avoir étudié que pour leur satisfaction particuliere, sans se soucier de faire part au Public de leurs rares connoissances. Tels ont été, par exemple, Richard Tomson, Gerard Laugbaine, Mathieu Bustas, Thomas Bruno, &c. dont le peu d'Ecrits qui nous reste ne sert presque qu'à nous faire connoître ce que ces grands Hommes auroient pû faire s'ils avoient voulu.

On rapporte que les Anglois prennent beaucoup de précaution lors-qu'il s'agit de condamner à mort un de leurs Citoyens. Monsieur de Thou les a trouvées si considerables, qu'il les a remarquées dans le 51. Livre de son Histoire sur l'année 1572. en parlant de Thomas Havart Duc de Norfolc qui fut décapité. Ils ont eu au reste si fort en horreur le nom de Roi & de Roïaume qu'ils ne vouloient pas même le souffrir dans la Priere Dominicale : & on prétend qu'il y en a eu qui au lieu de dire *Vôtre Règne avienne*, disoient *Vôtre République*, &c.

ARTICLE XVI.

ANTONINUS (B.) vivoit dans le quinziéme siécle : Il a été Archevêque de Florence, & a fait une Somme de Theologie, & une Somme Historique. Les Sçavans font peu de cas de ses Ouvrages. *Antoninus Augustinus* dans ses Livres *de Emendatione gratian. lib. prior. Dialog.* 16. parlant *de beati Antonini censura in gratianum*, dit ces mots : *Vis dicam liberè quod sentio, hæc & alia quæcumque ex incertis libris sumpta pro non scriptis habeantur.* De Launoy dans la Dissertation *de verâ causâ secessus Brunonis in Eremum*, cite *Canus lib.* 11. *de locis Theologicis, cap.* 6. qui dit en parlant d'*Antoninus* & de Vincent de Beauvais, que *apud Criticos graves & severos, authoritate carent*, pour plusieurs raisons qu'il rend ; & pour montrer que Canus ne doit pas être suspect, il ajoûte : *Ille, qui & eundem cum Antonino, Dominicanorum ordinem professus est, & in Concilio Tridentino magna cum eruditionis laude, Doctoris partes implevit : Melchiori Cano accinunt & alii : renuunt ii soli qui Antoninum non legerunt.* Voyez là-dessus M. Dupin dans son Histoire des Controverses du 15. siecle, tome 1.

ARTICLE XVII.

APOCALYPSE. Il y en a eu plusieurs de supposées, comme la revelation du grand Apôtre; celle de saint Pierre, que Sozomene dit qu'on lisoit tous les ans vers Pâques dans les Eglises de la Palestine ; celle de saint Paul, que les Moines estimoient beaucoup autrefois, quoi-qu'elle n'eût aucun témoignage d'antiquité, témoin le même Sozomene qui dit que ces Solitaires assuroient que cette revelation avoit été trouvée de leur temps dans une boëte de marbre sous terre dans la maison de Paul à Tarse en Cilicie. Le Pape Gelase dans un Concile tenu à Rome l'a mise au nombre des Livres apocriphes.

L'Apocalypse de saint Jean n'a pas d'abord été universellement reçûë : plusieurs ont douté de la divinité de ce Livre, & entr'autres saint Basile, les deux saints Gregoire de Nazianze & de Nisse, Amphilochius & quelques autres. Cajus ancien Prêtre de Rome qui vivoit sous Zephirin, c'est-à-dire, à la fin du second siecle, l'attribuë nettement à l'heretique Cerinthe, qui n'admetoit d'autre beatitude que celle qui consistoit dans les voluptés charnelles : & l'accuse d'introduire

des visions monstreuses, comme si elles avoient été écrites par un grand Apôtre, & qu'elles lui eussent été relevées par les Anges, afin d'établir son régne de mille ans. Les Allogiens l'ont aussi rejettée & attribuée au même Cerinthe. Saint Justin, saint Irenée, Tertulien, saint Clement d'Alexandrie, Origenes, saint Cyprien, &c. l'ont au contraire regardée comme un Ouvrage de saint Jean. Saint Denis d'Alexandrie dit que plusieurs avant lui l'avoient rejettée comme un Livre plein de fixions; mais que plusieurs autres l'approuvoient: que pour lui il n'osoit le rejetter entierement, & croyoit qu'il avoit un sens caché qui ne peut être compris de personne; qu'il avoüoit que c'est un Livre inspiré du S. Esprit, qui n'étoit neanmoins point de S. Jean, ce qu'il tâche de prouver par la difference du stile & des pensées, mais d'un autre qui portoit le nom de Jean comme lui. Entre les preuves qu'il donne qu'il n'est pas de saint Jean l'Evangeliste, il remarque que l'Auteur de l'Apocalypse affecte de mettre son nom en plusieurs endroits au lieu que saint Jean ne met le sien ni dans son Evangile, ni dans son Epître. Polus resout la difficulté, en disant que *aliud est Historiam, aliud Prophetiam scribere. Historiæ veritas aliunde potius quam*

à Scriptore pendet. At in prophetia, cujus tota authoritas pendet ex authore, nomen necessario ponendum fuit, alioqui contemneretur, eo ignorato. Ideò, continuë-t-il, *Prophetæ semper nomen suum scribunt initio Prophetiæ, & sæpe illud inculcant. Hinc Jeremias centies vicies nomen suum inculcat. Sic à cap. 7. Danielis, singulis penè versiculis reperitur, ego Daniel, &c. Sic & Esaïas, &c. Porro Joannes nomen, ni fallor, quinquies tantum reperitur. Et illud Johannes, ter tantum, &c.* En effet il semble que le soin que cet Auteur prend de mettre son nom, & de dire qu'il étoit en l'isle de Pathmos, ne tend qu'à persuader qu'il est veritablement saint Jean l'Evangeliste, qui avoit été relegué dans cette Isle, selon tous les anciens. Aussi le Concile de Tolede tenu l'an 633. a-t-il decidé qu'il étoit de saint Jean, & ordonna au raport de Vigner sur l'an 636. qu'il *seroit prêché & enseigné aux Temples, depuis Pâques jusques à la Pentecôte.* Et le Concile de Trente l'a mis au nombre des Livres Canoniques.

Le P. Simon au chap. 19. de son Histoire Critique du N. Testament, remarque qu'Erasme eut des affaires avec les Theologiens de Paris, qui censurerent une de ses propositions où il disoit qu'on avoit long-tems

douté de ce Livre, non seulement parmi les Heretiques, mais même parmi les Orthodoxes, qui le recevant comme un Livre Canonique, reconnoissoient pourtant que l'Auteur n'en étoit pas certain; assurant qu'on connoissoit manifestement par l'usage de l'Eglise, & par les définitions des Conciles, que l'Apôtre saint Jean avoit publié l'Apocalypse.

Le même P. Simon, au lieu cité, dit qu'on ne peut rien inferer ni conclure de ce que dans le Titre de la plûpart des Exemplaires Grecs de l'Apocalypse, manuscrits ou imprimés, on lit le nom de Jean le Theologien & non de l'Apôtre Jean: que ceux qui ont mis ce Titre n'ont point eu d'autre dessein que de désigner saint Jean l'Evangeliste, que les Peres Grecs apellent le Theologien par excellence, pour le distinguer des autres Evangelistes.

L'Apocalypse est le dernier Livre du Nouveau Testament, *non dignitate, est enim, divina origine, par reliquis*; mais à cause du tems auquel il a été écrit, & de l'usage auquel il sert. Je dis à cause du tems, non seulement parce-que saint Jean l'a écrit après son Evangile & ses Epîtres, comme il l'insinuë lui-même au chap. 1. v. 2. de l'Apocalypse, lors-qu'il dit *qu'il a publié la parole de Dieu, & qu'il a rem-*

du témoignage de tout ce qu'il a vû de Jesus-Christ; mais principalement parce-qu'il l'a écrit depuis que tous les Livres du Nouveau Testament ont été rédigés par écrit, c'est-à-dire, vers l'an 96. de Nôtre-Seigneur, & le 14. de l'Empire de Domitien qui l'avoit relegué dans l'Isle de Pathmos. Il est aussi le dernier, à cause de l'usage auquel il sert, *Est enim divinum signaculum, quo universa scriptura veteris & Novi Testamenti clauditur.*

Ceux des anciens qui ont expliqué l'Apocalypse, n'y ont pas réüssi. Haymo Docteur de Sorbonne qui vivoit dans le quatorziéme siecle, & qui est un des principaux Ecrivains de ce tems-là, n'a fait sur ce Livre que de méchantes remarques. Les évenemens donnent de grandes lumieres pour l'expliquer. Aussi les Modernes ont-ils mieux réüssi que les Anciens. Quoiqu'il semble qu'il y ait de la temerité à vouloir aprofondir des Misteres si impenetrables.

Le premier Commentaire qui ait paru est celui de Bede; & le second celui que Vigner sur l'année 1389. dit avoir été fait & composé en Pologne ou en Livonie par un Auteur dont le nom est perdu, qui étoit alors detenu prisonnier pour la Doctrine des Vaudois. Vous pouvez voir ceux des

Anciens qui ont écrit sur ce Livre dans Rainoldus *de censura Librorum Apocalypsorum prælect.* 64. Il n'y a aucun siecle qui ait produit tant de Commentaires sur l'Apocalypse que celui-ci. Pareus Docteur en Theologie à Heidelberg, Estienne Gros Ministre à Geneve sous ce titre *sis organum Jesu*, parce-que ces mots faisoient presque l'anagrame de son nom: Junius ou du Jong, Forbesius, Joseph Medde, Aretius; Polus-Ribera, Alcasar, & Possines Jesuites: de Launoy, sous le nom de Jonas Debuy; *Flocus*, Perkinsus, Muller, Hammon, Genebrard, Gregoire Lopez, Seckendorf, Calixte, Lightfoote & Jurieu ont écrit passablement là-dessus. Napeire Auteur Anglois, dont le nom signifie en François nompareil a fait quelque chose; mais son Ouvrage ne répond pas à son nom. Monsieur Bossuet Evêque de Meaux a tres-bien réüssi dans l'explication qu'il en a donnée.

L'Apocalypse est également une Histoire comme une Prophetie. Parkerus Lib. 2. cap. 23. montre par diverses autorités, que c'est l'Histoire Ecclesiastique. Saint Augustin reconnoît que ce Livre est fort difficile à entendre, parce-qu'il y a peu de choses claires dont on puisse se servir comme d'une lumiere pour éclaircir les obscu-

res. Voici comme il parle sur la fin du chap. 17. du Liv. 20. de la Cité de Dieu, *In hoc Libro, obscurè multa dicuntur, ut mentem legentis exerceant, & pauca in eo sunt, ex quorum manifestatione indagentur cætera cum labore : Maximè quia sic eadem multis modis repetit, ut alia atque alia dicere videatur, cum aliter atque aliter hæc ipsa dicere investigetur.* Vives dans ses Notes sur ce passage de saint Augustin, dit qu'il le faut entendre au même sens, & de la même maniere que ce que le même saint Augustin dit Lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 5. sçavoir que *Scripturæ sacræ obscuritatem non inutilem esse ; Totum illud*, ajoûte-t-il, *provisum divinitus esse non dubito ad edomandum labore superbiam, & intellectum à fastidio renovandum, cui facile investigata plerumque vilescunt.* Quoi-qu'il en soit, il est constant qu'il n'est pas aisé de bien entendre l'Apocalypse, comme le montre fort bien saint Jerôme dans le préambule du Commentaire 18. sur Esaïe, adressé *ad Eustochium Virginem.* Il est donc necessaire d'avoir de bons Commentaires pour le bien entendre ; mais où les trouver ces bons Commentaires ? Arias Montanus qui avoit employé trente ans à l'étude de l'Ecriture Sainte, & qui assuroit, qu'il entendoit mieux l'Apocalypse

que tous les Commentateurs qu'il avoit lûs, parce-que ces Commentateurs l'expliquoient comme s'ils l'entendoient bien, & la rendoient encore plus obscure qu'elle n'étoit par leurs diverses explications; confessoit neanmoins de bonne foi qu'il ne l'entendoit point.

Seckendorf dans son *Commentarius Historicus, &c.* est fort contre ceux qui commentent l'Apocalypse, & sur tout contre ceux qui proposent leurs explications au peuple : il met ces Docteurs au même rang que ceux qui expliquent Aristote dans leurs Sermons, & il ne croit pas qu'ils produisent plus de fruit. Il prétend que quand on s'appliqueroit toute une année à expliquer l'Apocalypse au peuple, il n'en sera au bout de ce temps ni plus informé de ses devoirs, ni mieux instruit dans la foi, ni plus porté à la pieté.

Muller dans son *Vaticinia Psalmi Elucidata, &c.* dit que comme la grande difficulté de l'Apocalypse roule sur la veritable signification des Sceaux, des Trompettes & des Phioles dont ce Livre parle, & que quelques Interpretes confondent, il croit avoir trouvé la clef de toute l'Apocalypse, en remarquant que comme l'usage des Sceaux appartient principalement aux Expeditions & aux Actes des Conseils des

Princes, celui des Trompettes à la guerre, celui des Phioles aux choses sacrées, parce-que c'étoient des Vaisseaux consacrés aux ceremonies, & au service du Temple; Saint Jean marque par les Sceaux la Predication de l'Evangile, & l'état de l'Eglise sous le Nouveau Testament jusques à la fin du monde; Par les Trompettes, les combats de l'Eglise ou les persecutions qu'elle auroit à souffrir; & par les Phioles, le succès des prieres de cette même Eglise contre l'éfort de ses ennemis. Après cette regle generale, il donne l'explication de tous les termes figurés qui se trouvent dans l'Apocalypse, ce qu'il apelle la *clef Apocalyptique.*

Alting dans sa Theologie Historique, loc. 2. fait une espece d'Analise de l'Apocalypse. *Liber*, dit-il, *viginti duobus capitibus, visionibus septem, quæ totidem partes ejus dici queunt, definitur. Prima visio est gloriosa descriptio Christi, Regis & Sacerdotis, ambulantis inter septem Candelabra, & Johannem mandatis instruentis ad septem Ecclesias Asiæ, capp. primis tribus. Secunda est de Majestate Dei, sedentis in Throno, & Agno stante ante Thronum, & Libro, (septem sigillis clauso) aperto per Agnum capp. 4. 5. 6. & 7. Tertia est de septem Angelorum Tubiciniis atque miran-*

die

dissentis eadem subsecutis capp. 8. 9. 10. & 11. Quarta est de muliere parturiente masculum, & dracone eos persequente, nec non degrassatione duarum bestiarum in Sanctos, capp. 12. 13. & 14. Quinta est de Angelis effundentibus septem phialas novissimarum plagarum super hostes Ecclesiæ, & superthronum bestiæ, capp. 15. & 16. Sexta est de judicio magnæ meretricis, & ruina Babylonis, deque abjectione bestiæ, & Pseudo-Prophetæ cum asseclis utriusque in stagnum ignis, capp. 17. 18. & 19. Septima & postrema est de ligato, & post mille annos, saluto Satana. Deque ultimo judicio, ac vita mortéque æterna, capp. tribus ultimis 20. 21. & 22.

Calixte dans son *Tractatus Theologicus*, après avoir amplement parlé de l'Auteur de ce Livre, du lieu où il a été écrit, du tems & des autres choses qu'on a coûtume d'examiner dans les Prolegomenes des Commentaires particuliers sur les Livres de l'Ecriture, remarque que quelques Sçavans ont raporté toute la Prophetie de l'Apocalypse à la ruine de Jerusalem, & de toute la nation Juïve. Si cela étoit les Chiliastes seroient bien trompés, puisqu'ils regardent comme devant arriver des choses qui sont arrivées il y a près de dix-sept siecles. La plûpart des Peres, comme

S. Auguſtin, ont crû que la Prophetie de S. Jean eſt déja accomplie en partie, & continuëra à s'accomplir durant tout le ſéjour de l'Egliſe ſur la terre : & d'autres, comme ſaint Ambroiſe, ont crû qu'elle ne s'accomplira que dans l'autre vie.

Lightfoote Auteur Anglois croit que Dieu a revelé à ſaint Jean ce qui a ſuivi immediatement les dernieres choſes qu'avoit prédites Daniel. Ce Prophete avoit marqué la ruine des quatre Monarchies, auſquelles il avoit dit qu'on verroit ſucceder le Régne du Meſſie ; & c'eſt par ce Régne du Meſſie que ſaint Jean commence. Il croit que ſaint Jean a eu ces viſions vers la douziéme année de Neron, long-temps avant la ruine de Jeruſalem. Dans les trois premiers Chapitres, continuë-t-il, il marque l'état des Egliſes d'Aſie, tel qu'il étoit de ſon temps ; mais dès le quatriéme Chapitre il commence à parler de l'avenir, & prédit la ruine de Jeruſalem, & divers malheurs de l'Empire Romain. Depuis le neuviéme juſques à la fin, ajoûte-t-il, ſaint Jean regarde des temps plus reculés : & cela eſt aſſez conforme au ſentiment des Proteſtans. Il découvre au reſte avec ſoin toutes les alluſions que l'on trouve dans l'Apocalypſe aux ceremonies & au ſentiment des Juifs.

Herveus Nannetensis dans son *Apocalypsis B. Joannis Apost. Explanatio historica*, dit que la défaite de l'armée de Trajan par les Agarenes ou Sarasins, laquelle, suivant Dion-Cassius, fut précedée de l'apparition d'un arc d'une grandeur extraordinaire, & de plusieurs autres prodiges celestes, se rapporte à ce que saint Jean dit au Chapitre 6. Qu'il vit après l'ouverture du premier Sceau, un cheval blanc; que celui qui étoit monté dessus tenoit en main un arc; qu'il reçût une couronne, & qu'il sortit victorieux.

Le cheval roux, & tout ce que S. Jean découvrit à l'ouverture du second Sceau, nous exprime de même, dit-il, les défaites réciproques des Romains & des Juifs, qui arriverent, selon le même Historien, sous les Empereurs Trajan & Adrien.

La disette de bled causée par l'inondation du Tibre, sous le Régne de Marc-Antonin & de Lucius-Verus: La guerre, la famine & la peste arrivées du temps de Gallus & de Volusien: L'effroyable tremblement de terre qui renversa la ville d'Antioche, pendant que Trajan y faisoit son séjour, avant qu'il assiegeât les Agarenes, sont, ajoûte-t-il, les autres calamités revelées à l'ouverture du troisiéme, quatriéme & du sixiéme Sceau, &c. Il applique

divers autres évenemens de l'Hiſtoire au reſte de l'Apocalypſe, qui ſemblent ne s'y accorder pas mal, ſur tout ſi on les regarde ſous le ſens figuré & allegorique qu'on donne ordinairement à la plûpart des façons de parler des autres Prophetes.

ARTICLE XVIII.

AQUIN (SAINT THOMAS D') étoit d'une tres-noble & tres-illuſtre famille d'Italie, quoi-qu'en diſe Monſieur de Vigneul-Marville dans ſes Mêlanges. Il étudia ſous cet Albert Evêque de Ratiſbonne, ſurnommé le Grand, qui a été ſoupçonné de Magie: & non tout-à-fait ſans fondement, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il avoit une tête d'airain qui rendoit des oracles.

Tritheme qui parle de ſes Ouvrages, ne dit rien de cette tête d'airain: Peut-être qu'il l'a épargné à cet égard, parce-qu'ils étoient tous deux du même Ordre, & qu'il a ſuivi la maxime des Moines qui ne diſent jamais rien de deſavantageux de leur Ordre, ni de ceux qui en ſont. Mais Gabriel Naudé qui a fait l'Apologie des grands Hommes ſoupçonnés de Magie, ne parle dans la page 78. de ſon Livre que de la

fourberie de plusieurs Livres masqués & revêtus de faux titres, & attribués faussement à plusieurs grands Hommes, entr'autres à Albert le Grand : ne dit rien non plus de sa tête d'airain qui rendoit des oracles. Quoi-qu'il en soit, saint Thomas dans sa jeunesse étoit taciturne : ses camarades d'écoles l'apeloient *Bos*, parce-qu'il n'avoit point de vivacité, & qu'il paroissoit lourd & stupide; mais Albert son Maître qui le connoissoit mieux, & qui en esperoit beaucoup, leur répondoit que si c'étoit un bœuf, c'en étoit un qui rempliroit un jour tout le monde du bruit de son mugissement.

S. Thomas est soupçonné d'avoir pillé le *Speculum morale Vincentii Bellovacensis:* Cela est fondé sur ce que ce qui est dans la *Secunda secundæ*, est aussi mot pour mot dans Vincent de Beauvais, qui est plus ancien que saint Thomas. Naudé dans sa Bibliographie ne peut croire qu'il ait été plagiaire : *Minimè verò*, dit-il, *consentaneum est arbitrari Doctorem Angelicum Summæ suæ partem secundam, eámque nobilissimam ex alio Authore deprompsisse.* Bellarmin le tire mieux d'affaire que Naudé, en disant qu'il y a eu encore un autre Vincent de Beauvais depuis saint Thomas, & & que ce dernier Vincent de Beauvais a

pillé S. Thomas ; mais il n'y a guére d'apparence à cela.

On a voulu conteſter que ſaint Thomas fut l'Auteur de la Somme Theologique ; mais le Pere Pagi dans le Recüeil des Sermons de ſaint Antoine qu'il a donné au Public, y a ajoûté le Teſtament de ſaint Loüis Archevêque de Thouloufe, dans lequel il eſt fait mention de la Somme de ſaint Thomas, parmi le legs qu'il fait ; ce qui fait voir qu'il n'y a pas d'apparence qu'on eut attribué à ce ſaint Docteur ; qui n'eſt mort que vingt-trois ans avant ſaint Loüis, un Ouvrage de cette importance, lors-que ſa memoire étoit encore ſi récente, s'il n'en eut été le veritable Auteur.

Voëtius Tome premier de ſes Diſputes, fait l'éloge de ſaint Thomas ; & tous les Sçavans generalement admirent que quoiqu'il ne ſçût point de Grec, il ait fait des Commentaires ſur Ariſtote, ſur une Traduction Latine, & qu'il ſoit mieux entré dans le ſens d'Ariſtote que le Traducteur même. M. Simon dit qu'il y a bien des choſes inutiles dans ſes Commentaires : quelquefois pour trop raiſonner il donne priſe aux Heretiques, comme lors-qu'il dit, qu'ainſi que l'homme CHRIST n'a pas été prédeſtiné pour ſes merites, mais pour la ſeule grace à être Fils de Dieu natu-

rel, nous ne ſommes auſſi prédeſtinés que par la grace à être fils de Dieu adoptifs, &c.

On ne doit pas oublier de placer ici un beau mot de ce Docteur. Un jour qu'il fut introduit dans la chambre du Pape, à même heure que l'on comptoit en ſa preſence une grande ſomme d'argent : Le Pape lui dit, *Vous voyez que l'Egliſe n'eſt plus dans le ſiecle où elle diſoit, je n'ai ni or ni argent*, Acte 2. A quoi le Docteur répondit fort ſpirituellement : *Il eſt vrai, Saint Pere ; mais auſſi elle ne peut plus dire au boiteux : Leve-toi, & marche.*

ARTICLE XIX.

ARETIN. Ce nom ſeul eſt redoutable aux belles par les ſalletés & les poſtures impudiques dont il fut l'Auteur. Il étoit d'Arezzo, ville de Toſcane. Comme la liberté d'écrire étoit plus grande à Veniſe qu'en aucun endroit d'Italie, il y fit ſa demeure. Voëtius Tome 1. de ſes Diſputes, le fait Auteur du Livre *de Tribus Impoſtoribus*, contre le ſentiment des Sçavans qui l'ont attribué, les uns ou à Poge-Florentin qui vivoit dans le quinziéme ſiecle, & qu'on fait auſſi Auteur des Contes ſales

& impies, (quoi-qu'il dise lui-même qu'il a été Secretaire de huit Papes.) Et les autres, ou à Bernard Ochim, ou à Muret, &c. Et aussi contre le sentiment de Grotius, qui pour l'honneur du genre humain soûtient qu'il n'a jamais été composé. Il seroit à souhaiter que cela fût vrai; mais Morhoffius dans son *Polyhistor.* ou Commentaire sur la connoissance des Auteurs, dit que des gens dignes de foi l'ont assuré qu'ils l'avoient vû, & croit que Cardan étoit de ce nombre, & qu'il en a inseré diverses choses dans l'onziéme Livre de la Subtilité. Pour moi je croi que ce qui a donné lieu à la supposition de ce Livre, c'est que Frederic Empereur disoit souvent d'une langue impie & detestable, qu'il y avoit eu dans le monde trois grands Imposteurs qui avoient séduit le genre humain: Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet. Il ne faut pas au reste confondre ce prétendu Livre abominable qui fut fait, dit-on, au quinziéme siecle, avec cette Histoire *de tribus hujus sæculi famosis Impostoribus, Padre Ottomano, Mahomet Bey ou Jean Michel Cigala, & Sabathai Sevi.* Ce dernier, comme vous sçavez, passoit pour le Messie, & trompa tous les Juifs d'Orient & d'Occident. Ceux d'Allemagne & de France lui députerent un fameux Juif de Prague

avec

avec de grands presens ; & ceux d'Asie étoient si prévenus en sa faveur, que lorsqu'il marchoit dans les ruës de Smirne, ils étendoient de riches tapis sous ses pieds : Ils se fit dans la suite Mahometan. Quoiqu'il en soit, Aretin s'apeloit lui-même le Fleau des Princes, parce-que redoutant sa plume maline & médisante, ils lui envoyoient des presens.

Soliman Empereur des Turcs, & le fameux Corsaire Barbe-rousse, lui en firent de considerables pour l'adoucir.

Charles V. s'étant fait battre sur les côtes d'Affrique ; lui envoya une chaîne d'or pour arrêter sa Muse qui étoit prête à tonner contre lui : Il reçût ce present d'un air froid, en disant que c'étoit peu de chose pour une si grande sottise.

Son orgüeil alla jusques à faire frapper une medaille, où d'un côté il étoit representé ayant au col une chaîne d'or avec ces mots *il divino Aretino* : & de l'autre, assis sur un Thrône, ayant à ses pieds des Ambassadeurs qui lui faisoient hommages, en lui offrant des tributs de la part de leurs Maîtres. Il fut puni de cet audace : Plusieurs Princes se sentant piqués au vif par les aiguillons de sa satire, le firent poignarder, afin d'expier par son sang la licence injurieuse de ses Vers. En effet il ne

ménagea rien : Et on dit que s'il n'attaqua pas Dieu lui-même, c'eſt qu'il ne le connoiſſoit pas. Si cela eſt, ſon Epitaphe eſt aſſez juſte : Voici comme elle parle.

Condit Aretini cineres lapis iſte ſepultos,
Mortales atro qui tale perfruicuit.
Intactus Deus eſt illi : cauſámque rogatus,
Hanc dedit ; ille, inquit, non mihi notus erat.

Cependant d'autres diſent que dans le temps qu'il fut bleſſé *Nicolaus Francus* Poëte de Benevent, l'ayant attaqué avec la plume, le preſſa ſi vivement par quelques Elegies, qu'étant heureuſement guéri de ſes bleſſures, il changea de vie & de maniere d'écrire par la compoſition de ces Vers pieux qu'il nomma *les Larmes de ſa Penitence :* Et qu'il mourut quelque temps après avec toutes les marques d'une parfaite repentance. Ainſi l'Epitaphe qu'on lui a dreſſée étant plus digne de ſon impieté que de ſa converſion, on peut ajoûter ce fragment de quelque Vers qu'une Muſe Latine a publiés à ſa memoire.

Petrus hic eſt, cui plus tribuere ſilentia Lucri,

Innumeris Vatum quàm suâ Musâ choris.
Non etenim Cynica sic paupertate tumebat,
Gestiit in Cynico figerè dente notas.
Unde etiam stygias latratu torritat umbras,
Et benè Cerbereas nunc obit ille vices.

Son Tombeau est en l'Eglise de S. Luc à Venise.

ARTICLE XX.

ARISTOTE fut Disciple de Platon, qui l'apeloit l'Ame de l'Ecole; mais ne se contentant pas des principes vagues de son Maître, il voulut réduire toutes ses pensées sous des regles certaines, & fondées sur le raisonnement, & commença à prendre des sentimens differens de ceux de Platon; ce qui rompit la liaison qui étoit entr'eux : & comme Aristote examinoit de trop près les opinions de son Maître, sous prétexte de les penetrer, il passa dans son esprit pour un homme pointilleux & contrariant. A en juger par les Ouvrages que nous avons de lui, ce n'étoit pourtant pas là fort son génie; car il me semble que tout éclairé qu'il fut, il affecte cependant

d'être le plus modeſte & le moins affirmatif de tous les Philoſophes ; n'aſſure preſque point ce qu'il avance, dit ſimplement que cela lui paroît ainſi, & accompagne d'un *peut-être* tout ce qu'il dit. Quoiqu'il en ſoit, il a eu depuis ſes Sectateurs auſſi-bien que Platon. Laërce dit qu'il érigea même une Ecole du vivant de Platon; mais on ne l'en croit point ſur ſa parole: Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Ariſtote a été ſuivi auſſi-bien que Platon : *Divo Auguſtino Plato ſummus eſt : Divo Thomæ ſummus eſt Ariſtoteles*, dit Melchior Canus lib. 10. *Diſput. de Ariſtot.* cap. 5. *Vbi habes ejuſdem cani, de retinenda Ariſtotelis Philoſophia, judicium.*

Chacun ſçait quelle a été la differente fortune d'Ariſtote : Il s'eſt vû, pour ainſi dire, élevé juſques aux nuës, & enſuite précipité dans les abîmes.

L'hiſtoire ancienne marque qu'un certain Alfarabius ayant trouvé en Meſopotamie les Livres de la Phiſique de ce Philoſophe, il les lût quarante fois de ſuite, & écrivit ſur la fin qu'il étoit preſt de les lire encore, tant il les trouvoit excellens.

Melancton ne vouloit pour faire une bonne Bibliotheque, que la Bible, Ariſtote, Platon, Plutarque & Ptolomée. Cependant, dit M. Fleury dans ſon Traité *du*

Choix & de la Methode des Etudes, entre les Philoſophes de l'antiquité, celui dont les Peres Grecs ſe ſervoient le moins étoit Ariſtote. Ils trouvoient qu'il ne parloit pas dignement de la Providence divine, ni de la nature de la mer ; ſa Logique étoit trop embaraſſée, & ſa Morale trop humaine.

Les Aëtiens au ſentiment de Baronius furent excommuniés pour avoir fait lire à leurs diſciples la Phiſique d'Ariſtote.

Un Concile de Sens condamna ſes Livres de Phiſique en 1204. cette Cenſure fut confirmée par Gregoire IX. qui défendit dans une Bulle adreſſée à l'Univerſité de lire ces Livres, juſqu'à-ce ce qu'on les eut examinés & purgés de tout ſoupçon d'erreur.

Mezeray dans ſon Abregé de l'Hiſtoire de France, ſous le Régne de Philippes Auguſte, année 1209. dit qu'un certain Prêtre du Diocéſe de Chartres nommé Almaric, *s'étant mis à dogmatiſer des nouveautés dont il fut contraint de ſe dédire, ce qui le fit mourir de chagrin, ajoûte qu'on crût que les Livres de la Metaphyſique d'Ariſtote, depuis peu aportés de Conſtantinople, avoient donné lieu à ſes ſubtilités heretiques.* Et qu'un Concile qui ſe tint alors à Paris *défendit ſur peine d'ex-*

communication de les lire, ni de les garder.

M. Dupin Tome 10. de sa Bibliotheque Ecclesiastique ajoûte *qu'ayant été condamnés, ils furent brûlés; mais que dans la réforme de l'Université de Paris faite en l'an 1366. on en permit la lecture comme des autres.* Depuis ce temps-là on est parvenu à un si haut degré de respect pour lui, que le Docteur Ramus fut chassé pour avoir écrit contre. Et Voëtius dans le Tome 2. de ses disputes dit qu'on imprima un Livre à Oppenheim, qui avoit pour titre *de Salute Aristotelis.*

Cornelius Agrippa après avoir relevé plusieurs erreurs grossieres d'Aristote au Chap. 54. de son Livre *de la Vanité des sciences*, & avoir dit que devenu enragé il s'est tué soi-même, faisant de soi un digne sacrifice à tous les diables, il ajoûte ces mots en saillant, parlant toûjours d'Aristote: *Tres-digne d'être aujourd'hui le grand Docteur des Universités, & d'avoir été canonisé par mes Compagnons Theologiens de Cologne, qui ont publié en faveur d'icelui un Livre imprimé intitulé* du Salut d'Aristote, & un Poëme de la vie & de la mort d'Aristote, avec sa glose tirée des raisons Theologiques, *à la fin duquel ils concluent qu'Aristote a été Précurseur*

de nôtre Seigneur Jesus-Christ ès sciences naturelles, tout ainsi que saint Jean-Baptiste l'a été en la doctrine de la Grace. Chose étrange ! que ces Theologiens de Cologne.

Si vous voulez sçavoir quel a été le sort de cette Philosophie, voyez le Livre du sçavant M. de Launoy *de varia Aristotelis in Academia Parisiensi fortuna.* Ses avantures ont été si bizares que l'on a de la peine à comprendre qu'on ait pû porter des jugemens si differens sur la même personne. Voyez aussi la comparaison de Platon & d'Aristote par le Pere Rapin Jesuite.

Aristote aimoit le dialogue : il se plaisoit en ce genre d'écrire, & il y a admirablement bien réüssi. Aussi voyons-nous que Ciceron a pris ses Dialogues pour modele des siens. Il écrit à Lentulus *tres Libros suos de oratore Dialogo exaráſſe, more Aristoteleo.*

L'Auteur de l'Art de penser au Ch. 18. de la troisiéme Partie de ce Livre, accuse Aristote d'avoir combattu plusieurs des Philosophes anciens, en rapportant leurs opinions peu sincerement par des sophismes qu'il apelle lui-même *Ignorantia elenchi*, ou *petitio principii, comme Galilée l'en a accusé avec justice*, dit cet Auteur.

Valesius au Chap. 30. de son Livre *de Sacra Philosophia*, dit que *Aristotelis propria sententia malè petitur ex problem. quia in eorum dissolutione sæpe utitur alienis placitis.*

Tous les jugemens que l'on fait d'Aristote, & que l'on fonde sur ces Ouvrages, seroient fort inutiles s'il étoit incertain, comme quelques Sçavans le prétendent, qu'il eut composé aucun des Livres qui sont aujourd'hui compris dans le Catalogue de ses Oeuvres.

Johann. & Francisc. Pici Mirand. lib. 4. Examin. vanit. Gentium, employent un grand Chapitre tout entier, (c'est le quatriéme) à prouver *Multipliciter incertum esse an ullum habeamus librum, cujus exemplaria fuerint ab Aristotele composita*: Et dans le suivant ils montrent, *quod etsi aliquos etiam habeamus Libros qui justè atque legitimè inscribantur Aristoteli, incertum nihilominus esse, utrùm eis in Libris aliquid sit, quòd sincerè sit Aristotelis; nec internosci posse quid ejus proprium, quid alienum.* Ces deux grands Hommes ne sont pas, à ce qu'ils disent, les premiers Auteurs de cette question: ils prétendent qu'*Ammonius, Magentenus, Philoponus, Simplicius, Olympiodorus*, & une infinité d'autres Philosophes Platoniciens, & mê-

me Peripateticiens. *Qui Aristotelem Græcâ linguâ sunt interpretati, super uroquoque ejus Libro quæstionem habent, num ipse, quem exponendum adsumunt, sit legitimus Aristotelis liber, an suppositititius & nothus.*

Naudé *Chapitre 6. de son Apologie pour les grands Hommes faussement soupçonnés de Magie*, dit que ce sentiment des Pics de la Mirande a été depuis confirmé par Nizolius, & tellement examiné par Patrice, *Tom. 1. lib. 3. Discussion Peripatetic.* qu'après avoir fait remarquer sa diligence à bien rechercher la verité de cette proposition, il conclut enfin que de tous les Livres de ce Philosophe, qu'il apelle *le Demon de la nature*, il n'y en a que quatre fort petits, & quasi de nulle consequence, au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous, hors de doute. Sçavoir celui *des Mecaniques*, & trois autres qu'il composa contre *Zenon, Gorgias*, & *Xenophane*.

Patrice donne deux raisons pour lesquelles nous avons tant de Livres attribués à Aristote, quoi-qu'en effet il nous en ait laissé si peu. *Prima, quod situ atque tineis corrosi multorum Librorum tituli, quodque & docti & elegantes viderentur libri Aristotelis veluti celeberrimi Authoris, sunt nomine insigniti; Secunda, quod cùm Ale-*

xandria Pergamique Reges studio Librorum comparandorum inter se certarent, magnis propositis præmiis illis qui ad se ferrent Libros, capti sunt tunc, quæstus gratiâ, Libri insignibus titulis adulterari. Et il ajoûte qu'il en étoit en ce temps-là des Livres, comme il est aujourd'hui des Médailles, que l'on tâche de faire passer pour tres-antiques, parce-qu'elles sont de plus grand prix.

Le P. Rapin traite de fable ce qui est dit de la mort d'Aristote, sçavoir qu'il s'est précipité dans l'Euripe, pour n'avoir pû comprendre la cause de son flux & reflux, en disant ces paroles : *Que l'Euripe m'engloutisse, puis-que je ne le puis comprendre*, & fait voir que l'origine de cette fable vient de ce que saint Justin & saint Gregoire de Nazianze ont dit qu'Aristote mourut de déplaisir de n'avoir pû comprendre la cause du flux & du reflux de l'Euripe.

L'Auteur des sentimens de Cleante sur les entretiens d'Ariste & d'Eugene, raille dans la 5. Lettre de la 2. Partie le P. Bouhours qui est Auteur de ces Entretiens, de ce qu'il a donné serieusement dans cette vieille fable ; & en effet il n'y a point d'apparence qu'Aristote se soit volontairement donné la mort.

Drelincourt, Chap. 2. de ſes Conſolations contre la mort, remarque qu'*Ariſtote eſt gereralement eſtimé pour le plus ſubtil, & le plus docte de tous les hommes doctes qui ont fleuri entre les payens*; que *c'eſt le Prince de tous les Philoſophes, la lumiere de ſon âge, & le plus magnifique ornement de ſa Secte*; *que cet incomparable eſprit tracaſſe par tout, qu'il leve les yeux au Ciel, & qu'il les abaiſſe en la terre*; *qu'il contemple ſoigneuſement toutes les merveilles qui paroiſſent en l'univers, & qu'il fouille avec une incroyable diligence dans les plus rares ſecrets de la nature*; *mais qu'après tout il ne trouve point de remede ni de conſolation contre les frayeurs de la mort*: *& que nonobſtant toutes ſes admirables ſubtilités, & ſa grande & profonde ſcience, les angoiſſes de cette mort inexorable étonnent ſa conſcience de telle ſorte qu'il eſt contraint de s'écrier, Que de toutes les choſes terribles, la mort eſt la plus épouventable.* Ainſi il eſt difficile de croire que s'étant fait une idée ſi affreuſe de la mort; il l'ait cherchée, & ſe la ſoit donnée de ſang froid, comme on le debite fabuleuſement.

Le P. le Boſſu dans le Livre où il fait le paralelle des principes de la Phyſique d'Ariſtote & de celle de Deſcartes, propoſe

quelque voye d'accommodement, comme il parle entre ces deux Philoſophes, & fait voir qu'ils ne ſont pas ſi oppoſés en effet qu'on l'a crû.

Le P. Rapin s'eſt déclaré ouvertement le protecteur d'Ariſtote : & pour rendre ſa protection plus puiſſante, il cite Caſaubon, l'un des plus grands Critiques de ce ſiecle, qui remarque dans ſes Notes ſur Diogénes-Laërce, qu'il n'y a jamais eu que des Sophiſtes qui ayent mal parlé d'Ariſtote. *Il eſt vrai*, dit ce Jeſuiſte, *que quelques particuliers de ces derniers temps ont parlé peu favorablement de lui, entr'autres Pic de la Mirande dans le 4. & le 5. Livre de la Vanité des ſciences, Patricius dans ſes Diſcuſſions, Vives dans les cauſes de la corruption des Arts, Bodin dans ſa République ; Bacon, Galilei, & Gaſſandy dans leurs Traités de Philoſophie; Mais il eſt à remarquer*, continuë-t-il, *que c'étoient des gens qui s'étoient mis dans la tête de ſe faire chefs de parti, & de dreſſer de nouveaux plans de Philoſophie, auſſi-bien que Hobbes Digby & Deſcartes, qui ont ramaſſé de vieux fragmens de la Philoſophie de Democrite, d'Epicure, de Nicetas, de Seleucus, & de quelques-autres Anciens, pour ſe faire auteurs d'une nouvelle Philoſophie, qu'ils croyoient ne pou-*

voir établir qu'en détruisant celle d'Aristote, qui étoit la plus estimée de toutes. Nous avons vû naître, ajoûte-t-il, ces Philosophes, & nous les verrons finir. Cela n'a pas empêché M. Burnet dans son *Archæologiæ Philosophicæ*, d'apeler la Philosophie d'Aristote, la crasse de la Philosophie: *Vale*, dit-il, *vale stagirita semper mihi eris malus Astronomus, Theologus pejor, Physiologus pessimus. Bibliotheq. univers. tome 24. 2. part.*

Un Sçavant (*M. Hassel*,) avoit dit dans sa Préface sur l'Antispinoza de Vittichius, que la doctrine d'*Aristote* n'étoit pas differente de celle de *Spinoza*. On l'avoit blâmé de cela, mais dans une autre Préface qu'il a mise au Commentaire du même Vittichius, il soûtient la même opinion, & en allégue diverses preuves. L'idée que cet ancien Philosophe avoit de la matiere premiere, convient assez bien à la divinité de Spinosa. Il la faisoit ingenerable & incorruptible, il lui attribuoit des desirs, & par consequent de la pensée, en même tems que de l'étenduë. Ce qu'il dit de la forme, qui est le second principe de tous les êtres corporels, convient encore tres-bien à la divinité, puis-qu'il soûtient que c'est quelque chose de divin, de bon & de desirable. Il prétend que le monde est un animal in-

créé, qui n'a point été produit, & qui est éternel. C'est ce qui a fait dire à Lactance *qu'Aristote ne s'est point mis en peine d'une Divinité, & ne l'a point honorée ;* ARISTELES *Deum nec curavit, nec coluit.* Ce qu'en dit *Pic de l'Amirande* après *Athenagoras* est encore plus formel. *Aristoteles autem & Sectatores*, dit-il, *unum inducentes, tanquam Animal, compositum ex anima & corpore constitutum, dicunt Deum, corpus quidem ipsius æthereum existimantes, erratica sydera & sphæram non errantium motum circulariter, animam verò in motu corporis rationem, ipsam quidem non motum, corporei verò motus causam constitutam.* Galien, continuë-t-il, assure qu'Aristote a enseigné que Dieu étoit un animal composé de corps & de divinité. Ciceron *de Natura Deorum*, ne parle pas si positivement : il se contente de dire que le Maître des Peripateticiens, en s'éloignant des sentimens de Platon, a broüillé bien des choses, donnant quelquefois toute la divinité à l'intelligence *Menti*, & assurant quelquefois que le monde étoit Dieu même. Bibl. univ. Tom. 24. p. 42. Boileau se mocque de l'entêtement de nôtre siecle où mille gens s'imaginent

Que sans Aristote
La raison ne peut rien & le bon sens radote.

ARTICLE XXI.

ARRIAGA (Jesuite) est assez singulier en sa maniere d'écrire : Il se donne beaucoup plus de liberté que les autres de dire ses sentimens. J'ai admiré plusieurs fois sa pensée & son expression sur le sujet de la Presence réelle ; c'est dans le 5. Tome de sa Theologie, Disput. 21. Sect. 6. *Ce n'est point*, dit-il, *un article de Foi, que Christ soit sous cette Hostie ou sous celle-là, parce-qu'il est incertain si le Prêtre qui a consacré est legitime, & s'il a eu intention de consacrer.* Je me souviens d'avoir lû dans le Tome 7. ce me semble, Disput. 42. Sect. 1. que rapportant l'opinion de Vasquez, il dit nettement que *tout bien conté il ne se fie pas beaucoup à la solution du P. Vasquez.*

Arriaga en la Sect. 3. de sa Dispute 24. examine tres-bien les questions mixtes qui concernent le blaspheme : *Quæstiones partim Theologiæ, partim Canonisticæ, ex. gr. quomodo differat blasphemia ab infidelitate, odio Dei desperatione, irreligiositate, iniquis juramentis : De illis ex professo disquirit Arriaga.*

J'ai remarqué en lisant Arriaga & Oviedo, que toûjours lors-qu'un de ces Je-

ſuites ſoûtient l'affirmative d'une Propoſition, l'autre ſoûtient la negative. Arriaga eſt un des Interpretes de ſaint Thomas d'Aquin.

Article XXII.

ATHANASE (Saint.) De tous les Docteurs de l'Egliſe, il n'y en a point eu qui ait expliqué & confirmé la doctrine de la Sainte Trinité, & de la divinité éternelle de Nôtre Seigneur, ſi clairement & ſi fortement que lui : auſſi n'en parloit-on que comme de la Colomne de la Foi, du Chef des Orthodoxes qui donnoit la loi à tout le monde, du grand Luminaire de l'Egliſe ; & on le comparoit au Soleil & à la Lune, &c. Le lieu de ſa naiſſance eſt incertain : on croit qu'il étoit d'Alexandrie.

M. Godeau (Hiſt. Eccleſ. ann. 371.) remarque qu'Athanaſe n'étant encore que petit enfant, en baptiſoit d'autres ſur le bord de la mer. Alexandre qui gouvernoit l'Egliſe d'Alexandrie, l'ayant vû de ſa fenêtre, le fit apeler ; & ayant ſçû qu'il avoit fait les interrogations accoûtumées, & prononcé les paroles qui en compoſent la forme, comme il les avoit oüies dans l'Egliſe, jugea qu'il ne falloit point rebaptiſer ces

ces enfans, mais seulement ajoûter les autres ceremonjes que l'on pratique à l'Eglise, &c. Mais M. Herman qui a fait la vie de saint Athanase, n'ajoûte pas beaucoup de foi à cette histoire, il la croit au contraire tres-douteuse : & ce qui la lui rend suspecte, c'est l'approbation donnée par saint Alexandre au Baptême de ces enfans.

Les sçavans Peres Benedictins, dans la Vie qu'ils ont faite de saint Athanase, & qu'ils ont mise à la tête de la nouvelle Edition de ses Oeuvres, rejettent après la plûpart des Sçavans cette prétenduë Histoire.

On croit qu'il avoit déja 18. ans quand ce prétendu Baptême fut celebré, & il n'y a nulle apparence qu'il eut osé entreprendre à cet âge une action si extraordinaire.

Le Sueur, (dans son Hist. Eccles. sur l'an 266.) qui rapporte aussi cette avanture, ajoûte une particularité que d'autres ne rapportent pas, excepté Ruffin, Sozomene & Nicephore, sçavoir que ces enfans avoient fait Athanase Evêque, dit qu'il ne sçait comment on peut approuver ce jugement & cette action d'Alexandre : *Car si ce Baptême étoit legitimement administré, pourquoi de même l'Ordination qu'ils firent d'Athanase à l'Episcopat ne seroit-elle pas bonne ?* Quoi-qu'il en soit, l'Histoire marque qu'Athanase n'étant encore que

Diacre d'Alexandrie, eut la principale part à la dispute que l'on eut au Concile de Nicée contre Arius & ses Sectateurs. Monsieur Simon qui dans son Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament, Chap. 6. parle fort au long de cette dispute, ne paroit neanmoins pas content des réponses qu'Athanase fit à Arius.

Alexandre Evêque d'Alexandrie étant mort au retour du Concile de Nicée, saint Athanase fut élû la même année, non par brigues, mais par le suffrage de tout le peuple. On dit qu'étant averti qu'on jettoit les yeux sur lui pour l'ordonner, il s'alla cacher. Ce seroit un prodige incroyable dans nôtre siecle. Les Ariens répandirent divers bruits contre cette Election: Ils soûtinrent au Concile de Tyr que plus de cinquante Evêques s'étoient engagés de ne mettre sur le Siege d'Alexandrie personne, jusques à ce qu'ils eussent terminé tous leurs differens personnels; mais que sept d'entr'eux fausserent leur serment, & élûrent Athanase sans la participation des autres. Quelques-uns même assurent que les voix étant partagées, & l'élection ne se faisant pas assez promptement, Athanase se saisit de l'Eglise de saint Denis, qui étoit une des Paroisses d'Alexandrie, s'y fit

consacrer par deux Evêques, malgré les autres Evêques, qui firent bien rompre les portes de l'Eglise, mais trop tard, la ceremonie étant déja faite : Et qu'ensuite ayant écrit à l'Empereur au nom de toute la Ville, il obtint de lui la confirmation de sa dignité.

Philostorgue qui est l'Historien des Ariens, & l'Auteur du *Chronicon Paschale*, se sont trompés de quatre ans sur la mort d'Alexandre & sur l'Ordination d'Athanase, car ils placent cet évenement l'an 330. cependant Alexandre mourut le 16. Avril 326. cinq mois après son retour de Nicée : Et Athanase fut ordonné le 27. Decembre de la même année ; c'est pourquoi saint Cyrille dit qu'il avoit été quarante-six ans Evêque, lors-qu'il mourut l'an 373.

Saint Athanase ne fut pas long-tems en repos, il eut sur les bras trois factions differentes, qui toutes prirent naissance dans son Diocése, & qui se réünirent pour l'accabler plus surement ; ils porterent à Constantin diverses accusations contre lui. Comme d'avoir imposé une espece de tribut à l'Egypte, en lui ordonnant de fournir à l'Eglise d'Alexandrie un certain nombre d'habits de lin ; d'avoir fourni de l'argent à un certain séditieux nommé *Philumene* ; d'avoir fait rompre un Calice, renverser

la table, & brûler les Livres sacrés de l'Eglise d'Eschiras; d'avoir maltraité plusieurs Prêtres, & commis diverses violences; d'avoir coupé les bras à un Evêque Meletien nommé *Arsenius*, & de les garder pour s'en servir à des operations de Magie. Constantin reconnut la fausseté de l'accusation à l'égard des deux premiers chefs; & pour les autres, il en renvoya la connoissance à une assemblée de divers Evêques, qui se fit à Cesarée en Palestine; & Athanase ne s'y étant point rendu, on le cita devant un Synode qui s'assembla à Thyr l'an 334. il comparut & se justifia de l'accusation touchant *Arsenius*, en faisant entrer cet homme dans l'assemblée avec ses deux mains, & se moquant de ses accusateurs qui se voyant confondus par une preuve si inconteſtable, publierent qu'il étoit Magicien, & qu'il sçavoit tromper les yeux par des prestiges. C'est, selon M. Fleury (Hist. Eccl.) ce qui a fait dire à Ammian Marcellin que saint Athanase passoit pour devin, & tres-sçavant dans les augures. Mais M. Valois croit que c'est parce-qu'il avoit prédit quelquefois l'avenir. On dit encore qu'une femme introduite dans l'assemblée l'accusa de l'avoir deshonorée, après l'avoir reçû dans son logis, quoi-qu'il sçût qu'elle avoit fait vœu de virginité.

Mais il parut qu'elle ne connoissoit pas seulement S. Athanase, puis-qu'elle prit pour lui un Prêtre nommé *Timothée*, qui feignit d'être l'Evêque d'Alexandrie.

Les Eusebiens qui ne cherchoient qu'à le perdre, lui firent un nouveau crime qui toucha l'Empereur : ils l'accuserent d'avoir empêché la Flotte d'Alexandrie d'aller à Constantinople porter des bleds. L'Empereur prit feu, & relegua saint Athanase à Treve. Il n'y demeura pas long-temps, car Constantin étant mort deux ans après, le jeune Constantin le renvoya dans son Siege. Baronius remet ce rétablissement à l'année suivante.

Les Ariens chagrins de le voir à la tête de son Troupeau, le calomnierent auprès du nouvel Empereur, & le déposerent dans un Concile qu'ils convoquerent à Antioche.

Athanase se sauva à Rome, où le Pape étant informé de la conduite des Orientaux, assembla un Concile dans lequel Athanase fut absous ; mais il ne pût être rétabli qu'après que le Concile de Sardique, qui ayant cassé les Decrets des Conciles de Thyr & d'Antioche, qui étoient contraires à Athanase, eut prononcé en sa faveur ; l'Empereur le remit dans son Evêché.

M. Herman dans la Vie qu'il a faite de saint Athanase, fait de grands éloges de ce Docteur. Socrate, lib. 4. chap. 23. l'appele la grande lumiere de l'Egypte *Magna Ægypti stella.* Il n'est point vrai, comme quelques-uns l'ont crû, que saint Gregoire de Nazianze ait fait la Vie de saint Athanase. Le Sueur dans son Histoire Ecclesiastique, dit qu'il n'a fait qu'un Panegyrique. Et M. Herman regrette qu'il n'en ait pas fait la vie. C'est aparemment de cette piece, qui est la vingt-uniéme de ses Harangues dont Hottinger a voulu parler ch. 4 sect. 1. de son Histoire Ecclesiastique, lors-qu'il dit, *Athanasius Alexandrinæ urbis Episcopus Arii & Arianorum hostis infensissimus, cujus vitam cùm scripsisset Nazianzenus, fassus est, Athanasium laudare, idem esse ac virtutem ipsam laudare.* En effet saint Gregoire après avoir fait au long l'Histoire des persecutions que saint Athanase souffrit pendant sa vie, il le louë sur tout de son orthodoxie & de sa constance dans la défense de la verité. *Tous ceux*, dit-il, *qui faisoient profession de nôtre Doctrine étoient divisés en trois parties. Les uns n'avoient pas de bons sentimens du Fils & moins encore du Saint-Esprit; Il y en avoit tres-peu dont la creance fut saine à ces deux égards. Il fut le premier & le seul qui osa*

publier ouvertement la verité, ou au moins il ne fut soûtenu que d'un tres-petit nombre de personnes. Il lui donne encore la gloire d'avoir accordé les Orientaux avec les Occidentaux, qui n'étant en dispute que pour des paroles, se croyoient réciproquement Heretiques. *Nous disions, conformément à la Doctrine de la pieté, qu'il y a une essence & trois existences.* (Hypostases) *Le premier se raportant à la nature de la divinité, & le second aux proprietés des trois. Les Evêques d'Italie concevoient la même chose; mais à cause de la pauvreté de leur langue, ils ne pouvoient distinguer l'hypostase de l'essence,* (c'est que les Latins traduisoient le mot *Hypostase* par celui de *Substance.*) *Et ils introduisirent celui de* Personne; *de crainte qu'il ne semblât qu'ils reconnoissoient trois Essences. Qu'en arriva-t-il? quelque chose de ridicule ou plûtôt digne de pitié. Une pure dispute de mots parut une dispute touchant la Foi. On soupçonnoit* (en Orient) *de Sabellianisme ceux qui disoient qu'il y a trois Personnes, &* (en Occident) *d'Arianisme ceux parloient de trois Hypostases. C'est ce que les disputes produisirent, &c. Saint Athanase remedia à cela en s'entretenant avec douceur avec chaque parti, & en examinant avec soin le sens des paroles dont il se servoit; &*

dès qu'il eut reconnu que les Evêques d'Orient & d'Occident étoient du même sentiment pour la chose, & ne différoient qu'en expressions, il permit l'usage des termes différens, & les réünit dans le fond des Dogmes.

Le P. le Moine dans son Manifeste Apologetique fait une éloge court, mais beau, de saint Athanase.

M. Dupin dans sa Bibliothéque Ecclesiastique, Tome 2. parle fort au long de S. Athanase, de ses disputes, de ses traverses, & de ses Ouvrages, & en fait éloge.

Saint Athanase a laissé de tres-bons Ouvrages. Comme la necessité le forçoit de mettre la main à la plume, presque tous ses Ecrits sont en forme de Lettres ou d'Apologies. On les avoit mis en quatre Tomes in folio, & quoi-que ce nombre en fut assez grand, cependant Bellarmin de *Scriptoribus Ecclesiasticis* prétend que tout n'y est pas, *me minuit enim*, dit-il, *S. Hyeronimus duorum Librorum contra gentes, & Libri unius contra Valentem & Ursacium, & alterius de Psalmorum titulis, & etiam de vita sancti Antonii, qui tamen Libri in his quatuor tomis desiderari videntur.*

Le Sueur dans son Histoire Ecclesiastique, parlant des Ecrits de saint Athanase, distingue ceux qui sont sont douteux, & ceux qui lui sont faussement attribués.

Des

Des derniers les principaux ſont *Sermo de ſanctiſſima Dei para*, qui eſt dans le 3. Tome, & *Quæſtiones ad Antiochum Principem*, & le Traité *de Paſſione Imaginis*, qui ſont dans le quatriéme. Bellarmin *de ſcript. Eccleſ.* Baronius *ſub ann.* 84. & pluſieurs autres conviennent que ces Livres ne ſont point de ſaint Athanaſe. On a auſſi attribué à ce Saint la Vie de ſaint Antoine. Bellarmin l'en fait Auteur, & dit que c'eſt après ſaint Jerôme *in Libro de Script. Eccleſ.* après ſaint Gregoire de Nazianze *in Orat.* 19. *Athanaſ.* & après ſaint Auguſtin, *Lib.* 8. *Confeſſ. cap.* 6. Le Sueur ſemble avoir donné dans ce ſentiment *(Hiſt. Eccleſ.)* Il eſt certain qu'Athanaſe a écrit la Vie de ſaint Antoine, & que *Illam vitam Evagrius Preſbyter ex Græco tranſtulit*; Mais la queſtion eſt de ſçavoir ſi c'eſt ſaint Athanaſe dont nous parlons qui en eſt veritablement Auteur. Rivet employe preſque tout le 4. chap. du 3. liv. de ſon *Criticus Sacerd.* à faire voir que cette Vie a été faite veritablement par un homme qui ſe nommoit Athanaſe, mais non pas par celui dont nous parlons.

M. Teſſier dans ſon *Catalogus Authorum* &c. au mot *Athanaſius*, dit en parlant de cet ancien Docteur, *Scripſiſſe dicitur Vitam Antonii Monachi & Abbatis*, na-

tione Ægyptii, an gemina sit, dubitatur, & renvoye son Lecteur pour s'en éclaircir au *Critic. Sacerd.* de Rivet, à Vossius *de Histor. Grac.* à *Barth. adversar.* lib. 57. cap. 1.

Le P. Oudin dans son Supplément aux Ecrits omis par Bellarmin sur les Matieres Ecclesiastiques, met au rang des Ecrits supposés les sept Homelies que Lucas Holstenius a publiés sous le nom de saint Athanase.

Les PP. Benedictins, dans l'Edition nouvelle des Oeuvres de S. Athanase, qu'ils ont donnée au Public en trois volumes infolio, font voir ceux qui sont veritablement de ce saint Docteur, & ceux qui lui sont attribués. Il les rangent sous deux classes : La premiere, est de ceux qui ne sont que douteux, c'est à dire qui n'ont pas des caracteres infaillibles de leur supposition ; & la seconde, de ceux qui sont veritablement supposés. Ils mettent au nombre des douteux deux petits Traités de l'Incarnation du Verbe : un Recüeil des passages de l'Ecriture : l'Epître Catholique : le Traité de la Réfutation de l'hipocrisie de Melece & d'Eusebe de Samosate contre la Consubstantialité : un Traité qui a pour titre qu'il n'y a qu'un Jesus-Christ : celui des Sabats & de la Circoncision : l'Homelie qui expli-

que la parabole de la ſemence : celle ſur ces paroles, *Allez à ce village qui eſt devant vous, & vous y trouverez en arrivant une ânesſe* : celle de la Paſſion de la Croix du Seigneur : le Livre de la Virginité, &c. Les ſuppoſés ſont, l'Abregé de l'Ecriture ſainte : la Diſpute contre Arius dans le Concile de Nicée : un Traité contre les heretiques : l'Hiſtoire de Melchiſedech : l'eſpece de Lettre à l'Empereur Jovien : le Livre des définitions : trois Traités à Antiochus, qui ont pour titre, La Doctrine à Antiochus, Queſtions à Antiochus : les Queſtions ſur l'Ecriture : la Narration de la Paſſion de l'Image de JESUS-CHRIST dans la ville de Beryte : & pluſieurs autres qu'on peut voir dans cet Ouvrage au nombre de quatre-vingt-ſix, & dont ils ont fait la Critique.

Ce qui a donné lieu à tous ces Ouvrages ſuppoſés ou faux, c'eſt que preſque dès le temps de ſaint Athanaſe on a fait paroître des Pieces ſous ſon nom, auſquelles il n'avoit point de part, & qu'on a continué cette pieuſe fraude dans les ſiecles ſuivans.

C'eſt ainſi que Vigile Evêque de Tapſe, qui vivoit ſur la fin du cinquiéme ſiécle, a fait cinq Livres ſous le nom de S. Athanaſe : & peut-être a-t-il fait auſſi ſous le

même nom le Symbole qui eſt attribué à ce Pere ; C'eſt le ſentiment du P. Pagi.

Voyez au ſujet de ſaint Athanaſe le 2. Tome de la Bibliotheque de l'Etude Theologique, la Bibliotheque de Photius, l'Aparat de Poſſevin, &c.

Un Auteur Anglois (Barovv.) fait l'éloge du Symbole attribué à ſaint Athanaſe, quoi-qu'il reconnoiſſe qu'il n'eſt pas de lui, n'étant connu que depuis mille ans ou environ, & n'étant reçû que de l'Egliſe d'Occident. Pluſieurs Theologiens orthodoxes ont été choqués du commencement & de la fin de ce Symbole, où l'Auteur déclare *ſans doute damnés ceux qui ne gardent pas cette Confeſſion ſaine & entiere, & qui ne la croyent pas fidélement*. Entre les Articles qu'il faut croire de la ſorte eſt celui de la proceſſion du Saint-Eſprit, *du Pere & du Fils*, lequel eſt contre les Grecs qui ſoûtiennent que le Saint-Eſprit procede *du Pere & du Fils*. Or il paroît dur de les damner pour ſi peu de choſe.

Il y a eu pluſieurs Athanaſes : car outre celui dont nous parlons, il s'eſt trouvé de ce nom un Archevêque d'Antioche plus moderne de quatre ſiecles : Un autre nommé Athanaſius Hermioſus, heretique, qui ſucceda à Pierre le Bégue au Siege d'Alexandrie : Et un troiſiéme qui fut Patriarche

de Conſtantinople. Celui-ci, au rapport du *Chronicon Eccleſiæ Græcæ*, étoit un homme d'une autorité incroyable, ſobre, continent, ſe tenant debout toutes les nuits, couchant ſur la dure & marchant à pied; mais ſans lettres, & peu verſé dans les affaires du monde. Il devint fort rigide contre le Clergé, obligeant les Evêques à ſe retirer dans leurs Diocéſes; ce qui lui attira pluſieurs ennemis, qui le forcerent de retourner dans ſon Monaſtere. Jean lui ſucceda; mais ſe voyant mépriſé pour ſon ignorance, il quitta le Siege. Athanaſe reprit la charge de ſon Troupeau, & le gouverna huit ans; mais ne pouvant ſouffrir qu'on le mépriſât, il ſe retira une ſeconde fois dans le Monaſtere. Un Patriarche d'Alexandrie ſe trouvant à Conſtantinople, lui appliqua cette parabole: Il y avoit un Saverier qui avoit un chat blanc, qui prenoit tous les jours une ſouris dans ſa maiſon; il tomba un jour dans le tonneau où l'on teignoit le cuir, & n'en pût ſortir qu'il ne fut tout noir; les ſouris crûrent qu'ayant pris l'habit de Moine, il ne voudroit plus manger de chair, & ſe mirent à ronger le cuir, ſans rien craindre: le Chat les voyant en groſſe troupe, ne pouvoit les prendre toutes, quoi-qu'il le ſouhaitât: Il en prit cependant deux qu'il

dévora ; & les autres prenant la fuite, admiroient comment il étoit devenu plus cruel depuis qu'il avoit pris l'habit de Moine : Cela vouloit dire qu'il craignoit qu'Athanase étant remonté sur le Siege en sortant du Convent, n'en fut que plus cruel.

ARTICLE XXIII.

AUGUSTIN (Saint.) Il y a dans l'Histoire Ecclesiastique de M. Godeau sur l'an 354. un Sommaire de la vie saint Augustin.

Le Sueur dans son Hist. Ecclesiastique, sur cette année, ne parle que de la naissance de ce Saint ; mais sur les années 388. 392. 395. & 430. il parle de son Baptême, de ses premieres Prédications, de son élevation à l'Episcopat, disant que son Ordination aporta beaucoup de consolation à l'Eglise ; & enfin il fait mention des choses qui donnerent occasion à ses Ecrits : de sa maladie & de sa mort. Fait son éloge, remarque ses défauts, & ses erreurs. Et dit que Possidius, que d'autres nomment Possidonius Evêque de Calame, qui avoit été son disciple, a écrit sa vie, & a laissé un Catalogue de ses Oeuvres legitimes : *Il avoit vû*, continuë-t-il, *la*

plûpart des choſes dont il parle, c'eſt pourquoi il doit être moins ſuſpect.

L'hiſtoire marque que S. Auguſtin inſtitua dans ſa maiſon une compagnie de Clercs, avec leſquels il vivoit en commun, & qu'il leur ſervoit de Maître & de Pere. Les Moines qui portent le nom de ſaint Auguſtin prétendent qu'ils en ont tiré leur origine. Et M. Godeau ſur l'an 395. de ſon Hiſt. Eccl. dit que cette inſtitution a donné naiſſance aux Chanoines Reguliers; mais le Sueur fait remarquer que ces Ordres n'ont paru que pluſieurs ſiecles depuis ſaint Auguſtin.

On a jugé diverſement des Oeuvres de ſaint Auguſtin. M. le Vayer dans la premiere partie de ſon Traité de la Vertu des Payens, le traite aſſez rudement: *Son texte*, dit-il, *n'a pas le privilege d'être Canonique, il s'eſt bien retracté lui-même de beaucoup de propoſitions; & comme perſonne ne défere plus à ce qu'il a écrit des Antipodes dans ſa Cité de Dieu, où il le prend pour une Fable, on ſe peut bien départir ailleurs de ſes ſentimens.* Le même dans la ſeconde partie ou journée de ſon Hexameron Ruſtique, ſi c'eſt lui qui en eſt l'Auteur, comme il y a lieu de le croire, ſoûtient, *qu'il n'y a point d'Auteur qui n'ait beſoin de trouver des lecteurs favorables,*

& il le juſtifie en examinant pluſieurs paſſages des Ouvres de Senéque, de Dion Chryſoſtôme, *& de ſaint Auguſtin* ; il va juſqu'à montrer qu'il y a des *impuretés & des vilenies dans les Oeuvres de ſaint Auguſtin.*

M. Pajon au chap. 5. de la ſeconde partie de l'examen du Livre qui a pour titre *Préjugés legitimes contre les Calviniſtes*, dit que *quoi-que ſaint Auguſtin ait été le plus grand homme de ſon ſiecle, ſon autorité ſimple n'eſt pas une autorité ſuffiſante pour faire foi d'une verité, puiſqu'il eſt conſtant qu'il eſt ſouvent tombé lui-même dans des erreurs, & dans de faux raiſonnemens.* Il apelle les argumens que l'on tire de ſon ſimple témoignage *des Sophiſmes de l'autorité.*

M. Dupin, Tome 3. de ſa Bibliothéque Eccleſiaſtique, parlant de ſaint Auguſtin & de ſes Ouvrages. *Il avoit*, dit-il, *beaucoup moins d'érudition que d'eſprit ; il ne ſçavoit pas les Langues, & avoit peu lû les Anciens. Il écrivoit avec beaucoup plus de facilité & de netteté, que de politeſſe & d'élegance. Quoi-qu'il eût enſeigné la Rhetorique, il ne poſſedoit pas l'éloquence des Orateurs, ou il l'a négligeoit. Il n'eſt pas même toûjours pur dans ſes expreſſions, & ſe ſert quelquefois de mots impropres ou*

barbares. Il uſe ſouvent de pointes & de jeux de mots ; il repete les mêmes choſes, il rebat les mêmes raiſonnemens en cent endroits. Il s'arrête long-temps à la même penſée, à laquelle il donne differens tours, & il s'étend ordinairement ſur des lieux communs.

Penton dans ſon *Aparatus ad Theologiam in uſum Accademicorum, cap.* 8. dit que *ſaint Auguſtin ne s'accorde, ni avec lui-même, ni avec la charité, ſi on n'a égard au grand zele dont il étoit animé contre les Pelagiens ; ſans cela, on ne pourroit s'empêcher de croire qu'il a parlé d'une maniere trop dure, & des petits enfans, & de Dieu même, qu'il dit punir le peché par le peché, & pouſſer preſque les impies à le vouloir faire.*

Les Jeſuites n'aiment point ſaint Auguſtin. Il eſt fort maltraité dans l'Indice de Moraine Jeſuite. Salmeron Tome 11. le refute, & dit que ſon expoſition eſt dure. Le Maire Jeſuite le traite bien autrement. Palavicin dit qu'il n'étoit pas grand Theologien. Quelques-uns ont voulu même l'ôter du nombre des Docteurs.

Le Pere Adam grand frondeur des Janſeniſtes, prêchant le ſecond Jeudi de Carême de l'an 1650. à Paris dans l'Egliſe de ſaint Paul, s'emporta d'une maniere outrageant-

te contre saint Augustin, en disant, *qu'il étoit embaraſſé & obſcur dans ſes Ecrits, qu'étant un eſprit Affriquain, ardent & plein de chaleur, il s'étoit ſouvent trop emporté, étoit tombé dans l'excès, avoit paſſé au de-là de la verité, en combattant les ennemis de la Grace, comme il arrive quelquefois qu'un homme qui a deſſein de fraper ſon ennemi, le frape avec tant de violence qu'il le jette contre un arbre & lui donne un contre-coup contre ſon intention. Qu'en établiſſant contre les Pelagiens le peché originel, il s'étoit emporté juſques à l'excès de l'erreur, en diſant que le peché originel étoit puni dans les enfans qui mouroient ſans Baptême de la peine du feu & du dam. Que ſaint Auguſtin n'étoit pas bien aſſuré en ce qu'il a écrit, puis-que ſelon la remarque de M. de Gamache, il a changé trois fois dans la matiere de la Grace.* Quelques jours après un Prédicateur tres-digne de foi, ayant repreſenté au P. Adam le bruit que faiſoit cette Prédication, & cette invective violente contre un Docteur ſi reveré dans l'Egliſe: Le Pere lui ſoûtint opiniâtrement tout ce qu'il avoit avancé, ajoûtant pour ſa juſtification, que Gabriel Aporta Jeſuite diſoit ſouvent *qu'il ſeroit à deſirer que jamais ſaint Auguſtin n'eût écrit de la Grace*; à quoi l'autre répondit, *qu'en effet*

cela seroit fort à desirer aux Molinistes.

Pour sçavoir ce que les Jesuites ont dit de saint Augustin, on peut consulter le Journal de Saint-Amour, & les pieces ajoûtées à ce Journal.

On a reproché à saint Augustin qu'il s'est contrarié en bien des endroits. M. Dupin dans la Preface du premier Tome de sa Bibliotheque Eccles. dit *que saint Augustin écrivant contre les Pelagiens, a parlé autrement de la Grace & du libre arbitre qu'il n'avoit fait auparavant*; & depuis qu'il eut en tête les Heretiques & les Donatistes, *il parloit continuellement dans tous ses Ecrits, même dans ses Homelies, de l'Eglise & de la Grace.*

Un sçavant Anglois (*Dodvvel*) dit qu'on ne doit pas tant s'arrêter au sentiment de saint Augustin, *qui a bien plus de subtilité que de solidité, ou de sçavoir: ce qui soit dit neanmoins*, ajoûte-t-il, *sans blesser le respect que l'on doit à la pieté & à l'érudition de ce Pere. Les Déclamateurs de ce temps-là ont accoûtumé de censurer d'une maniere tragique dans leurs adversaires, des choses dont ils auroient jugé plus équitablement si un Catholique les avoit dites.*

Saint Augustin avouë lui-même qu'il ne sçavoit ni Grec ni Hebreu, & qu'il n'aimoit point cette premiere Langue, *lib.*

1. *cap.* 13. *Confess.* Cette ignorance des Langues est cause qu'on lui a reproché d'avoir tres-mal entendu divers passages de l'Ecriture sainte. Il fait, par exemple, cette réflexion sur ces paroles de ces enfans qui insultoient à Elisée (Rois, chap. 11. 23.) *Monte chauve, Monte chauve, quid est, ascende calve, ascende calve? nisi ascende* „ *Crucem in loco Calvariæ.* Que veut dire „ autre chose, *Monte chauve, monte chau-* „ *ve?* sinon, Montez à la Croix sur le „ Calvaire. Monsieur de Sacy dans ses Notes sur le 4. Livre des Rois, a remarqué ces paroles comme quelque chose de considerable : cependant ce n'est qu'un jeu de mots, qui n'a d'autre apparence de fondement que dans la version Latine d'un passage Hebreu, où saint Augustin, s'il l'avoit entendu, n'auroit pas trouvé son compte.

Erasme dans son Ecclesiaste dit que saint Augustin confesse ingénuëment qu'il n'entend point le vers. 7. du Chapitre 2. de la 2. aux Thessaloniciens.

Heinsius sur le Nouveau Testament, dit que saint Augustin a tres-mal exposé les paroles de la premiere à Timothée, v. 15. & qu'il a pitoyablement expliqué le ch. 3. de saint Paul aux Galates.

Bellarmin, lib. 1. *de Rom. Pontif.* cap. 10.

dit que *Augustinus ex sola ignoratione linguæ Hebreæ est deceptus.*

M. Martel au Chapitre 9. du 1. Livre de sa Réponse à la Methode du Cardinal de Richelieu, fait tres-bien voir que quoi-que saint Augustin n'entendit pas les Langues, il discernoit pourtant fort bien les Heretiques d'avec les Orthodoxes, & les combattoit avec succès, & qu'il montroit clairement l'union & le concert du Vieux & du Nouveau Testament.

M. Honcamp Chanoine de Mayence, dans l'Examen qu'il a fait de la Critique du Vieux Testament par M. Simon, & des Sentimens de quelques Theologiens d'Hollande, &c. employe la troisiéme partie de son Livre à défendre saint Augustin. Et pour mortifier les Critiques qui se persuadent que pour bien entendre l'Ecriture, & l'interpreter heureusement, il faut sçavoir les langues Hebraïques & Grecques; il entreprend de faire voir que saint Augustin auroit pû les apprendre, mais qu'il n'a pas voulu, parce-qu'encore qu'il témoigne lui-même, continuë-t-il, qu'un bon Interprete les devroit sçavoir, il n'a pas laissé de croire pouvoir expliquer l'Ecriture sans cela. *S'il l'a fait*, ajoûte M. Honcamp, *se reconnoissant peu propre à cela, & sçachant qu'il étoit destitué des secours neces-*

saires, il ne l'a pû faire sans arrogance, & sans temerité. Or bien loin qu'il l'ait fait arrogamment, il s'en est acquitté avec un tel succès, qu'il n'y a personne qui ait de l'esprit qui ne préfere saint Augustin à saint Jerôme, quoi-que saint Augustin ignorât la Langue sainte; & que saint Jerôme la sçût.

Saint Augustin, dit-on, sçavoit tres-bien toute la Theologie payenne : il étoit celui de tous les Peres Latins qui la possedoit le mieux. Il l'a mise toute entiere dans son Livre de la *Cité de Dieu*, & l'y réfute tres-doctement & tres-fortement. Ce Livre est le plus beau de ses Ouvrages : On le peut apeler son Chef-d'œuvre, le Tresor de sa litterature.

Comme il s'agissoit de défendre la Religion Chrétienne contre les blasphemes des Payens, qui vouloient rejetter sur elle & sur le mépris qu'elle faisoit de leurs Dieux, le saccagement de la ville de Rome de l'an 410. & les autres maux de l'Empire Romain : Saint Augustin employe les dix premiers Livres de cet Ouvrage à répondre à ces plaintes & à ces blasphemes. Pour les convaincre de leur erreur, il montre la vanité du culte des faux Dieux : il examine toutes les absurdités qui étoient dans leurs ceremonies, dans leurs sacrifices, & dans tout le reste de leur Religion, & prend de là

occaſion de traiter de tout ce qui eſt jamais arrivé de plus remarquable dans le monde. Dans les douze Livres ſuivans il fait comme l'Hiſtoire des deux Cités, de celle de Dieu & de celle du monde: il y décrit la naiſſance de ces deux ſocietés ſi contraires, & il en explique le progrès & la fin. Enfin il a ramaſſé dans cet endroit tout ce que l'Hiſtoire a de beau & d'excellent, tout ce que la Philoſophie a de ſolide, tout ce que les autres ſciences ont de plus rare & de plus curieux. Charlemagne, au rapport d'Eginard, prenoit beaucoup de plaiſir à lire ce Livre: Charles-quint, le plus ſage des Rois, en faiſoit tant de cas, qu'il récompenſa d'une Charge de Maître des Requêtes celui qu'il employa à le traduire: Et Henri VIII. Roi d'Angleterre reçût les Commentaires que Vives avoit faits pour en expliquer les difficultés, comme le plus agreable preſent qu'on lui pût faire. Quand on eut trouvé le ſecret de l'Imprimerie, ce fut le premier Livre qui fut mis ſous la preſſe, Comme Hottinger le remarque chap. 4. liv. 2. de ſa Bibliotheque. Cependant, « dit M. Dupin, il ne contient rien de fort « curieux ni de bien recherché: S. Auguſtin n'y eſt pas même toûjours exact; tout « eſt preſque tiré, continuë-t-il, de Varron, de Ciceron, de Seneque, & des au- «

„ tres Auteurs dont les Ouvrages étoient „ assez communs : On y doit plûtôt admi- „ rer la diversité & l'assemblage des choses, „ que la force de l'érudition. Les difficul- „ tés qu'on y fait sur le Texte sacré & sur „ l'histoire des Livres de la Bible, n'y sont „ pas bien résolus : on y agite souvent des „ questions fort inutiles, & les raisons „ qu'on employe ne sont pas toûjours con- „ vaincantes.

On a attribué à saint Augustin plusieurs Ouvrages qui ne sont pas de lui.

Alphonsus de Castro, lib. 10. *Probat Librum inscriptum de quæstionibus Veteris & Novi Testamenti non esse Augustini.* Pererius sur la Genese, Bellarmin *de effectu Sacrament.* lib. 2. cap. 10. Le même, lib. 1. *de Missa*, cap. 6. disent que *Autor quæstionum Veteris & Novi Testamenti, multos habet errores, qui ab Augustino refelluntur.*

Le même Bellarmin *lib. de gratia primi hominis, cap.* 3. s'emporte contre ses questions, en disant que *Author quæstionum Veteris & Novi Testamenti non solum non est Augustinus, ut in titulo hujus Libri scribitur, sed neque est homo Catholicus.*

Les Sçavans commençoient à s'accorder dans l'opinion qui attribuë ces questions

sur

ſur le Vieux & le Nouveau Teſtament à Hilaire Diacre, qui vivoit du temps du Pape Damaſe, & qui étoit originaire de Sardagne & de la Secte des Luciferiens : Cependant les deux queſtions qui ſervent de fondement à cette opinion ne ſe trouvent que dans de certains Manuſcrits qui ont en tout cent vingt-ſept Queſtions, au lieu que les autres Manuſcrits les omettent, quoiqu'ils contiennent cent cinquante & une Queſtions, ce qui ſemble obliger de croire que ce Recüeil de Queſtions n'eſt point d'un même Auteur, mais un amas de differentes pieces, ſans nom de perſonne, que l'on a ſuppoſé être de ſaint Auguſtin.

M. Thiers Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de Champrond, dans ſon Livre qui a pour titre *l'Avocat des Pauvres*, chap. 8. dit qu'on a fauſſement attribué à ſaint Auguſtin les Sermons aux Freres Hermites.

Bellarmin *in lib. de Baptiſmo. c. 6.* dit que *liber qui inſcribitur de Eccleſiaſticis dogmatibus, falſo tribuitur Auguſtino.* Le même, Lib. 2. *de Miſſa* cap. 12. dit que *liber oroſium non eſt Auguſtini ut eruditi fatentur.*

La Rocque dans ſa Réponſe à l'Office du ſaint Sacrement, dit que le Livre des Meditations n'eſt point de ſaint Auguſtin.

L'Hypognosticon n'est point aussi de lui, comme on le prouve dans l'Apologie pour les saints Peres, Liv. 5. chap 3. page 3.

L'Epître 45. n'en est pas non plus, comme le démontre Capel dans son Livre intitulé les Livrées de Babel.

Saint Thomas d'Aquin dans la 3. partie de sa Somme *quæst. 45. num. 3.* dit que *liber qui intitulatur de mirabilibus sacræ scripturæ non est liber authenticus, sed falsò ad scribitur Augustino, & ideò illi glossæ non est standum.*

Vasquez Tome 1. *disputationum in Thomam disp. 52. quæst. 2. cap. Libros Meditationum & Solliloquiorum non esse Augustini certum esse dicit.*

Le P. Cerberon de la Congregation de saint Maur, dans sa Critique sur saint Anselme, montre que les Meditations que l'on avoit attribuées à saint Augustin, ne sont point de lui, non plus que le Manuel & le Livre de la Contrition, & que ces Ouvrages n'ont été composés que sur la fin du douziéme siecle, &c.

Les Peres Benedictins de la même Congregation, dans l'Edition nouvelle qu'ils ont donnée au public des Oeuvres de saint Augustin, font voir que les Livres de *la Grammaire, les Cathegories, les Principes*

de la Dialectique & ceux de *la Rhetorique*, que l'on a attribués à saint Augustin, ne sont point de lui. Que la Conference avec *Pascence*, qui étoit dans le second Tome, parmi les Lettres de ce Pere, est tres-vrai-semblablement de *Vigile* Evêque de Tapse, qui voulant combatre les erreurs des Vandales Ariens, publia plusieurs Ouvrages sous le nom des plus celebres Peres. Que les 17. questions sur l'Evangile de S. Mathieu attribuées à saint Augustin, ne sont pas de lui, puisque l'Auteur de ce Livre s'égare avec les Donatistes, en traitant de la parabole de la zizanie, & qu'il y donne la même explication que ces Heretiques y aporterent, & soûtinrent si opiniâtrement dans la Conference de Carthage; &c.

On peut voir tous les Censeurs de saint Augustin dans les Indices Augustiniennes du Pere Henri de Noris de Veronne, imprimé à Padoüe en 1673. & à Bruxelles en 1675. Saint Augustin a fait lui-même la censure de ses Ouvrages, *Lib. 4. de Anima. cap. 9. Lib. 2. Contra Cresc on, cap. 31. Epist. 19. ad. Hieron. ad Vincent. Donatist. Epist. 48. Lib. 2. de Bon. Perseuer. cap. 21. Epist.* 111.

On peut aussi consulter au sujet de saint Augustin, outre ce qu'on en a dit ci-des-

ſus l'Hexameron Ruſtique de la Motte le Vayer ci-devant cité.

Vide Indicem Toſtati in voce Auguſtinus ubi habes multa eximia. De Regula Auguſtini, quod univerſa tenet Eccleſia. Vid. Ottii Vindic. Dallæum de Cultibus Religioſ. Latinorum. Parkerus de Poliziâ Eccleſ. & Floreinſen. ſcrutin. Panop. Bellarmin, &c.

Arnobe Auteur d'un Commentaire ſur les Pſeaumes a traité d'hereſie la Doctrine de S. Auguſtin touchant la prédeſtination, & a donné le nom de *Prædeſtinati* à ceux qui tiennent cette Doctrine pour Orthodoxe, &c.

On a trouvé étrange que ſaint Auguſtin écrivant ſur le Pſeaume 126. & ailleurs, ſoit d'opinion que Salomon eſt damné. Voici comment s'explique là-deſſus *Tileuus in Bellarmin. de V. D. Lib.* 1. *Auguſtini de Salomone reprobrato in Pſ.* 126. *atrox eſt ſententia quæ non ſalum Hieronymi ſed ſcripturæ teſtimonia refellitur.* 2. *Paralip cap.* 11. *v.* 17. Lyra ſur le 2. Livre des Rois, & Bellarmin Tom. 1. Lib. 3. *Contrioverſiorum* cap. 5. ſont tous deux de cette opinion.

Saint Auguſtin n'étoit point temeraire en ſes déciſions. On remarque, par exemple, que Conſentius lui ayant demandé ſi

JESUS-CHRIST, a encore du ſang depuis ſa Reſurrection, il ne voulut point decider ce fait, ſoit parce-que l'Ecriture n'en dit rien, ſoit parce-qu'il ne vouloit pas donner occaſion aux profanes de demander s'il a auſſi de la pituite, &c.

Je ne me ſouviens pas d'avoir vû aucun Jeſuite qui ait parlé ou écrit en faveur de ſaint Auguſtin, excepté Maldona & Ribera; j'avoüe que ce dernier en fait l'éloge magnifiquement en ſon Commentaire ſur les petits Prophetes, &c.

Saint Auguſtin ſouhaitoit trois choſes: la premiere, d'avoir vû JESUS-CHRIST en Chair: la ſeconde, d'avoir vû S. Paul prêchant: & la troiſiéme, d'avoir vû Rome triomphante. On n'a pas approuvé le premier ſouhait.

ARTICLE XXIV.

BARONIUS. Jamais Auteur ne fut plus contredit, plus cenſuré, ni plus repris que lui. Tous les Sçavans, tant Catholiques que Proteſtans, ne l'ont point épargné, quand il a été queſtion de relever ſes bévûës, ſes ignorances, ou ſes fauſſetés.

De tous ceux d'entre les Proteſtans qui l'ont critiqué, il n'y en a point qui l'ait plus

maltraité que *de Dominis* dans sa République Ecclesiastique, il en parle avec mépris au Chap. 7. du 4. Liv. en ces termes: *Legulejus, ipse Baronius, qui Theologiam in ultimo penè senio vix à longe salutavit, non debuit in legulejum Theologica solidiùs ipso tractantem, postpositâ Religiosâ modestiâ, insultare.* Et sur la fin du chap. 8. du 1. Liv. il dit *Ille tamen mihi potius delirus & mente captus dicendus videtur, qui & sacrorum Eloquiorum dictis, & communissimo sanctorum Patrum sensui resistens, mavult propter humanum fastum cæcutire, quam clarissimum lumen cernere veritatis, sed quoniam*, ajoûte-t-il, *ea à nobis sunt jam in præcedentibus explicata & in vero sensu Baronianis nugis liberata, &c.* Et dans son Traité qui a pour titre *Ostensio errorum P. Fr. Suarez*, parlant de Baronius chap. 6. il dit que *Totus in Balaamum transformatur.* Tout cela regarde sa personne; mais voici ce qu'il dit touchant ses Annales, liv. 4. chap. 10. de sa Républ. Eccles. après avoir parlé de Sandaurus qui a fortifié le Siege de Rome, & qui a travaillé *ad ipsam Papatus arcem construendam*, il ajoûte *sed nec Baronius pepercit labori, cujus duodecim magni Tomi Annalium scopum illum unicum omnes habere videntur, ut Romanus Papatus strenuè gravitérque stabilia-*

tur, ac propterea non Historiam Ecclesiasticam, ut par erat, & institutum pascebat, sed apologiam perpetuam nobis edidit, immò & historicas veritates sæpissimè corrupit & labe factavit, ut vel Papatui prodessent, vel saltem non obessent. Et enfin dans le chap. 9. du 6. Liv. il continuë ainsi : *Nuperrimè tamen nostris tantùm diebus ille emersit ferula censoria armatus Annalista, cui cum historiam in his non reperiat, sed faciat, omnia non rectis, sed contortis radiis intuetur. Noster scilicet hic Strabo videri vult occultatissimis Christianæ Religionis delineatoribus perspicacior.*

Voëtius n'en parle guére plus avantageusement, car en examinant la question *An Johann. Baptista ab Angelo in deserto fuerit nutritus*, dans la seconde Partie de sa Police Eccles. Liv. 2. Tr. 2. chap. 4. il dit *His Epicrisin suam subjecit Baronius faber historiarum faberrimus.*

Ses Annales sont plûtôt des Livres de Controverse que des Livres d'Histoire : & si quelquefois il en rapporte quelque fait, on y doit ajoûter si peu de foi, que ce grand Ouvrage ne merite guére d'être lû, du moins par ceux qui veulent s'instruire de la verité de l'histoire, & l'apprendre.

Hoornebeck, Tom. 3. de sa Theologie pratique, lib. 1. cap. 1. *de Theologia Pa-*

trum fait voir *quo loco Annales isti habendi à nobis sint nimirum non pro Annalibus solum, historiáque sed & pro controversiarum, totidem Tomis, eoque semper oculo & mente legendis, ut quibus propositum sæpe magis Authori fuerit disputare quam narrare, unde & non immerito Petrus Pithæus, ubi primos horum Annalium tomos vidicet, dicebat, non Annales Ecclesiastici, sed de potestate Papæ verum nomen istis futurum.*

Mᵉ Estiennne Gaussen ci-devant Professeur à Saumur, dans la premiere de ses quatre Dissertations qu'il a données au public, en faveur des Etudians de l'Academie de cette Ville, parle ainsi des Annales de Baronius. *Nos profectò de Cæsare Baronio ita judicamus, nihil periculosius fieri quàm si ejus lectione juventus teneræ & cereæ flecti in errorem judicatur; ille enim sub Historicæ Narrationis simplicitate, à quâ nemo sibi metuit, easdem illas opiniones propinat, quas Bellarminus, Stephanus, & alii nudè & apertè obtrudunt, uti id est ab Isaaco, Casaubono, responsione ad Annales Baronii pluribus locis optimè observatum.*

Voëtius dont nous avons déja parlé, compare Baronius à Simeon Metaphraste: C'est dans la seconde partie de la Police

Eccle-

Ecclesiastique Liv. 2. Traité 2. chap. 3. Voici ses paroles : *Ita Baronius*, dit-il, *in Annalium suorum consarcinatione toties se Simeoni Metaphrasti similimum ostendit, qui teste Bellarmino in Lib. de scriptoribus Ecclesiasticis Historias scripsit de vitis Sanctorum, multis additis ex proprio ingenio non ut res gestæ fuerunt, sed ut geri potuerunt.*

M. Dupleſſy sur la fin du second Tome de ses Memoires, dit qu'il admire la lecture & la diligence de Baronius ; mais qu'il n'approuve pas qu'il se serve, pour palier les abus du temps, de bons & de mauvais, de vrais & de faux Auteurs, *In quo plus peccatur conscientiâ quàm scientiâ.* Car il montre assez son jugement où il veut.

Blondel au commencement de son Livre de la Principauté, &c. convainc Baronius d'un grand nombre de fausſetés.

M. Patin dans la 85. Lettre de la premiere Edition de ses Lettres, fait mention que feu M. Naudé *qui*, a ce qu'il dit, *n'étoit point menteur, lui a dit que Lucas Hostenius de Hambourg qui étoit à Rome Chanoine de saint Jean de Latran, lui avoit dit qu'il pouvoit montrer huit mille fausſetés dans Baronius, & les prouver par les manuscrits de la Bibliothéque Vaticane,*

qu'il avoit alors en garde.

Le Cardinal du Perron, parlant de Baronius, dit, *Bonus homo in multis locis Historiæ suæ deceptus fuit.*

Martinius Kempius dans sa Bibliothéque Theologique des Anglois, dit que, *comme Baronius se sert par tout de la version que Christophorsonus a faite d'Eusebe, il a aussi toutes ses fautes, qui ne sont pas en petit nombre.*

L'Auteur de la vie de saint Chrisostôme dit dans son avertissement, *qu'il est facile de s'égarer dans la difficulté de l'Histoire, lors-que l'on choisit pour guides des Auteurs peu fidéles & peu éclairés; c'est ce qu'il remarque*, continuë-t-il, *en la personne du sçavant Cardinal Baronius, qui ayant eu trop de déference pour l'autorité de Socrate & de Sozemene, & de quelques-autres Grecs posterieurs, & trop peu d'estime pour le témoignage de Pallade, qu'il a crû être du nombre des Sectateurs d'Origéne, n'a pas été aussi exact, en ce qui concerne la vie de saint Chrisostôme, que l'on auroit pû souhaiter d'un homme de cette haute réputation.* Aussi s'éloigne-t-il de ses sentimens; & comme il le remarque lui-même dans cet avertissement, & le réfute même en divers endroits de cette vie, faisant voir l'absurdité de ce qu'il avance; par

exemple, il montre au chap. 24. qu'il eſt étonnant, & qu'il y a lieu d'admirer comment ce Cardinal a pû écrire que S. Chryſoſtôme n'avoit encore que 22. ans quand il écrivit ces beaux Livres du Sacerdoce, qui ont fait l'admiration de tous les ſiecles; *car*, ajoûte-t-il, *ce que nous avons rapporté juſqu'ici de ſa vie fait aſſez voir combien cette opinion eſt inſoûtenable.*

M. Herman dans la vie de ſaint Athanaſe, s'éloigne auſſi tres-ſouvent du ſentiment de Baronius, & en fait voir l'abſurdité; par exemple, cet Annaliſte dit ſur l'an 311. que ſaint Athanaſe ſçavoit la Juriſprudence: M. Herman montre tres-bien ſur la fin du chap. 3. du Livre 1. qu'il eſt peu vrai-ſemblable que ſaint Alexandre, qui le deſtinoit au Sacerdoce, l'eût fait inſtruire dans l'Etude du Droit Civil, plus convenable à un Avocat ou à un Juge, qu'à un Miniſtre de JESUS-CHRIST; & il s'étend à faire voir d'une maniere tres-judicieuſe, que Baronius n'a pas bien compris ce que dit Sulpice Severe ſur ce ſujet, ſur lequel il fonde ce qu'il avance à cet égard. M. Herman fait la même choſe dans la vie de ſaint Ambroiſe.

Les ſçavans de l'une & de l'autre Communion ne ſe fient pas trop à Baronius, quelque effort qu'il faſſe dans ſon Aparat pour

leur persuader qu'ils doivent avoir de la confiance en lui, & croire generalement tout ce qu'il dit : *Necessarium est*, dit-il, *si pii esse volumus id credere* ; & cette précaution n'empêche pas, comme dit tres-bien M. Godeau dans la Préface du premier Tome de son Histoire Eccles. *Que les Critiques de l'une & de l'autre Religion ne l'accusent de ne reconnoître pas la fausseté des pieces dont il se sert quelquefois ; de se tromper souvent dans les choses de l'Antiquité Romaine, & dans la Chronologie ; d'avoir confondu l'Epoque Dyonisienne avec la vraye année de la naissance de Jesus-Christ, ce qui l'a fait errer jusqu'à Diocletien ; de faire des digressions trop longues, & sur tout de témoigner trop d'attachement aux intérests des Souverains Pontifes ; de porter leur autorité au de-là des bornes legitimes ; de l'appuyer sur toutes sortes de preuves, sans faire distinction des choses contestées d'avec les plus constantes ; & de ravaler trop les Puissances temporelles établies de Dieu.*

Les Sçavans raisonnent diversement sur ces défauts, & les attribuent à diverses causes : Les uns disent que Baronius a fait une infinité de fautes pour n'avoir point lû les Auteurs mêmes qu'il reprend ; c'est le sentiment de *Jacob. Perizonius* dans ses *Animadvers. historic.* D'autres, pour n'a-

voit point lû les Auteurs qui ont servi à faire ses Annales ; mais que plusieurs personnes lisoient pour lui, & lui fournissoient tous les materiaux tous préparés, lesquels il mettoit en œuvre sur la foi d'autrui : & c'est sans doute ce qui a donné lieu à *Nicolaus Crassus, in sua, pro Republica Veneta, adversùs Baronium, Antiparaneſi*, de l'apeler dès l'entrée *Historiarum consarcinator*, & à plusieurs Protestans de dire, *Annales ipsum non scripsisse, sed feciſſe*. Comme le dit entre-autres Hoornebeck, chap. 1. du liv. de sa Theologie des Peres: D'autres croyent que *Cupiditas immoderata omnia trahendi ad propoſitum ſuum, qua uſquam legerat, Baronium ſæpe ad egit ut inepto quædam & abſurda Annalibus inſereret*. Casaubon est de ce sentiment dans les Prolegomenes qui sont à l'entrée de ses Exercitations sur Baronius ; ce qui est cause aussi que *in rebus etiam magni momenti, quæ ſibi in Patrum Libris diſplicent, illa audacter affirmat eſſe manu aliena eorum Libris aſſuta*. Comme l'a fait voir le sçavant M. Daillé sur la fin du 4. chap. du 1. liv. de son Traité *de vero uſu Patrum*.

Cela me fait souvenir de ce que Casaubon dit dans son Epître dédicatoire à Jacques premier Roi de la grande Bretagne, Qu'il sçavoit de bonne part que Baro-

„ nius étoit un homme de probité, équita-
„ ble, amateur de la verité, & menant une
„ vie digne de loüange; mais que le desir
„ ou plûtôt la passion déreglée qu'il avoit
„ eu de favoriser le Siege Romain, l'avoit
„ porté à changer ces bonnes qualités en
„ des vices opposés. *Dum cupidè nimis causæ sui Pontificis inseruit, discedere à se coactus, superiorum virtutum ne umbram quidem retinuisse plurimis locis deprehenditur.* Semblable en cela à Aristide, qui au rapport de Theophraste étoit extrémement juste dans tout ce qui regardoit ses affaires particulieres, mais qui dans les affaires publiques avoit fait plusieurs injustices.

A tout cela il faut ajoûter que Baronius n'étoit point aussi sçavant qu'il falloit qu'il le fût pour bien faire un Ouvrage de l'importance du sien : Il n'étoit pas si docte qu'il vouloit qu'on le crût, quoi-qu'il fut Bibliothecaire du Saint-Siege Apostolique. Il vouloit, par exemple, que l'on crût qu'il sçavoit *l'Hebreu*, & il allegue quelquefois du Syriaque pour de l'Hebreu. Il prend le nom *d'Alphesi*, pour le nom d'un Livre, au lieu que c'est celui d'un Auteur; & il parle au contraire d'un *Jacob Turim*, confondant le nom de l'Auteur avec le titre de son Livre : Comme si quel-

qu'un disoit *Ciceron de la Nature.* Il confond *Origene* le Philosophe Stoïcien, avec *Origene* le Chrétien; *Macedonius* de Mopsueste, avec le Diacre *Macedonius* qui fut competiteur de Paul en l'Evêché de Constantinople après la mort d'Alexandre, l'an 340. ou 342. Il fait une infinité de bévûës semblables. En un mot, toutes les fautes grossieres qu'il fait sans aucune vûë de faciliter son dessein, & qui ne tendent pas au but qu'il se propose, qui est de favoriser le Siege de Rome, sont des fautes d'ignorance, qui montrent qu'il n'étoit point aussi sçavant qu'il le devoit être.

Baronius n'ayant pris la plume que pour réfuter les Centuries de Magdebourg, qui au sentiment d'un fameux Protestant, (J. Claude, Lettre sur l'Etude des Peres, page 114.) *sont pleines de fautes grossieres & digerées dans un ordre Allemand, qui accable l'esprit & qui le dégoute, au lieu de l'attacher;* & qui ne furent faites qu'en vûë de décrier l'Eglise Romaine, & de faire passer ses Dogmes pour nouveaux. Ce Cardinal de son côté combat fort la la croyance & la doctrine des Protestans, maltraite leurs Docteurs en une infinité d'endroits, & les appelle souvent *Impii Epicurii, homines à Simone Mago orti, sine sacris Scripturis Theologi:* Mais il a

été relevé d'une terrible maniere par ces prétendus Theologiens ignorans & sans lettres.

Comme Baronius n'a pas simplement peché en litterature, & qu'il ne s'est pas contenté d'outrager la plûpart des Sçavans; mais qu'outre cela il a mis les Souverains sous les pieds du Pape, qu'il est même entré dans l'examen de leurs intérests, & qu'il a diminué les droits de quelques-uns au profit de la Cour de Rome, il a aussi reçû de l'opposition & de la contradiction de la part des Puissances. Vous sçavez que Philippes III. Roi d'Espagne, par exemple, défendit par un Edit public de l'an 1610. le Tome XI. de ses Annalles, à cause du Traité qui y est inseré *de Monarchia Siciliæ, contra usurpationem ejus ab Rege Hispano.* Vous sçavez aussi que cette Monarchie de Sicile est quelque chose de bien singulier, puis-qu'on entend par ces mots un droit qui donne au Roi de Sicile dans ses Etats autant d'autorité sur les choses spirituelles, que le Pape s'en attribuë sur toute l'Eglise. Le Roi d'Espagne, qui est à present Roi de Sicile, prétend être Legat *à latere*, & Legat né du Saint-Siege, & c'est pour cela que ses Vice-Rois exercent la même Jurisdiction qu'un Legat *à latere*. Ils ont droit d'absoudre, de punir & d'ex-

communier les Eccleſiaſtiques & les Laïques, les Evêques & les Cardinaux même qui réſident dans le Royaume. Quoi-qu'ils avoüent que le Pape a conferé autrefois ce privilege, ils ne le reconnoiſſent pas neanmoins pour Chef, & on n'apelle point d'eux au Tribunal de Sa Sainteté : le Roi d'Eſpagne, diſent-ils, eſt Souverain & Monarque pour le ſpirituel ; ſon droit de ſuperiorité eſt irrévocable, & ne doit pas être conſideré comme délegué, mais comme propre. Auſſi voit-on que ce Prince, ou ceux qui exercent ſa Juriſdiction en ſa place, quoi-que perſonnes laïques, prennent la qualité de *Beatiſſimo & Sanctiſſimo Padre*, & préſident aux Conciles Provinciaux. De ſorte que le Royaume de Sicile tombant en quenoüille, & ayant été actuellement poſſedé par la mere de l'Empereur Charles V. une femme a été Chef de l'Egliſe de Sicile, & a poſſedé le Titre de *Beatiſſimo & Sanctiſſimo Padre*. C'eſt ce qui a donné lieu à un Auteur moderne (*J. Acoſta, Hiſt. des Revenus Eccleſiaſt.*) de conclurre de là juſtement qu'il n'y a pas lieu de tant crier contre la Reine Elizabeth qui a pris la qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane, & d'ajoûter agreablement *que l'on peut dire qu'il y a deux Papes, & deux Sacrés Colleges dans l'Egliſe, ſçavoir*

le Pape de Rome & le Pape de Sicile, auſquels on peut encore ajoûter le Pape d'Angleterre : car, dit-il, *le Roi d'Angleterre prétend auſſi être le Pape de l'Egliſe Anglicane.*

Pour revenir à Baronius, après cette petite digreſſion que j'ai crû être neceſſaire, De Sillon nous apprend ſur la fin du ſecond diſcours du ſecond Livre de ſon Miniſtre d'Etat, que les Eſpagnols ont combattu ce Cardinal en deux manieres : Les Sçavans en détruiſant le Traité où il a tâché de prouver que le corps de ſaint Jacques n'eſt pas à Compoſtelle de Galice, en y répondant *avec des raiſons*, dit-il, *& des preuves qui affoibliſſent tres-fort ſon opinion, qui rendent la leur fort vrai-ſemblable, qui appuyent la creance des Nations Chrétiennes, & qui meritent d'être ſçûës pour la ſatisfaction publique* : Et le Roi en faiſant brûler par la main du Boureau, le Traité qui concerne la Sicile, pour déclarer criminelle la doctrine qu'il contenoit.

De Sillon dit que ce Traité eſt dans le quatriéme Volume ; mais il ſe trompe, car il eſt dans l'onziéme. Le Cardinal Aſcagne Colomna fit une petite Cenſure contre ce Traité, & remontra à Baronius que ce n'eſt pas ainſi qu'on doit réfuter l'erreur, & lui

allegua quelques Sentences des Peres, & des sages du Paganisme, qui nous recommandent de soûtenir les intérests de la verité, sans sortir des bornes de la modestie. Mais le Cardinal Baronius fit peu de cas de de sa remontrance. Il répondit qu'il avoit reglé son stile sur celui du Fils de Dieu, & sur celui des saints Peres.

On peut voir le Traité de Baronius *de la Monarchie de Sicile*. La Censure du Cardinal Ascagne, l'Edit de Philippes III. Roi d'Espagne, dans Goldast Tome 3. Tractat. de Monarch. Rom. Imper.

Il est à croire que cet Ecrit *de Monarchia Siciliæ* fut un obstacle à son avancement, & qu'après la mort de Clement VIII. il eut été selon toutes les apparence élevé sur le Siege Papal, sans les oppositions de la Cour d'Espagne. Le Cardinal de Joyeuse, dans le Journal de tout ce qui se passa au Conclave de cette Election, qui est inseré dans le troisiéme Livre des Ambassades & Negotiations du Cardinal du Perron, remarque que peu de jours avant la Creation du Cardinal de Florence, qui a été Leon XI. Baronius avoit eu 31. voix; mais le Cardinal du Perron évrivant à Henri IV. lui dit que les Espagnols voyant le parti François si fort pour Baronius, le Cardinal de Cosme presenta à la Congrega-

tion des Lettres du Vice-Roi de Sicile addreſſées au College des Cardinaux, pour les prier d'interceder auprès du Pape, à ce qu'il fit raiſon au Roi d'Eſpagne des Livres du Cardinal Baronius au ſujet des affaires de Sicile. Du Perron dit bien qu'on ſe mocqua de ces Lettres; mais des gens de bon ſens croyent qu'elles firent leur effet contre Baronius, en ce que les Cardinaux aſſemblés conſidererent qu'étant partial & ennemi déclaré du Roi d'Eſpagne, il n'étoit pas propre à être Pere commun, ni par conſequent Pape.

L'attachement que Baronius avoit pour le Siege de Rome l'engagea dans pluſieurs differens contre ſes propres intereſts. Quelque obligation qu'il eut à la République de Veniſe, cependant Paul V. & cette République ne ſont pas plûtôt broüillés pour quelques Edits du Senat concernant les Eccléſiaſtiques, qu'il prend parti contr'elle, lui adreſſe une Remontrance en des termes pleins d'aigreur, qui marquent le chagrin qu'il a de ce qu'elle ne fléchit pas ſous l'autorité du Pape. *Il ne m'eſt pas permis*, dit-il, *de commencer ma Remontrance par les ſalutations que l'on a accoûtumé de mettre au commencement des Lettres que les Catholiques s'écrivent. Je ſuis obligé de retrancher ces ſalutations, & d'agir avec*

vous comme avec des Payens égarés & éloignés de la Religion Chrétienne ; cela m'eſt enjoint par nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui prononce ces paroles : Que celui qui ne veut point écouter l'Egliſe nous ſoit comme Payen, &c. Vous vous êtes encore rendus plus miſerables que ces miſerables-là ; car non-ſeulement vous n'avez point écouté l'Egliſe, mais vous l'avez mépriſée & traitée tres-ignominieuſement par Lettres Patentes dignes de toute execration. Vous ſçavez que le Pape qui prit ces Reglemens pour un attentat à l'autorité Eccleſiaſtique, avoit écrit des Lettres menaçantes au Senat, demandant fierement la révocation de ces Edits, qui, ſelon lui, donnoient atteinte aux Canons de l'Egliſe, & à la dignité du Saint Siege. Que le Senat tint bon, & que ſans s'étonner des menaces du Pape, il refuſa de ſe relâcher. Que Paul V. qui étoit d'une humeur hautaine, ſe ſentant vivement offenſé des refus du Senat, mit la République en interdit. Qu'auſſitôt le Senat ayant mandé tous les Eccleſiaſtiques, leur défendit ſur des peines rigoureuſes de déferer à l'excommunication, d'interrompre le Service divin, & de rien innover, ni dans le culte, ni dans l'ordre public. Ce qui échauffa ſi fort la querelle entre la Cour de Rome & cette Republi-

que, que l'on en fut venu à une guerre déclarée; si Henri IV. n'en eut prévenu les suites par sa médiation. Vous sçavez, dis-je, tout cela, & cependant j'ai crû qu'il falloit le dire ici, pour contenter une infinité de gens qui sont bien aise qu'on leur fasse connoître en quoi consistent les choses dont on parle dans un Ouvrage.

De toutes les Puissances de l'Europe il n'y en eut aucune pour laquelle Baronius s'intéressât tant que pour Henri IV. Roi de France, qui s'étoit réüni à l'Eglise Romaine. Sans doute que cette soûmission lui avoit plû, & l'avoit engagé d'entrer dans le parti de la France. Quoi-qu'il en soit, il est certain que cette Cour n'eut jamais à Rome de partisan plus zelé: aussi voit-on dans l'Histoire de ce temps-là, que le Roi qui l'aimoit fort, ayant apris sa mort, voulut qu'on lui fit un Service dans la Cathedrale de Paris, quoi-qu'il fût Italien.

Baronius ayant fait sur l'année 53. num. 32. l'Eloge de Belarmin, celui-ci à son tour a aussi fait celui de Baronius dans le Livre second *des Bonnes Oeuvres en particulier, chap.* 24. §. *Hanc ejus.*

Maimbourg Tome 2. de son Histoire du Lutheranisme fait l'Eloge des Annales de Baronius; mais dans celle de la Décadence

de l'Empire Livre 4. il ne laisse pas de faire voir que le même Baronius écrit *sans jugement, sans sincerité, sans bonne foi; qu'il tronque les passages qui pourroient être contraires aux prétentions de la Cour de Rome; qu'il copie des extraits infidéles, & qu'il fait dire aux Auteurs le contraire de ce qu'ils ont dit.*

Les Protestans ne lui donnent que la loüange d'avoir beaucoup écrit, & l'apellent le *Cardinal laborieux*. En effet son assiduité au travail affoiblit si fort son estomac, que ne pouvant plus rien digerer, il tomba dans une langueur qui le mit au tombeau. Comme il retouchoit souvent son Ouvrage, il s'en est fait aussi plusieurs éditions, la meilleure de toutes est celle qui a été faite à Mayence en 1601.

Spondanus qui a donné l'Abregé des Annales de Baronius en un volume in folio imprimé à Lion, y a joint la vie de ce Cardinal, *unà cum nonnullis posthumis lucubrationibus.*

Abraham Bzovius Polonois de l'Ordre des Freres Prêcheurs, peu après la mort de Baronius, voulut entreprendre de continuer les Annales de ce Cardinal, publia son Ouvrage en 1616. mais on ne fit aucun cas de cette continuation. Voici comment on le caracterisa, *in uno ubi quoque*

Baronius imminet, eum etiam superavit, scilicet in turpi & ne fandâ Papæ ac Romanæ sedis adulatione, in reliquis omnibus Baronio longè inferior.

Odoricus Rainaldus Prêtre de l'Oratoire de Rome les a aussi continuées depuis: il a fait un dix-huitiéme Tome, qui contient l'Histoire des Papes Martin V. Eugene IV. Nicolas V. & Calixte III. & l'Histoire des Conciles de Bâle & de Florence depuis 1417. jusqu'en l'an 1458. & dedia son Ouvrage au Clergé de France dans la vûë de les flater & de leur faire approuver, ou du moins dissimuler tout ce qu'il contenoit d'avantageux aux intérests de la Cour de Rome & de préjudiciable aux libertés de l'Eglise Gallicane; mais il ne vint pas à bout de son dessein, du moins l'approbation ne fut pas generale, car il parut un petit Livre à Munster en 1667. intitulé, *Recuëil de diverses pieces pour la défense des Censures de la Faculté de Theologie de Paris, contre le Bref & la Bulle de nôtre saint Pere le Pape Alexandre VII. avec des remarques sur le 18. Tome des Annales Ecclesiast. d'Odoricus Raynaldus continuateur de Baronius.* Et dans ces Remarques on note les principaux excès que l'on trouve dans ce Tome de Raynaldus sur ces trois points. Premierement, contre l'autorité

rité des Conciles generaux ; Secondement, contre les libertés de l'Egliſe Gallicane ; Troiſiémement, contre la puiſſance ſouveraine des Rois. On a fait depuis imprimer ces Remarques in quarto à l'Iſle en 1687. avec un petit préambule qui eſt à la tête, qui traite tres-mal Raynaldus & ſon Ouvrage ; On y dit que c'eſt un homme qui a « peu d'eſprit, nul jugement, nulle ſincerité, nulle bonne foi ; qui debite avec « une audace inſupportable, & comme des « articles de Foi, les plus inſoûtenables pré- « tentions de la Cour de Rome ; qui alle- « gue les Auteurs les plus partiaux & les « plus emportés, comme Poggius, Blon- « dus, Turrecremata & autres, comme « des témoins irréprochables ; qui faute de « preuves ſe répand en injures & en décla- « mations outrageuſes & indignes d'un Hi- « ſtorien, qui ne doit jamais faire paroître « de paſſion ; & enfin qu'il n'y eut jamais « de perſonne moins propre pour un ſi « important Ouvrage qu'eſt l'Hiſtoire de « l'Egliſe. Et à l'égard du Livre, on dit « qu'outre les défauts remarqués préce- « demment, c'eſt une piece en toutes fa- « çons tres-mépriſable ; n'étant quaſi autre « choſe qu'un Recüeil ſans art, & ſans eſ- « prit, de Bulles & de Lettres de Papes, « ſans preſque aucune particularité remar- «

„ quable de l'Hiſtoire, ni aucune recherche
„ curieuſe.

Johan. Gabriel Biſciola Jeſuite a fait un Abregé de ces Annales en deux Volumes in quarto, mais ce n'eſt que des dix premiers Tomes.

Henricus Spondanus qui de Miniſtre, après avoir fait abjuration, fut fait Evêque de Pamiez, a donné auſſi un Abregé de Baronius; mais il n'eſt pas plus ſincere. Il a fait auſſi un Traité *de Cæmeteriis*, qui eſt de ſes Ouvrages le mieux fait à mon ſens.

Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions un exact & fidéle Annaliſte, qui fit pour la verité, ce que Baronius a fait pour le menſonge. Au défaut d'Annales il eut été avantageux que Caſaubon eut continué & achevé ſes Exercitations ſur Baronius, & qu'au lieu des ſeize que nous en avons, il en eut laiſſé un plus grand nombre; ou que depuis Ottius eut donné au public la ſuite de ſon *Examen perpetuum* ſur tout Baronius. Ces deux grands hommes euſſent réfuté l'erreur & établi la verité. Ottius après avoir travaillé pendant trente ans à cet Ouvrage, l'avoit enfin achevé, & l'eût donné au public s'il ne fut pas mort ſi-tôt. Jean Baptiſte Ottius ſon fils qui a ſes manuſcrits, avertit le public par une Lettre qu'il fit

imprimer en 1687. du dessein qu'il avoit de mettre le tout au jour ; il fait un plan de tout l'Ouvrage, qu'il partage en sept Volumes, rend compte de ce qui l'a empêché de le donner plûtôt, & dit qu'un nommé *Petrus Ziegerus* Imprimeur de Zurich en avoit entrepris l'impression, pourvû qu'un certain nombre de personnes se fussent engagés par leurs signatures à prendre un Exemplaire du Livre à certain prix qu'il marque, (je crois que c'est cinq écus) & à payer cette somme à mesure que chaque Tome s'imprimeroit; apparamment qu'il ne s'est pas trouvé un assez grand nombre de curieux, & que le Libraire a eu peur de ne pas faire un assez grand debit pour s'indemniser des frais. C'est dommage qu'un Ouvrage aussi long, & qui pourroit être de quelque utilité, demeure ainsi dans la poussiere du cabinet.

Le Pere Antoine Pagi de l'Ordre de S. François a donné au Bublic un in folio intitulé *Critica Historico-Chronologica in Annales Ecclesiasticos Eminentiss. & Reverendiss. Cæsaris Cardinalis Baronii* ; Il reproche dans sa Préface à *Isaac Casaubon*, à *Richard Montaigu*, à *Melchior Goldast*, & à quelques-autres qui ont réfuté Baronius qu'*ils se sont moins attachés à l'Histoire & à la Chronologie, qu'aux doctrines de Theologie*

& aux points de Critique : Il trouve encore le même défaut, dit-il, *dans Ottius* ; pour lui *il témoigne de s'être peu mis en peine*, continuë-t-il, *de sçavoir en quelle année chaque chose est arrivée, pourvû qu'il fasse voir que Baronius a rapporté divers évenemens contre la foi de l'Histoire, & qu'il a fait passer des doctrines nouvelles pour des dogmes anciens*. L'Auteur de la République des Lettres du mois Novembre 1699. nous apprend que cet Ouvrage contiendra trois grands volumes in folio : que le premier qui a paru sera réformé dans la nouvelle Edition qu'on prépare : que le P. Pagi avoit dessein de donner un jour un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique plus parfait que celui que nous avons de Spondanus, ni d'aucun autre Ecrivain, si Dieu lui eut donné la vie & la santé ; mais la mort l'arracha de ce monde le 5. Mai de la même année, âgé de près de quatre-vingt ans. Il y a en cet endroit un petit éloge fait par M. l'Abé Nicaise, par lequel on fait remarquer que le Pere Pagi avoit une connoissance parfaite de la Chronologie & de l'Histoire, ce qui lui procura un grand commerce avec les plus sçavans hommes de l'Europe.

Avant le Pere Pagi personne ne s'étoit avisé de corriger les Annales de Baronius,

excepté *Jean Dauis* Avocat au Parlement de Paris qui a fait quelques remarques de peu de conſequence, que de Sponde a incerés dans ſon abregé ; mais le Pere Pagi a ramaſſé tout ce qui a été dit contre, tant par les Catholiques, que par les Proteſtans, & en a fait un cours d'Ouvrage. Il faut lui faire la juſtice de dire qu'il y a mis du ſien ; ce qui ſe connoît tres-bien, parce-qu'il cite avec exactitude & fidélement ceux des lumieres deſquels il a profité.

Comme je n'ai jamais eu deſſein d'écrire contre Baronius, je ne me ſuis pas auſſi attaché à ramaſſer tout ce qui a été dit contre lui: cependant ſi je voulois faire un Recüeil de tout ce que j'ai noté dans mes études ordinaires, je pourrois donner pluſieurs volumes au Public, ſur tout ſi je voulois l'examiner de près. Par exemple, il eſt conſtant qu'Alexandre III. mit autrefois le pied ſur la gorge à l'Empereur Barberouſſe, qui s'étoit jetté à ſes pieds pour obtenir la liberté de ſon fils Othon, en diſant ces paroles du Pſeaume 91. v. 13. *Tu marcheras ſur le lion & ſur l'aſpic, &c.* Et que cet Empereur lui ayant répondu que c'étoit à ſaint Pierre, & non pas à lui qu'il rendoit cet hommage : ce Pape orgueilleux répondit, *& Petro & mihi.* Cette hiſtoire eſt rapportée par une infinité d'Auteurs;

On la lit dans une Chronique de la République de Veniſe, qui ſe garde dans la Bibliotheque de ſaint Marc. J'ai oüi dire à pluſieurs voyageurs qu'elle eſt repreſentée dans une ſale publique à Veniſe. Miſſon dans ſon Voyage d'Italie, fait en 1688. ne dit pas que cette hiſtoire ſoit repreſentée dans une ſale publique ; mais il dit dans le Tome 1. qu'on lui a fait remarquer un morceau de porphyre, enchaſſé dans le pavé au milieu du portique de l'Egliſe, vis-à-vis de la grande porte, qui eſt là pour marquer l'endroit où cette action ſe paſſa. Cependant Baronius dans le 12. Tome, ſur l'année 1177. dit que c'eſt une fable. Quand on lui objecte de même contre le Celibat, que Paphnuce, qui n'étoit pas marié, & qui étoit Evêque & Confeſſeur ; ſoûtint au Concile de Nicée que *le Mariage étoit honorable entre tous*, Heb. 13. il dit que c'eſt une fable, quoi-que ce ſoit une verité écrite par Socrate & par Soſomene dans l'Hiſtoire de l'Egliſe qu'ils ont laiſſée, auſquels Baronius défere tant en d'autres occaſions.

A propos de cela l'Auteur du *Perroniana* eſt bien hardi de dire au mot *Celibat*, non-ſeulement que cette hiſtoire eſt fauſſe, mais même qu'on ne ſçauroit lui montrer un ſeul paſſage de l'antiquité, par lequel il

paroiſſe qu'aucun Prêtre ou Evêque ſe ſoit marié après avoir été promû au Sacerdoce ou à l'Epiſcopat. Il fait tort au Cardinal du Perron de le faire parler ainſi, & fait voir que l'antiquité ne lui eſt guére connuë, car il y en a une infinité. Par exemple, ſaint Jerôme, liv. 1. contre Jovinien, dit que Carterius Evêque étoit marié, & que ſa femme étant morte, il en épouſa une autre. Saint Cyprien Epiſt. 10. lib. 4. parle de Numidicus, Prêtre marié. Euſebe, liv. 6. ch. 42. fait mention de Cheremon Evêque marié, & de Demetrianus Evêque d'Antioche, & ſon fils Domnus, qui ſucceda à Paul de Samozate, qui étoient mariés: Liv. 7. chap. 30. Gregoire Evêque de Nazianze ſucceda à ſon pere Gregoire auſſi Evêque de la même Ville, comme le remarque Ruffin liv. 2. chap. 9. Gregoire de Nicée étant marié, & ayant femme & enfans, ne fut en rien inferieur à ſaint Bazile ſon frere, dit Sozomene. Philoromus & Phileas Evêques de Tymnites, & Gabinius frere d'Eutichianus Evêque de Rome, ont été mariés. Saint Hilaire Evêque de Poitiers, *cui* (dit le Poëte Mantuan) *non obſtitit uxor legitimo conjuncta thoro*, étoit marié. Le celebre Spiridion Evêque de Cypre étoit marié. Les Evêques d'Angleterre ont toûjours

été mariés jusqu'en l'an 1080. Les Prêtres de Pologne ont retenu leurs femmes jusqu'en l'an 1217. Ceux d'Allemagne se sont mariés jusques à l'onziéme siecle. Clement Alexandrin, livre 5. de ses Tapisseries parle de sa femme. Gordien Prêtre Romain étoit le pere d'Agapet I. Pape de Rome. Tertulien Prêtre de Carthage étoit marié, témoin le Livre qu'il dédie à sa femme. Boniface Pape, étoit fils de Facundus Prêtre. Theodore Pape, étoit fils de Theodore Evêque. Silverius Pape, étoit fils de Silverius Evêque de Rome. Il est dit dans le decret de Gratian *dist. 56. c. Osius* ou *c. Cenomanenſis* qu'il faut entendre que *filii ex ſacerdotibus nati*, peuvent être élevés au Pontificat, & l'ont été en effet, pourvû qu'ils soient nés de mariages legitimes. La Loi *Omnis cod. de Epiſc. & Cleric.* §. 4. dit que les privileges accordés aux Clercs par Constantin s'étendoient à leurs femmes & à leurs enfans. Sydonius Apolinaris Evêque d'Auvergne étoit marié, comme le remarque Gregoire de Tours Liv. 2. chap. 21. de son Histoire. Benoît Simplicius qui avoit une femme & des enfans, fut fait Archevêque de Bourges, comme le rapporte Sydonius Apolinaris, Liv. 7. Epit. 9. Gregoire de Tours Liv. 10. chap. 31. écrit que Francilion fut fait Evêque de Tours,

il

il étoit marié, ſa femme ſe nommoit Claire. Cecile Prêtre de Carthage recommande à l'heure de ſa mort ſa femme & ſes enfans à ſaint Cyprien : Enfin pour abreger, ſaint Ignace dans ſon Epître aux Philadelphiens, écrit que ſaint Pierre étoit marié, & la plûpart des autres Apôtres. Cela ſuffit pour confondre l'Auteur *du Perronniana*, & lui faire connoître qu'il eſt peu ſçavant dans l'antiquité. Ce n'eſt pas aſſez pour détruire un fait, de dire, c'eſt une fable : Il faut faire voir démonſtrativement que ç'en eſt une ; à moins de cela on croit toûjours la choſe.

ARTICLE XXV.

BEDE (Le Venerable.) Il y a eu deux Bedes : l'un a été ce fameux Prêtre Anglois du Monaſtere de ſaint Pierre, ſaint Paul, de l'Ordre de ſaint Benoiſt, qui floriſſoit vers l'an 730. qui a fait quantité de beaux Ouvrages. L'autre a été un Theologien de ces derniers ſiecles, d'une réputation mediocre, qui a fait quelques Opuſcules ; qui a écrit contre Eraſme, contre les Lutheriens, & *de unica Magdalena, Opuſcula, ni fallor Pariſiis evulgata.*

Il y a eu auſſi deux Venerables, ainſi apelés & connus ſous ce nom : l'un a été ce celebre

Bede Anglois : l'autre a été Pierre, dit le Venerable, surnommé Mauricien, homme de sçavoir, qui fut l'an 1122. élû Abbé de Cluni, duquel Vigner fait mention dans son Histoire de l'Eglise sur cette année.

Le venerable Bede fut Professeur, & le Maître de Jean Scot, d'Alcuin, & de plusieurs autres grands hommes, qui ont rétabli & fait fleurir les Lettres dans l'Europe ; ce qui a donné lieu à quelqu'un de faire cette curieuse remarque, qu'en l'année 636. Sigebert Roi des Anglois Orientaux fonda l'Université de Cambrige, par le conseil d'un certain *Felix* natif de Bourgogne, lequel avoit été Précepteur de ce Prince pendant qu'il demeura en exil en France, & qu'il amena avec lui en Angleterre. Cet homme lui ayant representé qu'on ne peut donner un plus grand ornement à un Royaume, ni lui procurer un plus grand avantage, qu'en y introduisant la connoissance des sciences qui sont utiles à toutes sortes de personnes; de sorte que les Lettres qui jusqu'alors avoient été ensevelies dans l'oubli, commencerent à renaître dans cet Etat, à y faire de grands progrès soûtenuës de la puissance & des bienfaits de Sigebert, & produisirent un grand nombre de Personnages illustres, entre lesquels l'Histoire fait mention de cet Alcuin, que le Roi

Archaye envoya à Charlemagne, & qui fut le premier fondateur de la fameuſe Univerſité de Paris, que Mezeray nomme par excellence, *la Mere de toutes celles qui ſont dans l'Europe.* Ainſi on prétend que les Anglois ont rendu aux François, par le moyen d'Alcuin, de Claude Clement, & quelques autres, ce qu'ils avoient emprunté d'eux en la perſonne de Felix.

Pluſieurs Auteurs ont ſoûtenu que Bede n'étoit jamais ſorti de ſon Iſle, mais ils ſe ſont trompés à mon avis : Le Docte Juëlle Evêque de Sariſburi, dont tant de grands hommes ont fait de ſi magnifiques éloges, & notamment Crakanthorp dans ſon Livre intitulé, *Defenſio Eccleſiæ Anglicanæ, &c. cap.* 15. où il le compare à tout ce qu'il y a de plus précieux : Le docte Juëlle, dis-je, qui étoit Anglois, & qui pouvoit mieux ſçavoir l'Hiſtoire de Bede, dit que ce grand homme a fait un voyage à Rome, & en rapporte même une particularité dans le premier Tome de ſes Oeuvres, Article 4. *de Primatu* ; ſçavoir que *quemadmodùm Athenus Thucydides Græciam Græciæ totius appellat ; ita Romam quidam, quo tempore maximè ea florebat, Epitomen orbis terrarum nuncupabat. Hujus tantæ Majeſtatis admiratione excitati homines ad eam undique tàm incredibili frequentia confluxerunt,*

ut Beda homo noſtràs præclarè Doctus cum Romæ verſaretur, & peregrinorum, qui admirandi tantùm cauſa, & res contemplandi venerant, multitudinem cerneret, quatuor iſtas auguſtiſſimas Litteras S. P. Q. R. hoc modo interpretatus ſit, Stultus populus quærit Romam. Itaque propter & loci commoditatem & reſponſionis celeritatem, multa cauſæ quarum ambigua dubiaque diſceptatio eſſe videbatur, eò delatæ fuerunt. Je crois d'autant plus aiſément ce que dit Juëlle à cet égard, que je ſuis ſûr d'avoir lû en pluſieurs Hiſtoriens, & même dans Baronius, que le Pape Sergius manda Bede à Rome. Ceux qui ont prétendu que Bede n'y avoit point été, ſe ſont fondés ſur ce que le Pape Sergius mourut l'année ſuivante. Quoi-qu'il en ſoit, il importe peu que Bede ait voyagé ou non; il ſuffit pour l'utilité du public, qu'il ait été tres-ſçavant, qu'il ait fait de bons diſciples, & ait laiſſé de bons Ouvrages.

Bede vivoit au tems que le Mahometiſme prit racine dans diverſes parties du monde; car il n'y avoit pas encore un ſiecle que Mahomet avoit pris le deſſus. Vous ſçavez que cet Impoſteur, après avoir groſſi ſon parti par ſes airs devots, & par le bruit de ſes revelations, tenta un nouveau moyen pour augmenter la réputation de ſon prétendu

Apoſtolat. Il feignit d'avoir été enlevé au ſeptiéme Ciel, & conduit au Thrône de Dieu par l'Ange Gabriel. Mais cette fiction ridicule ayant dégoûté une partie de ſes Sectateurs, anima ſes ennemis à ſa perte, qui profitant du mauvais effet de cette impoſture, le contraignit de prendre la fuite, & à ſortir de la Méque, & le pourſuivirent enſorte qu'il fut contraint de ſe ſauver à Medine, où il raſſembla les débris de ſon parti. Cette Ville qui s'apeloit alors *Jathre*, perdit nom, & on lui donna celui de *Medine*, c'eſt à dire la Ville du Prophete; parce-qu'il y établit ſon prétendu Siege Royal pendant les trois ans qu'il y ſéjourna. Juſques-là Mahomet s'étoit contenté de prêcher, & de perſuader les dogmes de la Religion dont il étoit l'inſtituteur. Mais s'étant rendu le maître, il commença à faire des courſes avec ſa troupe de bandits, & à étendre ſa domination. Il ſubjugua ſucceſſivement les diverſes Tribus qui compoſoient la nation des Arabes, & revint à la Méque, dont il s'empara. Alors il réünit en ſa perſonne la qualité de Souverain, & celle de chef de la Religion, qu'il tranſmit à ſes ſucceſſeurs ſous le titre de Califes. C'eſt là l'époque du Mahometiſme.

Ce fut même dans ce temps-là que l'heréſie de Pelagius recommençoit à pullules

& à reprendre le dessus en Ecosse & en Angleterre, où les Monothelites étoient en grand nombre. Bede écrivit beaucoup, & contre les Sarasins, & contre les Heretiques. On l'a accusé neanmoins d'avoir écrit en faveur du Pape Honorius, quoique soupçonné de Monothelisme.

Bellarmin & Gretzerus Jesuites, disent que *Beda Honorium pro Viro sancto habuit etiam post mortem ejus & post celebratam sextam Synodum, ergo eum pro damnato Hæretico non habuit, probant antecedens ex ipso Beda, videlicet ex Liv. 2. Historiæ Anglorum cap. 17. 18. 19. ubi tanquàm de optimo Pastore loqui ajunt Bedam de Honorio; ex vita Bertolphi Abbatis, ubi nunc beatus nunc sanctus vocatur Honorius.* De-là on a voulu inserer ou que Bede n'a point connu Honorius pour Monothelite, ou que s'il l'a connu pour tel, il n'a pas jugé qu'il fut Heretique. L'un & l'autre de ces sentimens seroit injurieux à Bede.

Forbesius à Corse *lib. 5. cap. 10. Instructionum Historico-Theologicarum*, répond tres-bien à cela, & décharge Bede de cette accusation en montrant §. 20. que *Beda qui florebat seculo octavo in suo libro de Temporibus, cap. 67. de cursu sex atatum in Constantino quarto Imperatore, scribens de sexta œcumenica Synodo, Honorium con-*

numerat eis qui ab illa Synodo Anatematizati sunt, & en entrant dans l'examen particulier des raisons de Bellarmin & de Gretzerus, il dit au chap. 17. du même Lib. 5. §. 21. & 22. que *Beda in Historiâ Anglorum, refert quidem de Honorio, quod litteras scripserit ad Eduinum Regem Anglorum ad fidem Christianam à Gentilissimo recens conversum, Paternâ cum charitate accendens ut in fide accepta persistere ac proficere curaret. Item alias litteras cum pallio ad Honorium Archiepiscopum Dorovernensem, quarum litterarum textum inserit Historiæ suæ Beda, ubi etiam commemorat eundem Honorium solerter scripsisse ad Scotos de observatione Paschatis; At nullo prorsùs vel Sanctitatis vel Beatitatis eum ornat Elogio, neque eum vel bonum vel optimum vocat Pastorem, &c.*

A propos de Honorius, vous sçavez qu'il y a eu peu de questions qui ayent plus partagé les esprits que celle de ce Pape. Mais quoi-que vous n'ignoriez pas le sujet de cette dispute, je ne laisserai pas d'en dire un mot en passant. L'on agita dans le septiéme siecle la question des deux volontés en JESUS-CHRIST. L'Ecriture & les Peres avoient decidé nettement qu'il y en avoit deux. *Theodore de Pharan* fut le premier qui en s'ex-

pliquant sur cette matiere, soûtint que l'humanité de JESUS-CHRIST étoit tellement unie au Verbe, que quoi-qu'elle eut ses facultés, elle n'agissoit point par elle-même : mais que toute l'action devoit être attribuée au *Verbe*, qui donnoit le mouvement. *Cyrus* Evêque de Phase, & *Sergius* Patriarche de Constantinople, entrerent dans les mêmes sentimens. Et l'Empereur Heraclius prit le même parti, croyant par là de réünir à l'Eglise les *Jacobites*, les *Severiens*, & les *Acephales*, en leur accordant une partie de ce qu'ils demandoient. Cette question faisant beaucoup de bruit, & Sergius voulant faire le pacificateur, ordonna qu'on s'abstiendroit de dire qu'il y eut une ou deux volontés en JESUS-CHRIST, & écrivit sa pensée à Honorius : ce Pape ne se contentant pas d'approuver sa conduite, traita la question à fond, & la décida en déclarant *qu'il y avoit deux natures en Jesus-Christ, mais qu'il n'y reconnoissoit qu'une seule volonté.*

Après la mort d'Honorius, l'Empereur fit publier une déclaration intitulée *Ectheſe* ou exposition de Foi, dans laquelle il ordonnoit le silence sur cette question. Les successeurs d'Honorius ne furent pas du même sentiment que lui. *Severien* ne voulut point approuver *l'Ectheſe*, & Jean

IV. la condamna formellement. Le Pape *Theodore* en demanda l'abolition : mais l'Empereur Conſtans qui régnoit alors, bien loin de l'accorder, fit publier en 848. une déclaration pareille à celle d'Heraclius.

Martin I. ayant ſuccedé à Theodore, convoqua un Concile à Rome pour décider la queſtion ; condamna l'erreur des *Monothelites*, fit vingt articles contre leur ſentiment, anathematiza tous ceux qui le ſoûtenoient, & établit deux natures & deux volontés en JESUS-CHRIST. L'Empereur Conſtans choqué des déciſions de ce Concile, fit enlever le Pape Martin & l'envoya en exil à Cherſonne.

L'Empereur *Conſtantin Pogonat*, pour terminer ſes diſputes, aſſembla le troiſiéme Concile de Conſtantinople, que l'on compte pour le ſixiéme general. Ce Prince en écrivit au Pape *Eugene*, ſucceſſeur de Martin qui ayant tenu un Concile à Rome, ou la doctrine des deux volontés en JESUS-CHRIST fut confirmée, envoya ſes députés en Orient, y ayant été invité par l'Empereur. Ce Concile approuva la définition de celui qui s'étoit tenu à Rome, & déclara qu'il y a deux volontés naturelles & deux operations en JESUS-CHRIST, qui ſe trouvent en une ſeule Perſonne, ſans

division, sans mélange, & sans changement : que ces deux volontés ne sont point contraires ; mais que la volonté humaine suit la volonté divine, & lui est entierement soûmise. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce Concile anathematiza nommément le Pape Honorius comme heretite Monothelite.

Plusieurs Ecrivains ont fait ce qu'ils ont pû pour sauver l'honneur de ce Pape, en écrivant sa réponse à Sergius. Ils soûtiennent que sa Lettre n'a rien qui ne puisse recevoir un sens Catholique. 1°. Parce-qu'on peut douter si ces mots qu'on y lit dans le Grec, *Nous confessons & reconnoissons une volonté de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ*, étoient dans le texte Latin, puis-que saint Maxime Auteur contemporain, & tres-ardent défenseur de la doctrine Orthodoxe, soûtient que le Pape Honorius n'avoit point dit qu'il n'y eut qu'une volonté en JESUS-CHRIST, & que le Traducteur Grec avoit en cela alteré le sens de sa Lettre. 2°. Parceque ces mots peuvent être expliqués d'une maniere Catholique ; sçavoir que l'on reconnoît que la volonté humaine de Nôtre-Seigneur étoit une, c'est à dire, uniforme & entierement conforme à la volonté divine : Et enfin, parce-qu'il semble d'autant plus juste de donner ce sens à cet en-

droit de la Lettre d'Honorius, qu'il déclare formellement qu'il ne vouloit rien décider de nouveau touchant la Foi, ni donner sujet de scandale aux foibles, en permettant qu'on troublât l'Eglise par des disputes de mots, & qu'il detestoit également les folles & impies erreurs de Nestorius & d'Eutichez.

Comme la principale objection que font les ennemis d'Honorius se tire des Actes du sixiéme Concile, où il paroît même par la Lettre de ce Synode au Pape Agathon, qu'Honorius y fut condamné; On répond qu'incontinent après la mort d'Agathon, décedé en Janvier 682. quelques Grecs infectés du Monotheliſme, ou ennemis du Saint Siege, tinrent un Conciliabule, & y condamnerent le Pape Honorius; d'où il seroit arrivé ensuite que les Actes de ce faux Concile auroient été mêlés & confondus avec ceux du sixiéme Concile general, & que de-là seroit née l'opinion que le sixiéme Concile General auroit condamné Honorius. Mais M. Dupin dans le sixiéme Tome de sa Bibliothéque Ecclesiastique, n'est point de ce sentiment, & défend & les Grecs & les Actes du Concile à cet égard.

Pour revenir à Bede, bien qu'il ait fait beaucoup d'Ouvrages, on lui en a encore attribué qui ne sont pas de lui; & on en a

corrompu d'autres qui ſont veritablement de lui. Du nombre des ſuppoſés eſt la vie de Beſtolphe, dans laquelle *Honorius nunc Beatus nunc ſanctus vocatur.* Forbeſius à Corſe dans le Livre dont a été parlé ci-deſſus § 22. fait tres-bien voir que cette vie *non eſt opus Bedæ.*

Bedæ Martirologium variis additionibus corruptum non nulli exiſtimant, dit Perkins. Tome 1. *in præfat. ad demoſtrationem problematis, &c.*

On a imprimé tous ſes Ouvrages en 8. Tomes. Bellarmin dans ſon Livre *de Scriptoribus Eccleſiaſticis*, dit en gros ce que chacun contient, & y fait de belles obſervations.

Geſnerus en fait un plus grand détail, & dit qu'outre ce qui eſt imprimé *Sichardus ſcribit penès ſe eſſe opera Bedæ nondum impreſſa*, leſquels il ſpecifie; mais l'un ni l'autre ne parle pas que Bede ait fait quelques Traductions, & nommément celle de l'Evangile ſelon ſaint Jean, en Anglois. Jüelle le dit, & allégue ſes autorités ſur ce ſujet, Tome 1. *de Scripturis vernaculè legendis*, Art. 15. Sect. 16.

Il n'eſt pas aiſé d'avoir toutes les Oeuvres de Bede; mais on en peut voir l'extrait dans le Livre 8. *Catalog. Teſtium veritatis Tom.* 1.

Le Sueur sur l'année 631. de son Hist. Eccl. dit que Bebe s'est fort attaché à la doctrine de saint Augustin ; d'où vient que ce qu'il a fait sur l'Ecriture, & notamment sur les Epîtres de saint Paul, est tiré des Ecrits de ce Pere. Cela n'est pourtant pas si generalement vrai, qu'il ne se soit quelquefois éloigné de son sentiment ; nous en voyons une preuve évidente dans le chap. 11. du Liv. 7. de la Rep. Eccl. de *De Dominis*, où après qu'il a rapporté l'opinion de saint Augustin, & de quelques autres Anciens touchant la Prédestination, & ensuite celle de Bede, il ajoûte ces mots à l'opinion de ce dernier, (Article 167.) *Prædestinationem Beda apertè ex prævisione boni usus gratiæ totam pondere intelligit, & tamen Beda post tempora Pelagiana scribebat, & Augustini doctrinam perfectè viderat, legerat & consideraverat, sed eam sibi sequendam esse non putavit.*

Il a eu même des sentimens assez particuliers, quoi-qu'ils ne soient pas heretiques ; par exemple, il a crû que S. Joseph, l'Epoux de la sainte Vierge, étoit Maréchal, contre l'opinion commune qui le fait Charpentier. Je ne sçai si cette pensée vient de son crû, ou s'il l'a prise de saint Hilaire qui vivoit avant lui.

En parlant des Mages qui allerent ado-

rer JESUS-CHRIST, il invente leur nom, marque leur âge, fait leur portrait & affirme positivement ce que chacun d'eux offrit à JESUS-CHRIST. *Melchiorem senem fuisse, ait, & canum, barbâ prolixâ, & capillis, & hunc obtulisse aurum Christo ut Regi; Secundum, Gasparem juvenem imberbem, rubicundum, & hunc obtulisse illi thus ut Deo; Tertium, Balthazarem, fuscum integrè barbatum, myrrham, filium hominis moriturum indicantem, exhibuisse.*

Ensuite dequoi il dit la qualité & la couleur de l'étoffe dont ils étoient vêtus, & comment leurs habits étoient faits; tout cela n'est point une heresie. Mais dit M. de Spanheim le pere, dans la seconde partie de ses *Dubia Evangelica, Dub.* 23. *hæc ludicra sunt præ iis, in quibus sequentibus seculis à superstitione peccatum*; c'est licence de Moine, pareille à celle avec laquelle on donne certains noms aux Bergers de Bethléem; & il montre des effets tres-pernicieux de cette prétenduë bagatelle. *Annon*, dit-il, *hoc est nominibus illis ad nefandas artes abuti? qui Geminum quod refert scultetus ex Gordonio part.* 1. *lib. Medecinalis cap.* 25. *si quis ponat os super aurem Epileptici, cùm est in paroxismo & ter recitat tres versus (qui de Magis & eorum numeribus) agrum sur-*

recturum. Idémque frequenter probatum; versus sunt,

Gaspar fert mirrham, thus Melchior, Balthasar aurum.
Hæc tria qui secum portabit nomina Regum.
Solvitur à morbo Christi pietate caduco.

Sic eadem nomina chartæ vel membranæ puræ, ter repetito signo Crucis, inscripta, & collo appensa pro amuletis jam olim pessimo instituto habita, Beda notavit.

M. Dupin dans sa Bibliothéque Ecclesiastique Tome 6. parlant de Bede, ne nous en dit que tres-peu de chose; il se contente de faire le Catalogue de ses Ouvrages. Et ajoûte que le stile de cet Auteur est " clair & facile; mais qu'il n'est ni pur, ni " élegant, ni élevé, ni poli. Qu'il écrivoit " avec une merveilleuse facilité, sans art & " sans réflexion. Qu'il avoit beaucoup plus " de lecture & d'érudition, que de discer- " nement & de critique. Qu'il n'avoit pas " le goût bon. Que ses Commentaires sur " les Ecritures ne sont que des extraits des " Ouvrages des Peres. Que son Histoire " est assez exacte pour ce qui s'est passé de " son temps, ou peu de temps avant lui: " mais que pour le reste, il ne faut pas trop " s'y fier; parce-qu'il se sert souvent de faux "

„ memoires. Et enfin que ce qu'il a écrit sur „ les Sciences profanes, n'est ni fort pro„ fond, ni bien exact; mais qu'il en sçavoit „ beaucoup pour son temps.

Le P. Pezron dans sa *Défense de l'Antiquité des temps*, dit que la fameuse Cronique d'Eusebe, qui ne compte que 5199. ans avant la manifestation du Messie; sçavoir 3184. ans jusques à Abraham, & 1015. depuis jusqu'à la Naissance du Sauveur: n'eût pas plûtôt paru traduite par saint Jerôme, qu'elle fut reçûë de l'Eglise de Rome, & par toutes celles d'Occident: & que Bede fut le premier & le seul qui osa rejetter ce calcul, pour introduire celui du texte Hebreu, & de la Vulgate.

Usserius *in Chronologia Sacra*, dit qu'on regarda Bede presque comme un Heretique, à cause de cette innovation, & parce qu'il avoit osé assûrer que JESUS-CHRIST n'étoit pas né dans le sixiéme millenaire du monde.

Bede florissoit du temps de Justinien Empereur, & de Pepin Roi de France, & il mourut sous le Régne d'Adalbert Roi des Vvest-Saxons, le jour de l'Ascension: l'année n'en est pas certaine; les uns disent que ce fut en 731. & les autres en 734.

On dit que sentant approcher sa fin, il

il dit à ſes Diſciples : *Diſcite cum feſtinatione, quia neſcio quam diu ſubſiſtam, &c.*

De ſon temps on donnoit aux Prêtres la qualité de Venerable ; mais elle lui fut donnée depuis ſa mort par excellence.

Sethus Calviſius dans ſa Chronologie fixe l'an du monde 4683. & de Nôtre Seigneur 734. *Quod venerabilis dicitur, ex levi cauſa originem traxit. Diſcipulus enim quidam cùm vellet Præceptori ſuo Epitaphium ſcribere verſibus Leoninis, effetque non ſatis exercitatus ſic inepit,*

Hâc ſunt in foſſâ Bedæ Presbyteri oſſa.

Intelligens autem metum hoc modo ſtare non poſſe, mire ſe torſit, & tandem defatigatus in hiſce cogitationibus obdormivit, & in ſomnis putavit ſibi divinitus ſuggeri vocabulum, venerabilis, quo verſum compleret, et eſſet,

Hâc ſunt in foſſâ Bedæ Venerabilis oſſa.

Et hoc modo titulum Bedæ fecit ut venerabilis diceretur.

Godeau dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſt. fixe l'an 799. dit que le nom de *Venerable* eſt donné particulierement à *Bede*, quoiqu'en ce temps-là il fut commun à tous les

Prêtres. *Un Auteur*, ajoûte-t-il, *qui a écrit sa vie, dit que comme dans sa vieillesse sa vûë étoit fort affoiblie, un de ses Disciples le mena devant un monceau de pierres, & lui dit qu'il y avoit là une grande assemblée de peuple; qu'il commença à prêcher avec son Zele ordinaire, & qu'ayant fini son Sermon par ces paroles, Par tous les siecles des siecles, il sortit une voix d'entre les pierres qui dit, Amen, venerable Bede.* Mais Godeau traite cela de fable, & que les Auteurs de ce temps-là n'ont point donné à Bede ce titre, mais qu'ils ne l'ont apelé que Prêtre.

Le Sueur dans son Histoire de l'Eglise sur l'an 731. dit que Bede fut nommé *Venerable* à cause de la gravité de ses mœurs. Cette raison n'est pas certaine; & comme ce n'est pas une chose fort importante, on en peut croire ce qu'on veut. Pour moi je croi que la conjecture de le Sueur est plus vrai-semblable que les autres. Il eut pourtant bien fait de marquer si c'est une conjecture, ou un raport qu'il fait sur le témoignage d'autrui.

Au reste, l'Abé Guthbert a fait la vie de Bede; mais comme elle est rare, vous pouvez lire ce qu'en dit Baronius sur l'an 731. il en dit assez pour vous faire connoître le venerable Bede.

Voyez au sujet de Bede la Critique du Pere Pagi sur les Annales de Baronius.

ARTICLE XXVI.

BELLARMIN (Robert) étoit fils de Cynthie Cervin, qui étoit sœur du Pape Marcelle II. S'il eut tiré quelque lustre de ses parens, ç'eût été sans doute de cet oncle; car tous ses ancêtres, même du côté de sa mere, n'étoient pas des plus illustres, quoi-qu'on dise qu'ils étoient Gentils-hommes. Marcelle & Cynthie étoient issus d'un nommé *Richard Cervin*, qui ne parvint jamais à une plus haute dignité qu'à celle de Tresorier de la Marche d'Ancone. Bellarmin ne profita pas de l'élevation de son oncle: car outre qu'il ne tint le Siege que vingt & un jours, & qu'il mourut âgé de cinquante-quatre ans, ce fut un de ces Papes severes qui font scrupule d'enrichir leurs neveux; de sorte de Bellarmin qui n'avoit alors que treize ans, ne fut revêtu sous ce Pontificat d'aucune Dignité considerable dans l'Eglise. Comme son inclination le portoit à l'étude, il se mit en état de pouvoir s'avancer par son seul merite, & sans le secours d'autrui. Si l'on en croit ceux qui ont fait son éloge, il ne se soucioit pas des Dignités: &

lors-qu'on lui en conferoit, c'étoit toûjours malgré lui.

M. Godeau parlant de lui, dit qu'une de ſes paroles ordinaires étoit *que les Cardinaux ne ſont pas Saints, parce-qu'ils aſpirent à être tres-Saints*, c'eſt-à-dire, *Papes* qu'on apelle tres-Saint Pere. Sentiment qu'il avoit heritè de Marcelle II. ſon oncle.

Onuphrius dans la vie qu'il a faite de ce Pape, rapporte que ce Pontife, *Poſt longum in prandio ſilentium recordatus aliquando ea Hadriani IV. Papæ verba; Romano Pontifice nemo eſt miſerabilior, conditione ejus nulla miſerior, totius enim vitæ lætitia & felicitas amaritudo eſt, Cathedra Romani Pontificis eſt Spinoſa, iterum undique concertum aculeis, pondus tantæ molis, ut robuſtiſſimos premat & confringat humeros, manu menſam percutiens dixit, non video, quomodo qui locum hunc altiſſimum tenent, ſolvari poſſint.*

Cependant Bellarmin a été Cardinal, & il eut peut-être été Pape s'il n'avoit pas été Jeſuite; car ſi nous en croyons l'Hiſtoire, Henri IV. témoigna aux Cardinaux François qui allerent au Conclave après la mort de Clement VIII. qu'il ſeroit bien aiſe que l'on fit Bellarmin Pape. Il eut été avantageux à la France que lui ou Baronius l'euſſent été, car ils lui étoient entierement dé-

voüés : mais l'un reçût de grandes oppositions de la part de l'Eſpagne ; & l'autre étoit trop grand Theologien, & pas aſſez grand Canoniſte. J'ai toûjours oüi dire que la Cour de Rome n'a garde de mettre ſur le Siege Papal un Jeſuite, parce, dit-on, que cette Societé ſe rendroit infailliblement la maîtreſſe du Saint-Siége, enſorte que tous les autres Ordres en ſeroient exclus pour toûjours ; & qu'elle rendroit ſa puiſſance, qui n'eſt déja que trop grande, preſque infinie & ſans bornes. Il y a long-tems que le Sacré College ſe défie des Jeſuites, & qu'il ſe tient ſur ſes gardes contr'eux à cet égard. En effet, on voit dans la vie de Bellarmin que Clement VIII. parlant de ce Cardinal qui s'étoit déja rendu celebre, diſoit, *Dignus, ſed Jeſuita eſt.* Il n'y a pas même long-tems qu'on éleve des Jeſuites à la dignité de Cardinal. Tolet a été le premier de ſon Ordre qui ait eu cet honneur ; c'eſt M. de Thou qui parlant de lui fait cette remarque. Et Teſſier dans la ſeconde partie de ſes Eloges fait celui de ce Cardinal : Cependant pour le dire en paſſant, il y a une choſe dans ſes Ecrits qui fait tort à ſa memoire, c'eſt qu'au Livre 1. chap. 19. de ſon Livre *de L'Inſtitution des Prêtres*, il met la *Bible* au rang des Livres défendus.

Pour revenir à Bellarmin, l'excluſion

qu'on lui donna ne le toucha pas beaucoup ; car l'Auteur de sa vie, si l'on en croit M. Godeau, remarque que Baronius son cher ami, *suus Amicissimus*, lui ayant fait quelque ouverture de la pensée qu'il avoit avec quelqu'autres Cardinaux de le faire Pape; il reçût cette proposition comme une injure, & dit tout en colere, que *si pour être Pape il ne faloit que relever un fêtu de terre, il ne le releveroit pas.* L'avantage que Bellarmin tira de la recommandation de Henri IV. étoit pourtant considerable, quoi-quelle ne pût pas le faire Pape. M. Godeau remarque, que le témoignage d'un si grand Roi en une telle occasion est d'un merveilleux poids, & il fait voir en quelle veneration il étoit à la Cour du plus sage & du plus vaillant Prince du monde. Il avoit acquis son estime pendant qu'il avoit été en sa Cour, où il fut envoyé avec le Cardinal Cajetan.

Le Pape Sixte V. le donna à ce Cardinal en 1590. pour être son Theologien dans la Legation qu'il alloit exercer en France. Bellarmin s'étoit déja acquis quelque réputation à Louvain, où il avoit prêché & enseigné avec une approbation generale. On dit que prêchant un jour de l'Avent de l'an 1571. dans cette Ville, & ayant pris pour texte ces paroles du ch. 15.

v. 4. de l'Epître de S. Paul aux Romains, *Tout ce qui est écrit a été écrit pour nôtre instruction, afin que nous concevions une esperance ferme par la patience, & par la consolation que les Ecritures nous donnent.* Il les expliqua d'une maniere tres-forte, & fit un si magnifique éloge de l'Ecriture Sainte, que les Protestans dirent tout haut qu'un Réformé n'en parleroit pas mieux. Aussi font-il grand cas de ce Sermon, & s'en servent contre Bellarmin même, pour détruire, disent-ils, tout ce qu'il a dit depuis dans ses Ouvrages contre la perfection & la suffisance de l'Ecriture Sainte; quand il entreprit de soûtenir l'autorité, l'infaillibilité, en un mot, tous les droits du Pape & du Siege de Rome.

Comme Bellarmin a rédigé par écrit tous ses Ouvrages, & principalement ses Controverses, après les avoir enseignées de vive voix à la jeunesse: quelques Sçavans ont écrit que la Preface même qu'il a mise à la tête, avoit été prononcée publiquement au College de Rome en forme de Dissertation l'an 1576. Quoi-qu'il en soit, il les a divisés en quatre Tomes; le but qu'il s'y propose est, à ce qu'il dit: Premierement, d'établir la Doctrine de la Religion Romaine, par des preuves tirées de l'Ecriture sainte, des saints Conciles,

des Decrets des Papes, des Ouvrages des Peres, & de la raison même : Secondement, de détruire toutes les objections des Heretiques. *Se omnes*, dit-il à ses Lecteurs dans la Preface du premier Tome, *fidei controversias complecti, ut unum Doctrinæ corpus integrum & perfectum, suisque numeris absolutum existat.* Par le moyen duquel il espere, *se hæreticos homines ad lumen fidei revocare, vel saltem impetum eorum & furorem frangere posse.*

Ses Controverses firent d'abord grand bruit, & lui acquirent tant de réputation, *ut disputationum ab eo editarum voluminibus, tanquam Atlantis humeris Cælum Pontificium inniti videretur.* Il fut le Héros de l'Eglise Romaine, *Magnus Apollo*, parce-qu'on le considéroit comme le destructeur de l'Heresie ; *Sydus, malleus hæreticorum, vertex Theologorum hujus sæculi*, comme le nomme le Cardinal de Sourdis dans la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé faite par Alegambius.

Le Cardinal Baronius que les Protestans apellent *hujus Gigantis fraterculus*, parlant des Controverses de Bellarmin sur l'an 53. §. 32. dit que cet Ouvrage *ex turris Davidis, ex quâ pendent mille Clypei, omnis armatura fortium.* Expression tirée

du

du Chapitre 4. du Cantique des Cantiques: On n'en parloit que comme d'un Ouvrage incomparable :

Nil oriturum alias, nil ortum tale fatentes.

Enfin on trouvoit du myſtere dans ſon nom, & on diſoit que ſes Ouvrages l'avoient découvert : *Bellarmin*, diſoit-on, *Bella, Arma, Minas.* Il avoit menacé l'Hereſie par ſes Leçons & par ſes Prédications ; il lui déclara la guerre par ſes Livres de Controverſe, & fournit des armes invincibles pour la détruire.

Auſſi-tôt que ſes Controverſes parurent, un *Franciſcus Junius*, un Vittaker, un Sutlinius, un Sibrand Lubert, un Daniel Chamier, &c. tous Proteſtans, ſe déchaînerent merveilleuſement contre ; en diſant que *ſicut Naucleris tria ſolent eſſe periculoſa, ſi in ſcopulum alliſerint, ſi in dorſum arenarium inciderint, ſi velificentur malè, ſic Bellarminus etiam vaſtiſſimam illam navigationem ſuam tribus incommodis illis obnoxiam reddidit* ; Pluſieurs l'ont réfuté *ex profeſſo*, & d'autres dans l'occaſion ont relevé ſes fautes & ſes bevûës ; comme M. de Spanheim pere dans ſes *Dubia Evangelica* ; Rainoldus dans ſon Livre qui a pour Titre *Cenſura Librorum Apochri-*

phorum ; Gerard, *Confession. Tome 4.* David Pareus *in Bellarmin. de grat. & lib. arbitr.* & ailleurs. Forbesius à Corse, dans ses Instructions Historico-Theologiques, &c. Ils avouënt que c'est le plus subtil de leurs ennemis : mais ils lui reprochent que comme tout ce qu'il a écrit n'a été que dans la vûë de favoriser la Cour de Rome, comme il l'avouë lui-même en plusieurs endroits ; il n'est ni sincere, ni juste : qu'il est bon Avocat d'une méchante cause ; mais que pour la défendre, il écrit souvent contre sa conscience & ses lumieres, fait des raisonnemens opposés les uns aux autres, & tire des consequences contraires d'un même principe. Par exemple, lorsqu'il dispute contre les Libertins & les Schvvencfeldiens, touchant la necessité de l'Ecriture, il parle contre les Protestans ; lors-qu'il dispute contre ceux-ci sur la même matiere, il raisonne en Schvvenchfeldien ; s'il entreprend les Pelagiens sur la perfection des Oeuvres, il employe contr'eux tous les Argumens des Calvinistes ; a-t-il affaire contre ces derniers, il se sert des raisons des Pelagiens, & de leurs distinctions ; attaque-t-il les Anabatistes, sur le Baptême des petits enfans, il le leur prouve par l'Ecriture ; est-il en contestation contre les Protestans au sujet de la Tradi-

tion, le Baptême des petits enfans eſt un des points qui lui ſemble en prouver la neceſſité, & dont l'Ecriture ne parle point à ce qu'il dit d'une maniere convaincante. Cela me fait ſouvenir de la comparaiſon que j'ai vûë quelque part de Bellarmin à un certain Afriquain nommé Leon, qu'il compare lui-même à cet oiſeau amphibie d'Eſope, qui étoit tantôt oiſeau, tantôt poiſſon. Oiſeau quand le Roi des poiſſons exigeoit le tribut ; & poiſſon quand le Roi des oiſeaux l'exigeoit. *Ut Leo quidam Africanus in Granatenſis Regno natus & poſtquàm ſubjugatam eſt illud Regnum in Africam profugus de ſe fatetur, ſi Aſtros vitio aliquo notari ſentio, me Granatæ natum profiteor ; ſi Granatenſes malè audiant, mox Afer ſum ; Bellarminus certè multò quàm ille elegantius aviculam illam imitatur, qui nimirùm reſpondet Tom.* 1. *Controverſ. Lib.* 1. *cap.* 7. *Patres ſecutos eſſe ſeptuaginta interpretum Editionem, Idem Tom.* 1. *Controv. Lib.* 1. *cap.* 20. *de* 3. *Eſdræ agens, ait Patres ſecutos eſſe Hebræos, & tamen illud alterum, notate, quanta vi verborum efferat. Negati (inquit) non poteſt. Ipſe tamen id ipſum loco poſteriori negat* ; Surquoi on a fait cette réflexion, *An ergò quod negari non poteſt, negat ? Miraculum ! certè negat quod ne-*

gari jure non poteſt. Hoc ſi ſit miraculum, multa miracula faciunt Jeſuitæ.

Bellarmin montre quel étoit ſon caractere, par les équivoques dont il ſe ſert pour ſe tirer ſouvent des embaras où il ſe trouve, & par le ſoin qu'il prend à dire tout ce qu'il croit pouvoir les autoriſer. Il s'eſt conformé à cet égard à Baronius avec lequel il s'accorde de telle ſorte, qu'il eſt rare de le voir d'avis contraire. On l'a traité de Copiſte, qui a ramaſſé tous les vieux argumens qui ont été faits auparavant contre les Heretiques; & on n'a pas eu de peine à le prouver, parce-que c'eſt une choſe de fait qui ſe juſtifie par la confrontation : Tous les Sçavans en conviennent ; mais pour le faire toucher au doigt, il ſuffit de rapporter le témoignage d'un d'entr'eux, afin de n'être pas ennuyeux ; c'eſt celui de *Thomas Campanella* de l'Ordre des Freres Prêcheurs dans ſon *Syntagma de Libris propriis & rectâ ratione ſtudendi ad Gabriel Naudelum.* Voici comme il parle au chap. quatriéme & dernier, article 9. *de Theologis. Bellarminus Controverſias hac tempeſtate plurimùm illuſtravit, clarus, non inelegans, magnus in labore ſed modicus tamen in inventione.*

On a ajoûté que ces Controverſes étoient à la verité *Ranoplia*, comme on les apeloit ;

mais qu'il donnoit de vieilles armes, même en mauvais état, pour défendre sa Religion, & pour attaquer celle des Protestans; on convient cependant que n'ayant pas été tout-à-fait abandonné, il a passé pour le Chef des Controversistes, & que ceux qui sont venus depuis n'ont été que ses échos.

S'il a été mortifié de la part des Protestans, il n'a pas eu toute la satisfaction imaginable de ses Ouvrages, même de la part des Catholiques; car quoi-qu'il n'écrivit que pour élever la puissance du Pape, comme il l'avoüe lui-même. *Remotis fucis, Strophisque, apertè profitetur, se in opere suo multò magis studuisse gloriæ & autoritati Pontificis sui, quàm Dei.* Mais afin que vous ne vous imaginiez pas que je le charge d'une chose à laquelle il n'a point de part, voici comme il en parle dans son Epître au Pape Sixte V. qui est à la tête de ses Controverses. *Eâ causa fuit cur in nostro opere nulla disputatio esset diligentius copiosiúsque tractanda, nulla major, nulla instructior eâ, quâ summi Pontificatus Institutio & Auctoritas asseritur atque defenditur. Quare non immeritò patrocinium Apostolicæ Sedis libri illi vicissim flagitare videntur qui in ejusdem Sedis Auctoritate tuendâ, atque ab Hæreticorum morsibus & calumniis vindicandâ potissimùm*

consumuntur. Il fut cependant terriblement rebuté par le même Pape Sixte V. qui pensa lui faire un mauvais parti : Offensé de ce que dans ses Controverses il avoit réfuté l'opinion des Canonistes touchant le Domaine direct des Evêques de Rome sur le temporel des Rois, au lieu de l'embrasser avec eux : Les Auteurs Protestans disent que Sixte V. voulut abolir les Oeuvres de Bellarmin. Voici comme en parle Marc-Antoine de Dominis Liv. 6. chap. 10. de sa Rep. Eccl. *Nonne eò de venerat ut fama est, Sixtus quintus, ut de Bellarmini operibus abolendis, cogitaverit, quia supremam hanc ei & directam terrenam Monarchiam, aut auferebant, aut aliqua ex parte jus minuere videbantur. Notum etiam est quid Bonifacius VIII. & conceperat & tentaverat.*

Fuligati qui a fait la vie de ce Cardinal, dit que ses Ouvrages de Controverse furent mis au rang des Livres défendus, parceque *Lib. 5. de Romano Pontifice*, il n'attribuë au Pape qu'une puissance indirecte sur le temporel des Rois ; de sorte que Bellarmin chagrin de voir abolir ou condammer, *Totum illud, tot Vigiliis & sudoribus elaboratum opus, fuit coactus libellum de exemptione Clericorum tanquàm succedaneam victimam submittere, quâ miti-*

gatâ Vejovis sui Ira Reliquos Ingenii fetus penè depositos, & expositos, vel pudoris sui jacturâ redimeret.

Mais il se presenta quelque temps après deux occasions de prendre parti pour le Pape, dans lesquelles Bellarmin fit, dit-on, des merveilles ; L'une fut à l'occasion du serment que le Roi Jacques d'Angleterre fit faire à ses sujets, par lequel ils promettoient & juroient de reconnoître leur Roi pour leur legitime & souverain Seigneur, & de n'avoir aucun égard à tout ce qui pourroit venir de la part du Pape. Ce serment ayant été prêté par George Blakvvell, alors Archiprêtre en Angleterre, par les Prêtres, les Gentilshommes, & tous les Catholiques. Le Pape Paul V. leur envoya un Bref pour leur empêcher d'executer leurs promesses ; mais comme il étoit conçû en des termes aigres, les Anglois le prirent pour un libelle diffamatoire, & firent semblant de croire qu'il ne venoit pas du Pape ; de sorte que ce Pape leur en adressa un second, que Bellarmin accompagna d'une Lettre ample qu'il écrivit sur ce sujet à Blakvvell. Le Roi Jacques répondit à ces Brefs & à cette Lettre, par un Livre qu'il fit imprimer, & qui avoit pour titre *de Triplici nodo triplex cuneus*, ou *Apologie pour le serment de fidélité.* Il n'y mît pas

ſon nom à la premiere Edition, mais il l'y mît à la ſeconde qu'il en fit faire en 1609. Blakvvel fit aûſſi un Livre plus gros que celui du Roi Jacques, pour la défenſe du même ſerment. Bellarmin ne répondit rien au Livre de Balkvvel ; mais il affecta de répondre à celui du Roi ſous le nom de *Mathieu Tortu*, & de lui dire des injures au lieu de répondre à ſes raiſons ; il parut d'abord un autre Ouvrage en Angleterre intitulé *Tortura Torti, ſive ad Mathei Torti Librum reſponſio* ; & le Roi fit réimprimer ſon Apologie qu'il dédia à l'Empereur, aux Rois, Princes, &c. On traduiſit en François cette Apologie, & la Réponſe de Bellarmin, mais l'un & l'autre de ces Ouvrages furent défendus en France.

L'autre occaſion où Bellarmin ſe ſignala, fut au ſujet du different que le Pape Paul V. eut avec la République de Veniſe. Un Theologien avoit publié huit propoſitions ſur la nullité de l'Excommunication des Venitiens : Bellarmin le réfuta, *afin*, dit-il, *que les perſonnes de jugement conſiderent ſi ce Theologien anonime eſt docteur ou ſeducteur*. Jean Marſille Neapolitain, Prêtre Docteur en Theologie, qui étoit alors à Veniſe, & qui avoit déja écrit contre Baronius, écrivit contre Bellarmin. Tout cela joint à une ſeconde Edition corrigée

que Bellarmin fit faire de ſes Oeuvres, le mit à couvert de l'indignation des Papes.

Robert Abbot Evêque de Sarisburi, remarque & releve les changemens qui furent faits dans cette nouvelle Edition. Voici comme il en parle dans ſon Livre *de Supremâ poteſtate Regia, Prælect. 2. art. 3. Bellarminus Pontificiarum partium anteſignamus meritò reprehendus eſt qui ut contrariam ſententiam tueatur & Pontificiſupremam poteſtatem aſſerat, in Meandros illos, & Labyrinthos incurit, inque illas ſe perplexitates induit, ut mirum ſit quàm miſerè torqueat ingenium, explicando ſe quàm ridiculum ſe faciat, dùm in omnes formas ſe vertit in cauſâ, dùm anfractus petit, & diverticula, & latibula, & funes ſibi ex arena nectit, & modificationibus novarum diſtinctionum, & temperamentis utitur, quæ peſſimæ cauſæ debilitatem & deſperationem produnt.* Il marque enſuite diverſes corrections, pour juſtifier ce qu'il a avancé.

Si Bellarmin a été chagriné de la part des Papes, il ne l'a pas été moins de la part des particuliers. Fuligati dit qu'il fut accuſé d'avoir plus nui que ſervi à l'Egliſe par le Livre de ſes Controverſes. Theophilus Rainaudus Jeſuite, ſe plaint dans ſes *Erotemata de bonis ac malis Libris, partitio. 1. Erot.* 8. de ce que des gens qui apelle *Bla-*

terones, infamibus scriptionibus Bellarminum dehonestaverunt vel dehonestare potiùs frustrà tentaverunt; & dans son *Erot.* 9. il se plaint de ce que non seulement les Heretiques écrivent contre Bellarmin d'une maniere injurieuse à l'occasion de son Livre *de gemitu Columbæ*; mais même que des gens de sa Communion les imitent. Le même, *Erot.* 15. où il examine *an Libris quibusdam interdicendum ob solam Lectoris fragilitatem*, dit qu'il sçait que *Dubitatum quandoque à nonnullis an opera de rebus Controversis à Cardinale Bellarmino conscripta referenda essent in hanc classem*; mais il prétend que non, il dit que le Cardinal du Perron ayant apris que quelques-uns soûtenoient l'affirmative, il s'emporta contr'eux & les refuta, *copiosè & validè*; cependant Fuligati dit, que l'on attribuoit à du Perron d'avoir dit, que les *Controverses* de Bellarmin étoient les armes des Heretiques contre les Catholiques; & l'Illustre M. de Spanhein dans sa Lettre où il rend compte de l'Histoire Critique du vieux Testament, remarque que le Cardinal du Perron n'attribuë à Bellarmin qu'un esprit fort clair & fort net dans les matieres déja examinées par d'autres; mais aussi qu'il dit qu'il est fort confus, qu'il se perd dans les matieres qui sont encore embroüil-

lées, & qu'il a cité le plus souvent les Peres Grecs sur la Foi des Traducteurs, & sans en consulter les Originaux : Si du Perron parloit ainsi de Bellarmin, il n'est guére croyable qu'il se soit si fort emporté contre ceux qui ne jugeoient pas assez avantageusement de lui, comme le prétend Rainaudus.

Le meilleur des Ouvrages de Bellarmin est son Livre de *Scriptoribus Ecclesiasticis* ; On y a pourtant trouvé plusieurs choses à redire ; par exemple, de Dominis Liv. 5. ch. 5. de sa Rep. Eccl. parlant de Ratrame, montre que Bellarmin s'est trompé grossierement sur son sujet, & après l'avoir fait voir, il ajoûte, *in hoc ergò dormitavit Illustrissimus Bellarminus in suis Chronologiis parunt felix.*

On fait Bellarmin Auteur de la Préface, qui est à la tête de la Bible de Sixte V.

Voici un fait qu'il ne faut pas oublier, parce-que peut-être peu de gens le sçavent: Comme Bellarmin vit qu'on défendoit en Angleterre ce qu'il avoit écrit contre le Roi ; lui qui étoit à Rome, & un des principaux de l'Inquisition, poursuivit une Censure de Livres, & y fit mettre tout ce qui avoit été fait contre les Jesuites. L'Edit fut publié le 9. Novembre 1609. & contenoit les Livres suivans.

Barclajus de Poteſtate Papæ, 1609.

Tortura Torti, 1609.

Jacobi Thuani ; Hiſtoria.

Vaclarmus Monachus de Principatus Papæ.

Junius Brutus, 1579.

Schardius de Inſtitutione Principum quibus Electio Imperatoris in Germaniâ commendata eſt, 1606.

Oratio M. Antonii Arnaldi Advocati in Parlamento Pariſienſi, habita 4. & 5. Idus Julias, cum annexis opuſculis, videlicet Arreſtum contrà Johannem Caſtellum Scholaſticum, &c.

Johannis Paſſerati Præfatiuncula, &c. 1595.

Joannis Mariana è Societate Jeſu Tractatus ſeptem, 1609.

Cette Cenſure fit beaucoup de bruit ; la France s'en plaignit à cauſe de l'Arreſt contre Jean Caſtel qui y étoit inſeré ; mais on ſe contenta de dire que ſa Sainteté n'avoit point été avertie de cette Cenſure.

Bellarmin eſt mort en 1621. âgé de ſoixante & dix-neuf ans.

ARTICLE XXVII.

BEZE (Theodore de) étoit de Vezelay en Bourgogne, & appartenoit à des Parens illustres par leur naissance, & par les Dignités Seculieres & Ecclesiastiques qu'ils possedoient. Comme on le destinoit à l'Eglise, il fut envoyé à Orleans chez Melchior Volmar, célébre par son sçavoir, principalement dans la Langue Grecque; & si estimé de son vivant pour sa probité exemplaire, qu'on changea son nom en celui de *Melior*; je vous fais cette remarque, parce-qu'en plusieurs endroits vous trouverez ce Volmar nommé Melior & non pas Melchior. Beze lui-même le nomme ainsi au commencement de l'abregé de sa vie qu'il lui adresse, & qui est à la tête de ses Oeuvres.

Il demeura pendant sa grande jeunesse dans la Communion Romaine, où il fut revêtu de plusieurs Benefices considerables, qui le mirent dans l'abondance; mais quelque avantage qu'il y trouvât, cet état n'étant point de son goût, il se résolut de le quitter & de se marier: il épousa Damoiselle Françoise de Saint-Marcel d'Avencon, sœur d'un Evêque de Grenoble, qui étoit veuve en premieres nôces de Ni-

colas Odevoud frere de Jean IV. premier Consul de cette même Ville ; & en secondes nôces de Philippe de Poi Seigneur de Fiancé, avec laquelle il se retira à Geneve l'an 1548. où il fut fait Ministre ; il mourut l'an 1603. le 23. Octobre. Après sa mort tous les Sçavans le regretterent, & s'exciterent les uns les autres à donner des témoignages publics de l'estime particuliere qu'ils avoient pour lui. Casaubon en écrivit à plusieurs ; *Cùm jam clausæ hæ litteræ essent*, dit-il, *à Heinsiu* dans son Epître 419. *accepi nuntium de morte magni viri Theodori Bezæ. Rogatus sum à clarissimis Viris qui Genevæ habitant, ut Illustrem Heroëm nostrum, & te & Baudium cæterosque Poëtas qui Hollandiam vestram illustratis, ad scribenda carmina Epicedia hortarer. Quod ut facias ipsa, utque aliis author sis faciendi, te oro quantâ maximâ contentione possum. Quæ scripseritis, si ad me mittatis, rem gratissimam feceritis.* Tous ces Heros de la République des Lettres celebrerent à l'envi sa memoire.

Cependant le P. Maimbourg dans le 3. Livre de son Histoire du Calvinisme, sur l'an 1561. n'en fait pas grand cas ; au contraire, *On peut dire hardiment & sans scrupule*, dit-il, *que c'étoit l'un des plus mé-*

chans hommes de son temps ; libertin, impie, profanateur des choses saintes, par ses railleries qui tiennent de l'Athéïsme ; cruel, sanguinaire ; toûjours prest à inspirer les plus noirs & les plus sanglans attentats ; impudent, dissolu & plongé dans les plus honteuses débauches ; comme il ne paroît que trop dans ses Poësies toutes remplies d'ordures & de saletés, qu'il apelle les divertissemens de sa jeunesse ; & sur tout dans cette horrible Epigramme, où en faisant le portrait de sa maîtresse qu'il nomme Candide, & d'un jeune garçon qu'il aimoit ; il a l'effronterie de se vanter, & ensuite de s'accuser lui-même du plus execrable de tous les crimes. Il mourut, continuë-t-il, *en sa quatre-vingt-sixiéme année, de la maniere qu'il avoit vécu, libertin, impie & athée, au sentiment non seulement des Catholiques, mais aussi de plusieurs Protestans.*

Tout ce grand bruit est fondé sur les Poësies de Beze, qu'on a apelées *Juvenilia Bezæ*. C'est un Recuëil de Poësies Latines, où il y a, dit-on, beaucoup d'esprit & d'impureté. Il suffiroit de répondre que ce sont les pechés de la jeunesse de Beze ; que ce sont des jeux d'esprit ; qu'il en a fait penitence, qu'il a condamné ses Ouvrages, & les a éteints autant qu'il lui a été possible. On pourroit ajoûter qu'il les a faits étant encore dans le sein de l'Eglise, & Prieur de

Longjumeau ; qu'il y a d'excellentes pieces qui n'ont rien de trop libre, ni de choquant. Beze, comme les autres jeunes hommes verſés dans les Poëtes Latins, étoit idolâtre de ſon Catule, de ſon Horace : Tout rempli de leurs idées, il n'a pû s'empêcher de les mettre ſur le papier. Il n'avoit alors qu'environ vingt ans : Mais comme on les lui reprochoit de ſon vivant, on peut l'écouter lui-même répondant à ces calomnies. *Quod enim ad illos attinet*, dit-il, ſur la fin de ſon Epître à Volmar qui eſt à la tête de ſes Oeuvres (en parlant de ſes *Juvenilia*) *quis tandem eos vel priùs quàm ego ipſe infelix illorum actor, damnavit, vel magis etiam hodiè deteſtatur ? Utinam igitur tandem perpetuâ oblivione ſepeliantur, & mihi, quod ſpero, concedat Dominus, ut quandoquidem quod factum eſt infectum fieri nequit, qui deinceps noſtra legent ab illis plurimùm mihi de tanto in me Dei beneficio potiùs grâtulari, quàm ſuâ ſponte culpam adoleſcentiæ confitentem & deprecantem accuſare malint.*

Il dit ailleurs (*Apol. altera in Claud. de Xaintes,*) vous dites que dès ma „ jeuneſſe, avec l'art de faire des vers, „ je me ſuis penetré de fureur, d'im„ pudicité & d'imprudence, & que j'ai „ conſumé toute ma vie dans l'uſage des

plus

plus ſales voluptés, comme un homme « qui n'étoit né que pour l'amour. Je « veux bien que vous ſçachiez que je ſuis « né dans une famille noble, honnête & « chaſte de la ville de Vezelay. J'ai été « élevé à Paris chez un oncle d'une gravi- « té de Senateur, avec toute la pieté qu'on « pouvoit demander ſelon le tems, & ſous « un Précepteur orné de toutes ſortes de « vertus. Depuis l'âge de huit ans juſqu'à « l'âge de dix-ſept, j'ai étudié les Langues « à Bourges, en vivant d'une maniere cha- « ſte & irreprehenſible. Après cela j'ai « étudié quatre ans à Orleans, tant en « Droit que dans les belles Lettres; & pen- « dant ce temps je n'ai converſé qu'avec « de tres-honnêtes gens, qui dans la ſuite « ſont parvenus à de grandes Charges par « leur merite; & me ſuis fait aimer de tous « les Sçavans, & de tous les vertueux en « ce lieu-là. Enſuite j'ai vécu à Paris juſ- « qu'à l'âge de vingt-neuf ans, ſans avoir « fait aucune bréche à ma réputation, & « ſans avoir rien fait contre les regles de « la Morale; même je puis dire ſans me « vanter, que dans ce temps je remportai « la loüange, & de quelque vertu, & de « quelque érudition..... Quand je me ſuis « retiré de Paris, continuë-t-il, ce n'a « pas été en cachette, ni pour me dérober «

„ à mes creanciers, comme vous dites tres-
„ fauſſement. Je ſuis ſorti de ma patrie, j'ai
„ quitté mes biens, mon pere, mes pa-
„ rens, & mes amis uniquement pour la
„ Religion; j'emmenai avec moi ma fem-
„ me que j'épouſai enſuite ſolennellement,
„ & je me retirai ſans précipitation. Après
„ cela je fus Profeſſeur en Grec neuf
„ ans dans l'Academie de Lauſanne, &
„ j'en ſortis pour revenir ici, en rempor-
„ tant des témoignages & de toute la Vil-
„ le & du Senat de Berne. Non ſeule-
„ ment on ne fit aucune plainte contre moi,
„ mais on eſſaya par toutes ſortes de civi-
„ lités de me retenir, &c. Que pouvez-
„ vous produire, ajoûte-t-il, contre tout
„ ce que je viens de dire qui ait la moindre
„ apparence de verité, & qui n'ait été réfuté
„ cent fois? Vous m'objecterez mes jeux
„ Poëtiques, comme ſi c'étoit des choſes
„ que j'euſſe écrit ſerieuſement pour dépein-
„ dre mes veritables ſentimens & mes
„ aventures? Mais qui eſt le Juge équita-
„ ble qui voudra vous en croire? Où eſt
„ cette Pubia que vous dites que j'ai dé-
„ bauchée, & dont vous dites que le mari
„ eſt encore vivant? Je puis jurer devant
„ Dieu qu'il ne m'eſt jamais monté dans
„ la penſée d'attenter ſur la pudicité d'au-
„ cune femme, non plus que d'aller con-

querir le Royaume des Indes.... Cette „
Candida dont j'ai tant parlé dans mes «
Poëmes, n'eſt qu'un fantôme. On veut «
que ce ſoit ma femme : cela ne peut être, «
puis-que ma femme n'a jamais conçû. «
Et dans un endroit je prie pour l'heu- «
reuſe groſſeſſe & l'heureux accouche- «
ment de cette Candida, que je recom- «
mande aux Dieux. Où ſont les creatu- «
res impudiques de l'amour, deſquelles «
on dit que j'étois embraſé. Si cela eût «
été, pourquoi me ſerois-je retiré d'un «
lieu où je pouvois avoir là-deſſus toute «
liberté, pour aller dans une Ville, qui «
eſt la ſeule dans laquelle la ſimple forni- «
cation eſt punie d'une honte publique, «
& d'une groſſe amende, & où l'adultere «
eſt puni de mort ? «

Jurieu dans ſon Apologie pour les Réformateurs, &c. Partie 1. Chap. 8. a fortement répondu à toutes les calomnies que l'on a publiées contre Beze : Il faut, «
dit-il, avoir renoncé à toute conſcience, «
& même à tout honneur, pour dire de «
ſemblables choſes. S'inſcrire en faux «
contre la notorieté publique, avancer des «
faits énormes, de la fauſſeté deſquels on «
peut être convaincu par des millions de «
perſonnes, c'eſt être imprudent calom- «
niateur : car enfin on trouveroit encore «

„ dans le monde mille & mille gens, qui
„ ont parlé à ceux qui ont vû Beze dans
„ les dernieres années de sa vie. La chose
„ ne vient pas de loin, ce ne sont pas des
„ traditions de sept ou huit cens ans. Il
„ faut être méchant au souverain degré
„ pour poser en fait des accusations atro-
„ ces, de la fausseté desquelles on est par-
„ faitement assuré; n'est-ce pas une teme-
„ rité prodigieuse d'accuser un homme
„ d'un crime sur une piece que l'on n'a
„ jamais vûë? Or que Maimbourg n'ait
„ jamais vû l'Epigramme dont il parle, je
„ m'en vas l'en convaincre d'une maniere
„ à le couvrir de honte, s'il étoit encore
„ capable d'en avoir. Dans cette horrible
„ Epigramme, dit-il, Beze fait *le portrait*
„ *de sa maîtresse qu'il nomme Candide,*
„ *& d'un jeune garçon qu'il aimoit.* Le
„ Sieur Maimbourg doit sçavoir ce que
„ c'est qu'un portrait; car il croit que c'est
„ là son fort que de faire des portraits,
„ c'est pourquoi ses Ouvrages en sont
„ pleins. Or l'Epigramme dont il s'agit
„ n'a aucune trace ni aucune apparence de
„ portrait, ni d'une femme, ni d'un jeu-
„ ne garçon. Le Poëte n'y fait aucune
„ description de la beauté de sa maîtresse
„ & de son ami: c'est une incertitude sur
„ le choix qu'il a à faire. Il est à Vezelay,

ſa maîtreſſe eſt à Paris, ſon ami Audebert « eſt à Orleans : il ne ſçait où il doit al- « ler. Il voudroit les voir & les poſſeder « tous deux. Il faut pourtant renoncer à « l'un ou à l'autre. Il repreſente ces com- « bats à la maniere des Poëtes : Selon « Maimbourg voila un portrait. Il n'avoit « donc point vû la piece ; mais il s'en eſt « rapporté à ſon Florimond de Raimond, « qui pourtant n'a pas apelé cette Epigram- « me un portrait, car voici ſes paroles. *Il* « *faut ſçavoir que Beze ayant parmi ſes* « *Poëmes Latins qu'il avoit publiés à l'hon-* « *neur de ſa Maîtreſſe ſous le nom de Can-* « *dide, logé un Epigramme en vers faleu-* « *ques, témoin de l'extrême paſſion qu'il* « *portoit à un jeune homme écolier à Or-* « *leans, nommé Audebert, la Cour de* « *Parlement ordonna que ce jeune Poëte* « *comparoîtroit en icelle.* Et il n'a rien vû « de cette Epigramme que ce vers qu'il en « a trouvé cité dans Florimond, «

Amplectar quoque ſic hunc & illam «

Et peut-être ne l'avez-vous jamais vûë « non plus, parce-que les amis de Beze, « ſelon ſon intention, ayant fait tous leurs « efforts pour diminuer le nombre des « exemplaires de ces Poëmes, ils ſont de- « venus rares. Ce qui à mon avis n'a pas «

„ été fort prudent, car il feroit à souhaï-
„ ter que tous ceux qui en entendent par-
„ ler les eussent vûs. “ Ensuite dequoi Jurieu donne cette Epigramme, avec la permission de la rendre publique, telle que vous l'allez voir.

Theodorus Beza de sua in Candidam & Audebertum benevolentia.

* Abest Candida, Beza quid moraris?
Audebertus abest, quid hîc moraris?
Tenent Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores,
Et tu Vezeliis manere pergis.
Procul Candidulâque amoribus tuis,
Et leporibus Audebertulôque tuo,
Imo Vezelii procul valete:
Et vale pater, & valete fratres.
Namque Vezeliis carere possum,
Et carere parente, & his & illis.
At non Candidula, Audebertulóque.
Sed utrum rogo preferam duorum?
Utrum invisere me decet priorem?
An quemquam tibi Candida anteponam?
An quemquam anteferam tibi Audeberte?

* *Poëmata Bezæ Lutetiæ, ann.* 1548. *ex Officinam Conradi Badii.*

Quid si me in geminas secem ipse partes,
Harum ut altera Candidam revisat,
Currat altera versus Audebertum ?
At est Candida sic avara novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam.
Sic Bezæ est cupidus sui Audebertus,
Bezâ ut gestiat integro potiri :
Amplector quoque sic hunc & illam
Ut totus cupiam videre utrúmque,
Integrísque frui integer duobus.
Præferre attamen alterum necesse est,
Priores tibi defero Audeberte :
Quod si Candida fortè conqueratur ;
Quid tum ? basiolo tacebit imo.

Voila cette horrible Piece. Ne trouvez-vous pas que cela a bien la figure d'un portrait ? Mais pour en convaincre, tous ceux qui n'entendant pas la langue Latine pourroient être persuadés que tout ce qu'on en a voulu dire y est effectivement, j'ai crû à propos d'y joindre la traduction que le même Jurieu en a faite en François: La voici.

Beze, pourquoi differes-tu de sortir d'un lieu où Candida n'est point ? Audebert en est absent aussi, qui est-ce qui t'arrête ? Paris possede l'objet de ton amour, Orleans retient celui qui est tes délices ; & tu demeure encore à Vezelai, éloigné de Candida que tu aime tant, & d'Adebert dont

la converſation pleine d'agrément te charme. Adieu donc Vezelay, adieu donc mon pere & mes freres ; car je puis bien me paſſer de vous, mais je ne ſçaurois plus longtemps demeurer privé de ma Candide & de mon Audebert : cependant je ſuis en peine pour qui je me déterminerai, & lequel j'irai voir le premier. Seroit-il poſſible ma Candide que je puiſſe préferer quelqu'un à toi ? mais Aubebert, pourrois-je me déterminer en faveur de quelqu'un à ton préjudice ? mais quoi, ſi je me coupois en deux, & qu'avec une partie de moi-même j'allaſſe voir Candide, & que de l'autre je m'en couruſſe du côté d'Audebert ? de l'humeur dont je connois Candide elle ne ſe contenteroit pas de la moitié de Beze, elle veut l'avoir tout entier. Audebert aime auſſi ſon ami Beze de telle ſorte qu'il ne ſe contenteroit pas de n'en avoir que la moitié. Et pour moi je les aime de maniere & lui & elle, que je veux demeurer tout entier pour les voir l'un & l'autre, & les poſſeder tous entiers. Il faut pourtant ici ſe déterminer & faire un choix ; ô dure neceſſité ! Mais puis-qu'il faut prendre ſon parti, je te préfere mon Audebert. Candide s'en plaindra ; mais n'importe je l'appaiſerai par un baiſer.

Remarquez bien, continuë Jurieu, la difference qu'il met entre ſa maîtreſſe

Can-

Candide & Audebert ſon ami ; il apelle ſa maîtreſſe *Amores ſui*, ſes amours, & il appelle ſon ami Audebert *Lepores ſui* ; il n'y a ſi petit Claſſique qui ne ſçache ce que ſignifie ce mot *Lepores* : Les Grammairiens diſent, *eſt venuſtas urbanitáſque ſermonis facetia.* Cela ſignifie les agrémens de la converſation, les railleries fines & ſpirituelles, & les diſcours qui réveillent l'imagination & divertiſſent le cœur. Et comme le définit Ciceron, *Magnus in jocando lepos in craſſo: Lepor dicendi eſt ornatus, concinnitas, elegantia.* Voila ce que Beze aimoit dans ſon Audebert. Ce n'étoit pas la chair, c'étoit l'eſprit & les charmes de ſa converſation. Il faut avoir perdu le ſens commun pour en juger autrement. Beze s'en explique lui-même dans ſon Apologie contre Claude de Xaintes.

Ne vous rendez-vous pas digne de toute execration, en voulant traduire l'étroite amitié que j'ai eüe avec un parfaitement honnête homme, qui dès-lors étoit Avocat au Parlement de Paris, & qui preſentement poſſede les premieres Charges dans Orleans ; comme un amour infame, & un crime horrible, que quant à nous, nous ne pouvous nommer ſans horreur ; mais que vous commettez ſans ſcrupule dans vos retraites, &c.

Si vous voulez ſçavoir qui étoit cet Audebert. Monſieur de Sainte-Marthe, ſi celebre par ſes Charges, & par ſes belles Poëſies, & par ſa belle Proſe Latine, vous l'aprendra. *C'étoit un homme*, dit-il, *(Elegia ſcevolæ Sam-Marth.) d'une naiſſance diſtinguée, & fort honorable dans la ville d'Orleans, qui a décrit Veniſe, Rome & Naples, grandes Villes d'Italie, avec des vers ſi magnifiques & ſi pompeux, qu'ils ſont auſſi capables de faire vivre ces Villes dans la memoire de la poſterité, que la propre magnificence de leurs bâtimens. La Republique de Veniſe judicieuſe & reconnoiſſante, jugea qu'elle ne pouvoit payer l'honneur que ce Poëte lui avoit fait, qu'en lui rendant un grand honneur. Par un ordre public du Senat, il fut honoré de la dignité de Chevalier de ſaint Marc, honneur qu'elle a coûtume de faire aux Rois & aux Princes Etrangers.*

Cet homme, dit Jurieu, mourut Catholique à l'âge de 80. ans, après avoir paſſé dans toutes les plus belles Charges de la Robe. Il étoit grand Poëte, Beze l'étoit auſſi : Voila l'endroit par où ils s'aimoient.

Mais dit M. Teiſſier ſur ce ſujet, *Beze compoſa ces* Juvenilia, *avant qu'il eut atteint l'âge de vingt ans ; & ayant bien-tôt*

après renoncé à tous les plaisirs du monde, il condamna lui-même ces Poësies, & fit ce qu'il pût pour les supprimer; depuis il donna un emploi plus honnête & plus noble à sa Muse, il employa tout le reste de ses jours au service du public & de l'Eglise. Ainsi on n'a pas raison de lui reprocher une faute qu'il a si glorieusement réparée; mais il étoit, dit-on, de l'Eglise Romaine lorsqu'il a composé ces *Juvenilia*, & par conséquent le reproche que l'on lui fait retombe sur ceux de cette Communion.

M. Baillet dans le quatriéme Tome des Jugemens des Sçavans sur les principaux Ouvrages des Auteurs, Art. 369. a solidement refuté ceux qui ont parlé de la sorte, en disant *que Beze étoit à la verité dans la Communion Romaine exterieure, mais qu'il s'étoit déja instruit de la Religion Protestante, & qu'il avoit dès-lors dessein d'en faire profession, ainsi qu'il faut inputer ces* Juvenilia *plus à l'esprit de la Religion de Calvin, qu'à l'esprit de la Religion Romaine.* Il n'est pas difficile de détruire cette subtilité de M. Baillet; En effet, Beze sçavoit peut-être speculativement les Dogmes principaux de la Religion de Calvin, il la sçavoit par Theorie; mais il n'en étoit pas, puis-qu'il étoit actuellement dans la Religion Romaine, qu'il suivoit son Culte,

& qu'il se conformoit à ses maximes. Il étoit parmi d'autres Poëtes jeunes & gais comme lui, & veritablement de la Religion Romaine, puis-qu'ils y sont demeurés & qu'ils y sont morts pourvûs de Benefices tres-considerables, qui faisoient des pieces de Poësies de la même qualité que celles qu'on lui reproche.

Mais après tout, s'il y avoit eu dans ces *Juvenilia* des saletés si énormes, en auroit-t-on permis l'Impression? cependant on en fit diverses Editions en peu de temps, avec privilege; C'est ce que Pasquier nous assûre sur la fin du chap. 11. du Liv. 7. de ses „ Recherches, &c. lors-qu'il dit que Beze „ pendant sa jeunesse fit divers Poëmes „ François & Latins qui furent tres favora„ blement reçûs de toute la France, & sin„ gulierement ses Epigrammes Latines dans „ lesquelles il celebroit sa maîtresse sous le „ nom de Candida. Mais à quoi sert cette dispute, est-il necessaire de juger s'il est de l'esprit de l'un ou de l'autre Religion de faires des vers libres? ne se trouve-t-il pas des jeunes gens dans l'un & dans l'autre Communion qui en font ou qui en ont fait, *qui deinceps ad meliorem frugem se recipiunt*, & qui sont après en édification.

M. Baillet, Art. 367. de son quatriéme Tome des Jugemens des Sçavans, nous

apprend lui même que Pontus de Thiart Evêque de Chalons sur Saone, qui vivoit du temps de Beze, étoit Poëte comme lui ; mais dit M. Baillet, il ne faut pas s'imaginer que de Thiart ait été Evêque & Poëte en même tems; qu'il y avoit déja un temps considerable qu'il avoit renoncé à la Poësie, & qu'il avoit pleuré les pechés de sa jeunesse & de sa Muse, lors-qu'en 1578. il fut fait Evêque par le Roi Henri III.

Il a paru depuis peu une nouvelle Edition des Poësies de Baptiste Mantuan, avec des Notes curieuses : Cet Ancien étoit Carme, & vivoit il y a deux cens ans. Il fait sous le nom de Faustus le portrait de sa maîtresse, qu'il represente en paisanne ; & comme il y a dans ses Poësies des endroits qui sentent un peu le Moine gaillard. Le Commentateur a pris soin d'avertir qu'elles ont été composées avant que l'Auteur fut Carme, afin qu'on n'allât pas concevoir mauvaise opinion de sa chasteté en qualité de Carme. Il importe beaucoup à son avis de distinguer les temps : on demeure d'accord qu'il a raison, mais il faut que les ennemis de Beze fassent la même distinction à son égard, suivant cette regle *Patere legem quam ipse tulisti.* Autrement il y auroit une animosité impardonnable ; car supposé qu'il se trouve dans les *Juvenilia* de Beze des sa-

letés, on ne peut dire de lui, que ce que l'Empereur Adrien disoit autrefois de Vocanius.

Lascivus versu, mente pudicus erat.

Cependant c'est le principal d'avoir été sage,

Nam castrum esse decet pium Poëtam
ipsum.
Versiculis nil necesse est.

comme le dit Catulle.

Mais pour répondre aux ennemis de Beze, on pourroit se servir des termes dont Balzac s'est servi en écrivant à Chapelain. „ Il est vrai, dit-il, que je suis l'Auteur du „ discours qui ne craint pas assez les fou„ dres de Rome, & qui traite la sainte „ Inquisition avec trop peu de respect; mais „ il est vrai aussi que je le composai en Hol„ lande sans dessein de le rendre public par „ l'impression, & dans la chaleur d'une âge „ qui excuse bien de plus grandes fautes: „ puis donc que vingt-cinq ans entiers ont „ passé sur celle-ci, il me semble qu'il y a „ prescription legitime contre toutes sortes „ d'accusateurs. Depuis ce temps-là, la „ Chrétienté a changé plusieurs fois de face. „ Toute la terre s'est renouvellée, le mon„ de d'alors n'étoit pas le monde d'aujour-

d'huy ; & en verité le grand Heinſius " devroit avoir honte de s'acharner ſi " cruellement ſur la perſonne du petit Bal- " zac, de vouloir triompher en cheveux " gris d'un garçon de dix-ſept ans, " & qui n'avoit point encore de barbe. " ſon action a été blâmée de l'un & de " l'autre parti; & bien que cette perpetuité " d'Antitheſe que je viens de voir dans le " diſcours du Gentilhomme François pût " être ſuportable dans la compoſition d'un " Ecolier tel que j'étois en ce temps-là, & " que les poupées dont je me joüois, ne " doivent point faire de tort aux armes " dont je me ſuis ſervi depuis ; je ne veux " point plaider la cauſe de mon enfance. " J'ai fait une folie étant jeune, & le bon " homme Heinſius l'a publiée vingt-cinq " ans après que je l'ai faite. Qui eſt le plus " coupable de lui ou de moi ? J'ai tâché " d'abolir & de ſuprimer le mal, & il veut " le renouveler & le perpetuer s'il lui eſt " poſſible. O violateur du ſepulchre d'un " enfant à demi-né, ou pour le moins " qui n'étoit pas venu à terme ! O mal- " heureux qui deſenterre les morts ! "

Je me ſouviens d'une Epigramme que Beze a fait contre Noſtradamus, & contre les diſeurs de bonnes aventures. L'illuſtre M. de Spanheim n'a pas dédaigné

de le mettre dans ſes *Dubia Evangelica*. *Dub.* 33. *de Aſtrologiâ judiciariâ*. La voici.

Noſtra damus, dum verba damus, nam fallere noſtrum eſt
Et cùm verba damus nil niſi Noſtra damus.

Calvin, Viret & Farel vivoient du tems de Beze, c'étoient trois perſonnages qui avoient chacun leur talent. Beze qui les connoiſſoit fit à leur loüange les vers ſuivans.

Gallica mirata eſt Calvinum Eccleſia nuper
Quo nemo docuit doctiùs.
Eſt quoque te nuper mirata, farelle, tonantem,
Quo nemo tonuit fortiùs.
Et miratur adhuc fundentem mellea Viretum,
Quo nemo fatur dulciùs.
Scilicet aut tribus his ſervabere teſtibus olim,
Aut interribis Gallia.

On ſe marie *propter opus*, ou *propter opes*, ou *propter opem*; c'eſt là la matiere des vers que Paſquier a fait ſur les trois mariages de Beze.

Uxores ego tres vario sum tempore nactus
Cùm juvenis, tum vir, factus & inde senex,
Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

M. Patin les rapporte dans une de ces Lettres.

On met au nombre des Ouvrages de Beze l'Histoire Ecclesiastique qui paroît sous son nom ; il est vrai qu'il y a travaillé, & qu'il y a la meilleure part ; mais il est certain que Nicolas de Gallard y a mis aussi du sien. Placcius *de Anonimis* fait cette remarque, & je le sçai d'ailleurs.

De tous les Ouvrages de Beze le plus estimé, sont les Notes sur le Nouveau Testament. Joseph Scaliger ne les a pas dédaignées, puis-qu'il a fait quatre vers sur ce sujet, qui sont rapportés avec quelqu'autres par Rivet, Tome 3. des ses Oeuvres *Summa Controvers. Tract. prim. qu. 5.*

L'on estime aussi la Version du Nouveau Testament quoi-qu'en dise M. Simon en divers endroits de sa Critique du Nouveau Testament, qui lui reproche de " s'être éloigné sans raison de la Vulgate, " d'avoir un stile affecté, de n'entendre pas "

„ l'Hebreu, de ne s'être pas assez exercé „ dans la lecture de la Version des Sep„ tante, d'avoir traduit selon ses préjugés, „ d'avoir changé sans nécessité diverses ex„ pressions consacrées par un long usa„ ge, &c. Il est vrai qu'il avouë qu'il y a „ dans ces Notes beaucoup d'érudition, & „ bien des choses curieuses qu'on ne trou„ ve pas ailleurs; qu'il est Critique & Gram„ mairien, & qu'il a eu le bonheur d'avoir „ entre les mains de bons exemplaires „ Grecs manuscrits.

Arminius, Cameron, Amiraud & leurs Disciples, n'ont point aimé & n'aiment point Beze. Amiraud dans ses Ouvrages en parle fort froidement. Mais Pasquier dans le septiéme Livre de ses Recherches, parle de lui le plus honnêtement du monde. L'Epitaphe que lui fit après sa mort Nicolas Rapin, bel esprit & d'un gros caractere, puis-qu'il étoit Grand Prevôt de France, meritoit d'avoir ici place si elle n'avoit pas paru ailleurs; il est dit entr'autres choses,

Quod si immortalem cuiquam fore fata dedissent,
Debuerat nullo tempore Beza mori.

M. de Spond dans son Histoire de Geneve Liv. 3. remarque qu'on enterra Beze

au Cloître de saint Pierre, & non pas au Cimetiere de Plein-Palais ; parce que les Savoyars qu'il appelle Savoisiens s'étoient vantés qu'ils le déterreroient pour l'envoyer à Rome. Il remarque aussi que cinq ou six ans avant la mort de Beze, il se répandit un bruit en Allemagne, en Hollande & en Italie, qu'il avoit retracté la Religion en plein Senat, ayant exhorté la Seigneurie à se reconcilier avec l'Eglise Romaine : que par un special Mandement du Pape, l'Evêque l'avoit absous avant sa mort, & qu'ensuite la Ville avoit fait une solemnelle députation à Rome, pour prêter l'obéissance au Pape ; ce qui fut cause que de plusieurs endroits d'Italie on courut à Rome pour voir ces députés imaginaires. Tout cela n'avoit aucun fondement : mais il faisoit voir que la réputation de Beze étoit grande. Aussi les Catholiques l'appelloient-ils le Pape des Huguenots.

Voyez au sujet de Beze Antoine la Faye qui a fait sa vie. Les éloges des hommes Sçavans, de M. de Thou, & les additions que M. Teissier y a mises. M. Daillé, Hornbek & autres.

ARTICLE XXVIII.

BLONDEL, (David) ci-devant Miniſtre à Rouſſi en Champagne, à Meaux & depuis à Amſterdam où il eſt mort, avoit une maniere d'étudier toute particuliere : il ſe couchoit par terre, & avoit à l'entour de lui les Livres dont il avoit beſoin pour l'Ouvrage qu'il faiſoit. On dit que Cujas étudoit de la même maniere, couché le ventre contre terre ſur un tapis, ſes Livres autour de lui : je ne ſçai pas ſi cela eſt vrai de Cujas, mais je ſuis bien ſûr que cela eſt tres-vrai de Blondel.

Je ſçai de lui que M. le Preſident de Meſme, tres-Catholique, lui donnoit 1200 liv. de penſion par an, afin qu'il écrivît contre la primauté du Pape, & qu'un Conſeiller du Parlement de Paris qu'il m'a nommé, & dont j'ai oublié le nom, lui donnoit 600. liv. de penſion pour le même ſujet ; & que pour ſatisfaire à ces deux Meſſieurs, il avoit fait ce gros Volume in folio *de la Primauté du Pape*, qui ſert de réponſe au Livre que le Cardinal du Perron à écrit contre Jacques I. Roi de la grande Bretagne.

Blondel n'a pas eu beaucoup de ſatisfaction de ſon Livre de la Papeſſe Jeanne

qu'il fit en faveur du Siege de Rome. Il a été le premier qui ait entrepris de réfuter dans les formes la fable de cette Papesse, avant qu'aucun Catholique l'eût fait avec quelque solidité. Gauthier ci-devant Ministre aux environs de la Rochelle, dans ses Considerations libres & charitables sur le recüeil des Actes authentiques ramassés par Blondel : Et Samuël Démarets qui a mis un avertissement à la tête de ces Considerations, touchant l'Auteur & son Ouvrage, le traitent tres-mal, & lui reprochent en particulier ce Traité qu'il a fait contre l'Histoire de la Papesse Jeanne, que le sieur de Courcelle qu'il dit avoir été son *fidus Achates* a fait imprimer après sa mort.

Le Livre que Blondel a fait touchant les Sybilles, lui a fait plus d'honneur. L'on fait aussi grand cas de son Traité de l'Eucharistie, qu'il dédia à M. de Launay. Quoi-qu'on dise de Blondel, il étoit assurément tres-sçavant *omnis antiquitatis promus condus*, dit le docte M. Heidegger, *Period. 7. Hist. Papat.*

C'est lui *qui ficto Amandi Flaviani nomine*, a écrit contre la Bulle, contenant les protestations que fit Innocent X. *adversus pacem Vvestphalicam Monasterio Osnabrugensem.* Vous sçavez qu'Hornbek a aussi écrit contre cette Bulle ; &

est in antiquitate, & Patrum scriptis ad unguem accuratè doctus, &c. Toutes loüanges à part, il seroit à souhaiter qu'il n'y eût pas dans tous ses Ouvrages d'horribles parantheses qui les défigurent, & qui en rendent la lecture desagréable & ennuyeuse.

ARTICLE XXIX.

BODIN a fait une bévûë dans le dernier chap. du premier Livre de sa République, qui a été bien relevée par quelque Sçavant. Il dit, par exemple, que ces mots *par la grace de Dieu* mis dans les Edits, Déclarations & autres Actes des Princes, ne sont pas une marque de Souveraineté : Que ce fut l'un des trois points que le Roi Loüis XI. défendit au Duc de Bretagne de mettre dans ses qualités : *Toutefois*, dit il, *il y a plusieurs Traités anciens au Tresor de France où les Députés à traiter Paix ou Alliance, qualifiant leurs offices, disent par la grace de Dieu : jusques à un Elû*, ajoûte-t-il, *qui se dit Elû de Meaux par la grace de Dieu.* Il a crû que cet Elû de Meaux étoit un de ces Officiers Royaux, qui connoissent en premiere instance de l'assiet-

te de la Taille, & de ce qui concerne les Aides ou les Gabelles ; ou bien que c'étoit un de ces Officiers que les habitans des lieux choisissoient anciennement pour la garde des deniers qu'on levoit sur le peuple pour la solde des gens de guerre. Mais il faut être entierement dépourvû de bon sens pour ne pas s'appercevoir que cet Elû étoit un homme nommé à l'Evêché de Meaux, & qui n'étoit pas encore consacré. L'Auteur de l'Exameron Rustique, que l'on dit être M. le Vayer, dit qu'ayant vû cet Acte qui est en Latin, il n'a pû s'empêcher de rire, considerant comment un homme du sçavoir de Bodin avoit pû prendre pour un chetif Elû, un *Electum Meldensem*, c'est à dire une personne nommée à l'Evêque de Meaux, & qui n'étoit pas encore consacré.

M. Brayer Docteur de Sorbonne & Chanoine de Verdun, me disoit un jour, qu'il y a dans la Bibliothéque du Roi un Dialogue entre un Turc, un Juif & un Chrétien, que Postel étoit le Turc & Bodin le Juif, cela pourroit bien être, & le bruit en est grand parmi les gens de Lettres.

M. Patin dans une de ses Lettres, parlant d'un Prêtre accusé de sorcelerie, auquel on faisoit le procès, dit *qu'il ne croit point à ces bagatelles, que Delrio n'en a*

même ; & qu'il fut mort juif.

Raynoldus Sçavant Anglois dans le premier Tome de ſon excelent Ouvrage des Livres apocriphes, ſe mocque de Bodin, parce-qu'il a avancé que Nabuchodonoſor avoit été metamorphoſé en bœuf.

Bodin parlant de la Loi Salique au ch. 5. du ſixiéme Livre de ſa République, donne tout l'avantage aux maris & en donne tres-peu aux femmes, dont il parle d'une maniere qui leur eſt peu avantageuſe : cela lui attira une raillerie fort piquante. Bodin, dit-on, n'avoit pas tenu le parti des femmes dans ſa Republique ; la Reine Elizabeth qui en faiſoit d'ailleurs pourtant aſſez de cas, prît plaiſir à le faire paſſer exprès en Angleterre, pour le renvoyer froidement avec ces mots : *Bodin, aprenez en me voyant que vous n'êtes qu'un badin.*

ARTICLE XXX.

CAJETAN (le Cardinal.) Son veritable nom étoit *Thomas de Vio*, & il n'a été apelé Cajetan que parce-qu'il étoit natif de Cajete ville du Royaume de Naple. Luther prêchant contre les Indulgences de Leon X. le Cardinal Cajetan qui étoit ſon

ſon Legat à la Diette d'Auſbourg, eut ordre de ce Pape de faire arrêter Luther & de l'envoyer à Rome : mais Friderie Duc de Saxe ayant obtenu du Pape de faire examiner en Allemagne l'affaire de Luther, le Pape donna ordre au Cardinal Cajetan d'en prendre connoiſſance, de promettre grace à Luther s'il venoit à réſipiſcence ; mais de ſolliciter au contraire l'Empereur Maximilien & les Princes d'Allemagne contre lui, s'il perſiſtoit dans ſes ſentimens.

Luther muni d'un ſauf-conduit de l'Empereur s'aboucha avec le Cardinal, avec lequel il entra en conference : mais comme celui-ci ne ſçavoit que la Theologie ſcolaſtique, & que Luther n'alleguoit que la Sainte Ecriture, qui n'eſt guére familiere aux Scolaſtiques, il ne voulut point continuer la diſpute, ſe contentant de l'exhorter à ſoumettre ſes Livres & ſa Doctrine au jugement du Pape, de lui repreſenter le danger qu'il couroit s'il ne le faiſoit pas, & les faveurs qu'il avoit lieu au contraire d'eſperer s'il rentroit dans le ſein de l'Egliſe dont il étoit ſéparé ; lui donna du temps pour ſe réſoudre, & mit à ſes trouſſes Frere Jean Staupitz Vicaire General de l'Ordre des Eremitains, pour le ſolliciter à faire ce qu'il lui avoit propoſé.

Luther étant revenu près de Cajetan pour disputer, & ce Cardinal l'ayant vivement pressé à un accommodement, Luther lui répondit avec sa vehemence ordinaire, *qu'on ne pouvoit faire aucun accommodement au préjudice de la verité* ; Ce qui irrita tellement le Cardinal, qu'il le menaça, l'injuria, & le chassa de sa chambre. Ce traitement indigna Luther qui se retira d'Ausbourg : Cajetan fut blâmé de son emportement ; & on prétendit à Rome qu'il devoit bien plûtôt l'attirer par des promesses, que de l'effaroucher par des menaces.

Ce Prélat n'étoit point du tout propre à negocier une affaire aussi importante & aussi délicate qu'étoit celle-là : c'étoit un homme trop violent. Melancton dans le Recüeil de ses Epîtres, de celles de Thomas Morus, & de celles de Loüis Vives, Liv. 4. Ep. 92. en fait un portrait peu avantageux : *Est*, dit-il, *homo incivilis, quo genere nihil est intractabilius. Pluris, ut vereor, auctoritatem sui Thoma quàm Republicam, quàm Ecclesiæ pacem faciens.* Il le consideroit comme un fleau qui leur alloit tomber sur les bras : car écrivant à Camerarius que le bruit couroit que c'étoit Cajetan qui étoit envoyé Legat à la Diette, après lui en avoir fait la peinture dans les termes que je viens de vous rapporter,

il ajoûte, *Orabis igitur Deum ut adjuvet nos.*

Quoi-qu'il en ſoit, on remarque dans la vie de Cajetan, faite par *Antoine Fonſeca*, imprimée in folio à Paris en 1534. & qu'on voit à la tête de ſes Commentaires ſur le Pantateuque, qu'il eut tant de chagrin de n'avoir pû ſoûtenir la diſpute contre Luther, qu'au lieu que juſqu'alors il s'étoit appliqué entierement à l'étude de la Scholaſtique, il s'adonna depuis tout à fait à celle de l'Ecriture ſainte, où il réüſſit admirablement bien pour un homme qui n'avoit aucune connoiſſance des Langues originales.

Cette conference lui fit encore faire une autre réflexion qui fut alleguée au Concile de Trente : Lors-qu'on agita la queſtion Si la Vulgate ſeroit approuvée & reçûë, Loüis de Carane Jacobin dit que *pour décider cet article il ne ſe pouvoit rien propoſer de meilleur, ni de plus propre au temps preſent que le jugement du Cardinal Cajetan*, qu'il dit être *le plus grand Theologien qu'il y eut eu depuis pluſieurs ſiecles, & de qui par conſequent tout ce qu'il y avoit de Peres au Concile ſeroient bien aiſe d'apprendre ; ce Cardinal*, dit-il, *à l'occaſion de ſa Legation d'Allemagne en 1523. cherchant comment on pourroit ramener les dé-*

voyés à l'Egliſe, trouva que le vrai remede étoit d'entendre le texte litteral de l'Ecriture dans la Langue-originale, à quoi il dit qu'*il s'appliqua tout entier les onze dernieres années de ſa vie, ſe ſervant de gens tres-habiles pour lui faire mot à mot la conſtruction du texte Hebreu & du texte Grec, où il n'entendoit rien, diſant ordinairement que d'entendre le texte Latin ce n'étoit pas entendre la parole de Dieu, mais celle du Traducteur qui pouvoit faillir.*

Cajetan eſt allé plus loin; il a prétendu être devenu ſi ſçavant que *ſuis in Vetus Teſtamentum Commentariis loca aliquot notat in quibus putat omnes Codices Hebraicos, Chaldaicos, Græcos, & Latinos eſſe mendoſos.* On peut voir ces endroits notés par Cajetan dans l'Ouvrage de Jacques Capel, intitulé *Hiſtoria ſacra & exotica ab Adamo uſque ad Auguſtum*: Je crois que c'eſt ſur l'an du monde 1589. dans l'article où il raporte *loca Veteris Teſtamenti in quibus quidam contendunt Codices Hebræorum eſſe mendoſos*; & cela à l'occaſion de cette queſtion épineuſe de Cainam qui eſt mis au nombre des Ancêtres de JESUS-CHRIST, Chap. 3. v. 36. de l'Evangile ſelon ſaint Luc, quoi-qu'au v. 13. du chap. 11. de la Geneſe, il n'en ſoit fait aucune mention: Queſtion qui exerce de-

puis long-temps les Sçavans, & sur laquelle roule tout le *Dubium* 23. de l'illustre M. de Spanheim pere, & qui est assez difficile à résoudre.

Cajetan a écrit sur plusieurs Livres de l'Ecriture : Chamier dans le Liv. 12. ch. 1. de sa Panstrasie *de Authoritate prime editionis Librorum Sacrorum, & de variis Librorum editionibus*, en parle fort avantageusement en l'Article 34.

On peut voir la Methode que Cajetan a observée dans ses Commentaires sur la Bible, dans le Liv. 3. Ch. 12. de l'Histoire Critique du Vieux Testament du P. Simon, qui louë extrémement cette Methode, & qui en fait un long éloge.

Ce Cardinal ni ses Ouvrages n'ont pas été generalement approuvés : les uns les ont estimés, & les autres n'en ont pas fait grand cas. Sixte de Sienne en parle avec éloge : il le louë *ob insignis ingenii præstantiam*, il l'apelle *subtilissimus Dialecticus, admirabilis Philosophus, Theologus incomparabilis, & inter Eruditissimos sui sæculi eruditissimus.*

Andradius, lib. 2. *Defensionis fidei Tridentinæ*, dit de Cajetan, *Theologicam disciplinam hoc nostro ævo, ingenio & eruditione mirum in modum auxisse & illustrasse.*

Le Cardinal Pallavicin au contraire au Ch. 7. du 6. Liv. de son Histoire du Concile de Trente, traite avec beaucoup de mépris ses Commentaires sur l'Ecriture.

Ambroise Catarin Jacobin, Evêque de Minori, qui assista au Concile de Trente, & qui s'est rendu celebre par l'excellent Discours qu'il y fit sur l'intention requise dans l'administration des Sacremens, par la Réponse qu'il fit au Livre de Dominique Soto, *de Natura & Gratia*, qu'il dit dans son Epître n'être qu'un Commentaire des deux Decrets du peché original & de la Justification; & enfin par les disputes continuelles qu'il eut avec ce même Soto son confrere, qui allerent si loin, que quand ils se rencontroient ils se disoient l'un à l'autre en se saluant: *Tu permanes in sensu damnato per Synodum*; ce Catarin, dis-je, *Cardinalem Cajetanum ducentorum errorum damnat, quorum aliquot impios vocat, & Antichristianos.*

Alphonsus à Castro après Catarin, s'est mocqué de Cajetan & de ses rêveries. Pererius dans ses Commentaires s'en mocque aussi.

Il est vrai qu'il a certains sentimens qui sont étranges: par exemple, dans son Commentaire sur le ch. 2. de la Genese, v. 21. où il est dit que Dieu fit tomber

un profond sommeil sur Adam, & que lors-qu'il fut endormi il tira une de ses côtes pour en faire Eve, & qu'il remplit de chair la place de cette côte ; il dit *qu'il ne croit pas que les choses se soient passées comme il est rapporté dans ce passage, mais* AD *allegoriam totam moſis narrationem inflectit, saltem* (*ut ille loquitur*) *ad p. rabolam*, & dit ensuite des extravagances qui ne sont pas suportables ; je ne dirai pas seulement à un Chrétien, mais même à un homme de bon sens.

Parlant de la Poligamie, *consideret pius lector*, dit-il, *de Polygamiâ nullam disertis verbis scriptam esse legem* ; & en un autre endroit que *jure divino non fuit prohibita uxorum pluralitas*, que, *Multi in primitivâ Ecclesiâ habebant duas uxores, imitantes Patres Vet. Testam.* que *jure naturæ pluralitas uxorum non est prohibita.* Je pourrois vous en rapporter une infinité d'autres, mais je me contenterai de vous dire que vous les pouvez voir dans le Catalogue qu'en a fait Catarin. Cet Evêque ne pouvant les souffrir, donna Requête au Pape contre Cajetan du vivant même de ce Cardinal ; mais étant donnée contre un Cardinal, elle demeura sans effet, comme il le dit lui-même dans la Preface d'un Ouvrage qu'il fit ensuite. Cet Ouvrage est un ex-

trait continuel de ceux de Cajetan, *Dogmata excerpta ex Cajetano* ; il dit dans cette Preface *esse multa, adeóque plura quàm quisquam videre posset, qui non diligenter libros ejus perlegisset, quæ non modò erant evidenter falsa, sed & pernitiosa Religioni Christianæ, & omnium consensu necessario damnanda.*

Vasquez au Tome 1. de ses Disputes, Disput. 129. chap. 2. lui reproche une erreur qui est impie, sçavoir ; *Malitiam Moralem, totamque essentiam peccati consistere in positivâ ratione & substantiâ actus; ex quâ sententiâ sequitur Deum esse Autorem peccati, quatenùs peccatum est.*

Tous les Protestans ont rejetté Cajetan; cependant ils ne laissent pas de se prévaloir de certains endroits de ses Commentaires : par exemple, on lui a reproché qu'il nie sur l'Epître de saint Jacques que l'on puisse établir le Sacrement de l'Extrême-Onction par ces paroles du v. 14. du ch. 5. de cette Epître. *Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il apelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* Ils disent qu'il a raison, & alleguent une autorité de Calvin à cet égard, &c.

On lui a reproché encore d'avoir enseigné que *l'Evangile ne force point à prendre*

dre proprement ces mots : Ceci eſt mon Corps. in 3. *Thom. q.* 75. *art.* 1. Et d'avoir écrit en pluſieurs de ſes Ouvrages que *ceux qui ſont vrayement contrits, ne ſont point obligés ſous peine de peché mortel de ſe confeſſer avant que d'aller à la Communion, & que cette neceſſité n'eſt fondée, ni ſur les Commandemens de Dieu ou de l'Egliſe, ni ſur la Loi ou la raiſon naturelle* ; & enfin qu'il ne faut pas croire que, *propterea quod Papa habet plenitudinem poteſtatis Eccleſiaſtica. Ob hoc poſſit de bonis Eccleſiæ diſponere, ſicut poteſt Eccleſia, quoniam plenitudo poteſtatis Eccleſiaſtica ipſius Papæ intelligitur in ſpiritualibus tantùm ; Unde ita tenentur ad reſtitutionem qui à Papâ bona Eccleſia pro libitu Papæ habuerunt ut ditentur, exaltentur, & magnificentur, ſicut qui ab aliis Prælatis ſimilia Eccleſiæ bona acceperunt.* Tout cela ſont des erreurs groſſieres, dont les Proteſtans ont tiré avantage, & ils ont juſtifié Cajetan à cet égard, quelques oposés d'ailleurs qu'ils ſoient à ſes ſentimens.

Je vous avouë que je ſuis ſurpris qu'il ait écrit ſi fortement contre le Pape, & borné ainſi ſa puiſſance, en réformant, ou voulant réformer un abus que le Siege de Rome prétend être legitime, d'autant plus que je me ſouviens d'avoir lû au chap. 8.

de ſes Opuſcules, qu'il dit que *le Concile de Conſtance merite d'être brûlé pour avoir voulu réformer l'Egliſe en ſon Chef, & aſſujettir le Pape à la cenſure du Concile* : Mais quoi-qu'il en ſoit, ce qu'il dit du pouvoir du Pape dans la diſpoſition des biens Eccleſiaſtiques eſt fort juſte, & ne doit point être mis au nombre des erreurs.

Au reſte, puis-que je m'en ſouviens, il eſt juſte de décharger Cajetan d'une bévûë qu'on lui impute. Varillas feignant de raporter en abregé ce que ce Cardinal répondit à la queſtion du divorce de Henri VIII. lui fait dire qu'on avoit autrefois accordé à ce Prince une diſpenſe d'épouſer la Veuve de ſon Frere pour empêcher l'Heritiere d'Angleterre de s'allier dans des maiſons ſuſpectes d'Hereſie; comme ſi en l'année 1503. en laquelle cette diſpenſe fut accordée, il y eut aucun Prince en Europe ſuſpect d'Hereſie. Cette bévûë vient de Varillas, & non pas de Cajetan, qui étoit trop habile homme pour faire une faute de jugement auſſi groſſiere que celle-là.

Pour connoître à fond Cajetan, conſultez les Epîtres de Thomas Morus, celles de Vivez, Cappel, Spanheim le pere, Chamier, le P. Simon, Palavicin, Voëtius, Cregut, Saldenus, Vaſquez, Beze, & pluſieurs autres.

ARTICLE XXXI.

CALVIN eſt aſſez connu par les differens portraits que l'on en a fait, *famâ eſt ſuper æthera notus* : Chacun en a parlé ſuivant la paſſion qu'il l'animoit. Vous ſçavez ſans doute l'hiſtoire de ſa naiſſance, de ſon éducation, &c. Mais ſi vous l'ignorez, vous pouvez conſulter les Auteurs qui l'ont écrite ; je vous ferai ſeulement une remarque dont vous ferez tel cas que vous voudrez : c'eſt que Calvin nâquit le 10. de Juillet 1519. en laquelle année Loüis XII. apellé le Pere du peuple, fit battre une monnoye en France, qui eſt encore gardée dans les Cabinets des curieux, ſur laquelle ſont ces mots, *Perdam Babylonis nomen* ; cela a donné lieu à pluſieurs réflexions que vous devinez ſans doute.

Raynoldus dans ſa Réponſe à Baudoüin, rapporte que de ſon temps on diſoit que l'on trouvoit *Lucian* dans le nom & dans la conduite de Calvin; mais qu'il s'en moqua, & qu'il montra à Baudoüin, que ſans donner la gêne aux lettres de ſon nom, on y trouvoit le mot de *Bædin*.

On a trouvé depuis dans le même nom de Calvin ces mots, *Calens vino, aut venere*: & on reprocha à cet Heréſiarque d'avoir

changé une lettre de son nom, qui étoit auparavant Cauvin, pour se faire apeler Calvin.

Il s'est trouvé des gens qui ont écrit contre lui sans le connoître, & sans avoir lû ses écrits, par passion ou par vanité, pour avoir la gloire d'être son adversaire. Il n'y a pas cinquante ans qu'on le dépeignoit encore comme le plus scelerat de tous les hommes; yvrogne, séditieux, débauché, fornicateur, corrupteur des femmes, imposteur, faiseur de faux miracles. C'est ainsi que le dépeint la Methode du Cardinal de Richelieu: d'autres l'ont justifié par de tres-bonnes, & de tres-fortes Apologies.

Papyrus Masson, dont M. de Thou nous décrit la vie, comme d'un homme illustre, qui a vécu & qui est mort dans la Communion Romaine, détruit dans la seconde partie de ses Eloges, tout ce que l'on a dit de la dépravation des mœurs de Calvin: il dit que ce sont des Ecrivans de nulle estime qui les lui objectent. *Plebeji*, dit-il, *scriptores, libidines ei scortationésque objiciunt, nemo tamen adulteria acriùs odisse videbatur.* Il dit ailleurs dans ses mêmes Eloges que Calvin ne s'est point éloigné du Pape, pour être plus grand ailleurs que dans sa Communion.

L'illuſtre M. de Thou n'en parle que qu'en des termes avantageux.

Antonius Perizonius au chap. 2. de ſon *Specimen Apologeticum*, montre que les Sçavans de la Communion Romaine en font un cas particulier, & le regardent, *ut peritiſſimus Scripturæ Interpres*, & nomme ceux qui ſont dans ce ſentiment.

M. Theiſſier dans les Additions dont il a enrichi les Eloges des hommes ſçavans, tirées de l'Hiſtoire de M. de Thou à l'Article de Calvin, en faiſant l'Abregé de ſa vie, marque ceux de la Communion Romaine qui ont parlé de lui avec éloge.

Le P. Maimbourg dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, Liv. 4. ann. 1564. reconnoît qu'il fut *infatigable au travail par la multitude de ſes Ouvrages ; vigilant, extrémement ſobre, ne mangeant qu'une fois le jour, & fort peu, pour remedier à ſa migraine, & ſi peu intéreſſé, qu'il ſe contenta d'une tres-modique penſion; & qu'il ne pût léguer par ſon Teſtament qu'environ deux cens écus en tout, à quoi ſe montoit tout ce qu'il laiſſa de biens à ſa mort, y compris ſes meubles & ſes Livres. Qu'il ne fut point fuſtigé ni fleurdeliſé en ſa jeuneſſe, comme on l'en a accuſé, pour un crime infame & déteſtable* ; qu'il veut bien ne point ajoûter foi à ce qui eſt dit, *qu'il mourut en deſeſperé, jurant &*

blaſphemant le nom de Dieu, invoquant les Démons avec d'horribles imprécations, & maudiſſant ſa vie & ſes écrits. Mais ce peu
» de bien, continuë-t-il, fut mêlé de beau-
» coup de mal, étant certain qu'il a été
» l'un des hommes du monde le plus cha-
» grin, le plus colere & le plus ſatirique,
» comme ſes amis mêmes le lui reproche-
» rent, & entr'autres Martin Bucer, qui pour
» le corriger, l'avertit charitablement qu'il
» reſſemble plus à un chien enragé qu'à un
» homme; qu'il eſt auſſi médiſant & outra-
» geux, que poli dans ſes écrits, qui ſont
» pleins d'injures atroces en tres-beaux ter-
» mes, &c. Quoi-qu'il affectât une grande
» ſimplicité, & un grand mépris des hon-
» neurs du monde, il étoit le plus ſuperbe
» dans le fond de l'ame, & le plus arro-
» gant de tous les hommes, ne pouvant
» ſouffrir qu'on le contredit en la moindre
» choſe, voulant exercer un empire abſo-
» lu ſur les autres Miniſtres ſes collegues,
» qu'il régardoit de haut en bas comme ſes
» petits diſciples, ou même comme ſes eſ-
» claves, dont il ſe plaignoit fort: & ſi
» ſottement vain, qu'il n'a pas eu honte de
» faire lui-même ſon Panegyrique, rempli
» d'une infinité de loüanges qu'il ſe don-
» ne dans la réponſe qu'il fit au ſçavant
» Juriſconſulte Baudouin, qui ne répartit

à cela, sinon ce peu de paroles, qui sont « assûrément d'un homme d'esprit & bien « sage; *Calvin me pardonnera s'il lui plaît « si je ne suis pas assez docile pour donner « creance à la vanité.* «

M. Jurieu dans l'Apologie qu'il a fait de Calvin, fait voir que cette accusation n'a aucun fondement, qu'elle n'est autorisée que par Papire Masson, qui étoit Catholique, & par consequent ennemi de Calvin, & qu'elle a été amplement réfutée par Theodore de Beze, Daillé, Claude, Raynoldus, Blondel, Voëtius, Drelincourt, & autres.

Calvin, ajoûte le P. Maimbourg, *n'étoit pas grand Theologien: sur quoi*, continuë-t-il, *je ne puis m'empêcher de dire, que c'est à tort qu'on s'imagine par une espece d'erreur populaire, même parmi quelques Sçavans, que la difference qu'il y a entre l'Heresie de Luther & celle de Calvin; c'est que la premiere est materielle & grossiere, & l'autre subtile & spirituelle.*

Il faut, dit le Ministre Jurieu, croire « M. Maimbourg sur sa parole, & même « sur la foi de ses révelations: car je ju- « rerois qu'il n'a jamais jetté les yeux sur « les Oeuvres de Calvin. Il n'en sçait « que ce qu'il en a trouvé dans les Recüeils « de ceux qui ont fait des corps de Contro- «

„ verſes. Mais Calvin eſt ſi mauvais Theo-
„ logien, que ceux du parti de Maimbourg
„ n'ont pas fait difficulté, continuë-t-il, de
„ le copier, & de le tranſcrire ſouvent ſans
„ rien changer.

En effet il y a dans les Commentaires de Salmeron pluſieurs pages entieres tout de ſuite copiées de Calvin, ſans aucun changement.

M. Simon dans ſon Hiſtoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Teſtament, dit que l'Harmonie de Calvin n'a pas été eſtimée, & que Charles du Moulin qui a travaillé ſur la matiere après lui, en parle comme d'un Ouvrage, qui embaraſſe plûtôt le diſcours des Evangeliſtes, qu'il ne l'éclaircit. Il fait plus de cas de ſon Commentaire ſur les Actes, où il y a de tres-bonnes choſes qui meritent d'être lûës: qu'il eſt moderé dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains qu'il publia à Straſbourg dès l'année 1539. *parce*, dit M. Simon, *qu'alors il ne ſongeoit qu'à ſe concilier les eſprits des differens partis.* Mais qu'il ne paroît pas tant de moderation dans ſes autres Commentaires qu'il compoſa étant à Geneve.

Stapleton Jeſuite n'a pas trouvé que Calvin fut un ſi mauvais Theologien, & un ſi pitoyable Commentateur. *Quoad Lit-*

teram Interpres diligens, dit-il, *ita Moralis, ita elegans & ſuavis eſt, ut etiam ab ipſis orthodoxis interdum legatur : qui indictione pura doctrinam vix cavent impuram, quos etiam aliquando exoptare audivi, ut reſectis quæ contra Eccleſiam & fidem diſputantur caſtratus prodiret: Sic enim Commentarios ejus perutiles fore.* C'eſt à dire, ſelon l'explication qu'en donne Jurieu, pour le ſens litteral, il étoit Interprete « exact, ſi moral, ſi éloquent & ſi doux, que « ſouvent les Catholiques en le liſant, ont « bien de la peine à ſe garantir de l'im- « pureté de la Doctrine ; parce-qu'elle eſt « accompagnée d'une grande pureté de la « diction : & je les ai ſouvent oüi ſou- « haiter, qu'on eut retranché de ces Com- « mentaires, tout ce qui eſt contraire à l'E- « gliſe & à la Foi, parce-qu'alors ils ſe- « roient tres-utiles.

En effet, Calvin étoit tellement en réputation pour la pureté du langage, que les Sçavans de ſon ſiecle avoüent qu'il a enrichi nôtre Langue. Paſquier, que l'on peut regarder comme le témoin des ſentimens de tous les habiles gens de ſon tems, en parle en ces termes, Liv. 7. chap. 52. des Recherches ; *Car auſſi étoit-il homme « bien écrivant, tant en Latin qu'en Fran- « çois, & auquel nôtre langue Françoiſe «*

„ *eſt grandement redevable, pour l'avoir*
„ *enrichie d'une infinité de beaux traits:*
„ *& à la mienne volonté que ç'eût été un*
„ *meilleur ſujet. Au demeurant homme*
„ *merveilleuſement verſé & nourri aux*
„ *Livres de la Sainte Ecriture; & tel que*
„ *s'il eut tourné ſon eſprit à la bonne*
„ *voye, il pouvoit être mis au parangon des*
„ *plus ſignalés Docteur de l'Egliſe.*

Calvin écrivoit également bien en Latin: il a écrit ſon Inſtitution Chrétienne d'une maniere ſi belle, qu'on en recommande la Lecture à ceux qui aprennent le Latin. Focanus, dans ſa Diſſertation *de ſtudiis*, dit que *non ſolùm rebus abundat optimis, ſed & nitido, puro, gravi, magnifico, & Latiniſſimo ſtilo conſcriptus eſt.*

Balzac, cet homme rare, qui a enrichi & annobli nôtre Langue, juſques à lui donner des avantages conſiderables au deſſus de ſes voiſines, & à l'élever preſque à la hauteur de la Latine & de la Grecque, rend le même témoignage à Calvin: & entre les choſes avantageuſes qu'il en dit en divers endroits de ſes agréables écrits; *celui*, dit-il, dans la 32. Lettre de la ſeconde partie de la troiſiéme Edition, *dont il a été dit que tout ce qu'il vouloit, il le vouloit fort, lui ſemble beaucoup plus honnête homme, que ceux qui ne veulent & ne deſirent que lâchement:*

il loüe *ces raisonnables violences*, & estime *qu'un beau feu entre dans leur temperament.*

Calvin dédia son Institution Chrétienne au Roi François I. l'Epître dédicatoire est admirable. Quelqu'un a fort bien dit que cette Epître est un Discours digne *d'un grand Roi, un portail digne d'un superbe édifice, & une piece digne de plus d'une lecture.*

D'autres ont dit que trois Préfaces de trois illustres Personnages, sçavoir celle du Président de Thou à son Histoire, celle de Casaubon à Polybe, & celle de Calvin à son Institution Chrétienne, doivent passer pour trois chefs-d'œuvres, & que le premier rang apartient à celle de Calvin.

Les Protestans qui donnent de grandes loüanges à Calvin, avoüent cependant qu'il n'est pas infaillible ni impeccable, & prétendent qu'on ne doit pas le regarder comme l'Auteur & le chef de leur Secte; ce n'est pas qu'ils le mépriſent, ni qu'ils en ayent honte, car ils disent qu'on le peut nommer *le Theologien* par excelence comme Philippe Melancton, & Gaspar Cruciger l'apeloient autrefois, & lui appliquent même à chacun de ses Ouvrages ce distique que Paulus Thurius n'avoit fait que pour

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
6 AUG 1958
OF OXFORD
LIBRARY

ſon Inſtitution Chrétienne, & que Bucan a mis dans la Préface de ſes lieux communs.

Præter Apoſtolicas, Chriſti poſt tempora, charitas,
Huic peperere libro ſæcula nulla parem.

Mais c'eſt parce-qu'ils font profeſſion de ſuivre la Doctrine de JESUS-CHRIST & de ſes Diſciples, & non pas celle d'un homme, qui d'ailleurs n'a jamais prétendu être le Chef & le Prince de l'Egliſe, ni qu'on ſuivit ſon ſentiment aveuglément, ne s'étant jamais régardé que comme le Miniſtre de JESUS-CHRIST. Il faut, diſent-ils, n'avoir lû ſes Oeuvres ni l'Hiſtoire pour ignorer le chagrin qu'il eut de ce que les flateurs de Henri VIII. Roi d'Angleterre l'avoient apelé *Summum caput Eccleſiæ*. Il s'en plaint en ſon Commentaire ſur le verſ. 13. du chap. 7. du Livre du Prophete Amos. Donc on a tort, continüent-ils, d'apeler leur Religion la Secte de Calvin, & eux Calviniſtes, puis-qu'ils ne reconnoiſſent que JESUS-CHRIST pour Chef de leur Egliſe. Ils prétendent même que Calvin, *errare & labi potuit*, que *dona ſcientiæ & intelligentiæ Scripturarum habuit præclara, & multa, ſed non omnia.*

Calvin eſt mort à 54. ans, 10. mois, 17. jours. Ces Oeuvres ayant été ramaſſés, furent imprimés en Hollande en 1667. Il y en a neuf Volumes in folio de l'Edition de Schipfer.

ARTICLE XXXII.

CARDAN, ayant avoüé ſur la fin de ſon Livre *de la Varieté des choſes*, que ſon pere avoit été grand Sorcier, & qu'il avoit eu un Démon familier pendant trois ans, on en a tiré cette conſequence qu'il étoit lui-même Sorcier. Il a confirmé les gens dans cette opinion par ſes diſcours & par ſa conduite : par ſes diſcours, dans un Dialogue intitulé *Tetim*, où il dit qu'il avoit nn Génie qui étoit Venetien mêlé de Saturne & Mercure. Et dans ſon Livre *de Libris propriis*, où il dit que ce Génie ſe communiquoit à lui par les ſonges. Il eſt vrai qu'il doute au même endroit s'il en avoit veritablement un, ou ſi c'étoit l'excelence de ſa nature ; mais ſa conduite a donné lieu de croire qu'il en avoit effectivement un : car il attribuoit tout au mouvement des Aſtres, & à leurs influences benignes & malines, & prétendoit qu'on pouvoit rendre raiſon de tout, en étudiant les mouvemens & les Signes des Cieux. Il a même eu

la temerité ou plûtôt l'impieté déteſtable d'attribuer aux cours & aux influences des Aſtres ce que JESUS-CHRIST a fait, & ce qu'il a ſouffert.

L'illuſtre M. de Spanheim pere, condamne cette impieté dans la ſeconde partie de ſes doutes Evangeliques, *Dub.* 33. où il examine *An probanda ſit Aſtrologia judiciaria, eo quod Nativitas Servatoris & ortus Stellæ deſignata fuerit divinitùs, & cognita hoc inditio à Magis.*

Cardan ſe mêloit de prédire les choſes qui devoient arriver, & de pénetrer dans l'avenir; il prétendoit même qu'on devoit ſe fier à ſes prédictions: cependant la mort trop précipitée d'Edoüard Roi d'Angleterre lui donna un cruel démenti; il avoit promis à ce Prince une longue vie. Il ſe tira pourtant d'affaire en homme d'eſprit, & une erreur de calcul le mit hors d'intéreſt: Après avoir calculé une ſeconde fois, il trouva que ce Prince avoit eu raiſon de mourir comme il avoit fait, & qu'un moment plûtôt ou plus tard, ſa mort n'eût pas été dans les regles.

L'aventure qui lui eſt arrivée à lui-même montre aſſez combien ſes propheties étoient fauſſes; car ayant prédit ſa mort, & voyant qu'elle n'arrivoit point dans le temps qu'il avoit marqué, il eut le ridicule entête-

ment de se laisser mourir de faim, pour n'avoir pas le déplaisir d'être lui-même un exemple, un témoin & une preuve de la fausseté de ses prédictions.

Il y a long-temps qu'on se donne la gêne pour sçavoir s'il y a des Sorciers & des Magiciens; les Sçavans sont partagés là-dessus: les uns croyent qu'il n'y en a point, les autres soûtiennent qu'il y en a. Démocrite, Aristote, & plusieurs autres sont du nombre des premiers. Il paroît par ce qu'en dit saint Augustin dans son Livre de la Cité de Dieu, Liv. 8. chap. 19. où il traite *de impietate Artis Magicæ, quæ patrocinio nititur spirituum malignorum*, qu'il a été du nombre des derniers. Il y a eu dans tous les siecles des gens qui ont été pour la negative, & d'autres qui ont été pour l'affirmative.

A propos de Magie, cette question est tres-bien traitée dans *Raynoldi Censura Librorum apocryphorum, prælect.* 49. Par Silhon dans son Traité *de l'immortalité de l'Ame.* Par Bodin dans sa *Démonomanie des Sorciers.* Et par M. de Lancre dans son Traité contre *la mécreance du Sortilege.*

Il y a bien des habiles gens qui croyent que la Magie ne peut rien faire de tout ce qu'elle promet, & qu'elle n'est souvent qu'un nom vain qui sert de couverture à

mille impostures ; mais qui estiment neanmoins que ce n'est pas être plus Chrétien que Pline, qui dit Liv. 30. chap. 1. *qu'on ne doit pas s'étonner que cette science trompeuse ait tant de crédit dans le monde, puisqu'elle a sçû se prévaloir de tout ce que les trois sciences les plus estimées des hommes ont de grand & de merveilleux. Personne ne doute qu'elle ne soit née de la* Medecine, *& qu'elle ne se soit insinuée dans les esprits, sous prétexte de donner des remedes plus efficaces & plus salutaires que les communs. A ces douces & agreables promesses, elle ajoûta tout ce que la Religion a de splendeur & d'autorité, pour aveugler & pour captiver le genre-humain. Elle y mêla ensuite les* Mathematiques, *ou l'Astrologie judiciaire, faisant accroire aux hommes curieux de l'avenir, qu'elle voyoit dans le Ciel tout ce qu'il leur devoit arriver.* Ils ne veulent pourtant pas qu'on croye tout ce qu'on rapporte de plusieurs Magiciens, qu'ils estiment être fabuleux.

Le Vayer dans le Traité qu'il a fait sur ce sujet, fait voir qu'il y a des Magiciens ; mais que c'est un abus d'attribuer à la Magie tout ce qu'on voit faire d'extraordinaire, & dont on ne peut comprendre la cause.

Naudé dans son Apologie pour les grands

grands hommes soubçonnés de Magie, prétend que cet abus s'est répandu generalement par tout, & qualifie tel tout ce qui s'est dit contre ceux dont il fait l'Apologie.

Osiander dans son *Tract. Theolog. de Magia*, dit que le mot *Magie* vient du « Persan *Mog*, qui est un des noms propres de Zoroastres, l'Auteur ou le restaurateur des sciences dans l'Orient : que les « mots de *Mage* & de *Magie* se prenoient « en bonne part au commencement, & « signifioient simplement *un Sçavant*, & « l'étude de la Philosophie; mais qu'ils devinrent odieux avec le temps, comme le « nom de *Sophiste* parmi les Grecs; parce- « que les Mages abusant de leur sçavoir, « s'adonnerent aux curiosités de l'Astrologie judiciaire, aux divinations, aux en- « chantemens & aux malefices, ce qui rendit le terme de *Magie* odieux, & fit « qu'il ne signifia plus qu'une science curieuse & défenduë. Ensuite il examine « l'existence de la Magie, de laquelle il prétend qu'on ne peut douter pour deux raisons principales qu'il tire de l'autorité de l'Ecriture sainte, & de l'experience & de la lumiere naturelle. Premierement, l'Ecriture Sainte nous donne, dit-il, trois « preuves de l'existence de la Magie. 1. El- «

„ le dit qu'il y a des Magiciens & des
„ Enchanteurs ; les Magiciens d'Egypte
„ Jannes & Jambres, dont parle S. Paul,
„ Balaam, la Pytoniſſe qui évoqua Sa-
„ muël, Simon le Magicien, Elimas, la
„ ſervante qui avoit l'eſprit de Python.
„ 2. Elle défend la Magie, Exod. XXII. 18.
„ Levit. XIX. 31. & XX. 6. 27. Deut. XVIII.
„ 20. 21. Enfin elle conte la Magie parmi
„ les plus grands pechés, Galat. v. 20.
„ Apoc. IX. 21. & XX. 8.

„ Secondement, La raiſon fait-voir,
„ continuë-t-il, qu'on ne ſçauroit expli-
„ quer par des cauſes naturelles un grand
„ nombre d'effets qu'on attribuë à la Ma-
„ gie, tels que ſont de faire parler Latin,
„ Grec, Hebreu, des ignorans, ou leur
„ faire citer des Sentences des Poëtes &
„ des Philoſophes, marcher inviſiblement,
„ avaler une charretée de foin, puiſer de
„ l'eau dans un crible, & ſemblables.

„ Un Prêtre de Ter-Gou, dit-il, ayant
„ été mis en priſon au Monaſtere de ſaint
„ Maximin près de Tréves, par l'autorité
„ du Nonce, il ne pût ſortir qu'en con-
„ damnant & abjurant ſeize propoſitions,
„ qualifiées temeraires, ſcandaleuſes, ſe-
„ ditieuſes, ſuſpectes d'hereſie, & de cri-
„ me de Leze-Majeſté. Sçavoir, qu'il au-
„ roit dit & ſoûtenu que c'eſt une choſe

imaginaire, & une vaine ſuperſtition, « que tout ce qu'on dit du tranſport cor- « porel des Magiciens & des Sorciers. « Que temerairement & ſans raiſon, il au- « roit avancé que les procès faits aux Ma- « giciens étoient nuls & injuſtes ; qu'on « obligeoit ces miſerables par la torture « à dire ce qu'ils n'avoient pas fait ; qu'on « faiſoit une cruelle boucherie du ſang « innocent ; & que par un nouveau ſecret « de Chimie on avoit trouvé le moyen de « convertir le ſang humain en or & en « argent. Qu'il auroit ainſi accuſé de ti- « rannie les Supérieurs & les Magiſtrats, « tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, &c. « Qu'il auroit dit qu'il n'y a point de Sor- « cieres qui renoncent à Dieu & adorent « le diable, à qui elles ſe donnent en corps « & en ame. Que le mot de Magie ne ſi- « gnifie que Malefice, & Magicien qu'Em « poiſonneur : & que le Texte du XXII. « de l'Exode, *Tu ne laiſſeras pas vivre « ceux qui font des malefices*, ſe doit en- « tendre des empoiſonneurs, qui n'em- « ployent que des choſes naturelles, & « d'une maniere naturelle. Qu'il n'y a « point, & qu'il ne peut point avoir de « pact entre l'homme & le démon. Que « les diables ne prennent point de corps. « Qu'il n'y a point de conjonction char- «

„ nelle entre l'homme & le démon. Que
„ ni le démon, ni les Magiciens ne peu-
„ vent exciter des tempêtes ; & que
„ tout ce qu'on en dit ne ſont que des
„ fables. Que les eſprits ne peuvent pas
„ paroître ſous une forme corporelle.
„ Qu'on ne peut pas dire que les Magi-
„ ciens puiſſent tout ce que le diable peut.
„ Que de ſoûtenir qu'un démon ſuperieur
„ en peut chaſſer un inferieur, eſt une opi-
„ nion erronée, contraire à ce que JESUS-
„ CHRIST dit en ſaint Luc, Chap. 10.
„ Et enfin que les Papes n'ont donné pou-
„ voir d'informer contre les Magiciens,
„ que de peur d'être accuſés eux-mêmes
„ de Magie, comme effectivement plu-
„ ſieurs d'entr'eux en ont été ſoupçonnés.
„ L'Acte de cette Abjuration, dit M.
„ Oſiander eſt du 15. Mars 1592. ſignée
„ par le prévenu apelé *Corneille Looſeus.*

Un Sçavant (M. Daillon) dans un Livre intitulé *Examen de l'oppr. des Réf.* dit que pour ôter de l'eſprit des hommes la frayeur que cauſe l'opinion de la multitude des diables, des lutins, des loups-garoux, de leur puiſſance, & de celle des Magiciens & des Sorciers, & leur faire craindre uniquement la juſtice de
„ Dieu. Il faut ſuppoſer comme une cho-
„ ſe conſtante qu'il n'y a qu'un ſeul *Dia-*

ble, apelé auſſi *le grand Dragon*, *le Serpent ancien*, *Satan*, *l'Accuſateur de nos freres*. Ses raiſons ſont; premierement, que l'Ecriture parle toûjours de cet eſprit malin au ſingulier: & que s'il y eſt parlé trois fois de diables au plurier, ce n'eſt pas pour marquer l'ennemi du genre humain, mais des perſonnes addonnées à la calomnie. Secondement, que dans les Auteurs Grecs payens on ne trouve point le terme de Diable en ce ſens, & qu'apparemment ils ne connoiſſoient pas le Calomniateur univerſel, auquel nous donnons ce nom: Qu'ils n'apeloient pas ainſi les mauvais démons, ni même ce Dieu méchant auteur du mal, que quelques-uns d'entr'eux ont dit être oppoſé au Dieu tout-puiſſant & tout bon; mais qu'ils n'ont jamais regardé comme un eſprit jaloux & envieux, qui calomnioit les hommes devant Dieu, & qui faiſoit tous ſes efforts pour les perdre. Troiſiémement, que quand l'Ecriture parle des démons qui étoient des Anges, ou des ames d'hommes morts, que les payens veneroient, elle en parle ſelon l'opinion de ces idolatres: mais qu'elle ne parle jamais du Diable ou de Satan, que comme d'un ſeul à qui elle attribuë les de-

„ ſordres qui arrivent parmi toutes les „ Nations, qui portent les particuliers à „ faire le mal, & toutes les oppoſitions „ à la grace de Dieu & au bien des hom- „ mes. Quatriémement, qu'ainſi comme „ nous ne ſçavons rien de Satan que par „ la revelation divine, nous n'en devons „ pas croire tout ce qu'on en a répandu „ dans le monde.

M. Daillon recherchant enſuite l'origine de l'opinion touchant la multitude des diables, dit que les Payens croyoient des *Cacodémons*, des Anges, ou des eſprits mal-faiſans. Que cette opinion fut adoptée par les Juifs, après qu'ils ſe furent diviſés en pluſieurs Sectes, principalement par les Phariſiens, qui pour s'oppoſer aux Saducéens leurs ennemis, & pour établir le dogme de l'exiſtence & de l'immortalité des eſprits, embraſſerent la tradition payenne touchant les démons mal-faiſans, & apelerent Démon ou Eſprit tout ce qui tourmentoit extraordinairement les hommes : Que ce ſentiment fut ſuivi par les Chrétiens, qui tiennent encore que Satan étoit un Ange de lumiere, le chef de pluſieurs autres qu'il a entraînés avec lui dans ſa rebellion ; mais l'Ecriture n'en dit rien, &c.

Becker dans *le Monde enchanté*, dit

que l'opinion qu'on a communément " de la puiſſance du diable, & de la Ma- " gie, eſt un pur Manicheïſme, qui don- " ne un concurrent à Dieu, & lui dérobe " une partie de ſa Gloire & de ſa Majeſté " ſouveraine, pour la communiquer à une " vile creature; qui renverſe les preuves " les plus ſolides de la verité de l'Evan- " gile, en attribuant tous les jours au dé- " mon des œuvres extraordinaires qui " ſurpaſſent tous les miracles de JESUS- " CHRIST; & qui remplit l'eſprit des " peuples d'un grand nombre d'erreurs & " de craintes ſuperſtitieuſes. Après avoir " fait un recit hiſtorique des opinions de tous les peuples touchant la divinité & la nature des eſprits, tant bons que mauvais, & touchant les pratiques de divination & de Magie, qui ſont fondées ſur ces opinions, & avoir découvert la nature & la puiſſance de ces eſprits, autant que les lumieres de la raiſon & la revelation nous les peuvent faire connoître, &c. Il dit, que ce qui a ſi fortement " établi cette erreur ſi ancienne & ſi gene- " rale; c'eſt à l'égard des payens un effet " de l'ignorance & de la ſuperſtition des " peuples, ſoûtenuë par l'artifice des Prê- " tres qui en retiroient bien des avanta- " ges; & flattée par la lâcheté des Philo- "

„ ſophes, qui n'ont pas oſé s'oppoſer au
„ torrent des erreurs vulgaires, de peur
„ d'en recevoir la même récompenſe que
„ Socrate. A l'égard des Chrétiens, les
„ préjugés & une mauvaiſe éducation les
„ jettent dans cette erreur. Dès qu'un en-
„ fant pleure, ſa nourrice lui fait peur du
„ loup : & ces premieres impreſſions
„ font de ſi profondes traces dans des cer-
„ veaux tendres, qu'elles ne s'en effacent
„ qu'avec la vie. Dès que l'enfant eſt aſ-
„ ſez fort pour courir dans les ruës, il
„ n'entend parler que du Diable, des Lu-
„ tins, des Sorciers, du Sabath, & de
„ mille contes qui lui confirment ce qu'il
„ avoit déja apris de ſa nourrice. A l'éco-
„ le, il trouve des Maîtres prévenus des
„ mêmes erreurs. Les Livres Latins &
„ Greçs qu'on lui fait lire ſont remplis des
„ fables des Divinités infernales, des Ge-
„ nies, des Manes, des Oracles, des di-
„ vinations, & de mille autres ſemblables
„ rêveries, ſans qu'on prenne grand ſoin
„ d'en marquer la fauſſeté. S'il entre en
„ Philoſophie, ce n'eſt pas pour ſe défaire
„ des préjugés de l'enfance, pour ſe for-
„ mer l'eſprit, & pour ſe rendre prudent
„ & équitable : c'eſt pour aprendre à diſ-
„ puter, à chicaner ſon adverſaire, & à
„ ſoûtenir les ſentimens reçûs, & les opi-

nions

nions de la faction dominante ; & sou- «
vent au lieu de lui enseigner ce qu'on «
sçait de plus vrai & de plus raisonnable, «
on lui apprend ce qui s'accommode «
avec l'interêt du Maître, & qui fait «
boüillir le pot. Dans la Theologie on «
a de bons principes ; mais on les dé- «
ment dans la pratique, & l'on montre «
par sa conduite, qu'on ne suit pas tant «
la verité à cause de ses lumieres, & pour «
elle-même, que pour des égards humains, «
qui pourroient servir également à auto- «
riser le mensonge. Ainsi par exemple, «
dans l'explication de l'Ecriture, au lieu «
de l'expliquer par les regles du bon sens «
& de la critique ; on l'explique par les «
écrits de son Professeur, qui bien sou- «
vent ne l'a pas entenduë, &c. «

Il faut au reste distinguer *la Magie Goëtique*, dont Raynoldus donne la définition, prel. 49. *les conjurations des Diables*, & *les malefices des Sorciers*, d'avec les *fourberies ordinaires de ceux qui se disent Négromanciens ou Enchanteurs*. Il ne faut pourtant avoir commerce ni avec les uns ni avec les autres, ni avoir recours à eux pour sçavoir ce qu'on apelle *sa bonne avanture*.

On peut voir sur le sujet de l'Astrologie Judiciaire, le Traité qu'a fait Calvin contre cette science, le Livre de M. Pithois.

intitulé *Traité curieux de l'Astrologie judiciaire ou Préservatif contre l'Astromantie des Genethliaques.*

Le raisonnement de Favorinus pour détourner la jeunesse des diseurs de bonne avanture est admirable ; on le peut voir au premier chap. du Livre 14. des nuits Attiques d'Aulu-Gele, dont voici le Sommaire *Dissertatio favorini Philosophi adversùs eos qui Chaldæi appellantur, ex cœitu motibusque siderum & stellarum fata se hominum dicturos pollicentur.* Cette Dissertation finit ainsi, *Favorinus deterrere volens ac depellere adolescentes à Genethliacis istis, & quibusdam aliis id genus, qui prodigiosis artibus futura omnia dicturos se pollicentur, nullo pacto adeundos esse, consulendosque hujusmodi argumentis concludebat, aut adversa, inquit, exitura dicunt, aut prospera, si dicunt prospera & fallunt, miser fies frustrà exspectando. Si adversa dicunt, & mentiuntur, miser fies frustrà timendo. Sin vera respondent, eaque sunt non prospera, jam inde ex animo miser fies antequam è fato fias. Si felicia promittunt eaque eventura sunt, tùm planè duo erunt incommoda, & expectatio tesse suspensum fatigabit, & futurum gaudii fructum spes tibi jam præloraverit. Nullo igitur pacto utendum est istiusmodi homi-*

vibus res futuras præsagientibus.

On peut aussi consulter Derodon, *Discours contre l'Astrologie Judiciaire, &c.*

Article XXXIII.

CASAUBON. Tout le monde convient qu'il a été un des plus grands Critiques de son siecle, & un de ceux qui possedoient les belles Lettres au suprême dégré ; mais on ne convient point de quelle Religion il étoit, ni s'il fut grand Theologien.

Jacques Cappel, qui a entrepris de le défendre contre *Heribertus Rosevveidus*, *Andreas Eudæmonean*, & *Jules César Bulenger*. Ses adversaires conviennent qu'il n'étoit pas assez fort en matiere de Religion, pour resister au Cardinal du Perron ; *Non nego*, dit-il, dans son Epître à ces trois adversaires, qui est à la tête de son Livre intitulé *Jacobi Cappelli vindiciæ pro Isaaco Casaubono, &c. Tantam esse Perronii Cardinalis eloquentiam, acumen, memoriam, ut potuerit hominem in hujusmodi disputationibus minùs versatum nonnunquàm commovere, & ad quædam incautiùs fatenda adigere, quæ posteà comperiebat esse falsissima* : C'est avoüer le foible de Casaubon de la maniere du monde la moins in-

jurieuſe & la plus ingenieuſe ; mais Caſaubon convient lui-même de ce fait dans l'entretien qu'il eut en 1610. avec Vytenbogardus, qui tient lieu de la 143. Lettre de la belle Edition d'Amſterdam de 1681. *Ceux de Geneve*, dit-il, *m'ont fait la plus grande iniquité du monde . . . . . J'ai été fort attaqué, nommément de M. du Perron, qui à la verité* eſt fulmen hominis ; *car comme je ſuis Bibliotéquaire du Roi, les occaſions ne lui manquent pas. J'ai ſubſiſté juſques ores grace à Dieu, mais il faut que je vous confeſſe qu'il m'a donné beaucoup de ſcrupules qui me reſtent, & auſquels je ne ſçai pas bien répondre ; il me fâche de rougir ; l'échapade que je prends eſt que je n'y puis répondre, mais que j'y penſerai.* Il faut avoüer qu'il n'étoit pas grand Theologien, puis-qu'il ne pouvoit répondre au Cardinal du Perron, qui n'étoit pas le plus ſçavant de ſon temps.

En revanche, Caſaubon poſſedoit bien l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & la Profane. Ses partiſans le prouvent par un Livre qu'il fit en 1607. mais qui fut ſuprimé, diſent-ils, dès ſa naiſſance : Si cela eſt ainſi, il ne peut pas rendre témoignage du ſçavoir de Caſaubon à l'égard de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. On prétend que ſes Exercitations ſur le premier Tome de Baro-

nius en eſt une preuve convaincante. Et les Sçavans regrettent fort que la mort ne lui ait pas permis de travailler ſur toutes les Annales.

Hoornbek au chap. 1. du premier Liv. *de Theologia Patrum*, parlant des Annales de Baronius, ajoûte, *de quibus & qua judicat Doctiſſimus Caſaubonus ad Exercitiones ſuas ſacras in Baronii Annales Tom. 1. cui utinam*, dit-il, *vitam prorogaſſet Deus, ut quod in animo habebat, reliquos ejus Tomos examinaſſet ac ſenſuiſſet! frendentibus quam vis Jeſuitis, & qui ſcurriliter ejus Exercitationes excepit, Andreâ Eudemon-Joanne.*

Quelque connoiſſance qu'il ait euë de l'Hiſt. Eccleſ. cela n'a pas empêché qu'il ne ſe ſoit trompé en pluſieurs endroits.

Parkerus a relevé une de ſes bévûës, chap. 33. de ſon ſecond Livre de ſa Police Eccleſiaſtique. M. de Tillemon dans ſon Hiſtoire des Empereurs, lui réproche pluſieurs fautes, &c.

A l'égard de ſa Religion, la queſtion n'eſt pas aiſée à décider. Les Proteſtans ſoûtiennent qu'il étoit originairement de la leur; mais il s'agit de ſçavoir s'il y eſt demeuré juſques à la fin. Cappel ne croit point du tout que Caſaubon convaincu par les preuves, & par les raiſonnemens du

Cardinal du Perron, il lui ait promis de faire abjuration aux Fêtes de la Pentecôte de l'an 1610. comme ce Cardinal l'a voulu insinuer. D'ailleurs si l'on en juge de Casaubon, par ce qu'il a écrit contre Baronius, par la Lettre qu'il a écrite au P. Fronton du Duc Jesuite, & par celle qu'il écrivit au Cardinal du Perron même, par l'ordre du Roi Jacques ; on ne peut douter qu'il n'ait été Protestant.

D'autres ont crû qu'il étoit de l'un & de l'autre Religion, & qu'il eut bien voulu les réünir ; mais Rivet dans son *Apologeticus pro vera pace Ecclesiasticâ*, détruit ce sentiment ; je pancherois volontiers du côté de ceux qui ont crû qu'il n'en avoit point du tout, mais qu'il se rendoit toûjours du parti dominant au lieu où il se trouvoit. Etoit-il en France, il se rendoit aux objections du Cardinal du Perron, & promettoit de changer de Religion. Etoit-il en Angleterre, il étoit Protestant, & écrivoit contre ce Cardinal.

Grotius écrivant à Camerius, dit parlant de Casaubon Epit. 184. *Dixit mihi ipse cum Londini quotidiè simul essemus anno hujus seculi* XIII. *se potest migrationem è Galliâ, omnes illas militares Litteras ex animo abjecisse, quarum incitamentum illi fuerat Regum itidem ac militum maximus ;*

Translatum verò in Britaniam studia quoque se eò transtulisse quò vergeret animus Regis, cui non tàm arma quàm pax & Religio cordi.

Ce qu'on doit croire de Casaubon, c'est qu'il étoit tellement infatué de son Antiquité, qu'il s'étoit fait un Système de Religion tout particulier, & je fonde cela sur ce que lui-même dit à ce sujet à Daniel Heinsius dans une lettre qu'il lui écrivit de Londres au mois d'Octobre 1611. qui est la 145. du Recuëil des Epîtres *Praestantium ac Eruditorum Virorum* de l'Edition in folio. *Clamant*, lui dit-il, *Pontificium esse me qui errores Pontificiorum acriùs quàm ipsi faciant paratus sim confutare; est verò hæc mea sententia, quùm una sit futura atque esse possit vera Ecclesia, non temere recedendum est ab iis Dogmatibus fidei quæ consensu omnium vetus Catholica Ecclesia probavit, & quùm Basin veræ Religionis præter scripturam divinitùs inspiratam nullam agnoscam, opto cum Melanchthone & Ecclesiâ Anglicanâ, per Canalem Antiquitatis deduci ad nos Dogmata fidei è fonte scripturæ derivata alioquin quis futurus est novandi finis? aut novarum rerum studiosis ingeniis quod frenum poterit imponi.*

Ajoûtez à cela, que Casaubon étoit si

jaloux de l'antiquité, qu'il ne pardonnoit à qui que ce fut qui y fut contraire. On en peut voir un exemple dans la conduite qu'il tint envers Vorstius Remontrant; car quoi-qu'il penchât vers le parti des Remontrans plus que vers aucun autre, comme Arnoldus Poëlemberg le fait voir dans une Lettre qu'il écrivit au mois de Février 1659. à Christian Hartsoëckerus, & qui est la 144. du Recuëil des Epîtres, *Præstantium virorum*; cependant il fit condamner par le Roi d'Angleterre, & par l'Archevêque de Cantorberi, le Livre de ce Vorstius *de Deo, & Attributis ejus*, à être brûlé, comme il le dit lui-même dans sa Réponse au Cardinal du Perron. Il ne pouvoit souffrir ce Livre, parce-qu'il contenoit *plurima cùm antiquâ fide Ecclesiæ Catholicæ repugnantia in non nullis*: Ce procedé lui attira cette Lettre ample & pleine de reproches que lui fit André Reuchlinius, qui a pour titre, *Parænesis ad Casaubonum cujus occasionem præbuit ipsius ad Epistolam Cardinalis Perronii Responsio.*

Casaubon a beaucoup écrit, & a laissé un grand nombre d'Ouvrages. Il avoit étudié prodigieusement. Amyraud dans la suite de la derniere partie de sa Morale Chrétienne, dit que Casaubon passoit la nuit à étudier, & qu'il se mettoit du vin-

aigre dans les yeux pour en chaſſer le ſommeil.

L'Auteur du *Perroniana* au mot de *Caſaubon*, dit que cet illuſtre Critique travailloit ſans ceſſe, & qu'il copioit même de ſa main une infinité de choſes. Cependant Grotius qui le connoiſſoit tres-bien dit dans ſon Epître 164. que *is erat Caſaubonus qui nihil parati penès ſe haberet, niſi in memoriâ, & ſi fortè in oris Librorum aut brevibus Schedis, Sybilla Foliis.*

M. Baillet dans l'Article 456. de la ſeconde partie du ſecond Tome de ſes Jugemens des Sçavans, parlant de Caſaubon, rapporte une grande partie de ce qui a été dit & écrit pour & contre lui, & cite ſes Auteurs.

Caſaubon le fils a fait la vie de ſon pere, dans laquelle il le défend contre tous ceux qui l'ont attaqué; ſon Livre eſt intitulé, *Merici Caſauboni pietas*. Ce Metic n'eſt pas celui qui s'eſt fait Moine. C'eſt ſon cadet.

Pierre Colomiez que l'on apelle *le grand Auteur des petits Livres*, dans ſes Mêlanges Hiſtoriques, dit qu'il a fait la vie de Caſaubon, je ne ſçai ſi elle a été imprimée; mais je ne l'ai point vûë. S'il eſt vrai qu'il l'ait faite, il a dû connoître

Casaubon, & ne pas ignorer qu'il sçavoit l'Hebreu & l'Arabe : cependant il n'en fait aucune mention dans sa *Gallia Orientalis* ; cela lui a été reproché avec raison.

Casaubon étoit, dit-on, gendre de Henri Estienne, second du nom, dont il avoit épousé la fille nommée Florence. A propos de ce Henri, on fait une remarque assez curieuse de sa famille. On dit qu'elle a eu le même honneur qu'ont les Princes Souverains. On a distingué les Henri par les nombres : il y a eu Henri premier ; ensuite parut Robert premier, qui eut deux freres Charles & François, & deux fils, l'un nommé Robert second, & l'autre nommé Henri second. Celui-ci eut un fils nommé Paul ; & Robert second un fils nommé aussi Robert troisiéme. Paul eut aussi un fils nommé Antoine qui fut le dernier de la race. Si vous voulez sçavoir l'Histoire de ces Illustres Imprimeurs, voyez le Livre qu'a fait sur ce sujet Almeloüent ; & qui a été imprimé à Amsterdam in 12. en 1683.

ARTICLE XXXIV.

CENE. Maldonat sur le v. 26. du chap. 26. de saint Mathieu, dit que les Calvinistes apellent le Sacrement de l'Eu-

chariſtie *Cene*, ſans autorité de l'Ecriture Sainte, ſans exemple de vieux Auteurs, & ſans raiſon; mais il s'eſt trompé, car les Proteſtans ſoûtiennent que ce terme ſe trouve & dans l'Ecriture & dans les Peres. Ils citent, par exemple, ſaint Paul 1. Cor. 11. v. 20. qui s'exprime par ces mots *manger la Cene du Seigneur*. Saint Jerôme en ſon Commentaire ſur le chap. 11. de cette Epître aux Chorinth. qui dit que cette action eſt apellée *Cene*, parce-que ç'a été au ſouper que le Seigneur a donné les ſignes ſacrés. Saint Auguſtin, Epître 118. qui dit que l'Apôtre apelle *Cene du Seigneur* la participation à l'Euchariſtie.

Il y a un Livre attribué à ſaint Cyprien, qui a pour titre *de la Cene du Seigneur*. Le Concile de Trente Sect. 22. ch. 1. dit que JESUS-CHRIST a offert ſon Corps & ſon Sang dans la derniere *Cene*.

Le Catechiſme du Concile de Trente au chap. de l'Euchariſtie, dit que les Anciens Peres, ſuivant l'autorité de l'Apôtre, apellent quelquefois l'Euchariſtie du nom de *Cene*, & met en marge ſaint Chriſoſtôme & ſaint Leon.

Baronius ſur l'an 34. dit que les Peres ont accoûtumé d'apeler *Cene* l'Inſtitution de la tres-ſainte Euchariſtie. Et ſaint Auguſtin, dit que manger la *Cene* du Seigneur,

& prendre l'Eucharistie sont une même chose.

ARTICLE XXXV.

CHARLE-MAGNE. L'Auteur du *Perroniana*, dit que *le Livre des Images qu'on attribuë à cet Empereur n'est pas de lui, qu'il a été fait par la plus grosse bête du monde, que c'est le plus ignorant Livre qu'il y ait, que c'est M. du Tillet qui l'a fait imprimer; & que lui qui avoit été écolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion que celle-là.* En verité il faut avoüer que cet Auteur fait bien peu d'honneur au Cardinal du Perron, de lui faire dire une chose si souvent rebatuë. Il devoit bien connoître ou du moins s'informer quel étoit ce M. du Tillet, avant que d'en parler comme il fait; mais puis-qu'il ne le connoît point, ou plûtôt qu'il feint de ne le pas connoître, il faut lui aprendre que ce n'étoit point un homme instruit dans l'école de Calvin, mais que c'étoit *Messire Jean du Tillet Evêque de Meaux*, très-affectionné d'ailleurs au Siege Rome, comme il paroît par la Préface sur les Oevres de Lucifer de Calari qu'il a aussi donnés au public.

Il est vrai que les Sçavans sont extrémement partagés sur ce Traité contre les Ima-

ges : les uns, comme Bellarmin *de Imag.* Maimbourg Hiſt. des Icon. Liv. 4. Tom. 2. &c. pour le détruire, ſoûtiennent qu'il ne peut pas être de Charlemagne, que c'eſt l'Ouvrage d'un ignorant dont le ſtile barbare, & les termes atroces & injurieux marquent que ceux qui l'ont écrit, ne pouvoient avoir l'eſprit de ce Prince. Que cette Piece étoit demeurée dans l'obſcurité depuis Hincmar juſqu'à l'an 1549. qu'un Lutherien la mit en lumiere avec une Préface de ſa façon, ſous le nom *d'Eliphili*, dans laquelle il ſe déchaîne horriblement contre les Images. D'autres, comme le P. le Comte, Annal. Eccl. an. 794. n. 22. &c. ont prétendu que ces Livres ſont ſupoſés, que le témoignage d'Hincmar ne leur donne aucune autorité ; que la Réponſe du Pape Adrian à ces Livres eſt fauſſe, puis-qu'Engilbert, qui dût porter les Livres de Charlemagne à Rome, eſt qualifié Abbé par le Pape ; quoi-que cet homme ne devint Abbé qu'après avoir eu deux enfans de Berthe fille de Charlemagne, laquelle n'avoit que ſeize ans, lors-que le Pape Adrian mourut l'an 795. Que les Theologiens de France, ni le Concile de Francfort, ne combatirent point le ſecond Concile de Nicée ; mais un autre Concile tenu à Conſtantinople, &c.

Ceux qui prétendent en prouver la validité, répondent qu'ayant paru inconteſtablement dès le temps de Charlemagne, ce Prince n'auroit pas ſouffert qu'on y eut mis ſon nom à la tête s'il n'en avoit pas été l'Auteur : & aucun de ſes ſujets auroit-il été aſſez hardi de le faire. Que l'Auteur de ce Livre dit que Pepin étoit ſon pere. Charlemagne étoit ſans contredit le fils de Pepin, il ajoûte qu'il n'a entrepris cet Ouvrage qu'avec le ſecours & le conſentement des Evêques *du Royaume que Dieu lui a donné*: Donc l'Auteur de ce Livre étoit un Prince. Que ce Prince ayant envoyé ſes Livres à Rome au Pape Adrian par Engilbert qui étoit ſon Chapelain, le Pape répondit à ces Livres ; & les Livres auſquels ce Pape répondit, ſont préciſément les mêmes qui portent aujourd'hui le nom de Charlemagne ; que tous les Critiques conviennent de donner au Pape Adrian la réponſe au Capitulaire de Charlemagne. Que le Pere Labbe qui diſtinguoit ſi parfaitement les écrits des Anciens, l'a inſerée ſous ſon nom dans ſon Edition des Conciles. Qu'à l'égard d'Engilbert, bien que d'habiles gens ayent travaillé à démêler les années de ſa vie, la Chronologie en eſt ſi confuſe, qu'on n'a pû juſqu'aujourd'hui la débroüiller. On ſçait qu'il

fut Chapelain du Prince, Moine, Abbé, & peut-être Evêque : Mais on ignore si la premiere de ſes Dignités lui fut conferée avant ſon mariage avec Berthe. On ignore auſſi l'âge & la vie de cette Princeſſe. Eginard dit que Charlemagne ne voulut jamais marier aucune de ſes filles, & voulut les avoir toûjours auprès de lui. Un autre Hiſtorien prétend qu'Engilbert étoit Chapelain de Charlemagne qui le deſtinoit à l'Epiſcopat avant que d'être marié à Berthe ; mais que cette Princeſſe étant devenuë amoureuſe de lui, il quitta ce deſſein pour l'épouſer ; doù l'on conclud que ſi Engilbert étoit Chapelain avant ſon mariage, il pouvoit aller à Rome avec cette qualité avant la mort du Pape Adrian. Mais, dit-on, il eſt certain qu'il fit deux voyages à Rome, & que dès l'an 792. il y mena Felix d'Urgel abjurer ſon Hereſie : Donc il y a toute apparence qu'il étoit Eccleſiaſtique, lors-qu'on lui confia le ſoin de cette abjuration, & que ce fut alors qu'il porta au Pape Adrian I. le Livre de Charlemagne.

Le Synode de Paris tenu ſous Loüis le Débonnaire, non ſeulement attribuë cet Ouvrage au *Pere de ce Prince* qui étoit Charlemagne ; mais de plus il dit, qu'il fut envoyé à Rome par *l'Abbé Engilbert*;

on ſçavoit bien mieux en ce temps-là l'Hiſtoire d'Engilbert, qui n'étoit mort qu'en l'an 814. qu'on ne la ſçait aujourd'hui.

Hincmar qui vivoit dans le neuviéme ſiecle, avoit lû cet Ouvrage dans ſa jeuneſſe, lors-qu'il étoit à la Cour : *J'ai vû*, diſoit-il, *un aſſez gros Livre qui fut envoyé à Rome par l'ordre de l'Empereur*, & l'endroit qu'il cite de ce Livre, ſe trouve préciſément dans le Traité de Charlemagne, dont il fait un chapitre preſque entier.

Enfin tous les manuſcrits de cet Ouvrage portent conſtamment le titre de Charlemagne. Auguſtin Steuchus Evêque d'Agobio en avoit vû un dans la Bibliothéque du Vatican avec ce titre, avant qu'il eut jamais été imprimé ; & il en cite un chapitre entier qui eſt ſemblable aux exemplaires imprimés.

Ce ne fut point un Lutherien, ni un Calviniſte, comme on l'a voulu perſuader, qui le tira de l'obſcurité en 1549. ce fut M. du Tillet Evêque de Meaux qui en procura la premiere Edition, conformément au manuſcrit qu'il avoit entre les mains & qui portoit, *Icy commence l'Ouvrage de tres-Illuſtre & tres-Excellent homme Charles, par la volonté de Dieu Roi des François, regnant par l'aſſiſtance du Seigneur ſur les Gaules, ſur l'Allemagne,*

ſur

sur l'Italie, & sur diverses Provinces voisines, contre le Concile qui s'est tenu sottement, & avec fierté pour les Images chez les Grecs. La Préface contre laquelle on se plaint est de M. du Tillet : il est vrai qu'il y déguisa son nom, & qu'il s'appella *Eliphili* ; cachant le nom de Jean sous celui d'Elie, & celui du Til ou du Tillet sous un nom Grec qui est le nom de l'arbre qui convient avec son nom.

Daillé Liv. premier chap. 4. de son Livre *De vero usu Patrum*, nomme ceux qui ont mal parlé de ce Livre, & rapporte ce qu'ils en ont dit. Et dans le Liv. 4. de son Traité des Images, il employe tout le chap. troisiéme à en soutenir l'autorité, à prouver que Charlemagne l'a écrit ou fait écrire, & qu'il n'a point calomnié les Peres du second Concile de Nicée.

Le Sueur après avoir dit le temps, & l'occasion dans lesquels ce Livre a été fait, en avoir fait le plan & l'abregé, il soûtient que Charlemagne en est veritablement l'Auteur. Qu'on n'en doit point douter ; & que c'est à tort qu'on accuse celui qui l'a écrit d'avoir été *un barbare, un ignorant, un étourdi, un insensé*, & réfute toutes les objections qu'on a fait contre.

M. Banage dans son Histoire du Gouvernement de l'Eglise, qu'il a depuis peu

donné au public en deux Volumes in folio, prouve par une infinité de raisonnemens solides, que les Livres attribués à Charlemagne, sont veritablement de ce Prince. Et répondant à l'objection de ceux qui disent que les Grecs assemblerent deux Synodes sur les Images, l'un à Nicée, & l'autre à Constantinople : que Charlemagne n'avoit écrit que contre le dernier, mais que les Heretiques ayant corrompu ses Livres, ont apliqué au Concile de Nicée ce que l'Empereur disoit contre celui de Constantinople, &c. Il dit que ces raisonnemens tombent d'eux-mêmes, quand on veut bien remarquer qu'on *apeloit ce Concile qui avoit établi la veneration des Images chez les Grecs ; quelquefois le Concile de Nicée, parce-que c'étoit là où il avoit commencé à s'assembler ; & quelquefois le Concile de Constantinople, parce-que c'étoit dans cette derniere Ville qu'on fit la décision solennelle.*

Une des fautes qu'on reproche à Charlemagne est d'avoir placé la ville de Constantinople dans la Bithinie, au lieu de la Thrace ; mais on répond à cela, qu'une faute de Geographie ne suffit pas pour ôter à un homme son Ouvrage & son habileté. Saint Basile a fait descendre le Danube des Monts Pirenées : Saint Epiphane a mis

l'embouchure du Cange au détroit de Gibraltar. Sandoval qui a si bien écrit la vie de Charles-quint, fait encore une plus grande bévûë, en prenant *Choron* ville de la Morée située dans un golphe qu'on apeloit anciennement *le golphe Méſſeniaque*, pour *Cheronée* ville de la Béoce qui étoit des plus avancées de la terre ferme. Quelles fautes n'a pas fait Virgile dans les quatre vers tirés du premier Livre des Georgiques.

Ergo inter ſeſe paribus concurrere telis
Romanas acies iterum videre Philippi:
Nec fuit indignum ſuperis, bis ſanguine noſtro
Emathiam & Latos hæmi pingueſcere campos.

Il y avoit plus de cent lieuës de Pharſale Ville de Theſſalie à Philippi Ville de Macedoine: cependant il avance dans les deux premiers vers, qu'il n'y avoit pas fort loin de l'un à l'autre; & par conſequent que les Champs Philipiques où Auguſte défit Brutus & Caſſius, étoient voiſins de la plaine de Pharſale, celebre par la victoire que Céſar y remporta ſur Pompée. Il ne ſe trompe pas moins dans les deux derniers, où il prétend que l'Emathie, partie de l'ancienne Macedoine, ſoit voiſine du

mont *Hæmus*, qui en eſt fort éloigné, & qui eſt fort avant dans la Thrace; de ſorte que ce grand Homme confond en quatre vers quatre differens lieux fort éloignés les uns des autres. Une infinité de fameux Ecrivains ont fait de ſemblables fautes, pour n'avoir point une parfaite connoiſſance de la Geographie.

Pour revenir à Charlemagne, l'Auteur du *Perroniana* devoit parler plus préciſément des Capitulaires de ce Prince: il ſemble vouloir inſinuer que ces Capitulaires ne ſoient que des Loix de l'Egliſe dont Charlemagne n'a été que le ſimple Executeur; cependant il eſt certain que ç'a été lui, & Loüis ſon ſucceſſeur qui en ont été les Auteurs.

La Juriſdiction Eccleſiaſtique étoit entre les mains des Princes; ils faiſoient des Loix, & ces Capitulaires aujourd'hui ſi fameux n'étoient autre choſe que les Edits donnés par les Princes pour le gouvernement de l'Egliſe. Pepin qui n'étoit encore que Maire du Palais ſous Childeric, ayant fait divers Reglemens pour les Moines & pour la Diſcipline, dans le Concile qu'il avoit aſſemblé à Soiſſons, ordonna que ſi quelqu'un les violoit, il ſeroit jugé par le Prince, ou par une Aſſemblée de Comtes & d'Evêques. Charles le Chauve ſucceſ-

ſeur de Loüis, imita ſon exemple. Ces Edits qui ſe formoient dans une aſſemblée de Comtes, d'Evêques & de Seigneurs, ayant été agréés par le peuple, paſſoient en forme de Loi, & ſervoient de regle dans le Jugement des Cauſes Eccleſiaſtiques : Les Evêques s'y ſoûmettoient & les reveroient avec le même reſpect que les anciens Canons.

Le Concile de Meaux demanda avec empreſſement qu'on obſervât les Capitulaires de Charlemagne, & de Loüis le Debonnaire, comme des Loix ſaintes. Ainſi on ne doit pas douter que Charlemagne ne ſoit Auteur de ces Capitulaires, &c.

ARTICLE XXXV.

CICERON, a toûjours paſſé pour le Prince des Orateurs : On a dit que *par la force de ſon eſprit il avoit vaincu la Grece, & l'avoit dépoüillée de toutes ſes richeſſes pour les apporter à Rome comme en triomphe.*

Quintilien au Chap. 1. du Liv. 10. de ſes Inſtitutions oratoires, pour montrer le jugement qu'il faiſoit de l'éloquence de Ciceron, dit *qu'on ne peut rien ajoûter à ſes diſcours : qu'il eſt fort comme Demoſthene, abondant comme Platon, & agreable comme Iſocrate, &c.*

D'autres encherissant par dessus cet éloge, ont dit que *la République de Rome n'avoit rien d'égal à elle, que l'éloquence de Ciceron.*

Le P. Rapin dans sa Comparaison de Demosthene & de Ciceron, dit que si le premier par l'impetuosité de son temperament, par la force de ses raisonnemens, & par la vehemence de sa prononciation, doit ce semble passer pour plus pressant que Ciceron, celui-ci *a l'avantage par ses manieres tendres & délicates, par ses mouvemens doux, penetrans, passionnés, & par toutes ses graces naturelles, d'être plus touchant que Demosthene.*

Il s'est pourtant trouvé de tems en tems des gens qui ont tâché de donner atteinte à sa réputation. Erasme a été de ce nombre, il n'estimoit point Ciceron. Jules Scaliger ne pouvant souffrir qu'il en fit si peu de cas, tâcha de faire soulever le peuple contre lui, comme contre un perturbateur du repos public.

Balzac remerciant M. le Chancelier Seguier de ce qu'il n'avoit pas voulu permettre l'Impression d'un Livre qu'on avoit composé contre lui, dit qu'*il s'est élevé de tems en tems des revoltes contre les Chefs des Arts, & des Disciplines, & si de la memoire de nos Peres on a dit publiquement*

Paris qu'Ariſtote étoit un mauvais Sophiſte, il croit qu'on lui fait courtoiſie quand on ſe contente de l'apeler mauvais Ecrivain, (c'étoit du Docteur Ramus dont il parloit) qui étoit, dit-il, *le grand blaſphemateur du nom d'Ariſtote*, tant par écrit, que de vive voix. Et comme ce Docteur fut enſeveli dans le maſſacre de la ſaint Barthelemi, ayant été pris pour un Huguenot, quoi-qu'il fut bon Catholique, il ajoûte, que *quelques uns ont crû que Dieu l'avoit permis ainſi par un juſte jugement, & que l'Ange Tutelaire des bonnes Lettres prit le prétexte de la cauſe de la Foi, afin de vanger les injures qu'il avoit faites à la raiſon. Il y avoit*, dit-il, *encore de ſon tems un Tyran Grammairien, un ennemi des veritès univerſelles, un accuſateur de Ciceron, qui depuis peu avoit publié des obſervations où il faiſoit le procès à ſon Juge, & diſputoit le rang au Prince de l'Antiquité Latine.* Sur quoi il fait cette réflexion, que ſi le conſentement du genre-humain confirmé par une longue poſſeſſion, n'eſt pas un titre ſuffiſant pour aſſurer la réputation de ce Romain contre la chicane de ce barbare; & s'il ne ſert de rien à la vertu d'être conſacrée par le temps, & couronnée par les peuples, pour être inviolable aux attentats des particuliers: *il n'y a point d'aparence qu'il faſſe*

pitié, ni qu'il soit plaint après tant de Heros maltraités, & qu'il soit en consideration où Aristote & Ciceron ne sont pas en sureté. Le reste de la Lettre est excelente sur ce sujet, je vous conseille de la lire; c'est la 43. du 3. Livre de la seconde partie des Lettres choisies de Balzac, Impression d'Hollande.

La Critique que l'on a fait de Ciceron n'est pas seulement des derniers temps; les Anciens lui ont reproché d'être *enflé, bouffi, diffus, & sans nerfs*, que *ses Oraisons étoient salies par des injures de crocheteur, contre Antoine, & contre Verres.* Que *ses Lettres sont vuides de choses*, qu'on *n'en emporte rien*; on s'est même mocqué de quelques-uns de ses Exordes, comme de celui-ci. *Si vales bene est ego quidem valeo:* Si vous vous portez bien cela va bien, je me porte bien aussi.

Cependant l'éloge que fait *Cornelius Nepos* des Lettres de Ciceron à Atticus, dans la vie de cet Ancien, est capable d'en donner une grande idée. *Has qui legat non multùm desideret historiam contextam illorum temporum. Sic enim omnia de studiis Principum, vitiis Ducum, mutationibus Reip. perscripta sunt, ut nihil in hîis non appareat, & facilè existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem.*

On

On n'a pas attaqué l'éloquence de Ciceron seulement. M. Jacques de Brieux dans une Lettre qu'il écrit à Robert de Brieux son parent, le traite tres-mal: il dit que Dion & Salustes, & quelques-autres, ont écrit *de Incestis & Infandis Ciceronis amoribus.* Que pourtant, comme il n'est pas fort certain, que ce qu'ils en ont dit soit veritable, *virum probum & benè moratum Ciceronem concedimus*, dit-il; mais il ajoûte que, *fatendum est illum non satis fortem virum fuisse, ipso teste; infirmum & gracile corpus illi erat, procerum & tenue collum, in imbecillo autem corpore molliuscula mens.* Il le prouve par quelques raisons, & par quelques exemples qu'il tire de ce que Ciceron dit de lui-même dans la quinziéme Lettre du Livre 6. de ses Epîtres familieres.

Il faut convenir que Ciceron étoit un homme fort timide, & qui s'accommodoit au temps & aux affaires; par exemple, dans ses Dialogues de la nature des Dieux, il rapporte un Dialogue entre Balbus Philosophe Stoïcien, Vellejus Epicurien, & Cotta Academicien, qui défendent tous trois leur sentiment touchant la doctrine de la Providence: le Stoïcien l'établit, l'Epicurien la combat, & l'Academicien se tient dans l'incertitude, & dans l'irrésolution, suivant la maxime de sa Secte;

Ciceron qui étoit Academicien de profession panche du côté des Stoïciens, mais il n'ose pourtant se déclarer ouvertement, & se contente de dire qu'il trouve leur sentiment plus vrai-semblable.

Remarquez encore que Ciceron étoit Augur, cependant il se mocquoit des Augures. *Hanc disciplinam traduit, & ut vanam & falacem exagitat, Libris de divinatione, suadet tamen retinendam ob opinionem vulgi & utilitatem Reipublicæ, quamvis ejus vanitas esset comperta experimentis.*

On a reproché à Ciceron de s'être contrarié en plusieurs endroits. Le P. Frison dans son *Furstembergiana*, remarque à cet égard qu'encore qu'on doive recevoir toutes les expressions mises en usage par ce Pere de l'Eloquence, il n'est pas necessaire de s'abstenir de tous les mots qu'il a condamnés, puis-qu'il s'en est servi quelquefois lui-même; & afin qu'on ne trouve pas étrange ce qu'il avance, il rapporte des contradictions visibles de cet Orateur touchant des mêmes choses, & dans un même endroit; comme au 3. Liv. des Offices, il dit du Senat Romain, *qui nunquam utilitatem à dignitate sejunxit*, & quelques lignes aptès *Pyratarum melior fides quam Senatus.* Auroit-on crû Ciceron capable de se contredire de la sorte.

Nonobſtant tout cela, je ſuis du ſentiment du ſçavant M. Bayle, qui eſtime qu'on peut dire ſans encourir l'indignation des bons Juges, qu'il n'y a point de Livres qui meritent plus d'être conſultés que les Oeuvres de Ciceron ; & qu'il n'y a point d'Ouvrage de Ciceron qui ſoit plus digne d'être lû que ſes Lettres : qu'on y trouve cent particularités dont l'Hiſtoire n'a point fait mention : qu'on y voit le détail de mille choſes qui ſeroient entierement inconnuës ſans cela, qu'on y rencontre le caractere de pluſieurs perſonnes, qu'on y voit le jeu des paſſions & une image fidéle du cœur ; que la Morale, la Politique & l'Eloquence y regnent partout ; que c'eſt un Livre qui merite infiniment d'être lû, par ceux même qui ont part au gouvernement, & duquel on pouroit dire tres à propos ce que le Mereſchal de Grammont diſoit des Tragedies de M. Corneille, qu'elles meritent d'être conſervées dans le Cabinet des Rois ; penſée qui revient aſſez à celle de Platon, qui ne recommanda point d'autre Livre au Tyran Denis pour apprendre la Politique, que la Comedie d'Ariſtophane intitulée les Nuës.

ARTICLE XXXVI.

COLIGNY. (Amiral de) Il y avoit dans la Bibliothèque de M. le Chancelier Seguier un Volume in folio manuscrit, contenant tout ce qui s'eſt paſſé entre cet Amiral & le Duc de Guiſe. Ce Volume contient bien des choſes curieuſes, & bien dignes d'être publiées.

Cet Amiral avoit donné au Roi Charles IX. des memoires concernant la guerre que ce Roi pouvoit faire en Flandres contre les Eſpagnols, & les moyens dont il falloit ſe ſervir pour en avoir un bon ſuccès. Mais le Duc de Guiſe qui haïſſoit l'Amiral, les fit jetter au feu; on les a bien regretés depuis.

L'Amiral de Coligny & le Duc de Guiſe avoient été ſi grands amis, qu'ils mangeoient & couchoient enſemble. La Ducheſſe de Valentinois fut cauſe de leur diviſion. Ces deux Seigneurs joüant un jour à la paulme, l'Amiral dit au Duc qu'il s'étonnoit qu'un homme ſage & de ſa qualité voulût épouſer une P..... en parlant de la Ducheſſe. Le Duc qui aimoit cette Ducheſſe, ne put ſouffrir ce diſcours; mais conçût tant de haine contre l'Amiral, qu'il chercha tous les moyens

de le perdre. On a prétendu que cette querelle fut en partie cauſe du maſſacre de la ſaint Barthelemi, & que la Religon n'en fut que le prétexte. Ce qui donne lieu de le croire, c'eſt que pluſieurs Hiſtoriens conviennent que depuis le maſſacre on avoit oüi dire ſouvent au Duc de Guiſe qu'on avoit fait plus qu'il ne vouloit, & qu'il n'en vouloit qu'à l'Amiral.

ARTICLE XXXVII.

CONCILE DE TRENTE.

Durandus Juriſconſulte, *omnis divini humaniſque Juris conſultiſſimus, qui floruit circa* 1300. *Domini annum*, qui a fait *ſpeculum Juris unde ſpeculator eſt dictus; Item rationale divinorum admodùm prolixum; Scripſit & de Concilio celebrando*: Ce dernier Ouvrage fut imprimé à Paris en 1545. & intitulé *de modo celebrandi Concilii generalis*; cependant il ne traite pas ſeulement *de modo celebrandi*, mais auſſi *de rebus in Concilio deliberandis*. Il ſeroit à ſouhaiter que le Concile de Trente ſe fut conformé au plan que cet Ouvrage fait d'un Concile œcumenique dûëment celebré, il eût ſans doute produit de bons effets, & n'auroit pas laiſſé les deſordres qui regnent encore, comme paroît par ces vers

triviaux d'Espenſæus Docteur de Sorbonne.

Quiſquis opes ſacras nummo reperire profano.
Quærit ; Eat Romam, ſacra ſunt venalia Roma.
- - - - - - - - Venalia nobis.
Templa, Sacerdotes, altaria, ſacra, corona,
Ignes, thura, preces, cælum eſt venale, Deuſque.

Mais les Papes n'ayant eu en vûë que leur intéreſt particulier, ont conduit les choſes enſorte qu'il fut conſervé au préjudice du bien public, & de la gloire de Dieu ; ce qui donna lieu autrefois au celebre Sanctius, de dire, *In Tridentinâ Synodo ſecùs quàm in Apoſtolicâ Hieroſolymitanâ plùs nobis quàm Spiritui-Sancto tributum eſſe.*

Pour mieux réüſſir, on fit enſorte qu'il ne ſe trouvât au Concile que des gens dévoüés au Siege de Rome.

Le Pape, dit Vargas (dans le Recuëil de ſes Memoires ſur le Concile qui a été donné depuis peu au public,) *eut grand ſoin d'avoir beaucoup de Penſionnaires parmi les Evêques. Il tenoit des gens à ſes gages ; le Secretaire, les Notaires,*

les Apariteurs, les Chantres, en un mot, tous les Officiers étoient mis de la main des Légats qui donnoient ces emplois à leurs domestiques. Il appartenoit sans doute, continuë-t-il, *à l'Assemblée de nommer des Officiers; mais semblable à un Temple inanimé où l'on met quels Sacristains l'on veut, le Concile fut un corps sans vigueur & sans vie. L'inconvenient des Notaires*, ajoûte-t-il, *n'étoit pas peu considerable. On ne sçait point s'ils se contentoient d'écrire seulement ce qui accommodoit le Pape & les Légats ..... On n'a pensé qu'à employer la ruse & la dissimulation, pour soûmettre tout au bon plaisir du Pape.*

En effet, sous prétexte d'y établir l'ordre, les Légats se rendirent les maîtres de l'Assemblée. Il ne s'y proposa, il ne s'y examina, il ne s'y définit rien, que dans le temps & de la façon qu'il plût à ces Messieurs. Ils suivoient les instructions qu'on leur avoit données à Rome, & qu'on leur envoyoit à tous momens. Ce qui fit dire à l'Empereur, à qui cette conduite ne plaisoit pas: *Il y a deux Conciles, l'un à Rome & l'autre à Trente, & ce dernier est inutile puis-que vous ne suivez pas ses avis, mais ceux de la Congregation.*

Il n'y a rien dont on parlât tant que de la liberté; cependant Cornelius Evêque de

Bisonte, Paul Vegerius, Guillaume Venerus Dominicain, l'Evêque de Chioza, & plusieurs autres furent chassés du Concile pour n'avoir pas soûtenu assez opiniâtrement les propositions qu'on leur avoit suggerées, ou pour avoir dit quelque chose qui paroissoit y être contraire; parce-que le Pape eut peur que leur nombre n'augmenta.

Quand on aprit que le Cardinal de Loraine, qu'on apelloit le *Pape d'au-delà les monts*, venoit au Concile avec plusieurs autres Evêques; on dit que le Pape s'écria *qu'il étoit trahi, & qu'il nourrissoit à Trente à grand frais une armée d'ennemis*, parlant des Evêques d'Italie qu'il y avoit assemblé. Le plus desintéressé de tous les Légats demanda avec chaleur qu'on finit le Concile avant leur arrivée, ou qu'on lui permit de se retirer à cause de sa vieillesse. Le Cardinal Boromée écrivit lettre sur lettre afin qu'on se hâtât. On regardoit l'arrivée des François *avec horreur*, parce-qu'on craignoit que se joignant aux Espagnols, ils ne prévalussent sur le nombre des Italiens.

La crainte que le Pape eut de succomber, lui fit prier le Roi d'Espagne d'ordonner aux Evêques de sa domination de se joindre à ceux d'Italie; il ramassa de ceux-ci

autant qu'il pût, afin de l'emporter par leur nombre sur ceux des autres Nations. *Assembler ainsi des Evêques*, dit Vargas dans l'endroit que nous avons rapporté-ci dessus, *c'est la même chose que si le Pape faisoit tout lui-même à Rome avec ses courtisans. Pour dire les choses comme elles sont*, continuë-t-il, *le Concile s'est tenu à Rome, & on a executé ici* (à Trente) *ce que le Pape avoit prescrit.* Il fit plus, il contraignit Loüis Vaninius d'y aller, quoi-qu'il s'excusât sur son indisposition. On dit que ce Prélat voyant que le Pape étoit dans une grande incertitude sur l'évenement du Concile, il lui dit *qu'il devoit bien esperer qu'il en seroit victorieux*; & que le Pape fut tellement rejoüi de ses paroles, qu'il baisa l'Evêque à son départ, en le priant de *se souvenir de la victoire qu'il lui avoit promise*; mais Vaninus ne vit point l'effet de cette promesse étant mort pendant la tenuë du Concile.

Comme il n'y avoit aucune liberté dans ce Concile, presque toutes les Nations crierent contre. L'Espagne, la France & l'Allemagne en gemissoient également & remplissoient toute la terre de leurs plaintes; & jamais on n'en a vû de si fortes ni de si unanimes contre aucune assemblée, qu'étoient celles que tout le monde Chrétien

faiſoient alors contre celle de Trente.

On l'apella *le Concile du Pape & des Italiens*, parce-qu'il ne fut compoſé preſque que des Evêques de cette Nation. D'autres ont dit *Concilium Tridentinum non fuiſſe Synodum Oecumenicam in Spiritu-Sancto legitimè Congregatam, ſed fuiſſe Congregationem profanorum hominum*, ou plûtôt, *Chriſtianiſſimi & Chriſtianorum Principum ſacrum ludibrium.*

Les Eſpagnols le comparerent à un Medecin qui traitant un malade lequel auroit beſoin des remedes les plus forts, ſe contenteroit de lui apliquer quelque onguent qui n'auroit pas de vertu pour le guérir.

Les Proteſtans l'ont abſolument rejetté, parce-qu'ils y ont été, diſent-ils, condamnés ſans avoir été oüis, ni ſans avoir examiné ſi l'opinion qu'on condamnoit étoit condamnable ou non; conduite, continuë-t-ils, bien differente de celle des Peres des anciens Conciles, qui examinoient les Hereſies, les réfutoient & les remettoient à diverſes fois ſur le Bureau, afin de ne rien faire avec précipitation, n'en faiſant nulle difficulté, parce-que la verité ſe trouve toûjours la même, n'ayant en vûë que la gloire de Dieu, le bien de ſon Egliſe, & l'édification des Chrétiens.

Comme les Peres du Concile de Trente,

à la reſerve d'une vingtaine, entendoient fort peu les matieres qu'on leur propoſoit, leurs réſolutions étoient auſſi fort obſcures. Vous en pouvez voir un exemple ſenſible dans le Livre ſecond de l'Hiſtoire de de Fra-Paolo ; cet Hiſtorien, rapporte que Soto & Catarin, pendant la tenuë du Concile, firent chacun un Livre touchant la certitude de la Grace : Le premier ſoûtenoit que le Concile avoit déclaré que l'homme ne pouvoit ſçavoir de certitude infaillible telle qu'eſt celle de la Foi, s'il eſt en grace. Le ſecond au contraire diſoit que tant s'en faloit que le Concile eut condamné l'opinion, que le Juſte peut croire qu'il a la Grace, avec la même certitude qu'il croit les Articles de Foi, qu'au contraire il avoit décidé que le Juſte eſt obligé de le croire ainſi, en anathematiſant ceux qui diront que le Juſte ne doit point eſperer de récompenſe, étant de neceſſité que celui qui doit eſperer comme Juſte ſe croye tel. Pluſieurs Theologiens ſuivirent le parti de celui-ci : & on diſputa avec tant de chaleur, que le Légat qui avoit ordre de diviſer les Theologiens, & de differer la Seſſion, fut obligé de moderer l'ardeur des Combattans, & de leur donner d'autres matieres pour s'exercer. Enfin le Concile dreſſa ſes Canons, & par un Decret équi-

voque laiſſa la queſtion ſans la décider. Soto prétendit que l'opinion de Catarin avoit été condamnée : il le ſoûtint dans le Livre qu'il dédia au Concile. Il n'en faloit pas davantage pour mettre Catarin aux champs : il prit le Concile pour Juge, il lui dédia auſſi ſon Livre ; il prétendit auſſi-bien que Soto, qu'il lui étoit favorable : les repliques & les dupliques ne furent point épargnées, on tâcha de faire parler le Concile, les Evêques ſe partagerent encore une fois. Un des Légats ſoûtint Catarin. Le Cardinal Delmonte prétendit avoir ſuivi un troiſiéme parti. Les autres diſoient qu'ils avoient ſouſcrit au Canon, dont l'un & l'autre parti étoit convenu ſans avoir pénetré la difference de leurs ſentimens. On ne pût avoir d'autres éclairciſſemens : ſans doute, que l'un des deux partis, où tous deux ſe trompoient, peut-être que le Saint-Eſprit fit déterminer à tous enſemble, ce que tous en particulier n'entendoient pas.

Ce qu'il y a de certain, ſi l'on en croit Palavicin, c'eſt que le Concile n'avoit aucune intention de condamner l'opinion de Catarin. Après cela, comment pouvoit pénetrer la penſée du Concile, puis-que ceux-mêmes qui y aſſiſtoient ne la ſçavoient pas : mais comment l'auroient-ils pû

sçavoir ? puis-que, si nous en croyons Pargas, quand il étoit question de digérer les Decrets sur des matieres de la derniere importance, au lieu de les communiquer tout dressés quelques jours avant leur publication, afin que les Prélats, ou assemblés ou en particulier, pûssent les voir & les examiner ; les Légats se contentoient, le soir avant la Session, d'assembler les Evêques en Congregation generale. Là ces Messieurs lisoient les Decrets, comme ils les avoient couché par écrit, avec ceux qui leur avoient plû consulter. Ainsi tout passoit sans opositition. Ceux-ci n'entendoient pas ce dont il s'agissoit, & ceux-là n'osoient pas ouvrir la bouche. Enfin la plûpart étoient las de ce qu'on les retenoit bien avant dans la nuit.

Dans la Session où le Decret sur le peché originel fut publié, les Légats firent lire un Bref, pour la confirmation du Decret, sans consulter l'Assemblée, & sans en dire la moindre chose.

Quand on proposa de travailler à la réformation des abus : Les Légats firent semblant d'y consentir. On commença par proposer ce qui regarde le mauvais usage de la Sainte Ecriture : mais lors-qu'on en vint à ce qui concerne les mœurs & la discipline, on regla si peu de chose, & ce fut

avec tant de modification, qu'il auroit été beaucoup plus avantageux de n'y point toucher.

L'Empereur irrité de voir les promesses de la réformation éludées, menaça de rompre le Concile. La France fut obligée de protester contre ses Decrets. Enfin presque toute la Chrétienté voyant que ce Concile n'étoit qu'une pepiniere de desordres, un titre autentique des usurpations que les Papes ont toûjours fait sur l'autorité de l'Eglise, sur les Ecclesiastiques, sur les Empereurs, les Rois, les Princes, les Républiques; & sur leurs Officiers, vassaux & sujets: tant à l'égard du temporel que du spirituel; & que d'ailleurs les anathemes fulminés ne servoient qu'à perpetuer la division & la rendre plus éclatante, le rejetta. Les Catholiques & les Protestans publierent également des écrits pour en faire voir la nullité.

Les Princes seculiers d'Allemagne ensuite de la Diette de Nuremberg, ayant fait imprimer le Bref du Pape, l'Instruction du Nonce, y joignirent la Réponse de la Diette, c'est à dire, cet Ecrit qu'ils apellerent *Centum Gravamina*, par lesquels *causæ necessariæ & gravissimæ exponuntur quare Electores Principes, Ordines Imperii Augustanam confessionem amplexi, Conci-*

lium illud neque agnoscere neque adire voluerint. Ce Livre fut imprimé en 1523. il parut d'abord en Allemand, mais il fut mis depuis en Latin par un certain Laurentius Tuppius Jurisconsulte de Pomenanie.

La Reine Elizabeth d'Angleterre ne voulut point envoyer au Concile, quoi-que le Pape lui eut envoyé deux Légats pour l'y exhorter : Et il ne fut point reçû dans ce Royaume.

La France le rejetta, quoi-qu'elle fut puissamment sollicitée de le recevoir, parce-qu'il n'avoit pas été convoqué comme il le devoit ; qu'il avoit été transferé & interrompu, & que l'on y avoit préferé l'Ambassadeur d'Espagne à ceux du Roy tres-Chrétien.

Le Pape Pie IV. fit tout ce qu'il pût pour engager le Roi Charles IX. à le faire publier & observer dans ses Etats. Il paroît dans les Memoires de Castelnau Livre 3. que l'an 1560. le Cardinal de Ferrare fut envoyé Légat en France pour ce sujet : Mais que ce Roi qui n'ignoroit pas que Henri II. son Pere avoit fait déclarer par son Ambassadeur à Jules III. qu'il ne reconnoissoit point cette Assemblée pour un Concile general & légitime, mais pour un complot machiné & recherché pour l'intérêt de quelques particuliers;

que deux mois après Jacques Amiot Abbé de Bellozane avoit été à Trente de la part du même Henri II. faire les mêmes protestations à l'Assemblée qu'il apelloit *Conſeſſus*, & déclarer qu'il ne la tenoit pas pour un Concile general convoqué pour réformer les abus, & pour rétablir la discipline; mais pour une Assemblée pratiquée par de subtiles intrigues, & pour des intérests temporels; qu'ainsi il ne se croyoit pas obligé à ses Decrets, ni l'Eglise de son Royaume, &c. Charles IX. dis-je, qui n'ignoroit point tout cela, & qui d'ailleurs se souvenoit tres-bien de la protestation que du Ferrier son Ambassadeur avoit faite contre le Concile, & de la remarque qu'il avoit faite dans une Harangue qu'il y avoit prononcée; sçavoir que l'on ne tendoit qu'à abolir les libertés de l'Eglise Gallicane, & à offenser la Majesté des Rois tres-Chrétiens, ne voulut point le recevoir dans son Royaume.

Vous sçavez que ce fut sous le Regne de ce Roi que parut cette celebre consultation qui fut faite en 1563. à Me Charles du Moulin, à la sollicitation de quelques vertueux Personnages du Conseil Privé du Roi, sur la reception ou rejection du Concile. M. de Thou dans le 36. & 38. Livre de son Histoire en fait mention. Ce fameux

fameux Juriſconſulte y dit *qu'il eſtime que le Concile de Trente ne peut & ne doit point être reçû en France, parce-que cela ſeroit non-ſeulement contre Dieu, & les ſaints Conciles anciens, mais auſſi contre la Majeſté du Roi, les droits de ſa Couronne, l'autorité de ſes Ordonnances, & de ſes Edits, de ceux de ſes Cours Souveraines, & contre les Decrets des Etats de France, droits, libertés & immunités de l'Egliſe Gallicane.* Enſuite dequoi il en marque les nullités, les abus & les cauſes de rejection juſqu'au nombre de cent. Vous ſçavez, dis-je, que cette conſultation, jointe au Livre qu'il avoit publié dès l'année 1551. contre les petites Dattes, excita contre lui un ſi grand orage de la part des zelés du Pape, qu'il fut contraint de ſe cacher pendant un tres-long-temps, & ne parut point juſqu'à la rupture qui arriva entre le Roi & Julles III.

Quoi-qu'il en ſoit, Henri III. frere & ſucceſſeur de Charles IX. ne voulut point recevoir le Concile, quelques inſtances qu'on lui en fit. On peut voir à ce ſujet la Harangue que lui fit Meſſire Pierre Deſpinac Archevêque de Lion en 1576. Celle de Meſſire Arnaud de Pontac Evêque de Bezas en 1579. Celle de Meſſire Reynault de Beaune Archevêque de Bourges

en mil cinq-cens quatre-vingt-deux.

Le Recüeil de diverſes Pieces ſervant à l'Hiſtoire de Henri III. &c. que l'on attribuë à M. le Duc d'Angoulême ; marque que le 10. Janvier 1586. ce Roi étant extrémement preſſé & importuné par le Clergé de France ; & par la Ligue à laquelle s'étoit joint le Nonce du Pape, de faire publier & recevoir en ſon Royaume les Decrets & Ordonnances de ce Concile : il en demanda avis à M. Jacques ſon Avocat General au Parlement de Paris ; ſur quoi ce Miniſtre lui ayant fait voir le tort qu'il feroit à ſon Etat s'il y donnoit ſon conſentement : le Roi après avoir auſſi oüi pour le Clergé l'Archevêque de Vienne, dit tout haut *qu'on ne l'en importunât plus, & qu'il n'en vouloit plus entendre parler que la guerre commencée ne fut finie.* Cette réponſe diviſa le Clergé en deux factions : l'une favoriſoit le Roi, & l'autre le Pape. Cependant le Roi donna comme auparavant les Benefices aux Seigneurs, aux Gentilshommes & aux Dames, pour en joüir par œconomat, ſans en parler au Pape ; & les choſes demeurerent en cet état juſqu'à la mort tragique de ce Prince. Voila trois Régnes conſecutifs ſous leſquels le Concile de Trente a été rejetté : Nous allons voir que les trois Régnes

ſuivant ne lui ont pas été plus favorables.

En effet Henri IV. ne fut pas moins ſollicité que ſes Prédeceſſeurs. Il n'obtint du Pape ſon abſolution qu'à des conditions avantageuſes à la Cour de Rome: Clement VIII. tenoit alors le Siege. Du Perron qui fut depuis Cardinal, & qui faiſoit tout ce que le Pape vouloit pour parvenir à cette Dignité, & le Cardinal d'Oſſat qui negocioient l'affaire de l'abſolution à la Cour de Rome, agréérent ſans peine que le ſeptiéme des Articles accordés au nom du Roi, portât que ce Prince feroit publier & obſerver le Concile de Trente, excepté aux choſes qui ne ſe pourroient executer ſans troubler la tranquilité du Royaume. Si vous avez les Ambaſſades & Négociations du Cardinal du Perron, vous pouvez voir ſur la fin du premier Livre, que lors-que lui, & le Cardinal d'Oſſat envoyerent ces Articles à la Cour de France, ils les accompagnerent d'Annotations & d'Avertiſſemens: & faire cette réflexion en les liſant, qu'il n'étoit pas toûjours permis de conteſter. Quoi-qu'il en ſoit, ce fut aſſez que de promettre; on eut beau ſolliciter le Roi d'executer ſa promeſſe. Dès le mois de Novembre 1595. (notez que le Procès ver-

bal, & la Bulle d'absolution étoient du mois d'Octobre précedent,) Messire Nicolas Langelier Evêque de Saint-Brieu, qui avoit déja sollicité Henri III. fut député par le Clergé pour haranguer Henri IV. & lui demander la publication du Concile : Mais ce Prince n'y ayant point satisfait, le Clergé lui députa encore dans le même mois l'Evêque Comte de Noyon. Il fit d'autres instances inutiles : & le Cardinal d'Ossat, qui étoit à Rome de la part du Roi, pressé sans doute par le Pape, joignit ses sollicitations à celles du Clergé. Sa Lettre 82. du second Livre adressée à M. de Villeroy est extrêmement forte sur ce sujet ; & afin de rendre cette publication moins difficile, il dit nettement *qu'un sauf on une modification seroit aisément accordée, si on croyoit qu'ils remediassent aux inconveniens, & aux abus que l'on craignoit.*

Lors-que Henri IV. accorda l'Edit de Nantes à ses sujets pour rétablir la tranquilité dans son Royaume ; le Pape en pleura & se plaignit au Cardinal d'Ossat que *le Roi favorisoit les heretiques pendant qu'il faisoit paroître de la dureté pour les Catholiques Romains ; qu'il accordoit un Edit aux premiers, & qu'il le faisoit verifier en la Cour de Parlement ; Mais que*

pour faire recevoir & publier le Concile de Trente, qu'il disoit être *une chose sainte en soi, & par lui promise & jurée, il n'en avoit jamais parlé à sa Cour de Parlement, qu'on disoit n'y avoir point tant d'inclination comme elle devoit ; que prendre ainsi si fort à cœur les choses qui étoient pour les heretiques & aller si froidement en ce qui étoit de la Religion Catholique, & de l'acquit de sa parole & serment & de sa conscience, lui donnoient tres-mal à penser.* Le Cardinal touché des larmes du Pape & de ses raisons, *exhorta le Roi pour consoler le saint Pere*, disoit-il, *de faire publier le Concile de Trente.* Sa Lettre sur ce sujet qui est la 10. du 5. Livre, est fort curieuse.

L'empressement de la Cour de Rome alla si loin, que le Cardinal Baudini déclara ingenuëment au Cardinal d'Ossat, qu'encore que le fruit du Concile consistât dans son observation, on se contenteroit pourtant de la publication sans l'observation, & offrit encore de remedier par un *sauf* de deux ou trois lignes ; à ce dont les Cours de Parlement pouroient se plaindre. Voyez là-dessus la 93. Lettre, Liv. 3. du Cardinal d'Ossat.

M. de Perefixe dans l'Histoire qu'on lui attribuë de Henri IV. dit précisément

que quelques *efforts que les zelés ayent pû faire pour faire publier ce Concile, jamais ils n'en ont pû venir à bout, & les Parlemens s'y ſont toûjours fortement oppoſés; de ſorte qu'encore actuellement le Concile de Trente eſt rejetté en France.*

Voyez ce qu'écrit ſur ce ſujet Jean-Baptiſte le Grain dans la Vie de Henri IV. page 142. & dans celle de Loüis XIII. page 177.

Paſquier chap. 34. liv. 3. de ſes Recherches de la France, felicite ſa Nation de la perſeverance avec laquelle elle a rejetté ce Concile : *Sagement*, dit-il, *nous ne l'avons voulu admettre en France, encore qu'à chaque occurence d'affaires les Courtiſans de la Ville de Rome nous couchent toûjours de la publication de ce Concile, par lequel en un trait de plume le Pape acqueroit plus d'autorité qu'il n'auroit pû faire dès & depuis la fondation de nôtre Chriſtianiſme.*

En 1616. un Evêque, Député du Clergé, publia un Ecrit intitulé *Réponſe aux objections qui ſe font pour empêcher la reception du Concile de Trente*; mais il fut détruit par un autre Ecrit qui parut auſſitôt.

Deux ans après, ſçavoir en 1618. il parut un autre Livret, imprimé chez Pierre Rocolet, avec Permiſſion du Roi, dans le-

quel on publia que le Concile de Trente sappe les fondemens de la puissance & de l'indépendance du Roi, & toutes les libertés de l'Eglise Gallicane.

A l'égard des griefs qui empêchent la France de recevoir ce Concile, on peut voir un avertissement là-dessus dans les Memoires de Monsieur Dupleſſis : & un petit Traité des Legats *à latere*, dédié au Roi tres-Chrétien, & imprimé à Cologne en 1669. il marque par ordre les endroits de ce Concile qui dérogent aux droits & prééminences du Roi, Juriſdiction des Magiſtrats, franchiſes & libertés de l'Egliſe Gallicane. Il marque *onze entrepriſes de Juriſdiction contenuës au Concile de Trente ; trois dérogations au Concordat d'entre François I. & Leon X. une dérogation aux droits de l'Egliſe Gallicane, deux aux appellations comme d'abus, une aux droits du Roi & de la Couronne, une aux libertés de l'Egliſe Gallicane & aux droits Royaux.*

Cela étant on ne doit pas s'étonner qu'il soit rejetté en France ; mais il eſt ſurprenant que la plûpart des Auteurs qui parlent de ce Concile, diſent qu'à la verité il n'eſt pas reçû generalement, quant aux articles qui concernent la police & la diſcipline ; mais qu'il l'eſt quant

aux articles qui regardent la Foi. Cela eſt manifeſtement contraire. Quoi ? les Rois de France ont regardé le Concile comme une cabale formée par des intrigues ſubtiles & pratiquées pour des intéreſts temporels ; l'ont rejetté par cette raiſon en ce qui concerne la diſcipline, & ils le recevront en ce qui regarde la Foi : c'eſt à dire qu'on veut que le Saint-Eſprit a préſidé au Concile dans les définitions de la Foi, & qu'il n'a pas eu le même ſoin pour les reglemens de la police & de la diſcipline, qui ſont pourtant tres-neceſſaires à la conſervation de l'Egliſe.

On avoüera *que cette diſtinction eſt ſans fondement*, dit M. d'Ambrun dans ſa Réponſe à l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament du P. Simon ; *parce-qu'il n'a point été reçû plûtôt pour la Foi que pour la diſcipline ; s'il l'a été, on en doit produire la publication, ou un Acte qui montre qu'il a été veritablement reçû : car, ſelon les regles du Droit, un Concile ne peut faire Loi s'il n'a été publié.* Si ſes Déciſions y ſont reçûës, ce n'eſt pas entant que Déciſions du Concile de Trente, mais entant que Déciſions de quelques Conciles precedens, ou plûtôt entant que Déciſions de l'Egliſe Romaine : car ce Concile n'étant pas reconnu en France par les Docteurs Catho-

Catholiques pour catholique ni œcumenique, ſes déciſions n'y ſont pas, & ne peuvent pas être conſiderés comme articles de Foi.

Il s'eſt fait pluſieurs Editions du Concile de Trente en Latin; mais il eſt à remarquer qu'excepté celle de Cologne de 1621. & peut-être un petit nombre d'autres que je ne connois pas, il n'y a que l'Edition de Lion de 1572. où il y ait le dénombrement des Prélats qui aſſiſterent au Concile; la raiſon de cette ſuppreſſion eſt parce-que ce dénombrement faiſoit voir qu'il y avoit plus d'Evêques Italiens, & par conſequent de Penſionnaires du Pape, que de toutes les autres Nations enſemble. En effet, il paroît qu'il y avoit 187. Prélats d'Italie, 26. François, 2. Allemans, 21. Eſpagnols, 3. Portugais, 6. Grecs, 2. Polonois, 2. Hongrois, 1. Anglois, 3. Irlandois, 2. Flamans, 1. de Croatie, 1. de Moravie, & 3. d'Eſclavonie.

Dans l'Edition de Cologne de 1621. il y a *Cathalogus Legatorum, Patrum, Oratorum & Theologorum qui ad ſacro-ſanctam œcumenicam Tridentinam Synodum convenerunt à principio uſque in finem, qui fuit die quarta Decembris* 1563. *ſub Pio IV. Pontifice Maximo quorum nomina, cogno-*

mina, Patriæ & Dignitates infra continentur.

A propos de cette Edition, remarquez s'il vous plaît, que par la Bulle de Pie IV. sur la confirmation du Concile, il est défendu sous peine d'excommunication d'entreprendre sans l'autorité du Pape, de mettre en lumiere de quelque maniere que ce soit aucuns Commentaires, Gloses, Annotations, &c. sur les Decrets du même Concile, ni de rien avancer à ce sujet à quelque titre que ce soit, quand même ce seroit sous prétexte de donner plus de force à ces Decrets, de favoriser leur execution, ou autrement; mais que s'il y a quelque chose qui paroisse obscur, soit dans les termes, soit dans le sens des Ordonnances, on ait recours au lieu que le Seigneur a choisi (c'est à dire, au Siege Apostolique,) d'où tous les fidéles doivent tirer leur instruction, &c. Cependant dans cette Edition, on dit que quelques-uns s'étant adressés au Saint-Siege pour avoir des interpretations & des éclaircissemens: Les Cardinaux de l'autorité du Pape en donnerent, & qu'ayant été recüeillis on les publie, afin que, *quæ ad unius fortè postulationem elucidata sunt, omnibus quos eadem spina difficultatum, tribulique dubitationum pungerent, plana fierent*: C'est ainsi

que l'on parle dans un Avertiſſement qui eſt à la tête du Livre ſous le nom de l'Imprimeur.

Les défenſes rigoureuſes du Pape n'ont pas empêché divers Docteurs de raiſonner ſur le Concile, & même d'y apporter des adouciſſemens. P. Auguſtin Barboſa Juriſconſulte eſt de ce nombre, ſes *Remiſſiones* ſont même dans l'Edition dont je parle, & il n'eſt pas le ſeul qui ait oſé le faire ; car il a depuis donné au public un Volume in folio, qui a pour titre *Collectanea Doctorum qui ſcripſerunt in Concilium Tridentinum.*

Ce Concile dura dix-neuf ans. On peut s'imaginer que pendant un ſi long eſpace il s'y eſt paſſé des choſes bien curieuſes. Auſſi les Memoires de cette grande Aſſemblée ont-ils été recüeillis par pluſieurs perſonnes, & ſon Hiſtoire écrite par divers Auteurs.

De tous les Hiſtoriens que nous ayons là-deſſus, on eſtime Fra-Paolo le plus fidéle & le plus exact, quelque choſe qu'on ait fait pour le noircir, en voulant faire paſſer l'Auteur pour un ſcelerat, & ſon Hiſtoire pour une Satire maline & empoiſonnée. Mais outre qu'il n'eſt pas aiſé de faire revenir le public de la confiance qu'il a en ſon Ouvrage ; parce-qu'il étoit contempo-

rain, & qu'il avoit de grandes habitudes avec plusieurs des plus notables personnages qui assistèrent au Concile ; c'est que ce qu'il dit est conforme à ce qu'ont écrit sur ce sujet plusieurs Auteurs considerables, & principalement M. de Thou dans les Livres 32. 35. & 36. & en differens autres endroits de son Histoire, & sur-tout dans la Relation que cet illustre Ecrivain a faite du Concile de Trente, qui devoit être au commencement de son Livre 32. de son Histoire ; mais que l'on a supprimée, n'y ayant que l'Edition d'Orleans dans laquelle elle se trouve.

Vous sçavez que cette Histoire de M. de Thou a été mise au rang des Livres défendus. On l'auroit peut-être supprimée tout à fait si l'on n'avoit craint de chagriner le public, par la perte d'un si beau morceau d'Histoire.

Pour revenir à l'Histoire de Fra-Paolo, elle avoit été composée en Italien, & l'on en est redevable à Marc-Antoine de Dominis Archevêque de Spalate, qui la fit imprimer à Londres en 1619. Elle a été traduite deux fois en François, l'une par Deodati, & l'autre par M. Amelotte de la Houssaye : L'une & l'autre de ses versions n'ont pas été sans reproches. L'on en peut voir l'Histoire dans les nouvelles de la

République des Lettres du mois d'Octobre 1685. Article 7.

Scipio Henricus publia en 1654. un Livre intitulé *Censura Theologica & Historica adversus Petri Soave Polani de Concilio Tridentino Pseudo-Historiam*, qu'il dédia au Cardinal Spada. Quoi-que ce Livre ne donnât pas de grandes atteintes à la réputation de Fra-Poalo, on ne le laissa pas sans replique. Heidegger Professeur de Zurich le réfuta par un autre Livre intitulé *Concilii Tridentini Anatome Historico-Theologica.*

En 1657. parut un gros in folio composé par le Cardinal Pallavicin, que l'on prétendit être la veritable Histoire du Concile de Trente; mais cet Ouvrage ne fut point goûté. On y trouva deux choses à redire; la premiere, qu'il témoigne que son principal dessein est de faire voir les fautes qui se trouvent dans Fra-Paolo, duquel il parle presque dans tous les Chapitres de son Livre; & dans la seconde, qu'il fonde toute la preuve de son Histoire sur diverses Lettres & Memoires manuscrits tirés de la Bibliothéque Vaticane, sur la foi desquels on n'est pas obligé de déferer, jusques à ce qu'on les ait rendus publics, afin qu'on les puisse examiner, & en reconnoître la verité.

Plusieurs Sçavans disoient hautement à Rome & ailleurs, que le Cardinal Pallavicin n'étoit que le Commentateur & l'Amplificateur de Fra-Paolo.

Dès que le Livre de Pallavicin parut l'on en publia deux autres. L'un fait par César Aquilinius, intitulé *de Tribus Historicis Concilii Tridentini* : Et l'autre par un sçavant Ecossois Catholique, *Comes Julius Clemens à Staniſlao Felic vulgatus, Notas 64. Morales, censorias historicas ad inscriptionem, Epistolam ad Lectorem, & tredecim capita Introductionis Pallavicini edidit, Eruditione variâ & singularis probitatis indiciis refertas.* Ces deux Ecrivains ont terriblement maltraité le Cardinal Pallavicin. Aquilinius montre *totam vim & pondus responsionis ad Historiam Petri Soave quæ in Pallavicini voluminibus invenitur, in diluendis argumentis & vanis digressionibus consistere, Reliqua verò quæ scribit esse superflua, inutilia & nonnunquàm perniciosa, & ista duo volumina satis magna rectè assimilari posse bubonibus, qui magna quidem aves apparent non membrorum & carnis magnitudine, sed inutilium pennarum superfluitate.* Mais Jullius Clemens va plus loin, car il prétend montrer que le Cardinal Pallavicin écrit avec ignorance & avec mauvaise foi ; que son Ouvrage est

calomnieux, pernicieux, & préjudiciable au Pape même.

A propos d'Aquilinius, M. Baillet qui a fait un Livre des *Auteurs déguisés sous des noms étrangers, empruntés, supposés, &c.* a mis à la fin de sa premiere partie une liste d'Auteurs déguisés, où les modernes se trouvent selon l'ordre des surnoms, dans laquelle il dit que *Cæsar Aquilinius* est *Scipio Henricus*; mais il s'est trompé, car outre que *Scipio Henricus* étoit Catholique, & que *Cæsar Aquilinius* a passé pour un Calviniste: C'est que Scipion a écrit contre Fra-Paolo, comme je viens de le dire, d'une maniere outrée, & que Aquilinius a écrit contre Pallavicin, qui réfute Fra-Paolo. D'ailleurs Aquilinius n'entre point du tout dans les sentimens d'Henricus; il fait seulement le Paralelle de son Histoire avec celle de Pallavicin, & ensuite de celle de Pallavicin avec celle de Fra-Paolo, qu'il louë extraordinairement.

M. de Salo Conseiller au Parlement de Paris, Auteur des premiers Journaux, sous le nom du sieur de Hedouville, dans le Journal du 23. Mars 1665. est tombé aussi dans deux erreurs à l'égard du Livre d'Aquilinius. La premiere, de croire qu'il sortoit de la plume d'un Calviniste, puisque l'Auteur étoit Catholique Romain: Et la se-

conde, de dire qu'il ne parut que ce seul Livret après la publication de celui de Pallavicin ; puisque le Livre de Jullius Clemens parut dans le même temps que celui d'Aquilinius.

Pour sçavoir ce qui s'est fait sur le Concile de Trente, outre les Livres dont on a parlé ci-dessus, on peut consulter *l'Abregé du Concile de Trente* de M. Godeau, dans la vie de saint Charles Boromée. *L'Abregé de l'Histoire de Fra-Paolo* faite par le Ministre Jurieu. Les *Recüeils d'Instructions & Lettres des Rois Très-Chrétiens*, imprimés par Cramoisi en 1654. & donnés par du M. Pui. Le Recüeil *des Harangues* faites au Concile de Trente, tant par les Ambassadeurs des Princes, que par les Prélats. Ce Recüeil qui est in folio a été donné au public par Cornelius Mussus Evêque de Bisonte. Vous pouvez aussi consulter sur ce sujet les Oeuvres de Calvin, de Flaccius Illiricus, de Chemnitius, de Juëll Evêque de Sarisburi, de Vvitaker. Voyez aussi *le Bureau du Concile de Trente* par Gentillet Jurisconsulte. Le Livre intitulé *Révision du Concile de Trente, contenant les nullités d'icelui, les griefs des Rois & Princes Chrétiens, de l'Eglise Gallicane, &c.* L'Auteur de ce Livre est Guillaume Ranchin,

quoi-qu'il ne ſe nomme pas. *Vide Heidegger. Concilii Anatome Hiſtorico-Theologica, &c.* Chacun de ces Livres à ſon merite & ſon uſage particulier.

Si vous pouviez trouver la Lettre d'Andreas Duditius à Maximilien II. *de Caliſe & Sacerdotum conjugio*, vous feriez bien de la lire. L'Auteur de cette Lettre qui étoit Ambaſſadeur député par les Etats & le Clergé de Hongrie au Concile, & qui en fut un des plus celebres Acteurs, y fait une courte revûë des actions, de la ſubſtance, de la procedure & de l'idée du Concile : Enfin, tout ce qu'il dit eſt tres-conſiderable, & digne de vôtre lecture.

Si vous étiez d'humeur à vous divertir, je vous conſeillerois de lire la plaiſante réflexion que le P. Leon fait ſur une particularité du Concile de Trente, (c'eſt dans le 3. Tome de ſes Oeuvres au Panegyrique de ſaint Thomas) en expliquant ces paroles de la premiere Epître de ſaint Paul à Tim. Chap. 2. v. 7. *poſitus ſum ego Doctor Gentium in fide & veritate*, & les appliquant à ſon Saint. *Je ſçai bon gré*, dit-il, *au Concile de Trente d'avoir voulu imiter les anciens Synodes œcumeniques; ceux-ci poſoient ſur un Trône tapiſſé couvert d'un riche dais, le Livre des Evangiles tout entouré de cierges allumés, com-*

me pour dire que c'étoit là le Canon, & la regle de nôtre croyance. De même, dit-il, *ce dernier Synode universel ordonna que l'on mit sur une table avec la Sainte Bible, la Somme de saint Thomas, le Crucifix entre les deux, les Peres disant à toutes les dificultés qui se presentoient à vuider :* Consultatur D. Thomas, *par là voulant donner à entendre*, ajoûte-t-il, *que l'Eglise est la Mere & la Reine de nôtre Foi, qui en prononce les Oracles ; que l'Evangile est vrayement nôtre Code, non pas Justinien, mais Chrétien ; que* JESUS-CHRIST *en est seul le grand Maître, & que saint Thomas est l'unique Docteur qui explique sans aucun soubçon d'erreur ce qu'elle enseigne de plus obscur & difficile*, in fide & veritate, &c. Le reste du Panegyrique roule presque sur le même prineipe.

Si le Concile avoit agi, comme le dit le Pere Leon, on auroit tort de trouver étrange que l'Abbé de Saint-Cyran eut dit que *le Concile de Trente n'étoit qu'une cabale & qu'une assemblée des Scholastiques & du Pape* ; comme le rapporte M. Abely dans la vie de Vincent de Paul. Ce Carme justifie bien ce Janseniste à cet égard.

Tout ce que je viens de vous dire ne concerne que l'Histoire du Concile de Tren-

te ; ainſi ſi vous vouliez vous attacher à en ſçavoir la doctrine, il vous faudroit lire le Catechiſme qui en a été fait par ordre du Pape. On croit que c'eſt ſaint Charles Boromée qui l'a fait compoſer par le P. François Forieri Dominicain & Portugais de nation. Vous y trouverez l'Abregé de toute la Theologie.

ARTICLE XXXVIII.

CONCORDAT. C'eſt la Tranſaction faite à Bologne l'an 1516. le 10. d'Aouſt, entre le Pape Leon X. & le Roi François I. ſur les differens qui étoient entr'eux, par laquelle on abolit la Pragmatique Sanction, ſi odieuſe aux Papes.

Vous ſçavez que cette Pragmatique Sanction étoit un Edit que Charles VII. fut contraint de faire publier dans une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane tenuë à Bourges en 1438. qui contenoit un reglement de la diſcipline Eccleſiaſtique, conforme à la diſpoſition des Conciles de Conſtance & de Baſle.

Le Roi ſaint Loüis en avoit publié un dès l'an 1228. par lequel il avoit ordonné que les Dignités Eccleſiaſtiques ſeroient déferées par libre ſuffrage de ceux qui avoient droit d'Election, qu'on ne rece-

vroit d'autres charges imposées sur les Benefices par la Cour de Rome, que celles que le Clergé de France voudroit bien supporter du consentement du Roi : & enfin qu'il ne seroit permis en aucune maniere de toucher aux immunités, & aux libertés Ecclesiastiques, &c.

La Cour de Rome qui se trouvoit bridée par la Pragmatique Sanction, la traita d'abord d'heretique & de chismatique. Les Papes Eugene IV. Nicolas V. & Calixte III. firent tous leurs efforts pour la faire abolir.

Eneas Sylvius devenu Pape sous le nom de Pie II. poussa les choses encore plus loin, si ce qu'en dit Mezeray dans la vie de Charles VII. sur l'an 1459. est veritable; car il rapporte que ce Pape qui avoit envie de bander toute la Chrétienté contre les Turcs, ayant fait convoquer une Assemblée generale à Mantouë, où se trouva des Ambassadeurs de tous les Princes. La guerre fut bien résoluë, mais point executée : il ajoûte que *les Ambassadeurs de France s'en revinrent tres-mal contens de ce que le Pape menaçoit d'excommunier le Roi au sujet de la Pragmatique Sanction, sur-quoi Jean Duvet Procureur General fit des protestations, & en apella au futur Concile*; quoi-que ce Pape qui avoit assi-

été au Concile de Basle où plusieurs de ses Constitutions avoient été arrêtées, eut fait un Livre exprès, pour montrer qu'elle ne contenoit rien que de saint & de pieux.

Il est vrai que ce qui chagrinoit le plus la Cour de Rome, c'est qu'on apeloit cette Pragmatique Sanction *Palladium Franciæ* & le *Rempart de l'Eglise Gallicane; Indæ Iræ*: & c'est ce qui porta ce Pape, non-seulement à se retracter, mais même à devenir le plus ardent solliciteur de tous ceux qui demandoient qu'elle fut abolie; quoiqu'il n'y eut rien de plus certain qu'elle n'étoit qu'un Abregé des Conciles de Constance & de Basle: ce qui fait voir que l'intérest particulier l'emporte sur la verité & sur la justice.

Ce même Pape dans le Livre 6. de ses Commentaires *Rerum memorabilium quæ temporibus suis contigerunt*. Faisant l'histoire de cette Pragmatique Sanction, & de son origine; dit que plusieurs Peres du Concile de Basle étoient en querelle avec le Pape Eugene, qu'ils s'étoient excommuniés les uns les autres, & que cette division dura jusqu'au Pontificat de Nicolas V. que *durante divisione & sedente Concilio, cùm autoritas quæ quondam Episcoporum consuevit esse, non Abbatibus tantùm sed Præpositis, Prioribus, Canonicis,*

ſimplicibus Preſbiteris, & vilibus Monachis communicaretur, multa illic Decreta præter bonum & æquum edita ſunt ad enervandam Romanæ primæque Sedis Eminentiam, ſicut in multitudine conſuevit, quæ ſemper inimica Principi popularem aſſerit libertatem. Et après qu'il a fait une énumeration des Decrets du Concile qui concernent la Cour de Rome, il ajoûte, *Ediderunt & alia multa quæ ſpeciem quàmvis præ ſe ferrent, honeſtatis, plena tamen fuere veneno; ſi codicem illorum Decretorum legeris qui per magnus eſt pauca invenies, quæ non aut primæ Sedis odio, aut effrenatæ libertatis cupiditate, conſtituta videantur:* Ayant ainſi diminué autant qu'il a pû l'autorité des Decrets du Concile, il dit que *Ea cùm accepiſſent Galliarum Epiſcopi Eccleſiam Regni ſui apud Bituriges convocavere & inſpecto Decretorum volumine, ea quæ ſunt viſa ſibi utilia acceptaverunt, alia regecerunt; Per paucas conſtitutiones, ut promulgatæ fuerant in Concilio, admiſerunt, & alias quidem truncaverunt, alias extenderunt, tanquam legis condendæ auctoritas apud eos eſſet.* Que ces Prélats, *Novum Decretorum codicem condiderunt, in quo cuncta comprehenderunt quæ vel Conſtantiæ, vel Baſilicæ in Apoſtolicæ Sedis derogationem atque contemptum San-*

vita fuere ; nec veriti sunt per seipsos Romano Pontifici legem præscribere ; atque cancellos, ultra quos progredi nequeant statuere. Qu'enfin, c'est ce Livre qu'on a apellé Pragmatique Sanction, que les Prélats qui l'avoient fabriqué presenterent au Roi Charles VII. pour l'approuver, & que ce Roi *qui tanquam oblitus divinæ gratiæ quam per puellam senserat, & quantis se Beneficiis cumulassèt Apostolica Sedes, Misso Cardinalis Sanctæ Crucis, qui Burgundos sibi conciliavit, profanas & iniquas constitutiones approbavit & in omni ditione sua servari mandavit, gravissimis panis adversùs eos statutis qui contrà facerent, Decretúmque ipsum Regis & Constituta Prælatorum Pragmatica Sanctionis nomen obtinuere :* Il represente une infinité de désordres que cette Pragmatique a produit, & finit par ces mots *& multas in hanc modum impietates, sacrilegia, hæreses, & ineptias, Pragmatica Sanctio peperit, quæ ab ingrato Rege jussa fuerunt, aut permissa.*

Dès que Charles VII. fut mort, Pie II. envoya un Légat à Loüis XI. son Successeur pour le feliciter, le benir, lui recommander la Religion Catholique, & principalement l'abolition de la Pragmatique Sanction. Le Légat trouva le Roi dans de tres-bonnes dispositions à l'égard de ce

dernier article. Ce Prince lui dit qu'il n'étoit pas besoin de le sollicitér pour cela, qu'il avoit fait vœu à saint Pierre de l'abolir, & de rendre au Siege Apostolique l'Empire Souverain qui lui apartenoit sur l'Eglise, & sur les choses Ecclesiastiques.

Il donna même au mois de Novembre 1461. une Déclaration par laquelle il l'abolit : La nouvelle en fut portée à Rome ; le Pape en jetta des larmes de joye, & donna le Chapeau de Cardinal à Jean Gefroi Evêque d'Arras qui avoit ménagé cette affaire, & à un autre qui lui en apporta la nouvelle, fit une harangue à l'honneur de Loüis ; fit traîner la Pragmatique Sanction par les ruës, & la fit foüetter, comme Xerxes avoit fait autrefois l'Helespont : Ordonna pendant trois jours des Fêtes & des Prieres, des Processions & des Feux ; excita le peuple à se réjoüir, & toute la Ville retentit du bruit éclatant des tambours & des flûtes, de sorte qu'on n'entendoit par tout que des cris de joye.

Les jeunes gens dansoient, les vieillards se félicitoient de ce *qu'avant mourir ils avoient vû abolir cette Pragmatique Sanction, étouffer ce monstre*; loüoient le Pontife, *Cujus tempore id donum datum esset* ; exaltoient la pieté du Roi, & trouvoient cet évenement

rement d'autant plus digne de leur admiration, qu'ils deſeſperoient de voir jamais guérir un mal inveteré depuis 24. ans.

Enfin, ils donnerent toutes les marques de la plus grande joye qu'on puiſſe imaginer; mais ils les donnerent trop tôt. La Déclaration du Roi n'eut point d'effet; car d'un côté le Parlement réſiſta fortement à la révocation, & le Procureur General de Saint-Romain préferant le bien public à ſes propres intéreſts, aima mieux perdre ſa Charge que d'y conſentir, nonobſtant les menaces du Cardinal de la Baluë, que le Roi avoit envoyé pour le faire enregiſtrer ſelon la coûtume. (Il faloit qu'il y eût en ce temps-là dans le Parlement des gens d'un courage & d'un diſcernement peu commun, pour oſer réſiſter à un Roi auſſi imperieux que Loüis XI. & pour entreprendre de lui faire voir qu'il ne s'agiſſoit de rien moins que de la Religion, comme le Pape le lui vouloit faire accroire.) Et de l'autre côté l'Univerſité s'y opoſa avec beaucoup de chaleur. Il eſt vrai que le Roi ne fit pas grandes démarches pour ſurmonter ces oppoſitions; Et la Cour de Rome ſe voyant par-là privée du plus grand avantage qu'elle pût ſouhaiter dans ce temps-là, lui en ayant fait des reproches, ce Prince répondit

qu'il auroit executé son vœu, cessant les remontrances qu'on lui avoit faites sur ce sujet, qui lui en avoient fait perdre le dessein, qu'après tout *non poterat de variatione factus Rex à Pio Pontifice reprehendi, cum ille prior factus Papa variaverit.*

En effet tous les Historiens de ce temps-là remarquent que *Pius iste Papa, antea vocabitur Æneas Silvius, vir eloquens, & orator magnus, Poëtaque Laureatus, Imperatoris Ambasiator antefuit, & in Concilio Basileensi notabilem tractatum scripsit pro autoritate ejusdem, & postea factus Papa, Pragmaticam Francia Concilii prafati executricem destruere conatus est*, & ajoûtent ces mots qui marquent leur étonnement. *Heu me! quanta humana conditionis variatio!*

Loüis XI. dit qu'il sçavoit bien que Pie II. fondoit sa variation sur une maxime d'Innocent III. qui a depuis passé pour loi dans le Droit Canon, & qui est contenuë dans le chap. 3. *Cum Ecclesiastica*, tit. 25. *de Exceptionibus* au Livre 2. des Decretales de Gregoire IX. Mais que lui *Rationi & non voluntati subditus, rationabilem Procuratoris sui, & Senatus Parisiensis resistentiam toleravit*, fondé sur cette disposition de Droit contenuë en la Loi *Digna vox* au Code *de Legibus*, qui porte

que *nihil justius est quàm Principem legibus obtemperare suis.* On dit que c'est peut-être là la meilleure action, que Loüis XI. ait faite pendant tout son Régne.

Malgré tous les efforts de la Cour de Rome, la Pragmatique Sanction fut conservée : Mais comme elle choquoit les intérests pecuniaires de trop de gens, il n'étoit pas possible qu'elle durât toûjours : Aussi les Papes n'ont-ils point eu de repos, qu'ils ne l'ayent vû abolie.

Quoi-qu'ils eussent échoüé sous Loüis XI. ils ne perdirent pas courage pour cela, ils épierent avec soin l'occasion de faire réüssir leur dessein plus sûrement.

Si vous avez le Bureau du Concile de Trente fait par Gentiller, lisez-en le 5. Livre, vous y remarquerez toutes les intrigues des Papes sur ce sujet, & particulierement celle de Sixte IV. qui sous prétexte de pacifier, à ce qu'il disoit, les differens survenus à l'occasion de cette Pragmatique, fit une constitution en l'an 1472. qui l'aneantissoit ; mais cette constitution ne fut pas reçûë en France, & elle demeura sans effet. Mais

Jupiter inquinavit ære tempus aureum
Aere dehinc ferro duravit sæcula.

si le quatorziéme siecle a eu de la fermeté

dans cette occasion, le siecle suivant a fléchi par une foiblesse qui lui sera toûjours reprochée. Le Roi François I. grand d'ailleurs, & loüé dans l'Histoire pour ses belles qualités : soit pour se faire des amis en Italie, & se faciliter la conquête du Duché de Milan, & des Royaumes de Naples & de Sicile ; soit pour sauver son Royaume qui étoit dans le dernier péril, à cause des guerres que le Pape lui avoit suscitées contre Charles V. résolut de s'accommoder au tems, & se rendit, tant aux sollicitations la Reine Mere, & du Chancelier du Prat, qui étoient d'intelligence avec Leon X. que de ce Pape, qui le vint trouver à Bologne. Quoi qu'il en soit, il y eut un Traité fait entr'eux en 1516. pas lequel il fut arrêté que la collation des Benefices demeureroit en partie au Pape avec l'Annate, & en partie aux Ordinaires; que la nomination des Benefices Electifs apartiendroit au Roi, & que les Benefices vacans dans les mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, demeureroient affectés aux Gradués. Le Roi trouva sa condition meilleure par la nomination aux Evêchés, Abbayes & autres premieres Dignités Electives. C'est ce Traité qu'on apelle Concordat.

Les Jurisconsultes ont prétendu que c'est une Loi donnée *Communi Concordia Prin-*

cipum, videlicet Papæ, &c. Regis; & concorditer fieri quod sit nemine contradicente. Mais si on prend cela au pied de la lettre, on peut dire que jamais Acte n'a porté le titre de Concordat moins légitimement que celui-là; car il est constant qu'il a reçû des opositions & des contradictions de toutes parts. Le Parlement de Paris y aporta toute la résistance possible à son entérinement. S'il ceda à l'autorité du Roi, ce fut en témoignant publiquement qu'il y étoit forcé, ce qui lui attira la disgrace de ce Prince, qui lui ôta la connoissance des Procès concernant les Archevêchés, Evêchés, Abbayes & Prieurés électifs & conventuels, les évoqua à soi & en attribua ensuite la connoissance au grand Conseil qui joüit de ce privilege jusques en 1523. que François II. par les intrigues de François Olivier Chancelier de France, rétablit les choses en leur premier état.

Les Evêques & les gens de bien en general, regarderent ce Traité comme pernicieux à l'Eglise Gallicane; ainsi que le marquent les Historiens les plus celebres, & les Procès verbaux du Clergé de France. L'Université de Paris en interjetta apel au futur Concile, par Acte du 27. Mai 1517. *qui est in fasciculo rerum expetendarum. p.* 36. On fit faire des Prieres publiques aux

Prônes des Parroisſes pour en demander à Dieu l'abolition, & le rétabliſſement des Elections Canoniques, comme on peut le voir par les Rituels de Vannes imprimés à Lion, par celui de Clermont imprimé en 1608. par l'ordre du Cardinal de la Rochefoucault, & pluſieurs autres : Mais tout cela ne ſervit qu'à augmenter la victoire de la Cour de Rome, & à flater la vanité de Leon X. qui ne manqua pas de s'aplaudir d'avoir fait un coup auſſi important au Siege qu'il occupoit.

En effet, on peut dire qu'il trouva la Pierre Philoſophale que ſes Prédeceſſeurs avoient inutilement cherchée ; il rétablit par là les canaux qui conduiſent l'or & l'argent à Rome ; Et ſans le ſecours de ce Livre qu'on lui dédia quelque temps après dans lequel l'Auteur ſe vantoit de faire de l'or de toutes ſortes de matieres, il trouva le moyen d'en faire lui-même avec ſes Bulles.

Vous ſçavez ſans doute cette Hiſtoire. Ce viſionnaire ayant dédié ſon Livre à Leon X. s'attendoit à en recevoir un magnifique preſent : mais le Pape lui ayant envoyé une grande bourſe toute vuide, lui fit dire *que puis-qu'il ſçavoit faire de l'or, il n'avoit plus beſoin que d'un lieu pour le mettre.*

Cela me fait souvenir de la raillerie d'Ennius dont Ciceron parle, lib. 1. *de divinatione* : quelques devins lui ayant demandé une dragme pour enseigner des tresors cachés, il leur dit *qu'il la leur donnoit de bon cœur à prendre sur ce qui se trouveroit par leur moyen*, & se mocqua ainsi d'eux.

Pour revenir au Concordat, il fut d'autant plus glorieux à Leon X. que François I. lui donne dans la Préface des preuves non-seulement de respect ; mais même, si on le peut dire, d'une profonde humilité : car voici comme il parle, *Quùm Bononiam cum omni nostro Comitatu veniſſemus exhibendæ gratiâ reverentiæ Sanctiſſimo Patri noſtro Leoni X. Pontifici ſummo ; quàm ei Franciæ Reges Majores noſtros, ut proximos ac maximos ſacro-ſanctæ Eccleſiæ filios exhibuiſſe novimus, obnixis precibus ab eâ contendimus, ut ſi Pragmatica nomen omninò eſſe abrogandum, ſaltem vice illius bonâ ſuâ conſilique venia certas nobis leges conditioníſque meditari comminiſciique liceret, &c.*

Mais si la Cour de Rome a triomphé de la facilité du Roi François I. quelle mortification n'a pas reçû l'Egliſe Gallicane de l'abolition de cette Pragmatique ! les gens de probité en gemiſſent encore : il s'en eſt trouvé même qui ont écrit qu'il étoit

cause de tous les maux qui son arrivés en France, & même de la prison du Roi.

Budée dans ses Notes posterieures sur les Pandectes *ad legem Juliam de Ambitu*, le dit ainsi.

Le docte Genebrard Archevêque d'Aix en Provence, mit en 1593. un Livre au jour *de Jure sacrarum Electionum & earum necessitate ad Ecclesiæ Gallicanæ redintegrationem*, dans lequel il s'efforce de montrer qu'il faut rétablir les Elections, conformément à la Pragmatique Sanction de Charles VII. comme elles étoient avant le Concordat. Ce Livre qui est rempli de raisons solides, est rare, & ne sera jamais réimprimé, du moins en France, parce-que comme il parloit fort contre la memoire des Rois Loüis XI. François I. & Henri III. M. Pithon dans ses preuves de l'Eglise Gallicane, dit qu'il fut brûlé par Arrêt du Parlement d'Aix en Provence, pour avoir voulu soûtenir avec un peu trop de zele que cette ancienne pratique de l'Eglise, qu'il montre être d'institution Divine, & de tradition Apostolique, n'avoit dû ni pû être abolie par le Concordat.

Mais quoi-que ces Livres anciens ne paroissent plus, il s'en trouve de nouveaux qui disent particulierement *que ç'a été un coup d'état pour les Papes, que la surprise*

que

que fit Leon X. à François I. en faisant avec lui ce Concordat qui est si préjudiciable à l'Eglise ; car ils ont engagé par là nos Rois (par une espece de complicité dans laquelle ils les ont fait entrer ,) à dépendre du Siege de Rome , par le moyen entr'autres des Elections qu'ils ont cedées à nos Rois, en se réservant à eux les deniers des Annates : car en partageant ensemble les deniers de l'Eglise de France , nos Rois qui se trouvent fort bien de cette disposition , veulent bien croire que le Pape a été en droit d'en disposer , & ainsi autorisent en quelque façon l'entreprise de la Cour de Rome. Mais qu'au reste il est fort ridicule que le Pape tire de cette maniere aucun tribut de la France ; & pour ce qui est des Elections dont le Roi est le maître , qu'il vaut beaucoup mieux qu'il le soit qu'aucun Ecclesiastique , ni Communauté ; qu'on ne doit souffrir dans aucun Etat Souverain , qu'un autre que le Prince dispose des Benefices considerables ; Mais que *ce seroit le mieux si sa Majesté vouloit ordonner que les Elections se fissent , comme autrefois , par le Clergé & le peuple ensemble , qui choisiroient un nombre de sujets dignes , entre lesquels le Roi éliroit celui qui lui plairoit , comme cela se pratique à l'égard des Magistrats dans quelques Etats ; Mais qu'il faudroit que ce fut avec cer-*

taines précautions qu'il indique.

Sans doute que vous n'ignorez pas combien de fois on a changé la maniere de faire les Elections. Les Canoniſtes diſent qu'originairement *jus eligendi erat apud Deum, qui ſuo Filio Domino noſtro Jeſu-Chriſto facultatem exercendi in mundo dedit quam exercuit*, enſuite JESUS-CHRIST apela ſes Diſciples, & en choiſit douze d'entr'eux qu'il apela Apôtres. En ſecond lieu, dans la plus pure antiquité le droit d'Election réſidoit dans le peuple & dans le Clergé, les Evêques apelés par les vœux & les ſuffrages du peuple ne recevoient point la houlette Paſtorale de la main des Souverains. Le droit des peuples s'affoiblit inſenſiblement par le Concile de Latran. (1215.) Sous Innocent III. l'on interdit entierement aux ſeculiers d'être preſens aux Elections. Les brigues, les diviſions & le tumulte des affaires furent le prétexte aux Rois pour confondre le droit des peuples en leur Perſonne.

La faveur mettant ſouvent dans l'Egliſe des gens indignes d'y tenir le premier rang, on trouva à propos que les Elections ſe fiſſent par le Clergé & par les Moines des plus prochains lieux.

Enſuite le Concile de Baſle jugea à propos *ut unaquæque Eccleſia, aut Collegium,*

seu Conventus, sibi Prælatum eligeret sans participation d'aucun étranger, parce-que *melius cognoscebant singulis in suis Ecclesiis viros justos & sanctos quàm extranei.* C'étoit là la disposition de la Pragmatique Sanction. Enfin le Concordat a redonné au Roi seul les Elections : c'est de quoi on s'est plaint depuis long-temps.

On voit dans la vie de Henri IV. qu'en 1599. l'Assemblée generale du Clergé se tenant à Paris, fit une remontrance à ce Roi, par laquelle ses Prélats le prioient de ne point charger sa conscience des nominations aux Benefices à charge d'ame : & que le Roi leur répondit froidement qu'il reconnoissoit bien qu'ils disoient vrai, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de cet abus ; quoiqu'il en soit les choses sont toûjours demeurées sur ce pied-là.

Si vous voulez sçavoir à fond ce qui concerne la Pragmatique Sanction, voyez entre les Auteurs que j'ai déja cités, l'Histoire de M. Dupuy. Mais j'ai une remarque à vous faire faire que vous n'y trouverez pas. Vous avez pû remarquer en lisant l'Histoire du Concile de Trente, que Paul III. ayant convoqué ce Concile au 15. Mars : Charles-quint qui n'étoit point trop content de ce que la publication de la Bulle s'étoit faite sans sa participation, dis-

simulant pourtant son chagrin, envoya dans toutes les Cours de l'Europe pour inviter les Princes à envoyer leurs Prélats à Trente ; mais il fit cependant assembler les Theologiens de Louvain, & leur ordonna de réduire les matieres controversées à certains articles : ils en firent trente-deux Conclusions toutes nuës & sans preuves. Charles-quint qui aimoit fort à faire le maître dans les affaires de la Religion comme dans celles de l'Etat, les confirma par un Edit, afin que chacun les crût & les reçût comme des Articles de Foi. Comme on voulut faire la même chose en France, le Roi assembla les Theologiens à Melun pour déliberer des choses qu'on demanderoit au Concile ; mais ils ne pûrent s'accorder, parce que les uns vouloient qu'on demandât le rétablissement de la Pragmatique Sanction & des Decrets des Conciles de Constance & de Basle ; & les autres s'y opposoient, en disant que c'étoit se déclarer contre le Roi, & renverser le Concordat: Ainsi on ne parla point de cette matiere au Concile.

Mais Pie IV. sous le Pontificat duquel ce Concile finit, parlant à Monsieur de l'Isle Ambassadeur du Roi Charles IX. au Concile, lui dit nettement que *François I. n'eut pû obtenir un Concordat si utile & si*

avantageux pour son Royaume, n'eut été qu'il s'obligea de faire prendre à ses sujets de la Lombardie le sel du Pape, à un certain prix qui alloit bien à cent mille écus de revenu. Voila une insulte bien hardie ! Par là on diroit qu'il étoit à la liberté du Pape d'abolir la Pragmatique Sanction : & que s'il a consenti au Concordat, ce n'a été que par pure grace ; c'est l'esprit de la Cour de Rome.

Pour revenir à Leon X. on dit qu'il reçût de si grands applaudissemens pour avoir aboli la Pragmatique Sanction, que M. de Marolle dans la Vie de François I. rapporte qu'il *fut honoré de plusieurs Titres, & qu'il ne trouva point mauvais qu'un Orateur lui dit qu'il étoit le vrai Lion de la Tribu de Juda.*

Au reste la Pragmatique de saint Loüis se trouve dans un Livret de Messire Elie de Bourdeille Archevêque de Tours, & depuis Cardinal, intitulé *Defensorium Concordatorum*, dédié au Pape Sixte IV. Elle a été retranchée de la *Bibliotheca Patrum*: je ne sçai pas pourquoi, si ce n'est qu'elle n'étoit point avantageuse à la Cour de Rome.

Vous sçavez qu'elle étoit composée de six articles : Voici le contenu du cinquiéme. *Item Exactiones, & onera gravissima*

pecuniarum percuriam Romanam Eccleſiæ Regni impoſitas vel impoſita, quibus Regnum noſtrum miſerabiliter de pauperatum extitit, ſive etiam imponendas, vel imponendas levari aut colligi nullatenùs volumus, niſi duntaxat pro rationabili, pia & urgentiſſimâ cauſa, vel inevitabili neceſſitate, & de ſpontaneo & expreſſo conſenſu noſtro & ipſius Eccleſiæ Regni noſtri.

ARTICLE XXXIX.

CYRAN, (Jean du Verger de Hauranne, Abbé de Saint) naquit à Bayonne l'an 1581. Il étudia en Theologie dans l'Univerſité de Louvain : on ne ſçait ſi ce fut là qu'il fit connoiſſance avec Corneille Janſenius qui n'étoit plus jeune que lui que d'environ deux ans ; mais ce dernier étant allé en France, demeura cinq ou ſix ans à Bayonne chez de Hauranne, où il s'appliqua ſi fortement à l'étude des Peres, & particulierement de ſaint Auguſtin, avec ſon ami, que la mere de celui-ci, lui diſoit quelquefois Qu'il tuëroit ce bon Flamand à force de le faire étudier.

De Hauranne fut pourvû en 1620. de ſon Abbaye, par la réſignation de Henri-

Loüis Châteignen, de la Roche-Pozay, Evêque de Poitiers.

Etant à Paris lors-que le nouvel Ordre du Saint Sacrement s'y établit, il fut prié par l'Evêque de Langres, qui étoit l'un des trois Superieurs que le Pape avoit nommés pour la conduite de ce Monaſtere, d'y prêcher; ce qu'il fit en 1633. & 1634. pendant quinze mois, & l'année ſuivante il ſe chargea entierement de leur conduite.

Les Jeſuites Miſſionnaires d'Angleterre s'étant broüillés avec celui que le Pape y envoyoit en qualité d'Evêque, & ayant fait quelques Ouvrages contre l'autorité Epiſcopale; car vous ſçavez qu'il parut deux Livres: Le premier, ſous le faux nom de Nicolas Smit: (l'Auteur étoit *Edoüard Knot* Jeſuite,) Et l'autre ſous celui de Daniel Jeſu, (ſon veritable nom étoit *Floyde*,) dans leſquels ils avançoient ces propoſitions: Que *les Reguliers, c'eſt à dire, les Moines ſont les ſeuls & les veritables Curés & Paſteurs.* Qu'il *eſt faux & de dangereuſe conſequence de dire qu'une Egliſe particuliere ne puiſſe ſubſiſter ſans Evêque.* Que *l'Ordination des Prêtres & des Miniſtres de l'Egliſe, eſt la ſeule choſe qui rend un Evêque neceſſaire, &c.* La Sorbonne, l'Aſſemblée du Clergé de France, & l'Archevêque de Paris, cenſurerent à la verité

ces Ecrits & ces Propoſitions. Mais les Jeſuites & les autres Moines les ayant ſoûtenus par d'autres Livres, & s'étant munis de tant d'approbations d'Evêques, d'Univerſités & de Docteurs particuliers, qu'ils ſembloient avoir accablé leur adverſaire. L'Abbé de Saint-Cyran, ſous le nom de *Petrus Aurelius*, prit en main la cauſe des Evêques, & la défendit avec tant de ſuccès, que le Clergé de France adopta cet Ouvrage, le fit imprimer, y mit une magnifique Préface à la tête, & ordonna en 1635. qu'on tâcheroit d'en découvrir l'Auteur pour l'en récompenſer.

La jalouſie porta quelqu'un à faire entendre au Cardinal de Richelieu, que cet Abbé avoit des ſentimens particuliers, & qu'il les ſemoit adroitement parmi ceux de qui il aprochoit; ce qui fut cauſe que le Cardinal le fit arrêter en 1638. & envoyer au bois de Vincennes, dont il ne ſortit que le 6. de Février 1643. par ordre du Roi; mais il ne ſurvêquit pas long tems à ſa liberté, étant mort l'11. d'Octobre de la même année.

Dès qu'il fut en priſon on l'accuſa de divers ſentimens dangereux; comme *de croire que le Concile de Trente n'étoit pas un vrai Concile*; que *les paroles de l'Abſolution n'étoient pas operatives, mais dé-*

clarutives seulement de leur effet. *

On fit courir la même année 1638. un Ecrit intitulé *Extrait de l'information prise contre M. de Saint-Cyran*, où il y avoit trente Articles contenant divers sentimens heterodoxes. On l'accusoit, par exemple, *de croire que Dieu ne donne pas les mêmes graces aux réprouvés qu'aux élûs.* Que *les actions faites sans la grace ne sont d'aucun merite*: Que *la grace suffisante n'est pas donnée à tous les hommes*: Que *la Theologie Scholastique est une pernicieuse science*: Que *les Jesuites sont nuisibles à l'Eglise, & qu'il les faudroit détruire.* On voit par ses Articles, que l'Abbé de Saint-Cyran étoit dans les sentimens de l'Université de Louvain dans laquelle il avoit étudié.

Ce ne fut peut-être pas la moindre des raisons qui fit que les Jesuites agirent contre lui auprès du Cardinal. Quoi-qu'il en soit, il étoit fort guéri des erreurs populaires.

M. Simon dans son Histoire Critique du Nouveau Testament, l'accuse d'avoir commis de grandes fautes: pour avoir jugé de certains faits de Critique, par des idées de Theologie. *Comme il n'avoit*, dit-il, *aucune regle certaine pour juger des manuscrits, il suit plûtôt les préjugés que la*

* *V. Apol. de Saint-Cyran 1. & 2. Part.*

regle de l'Art ; s'étant formé une Theologie à sa mode, il trouve des heresies qui n'ont d'autre fondement que ses idées.

Au reste il étoit, dit-on, chef des Janseniſtes, & l'un des plus grands ennemis que les Jeſuites ayent eu de nôtre ſiecle : Lui, le P. Sirmon, & M. Arnault étoient capables de faire bien du fracas en France.

Il a fait un Recüeil de Lettres, qui contiennent de belles moralités.

ARTICLE XL.

DENIS (d'Halicarnaſſe.) Il n'y a point d'Hiſtorien ſi ſcrupuleux, ni ſi exact que lui : il examine les choſes, il épluche les circonſtances des lieux, des temps & des perſonnes ; cherche des raiſons pour ſe déterminer, ſe gendarme pour la verité contre l'impoſture, n'épargne point les Auteurs qui l'ont précedé, & qui ont bronché ; la Chronologie eſt le flambeau de ſon Hiſtoire. Cathelinot *en la main de Scævola*, (c'eſt le titre d'un de ſes Livres en feüilles volantes ;) en fait l'éloge à peu près en ces termes, & l'y caracteriſe tres-bien.

Kekerman s'eſt lourdement trompé en ſon Ouvrage de l'Hiſtoire, lors-qu'il a dit que Denis d'Halicarnaſſe eſt un des plus

aigres Censeurs de Plutarque qui vivoit sous Trajan ; car Denis d'Halicarnasse vivoit sous Auguste, le premier des Empereurs, qui mourut comme on sçait le 10. Aoust de l'an 14. de l'Ere Chrétienne ; & Trajan n'est parvenu à l'Empire que le 27. Janvier de l'an 98. Comment Denis d'Halicarnasse pouvoit-il être Censeur de Plutarque, qui n'est né que depuis la mort de cet Historien celebre ? Vossius a bien remarqué cette faute dans son Livre *de Historicis Græcis*.

Article XLI.

DEODATI (Jean) étoit Professeur de Geneve. M. Pierre du Moulin Ministre, prêchant un jour dans cette Ville : & quelqu'un ayant demandé à Deodati ce qu'il pensoit de ce Sermon, il répondit : *Les eaux claires ne sont jamais profondes.* Deodati ayant lui-même prêché ce jour-là, on demanda à du Moulin quel jugement il faisoit de ce Discours, il dit de même : *Les eaux profondes ne sont jamais claires* ; faisant allusion à ce que Deodati avoit dit du sien, ce qu'il avoit apris de ses amis.

Le même Deodati parlant un jour à M. Morus Ministre de Paris, lui dit en lui re-

prochant par forme de raillerie quelques actions de jeuneſſe, *Morus arborum ſapientiſſima, ſed morum hominum non ſapientiſſimus.*

Il a laiſſé quelques Ouvrages, entr'autres une Verſion ſur les Agiographes, c'eſt à dire ſur Job, ſur les Pſeaumes, ſur les Proverbes, ſur l'Eccleſiaſte, & ſur le Cantique des Cantiques. M. Dumoulin s'oppoſa fort à ſa verſion de la Bible. Le Pere Simon dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, liv. 2. ch. 23. ne fait pas beaucoup de cas de ſa Verſion ni de ſes Notes. Il ſemble qu'il trouve entr'autres défauts dans ſa Traduction celui-ci, qu'elle rend l'Ecriture beaucoup plus claire qu'elle n'eſt en elle-même: ce qui fait, dit-il, qu'il eſt encore aujourd'hui le grand Auteur de ceux de Geneve. M. de Spanheim dans ſa Lettre à un ami où il rend compte de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, répond au P. Simon ſur le prétendu défaut de Deodati, & fait voir que *c'eſt la methode que M. de Sacy a tenuë dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament, & que dans l'un ni dans l'autre ce n'eſt pas un défaut d'éclaircir ainſi dans la Verſion ce qui eſt obſcur dans le Texte, ſur tout en diſtinguant par d'autres lettres ce qui n'eſt pas préciſément de l'Original.* Et ajoûte qu'*on doit encore moins*

blâmer les Auteurs de remarques sur l'Ecriture, lors-qu'ils donnent des explications plus étenduës, pour faire mieux comprendre le veritable sens de l'Ecriture, & en tirer les applications necessaires, avec plus d'évidence qu'on ne le peut faire, avec de simples Notes litterales.

M. Le Clerc dans ses Annotations sur le chap. 2. des Questions sacrées de David le Clerc, & dans le Livre des Sentimens de quelques Theologiens d'Holande sur l'Histoire Critique, parle de Deodati tres-desavantageusement dans toutes les occasions qu'il en trouve.

M. de Sponde dans son Histoire de Geneve sur l'an 1649. en parle tout autrement, & fait son éloge.

Buxtorf le fils au chap. 20. de la 1. part. de son *Anticritique* ou *Vindicia veritatis Hebraicæ*, dit que Deodati *est un homme illustre, dont l'autorité doit être d'un grand poids, parce-qu'il a passé une partie de sa vie dans l'étude de la Bible, & employé la plus grande partie de son temps* IN *examinando sensu textus sacri atque Bibliis vertendis.*

Il y a de lui une Version du Concile de Trente de Fra-paolo qui est estimée pour son exactitude. M. Ménage a pourtant dit dans ses origines de la Langue Fran-

çoise que *M.r Deodati a ajoûté à l'Hiſtoire de Fra-paolo* ; mais on nie ce fait.

ARTICLE XLII.

DUPLEIX (Scipion) Hiſtoriographe de France. Il avoit penſion des Jeſuites : Son Hiſtoire de France n'eſt point du tout fidéle, un Minime de Paris a travaillé à réfuter les fauſſetés qui y ſont.

M. de Saint-Jure tres-honnête homme, & tres-conſideré à Mets, m'a dit ſçavoir d'original que *Dupleix mourut de déplaiſir incontinent après que M. le Chancelier eut fait brûler en ſa preſence les Ouvrages qu'il avoit faits durant quinze ans, touchant les libertés de l'Egliſe Gallicane, pour l'Impreſſion deſquels il demandoit un Privilege.*

M. de Baſſompierre parlant de lui dans ſes Memoires page 735. le nomme *un Coquin, faux Hiſtoriographe s'il en fut jamais, qui a fait l'Hiſtoire de nos Rois pleine de fauſſetés & de ſottiſes.*

Etant à Paris en 1650. âgé de quatre-vingt ans, à ſolliciter quelques affaires qu'il avoit au Conſeil : il avoit un Livre qu'il vouloit faire imprimer, intitulé *Liberté de la Langue Françoiſe dans la pureté du ſtile, ou Obſervations ſur les Remarques de*

M. de Vaugelas sur la même Langue. Apparemment que ce Livre a eu le même sort que le precedent, ou qu'aucun Libraire n'ait voulu se charger de lui faire voir le jour, car il n'a point paru.

ARTICLE XLIII.

DUPLESSY-MORNAY. L'Histoire de sa vie est un excelent Ouvrage. Plusieurs personnes y ont travaillé. M. Lix Gentilhomme de Picardie en a composé la moitié : Deux Secretaires de feu M. du Plessi l'ont achevée, & M. Conrart en a fait l'Epître dédicatoire.

Tout le monde a parlé avantageusement de M. du Plessi-Mornai.

Pasquier Livre 14. de ses Lettres, Tome 2. page 160. Le Mercure François Tome 9. page 735. & suivantes, ont fait son éloge.

M. d'Aubigné, en parle comme d'un tres-habile homme, *Arte & Marthe*, dans le Tome 3. Livre 2. page 186. de son Histoire. Amyraud, dans la suite de la derniere partie de sa Morale, page 620. & Tome 3. page 729. &c. en fait de même.

L'Auteur du *Farrago* qu'on apelle *Scaligerana*, n'a rien fait qui vaille d'y faire

mention de M. du Plessi-Mornai, dans les termes dont il en a parlé; mais quand il en auroit parlé avec plus de retenuë, il ne lui auroit pas fait beaucoup plus d'honneur, puis-qu'il n'y en a guére à être placé dans un Livre tel que celui-là, où il y a mille ridicules & mille niaiseries.

ARTICLE XLIV.

DUREUS (Jean) étoit sçavant. Il avoit entrepris de réünir tous les Protestans de l'Europe. Le Protecteur favorisoit son dessein, & lui fournissoit la plus grande partie de l'argent dont il avoit besoin, pour aller de lieu en lieu travailler à l'execution de ce projet. Il avoit poussé les choses à un tel point, qu'il avoit, disoit-il, parole de tous les Princes d'Allemagne, & des Rois du Nord, auprès desquels il n'avoit trouvé aucune difficulté: mais il en trouva beaucoup de la part de quelques Ministres, ce qui fit échoüer son entrepriſe. Il paroît qu'il alla à Mets par le *Documentum Pacis Ecclesiasticæ*, que les Professeurs d'Utrech lui donnerent en 1661. & qui est contenu dans son *Irenicorum tractatuum prodromus*, pag. 535. & suivans.

AR-

ARTICLE XLV.

ERASME. Les Sçavans sont extrémement partagés sur son sujet. Il ne plaît, dit Rivet sur la fin de son 3. Tome, ni aux Catholiques, ni aux Protestans. Il a, dit-on, été loüé & reclamé par les uns, désavoüé & déchiré par les autres. On l'a representé comme un homme qui par un faux amour de la paix, étoit toûjours flotant & incertain, que sa douceur tendoit vers la ruse & la finesse, & qu'il vouloit se ménager politiquement tout le monde.

Quoi-qu'il en soit, Bullard dans le 2. Tome de son Academie des Sciences, Liv. 3. dit que le bruit de sa science lui attira la bien-veillance de tous les Potentats. Que les Papes Clement VII. Leon X. & Adrian VI. l'honorerent de leurs Brefs remplis des loüanges qu'ils croyoient devoir à son érudition : Que l'Empereur Charles V. & Ferdinand son frere, n'eurent pas moins de consideration pour lui : Que le Roi François I. le sollicita par lettres de venir en son Royaume, & ajoûta de sa main, *que sa venuë en France lui seroit tres-agreable* : Que Henri VIII. Roi d'Angleterre, Sigismond Roi de Pologne, les Cardinaux Campege, de Magnence, & de

Saint-Georges, & Alphonce Archevêque de Tholede, l'honorerent auſſi de leurs lettres : Et enfin que le Pape Paul III. avoit réſolu de le faire Cardinal.

M. Eybenius dans ſon *Eponymologicum Criticum*, qui dit à peu près la même choſe, ajoûte qu'il fut adoré de toute l'Allemagne, & que les honneurs que les Princes lui offrirent l'auroient moins relevé aux yeux des plus ſages, que le refus qu'il en fit, & qu'il ſe contenta des aplaudiſſemens que lui attiroit la beauté de ſon eſprit.

Mais s'il fut aimé des Grands, il ne fut pas moins haï du commun, & particulierement des Moines, qui ſe déchaînerent horriblement contre lui, à cauſe qu'il frondoit contre leurs cagotteries ; auſſi ſe plaint-il lui-même dans une de ſes Lettres de ce que tout le monde l'attaque impunément.

En effet on en a fait des portraits bien differents. On l'accuſa, par exemple, d'avoir une Theologie Pyrrhonienne : d'avoir été un des principaux approbateurs de Luther : d'avoir été un des premiers à décrier la Vulgate, &c.

M. Simon dans ſon Hiſtoire Critique croit qu'il s'eſt ſouvent éloigné de la Vulgate dans la Verſion qu'il a faite du Nouveau Teſtament, & qu'il a pris de trop

grandes libertés en quelques endroits, & trouve mauvais qu'il ait accusé de barbarie l'ancien Interprete, parce, dit-il, que cette barbarie vient d'avoir suivi avec exactitude l'original.

Cependant Leon X. à qui Erasme avoit dédié cette Version, la trouva si bonne qu'il l'en remercia par un Bref, en disant : *Qu'il avoit rendu un service tres-important à l'Eglise, par un Ouvrage si saint ; & que comme il en devoit attendre de Dieu la principale récompense, la recommandation lui en seroit aussi tres-chere, & les fidéles qui en recevroient un grand profit, ne manqueroient pas de lui en donner de grandes loüanges.*

Vous sçavez jusqu'où va la severité des Inquisiteurs : & si on peut douter que les Livres qu'ils condamnent soient bien condamnés, on ne peut guéres douter que ceux qu'ils absolvent ne soient bien absous, sur tout quand ce sont des Livres d'Auteurs qui leur sont d'ailleurs suspects. Or voici ce qui est dit de cette Version d'Erasme dans un Livre imprimé à Anvers avec Permission des Superieurs, qui a pour Titre *Novum Jesu-Christi Testamentum complectens præter Vulgatum, Guidonis Fabritii è Syriaco, & Benedicti Ariæ Montani translationes ; insuper desiderii Erasmi Rotero-*

dami Autoris damnati versione permissam.
„ Rien n'empêche, dit-on dans la Préfa-
„ ce qui est du Censeur des Livres, qu'on
„ ne puisse recommander serieusement la
„ Version de Didier Erasme de Roterdam.
„ Plût à Dieu, continuë-t-il, qu'on en
„ pût dire autant de ses autres Ouvrages....
„ qui n'ont pas neanmoins empêché que
„ Paul Jove, ce tres-excelent Evêque,
„ n'ait fait son éloge comme d'un homme
„ qui meritoit de grandes loüanges pour
„ son érudition. Pour cette Version-ci,
„ elle a été jugée si excellente par tous les
„ Sçavans, que l'Inquisition generale du
„ Royaume d'Espagne n'y a rien trouvé
„ qu'il fallût ou corriger ou retrancher.
„ Et quoi-qu'elle interdise tous les Livres
„ des Auteurs de la premiere classe, elle
„ permet neanmoins que cette Version
„ d'Erasme du Nouveau Testament soit
„ entre les mains de tout le monde, en l'a-
„ pelant *une Version permise d'un Auteur*
„ *condamné*.

On a prétendu qu'Erasme n'avoit pas seul travaillé à cette Version du Nouveau Testament, mais qu'Oecolampade lui avoit beaucoup aidé.

Quelque achevée qu'elle fut, elle ne plût pas neanmoins à Flacius Illiricus qui entreprit de la revoir & de corriger les

fautes qu'il prétendoit qu'Eraſme y avoit laiſſées.

L'Auteur du *Perroniana* accuſe Eraſme d'avoir commis de grandes fautes dans le jugement qu'il fait des Auteurs.

Grynæus dit qu'il a plus préjudicié au Pape en riant, que Luther en ſe fâchant.

Il eſt vrai qu'il avoit des ſentimens un peu erronés. Il dit, par exemple, ſur ces mots du chap. 8. de la 1. aux Corinth. v. 8. *La viande par elle-même ne nous rend pas agreables à Dieu*, Qu'il eſt étonnant « qu'entre les Chrétiens il y ait tant de « preceptes touchant les viandes, & tant « de ſuperſtition à les obſerver, qu'il ſemble que nous ne devions plus être jugés « que par là. Et dans ſes Notes ſur le « Nouveau Teſtament: Que ce n'a été que « tard que l'Egliſe a défini la tranſſubſtantiation: Et que ſaint Auguſtin, ſaint « Chryſoſtome, & Origénes ont attribué « des défauts & des péchés à la Vierge. «

M. le Vayer dans le 5. Tome de ſes Oeuvres, remarque qu'Eraſme a combattu pour le ſalut de l'ame de Ciceron dans une Préface ſur les queſtions Tuſculanes, ſoûtenant que s'il a ſacrifié aux Idoles, il ne l'a fait que par force, & pour obéir aux Loix.

C'eſt d'Eraſme dont M. d'Eſpagne par-

le au chap. 4. des Erreurs Populaires, lorsqu'il dit, *qu'on s'eſt plaint d'un Perſonnage éminent ès Lettres humaines, qu'étant Ortodoxe en l'article de la Divinité de* JESUS-CHRIST, *neanmoins en ſes Interpretations & Paraphraſes du Nouveau Teſtament, il énerve, ou élude autant qu'il lui eſt poſſible tous les plus manifeſtes paſſages qui autoriſent la croyance de ce point.*

On a mis en queſtion ſi Eraſme avoit favoriſé les Sociniens. Hottinger a examiné cette propoſition dans ſa Bibliothéque.

A dire vrai, il eſt difficile de ſçavoir de quelle Religion il étoit; car il a extrémement varié dans ſes ſentimens. On peut dire de lui, à l'égard des Catholiques & des Proteſtans, ce que l'on diſoit du Conſul Servilius, qui voulant tenir le milieu entre le Senat & le peuple, ne pût éviter la haine de celui-ci, & ſe mettre bien avec celui-là. Le Senat le conſidera comme un homme mol & ambitieux, & la multitude comme un trompeur. Auſſi les Catholiques & les Proteſtans ont cenſuré Eraſme en diverſes choſes. Le Cardinal Bellarmin le compare à Lucien dans le ſecond Tome de ſes Controverſes. Beze ſur le chap. 2. v. 6. de l'Epître aux Philipiens, reprend ſa note ſur ce paſſage. Balduinus Vvalæus dans ſon Commentaire ſur le 8. chap. de

ſaint Jean v. 1. le cenſure au ſujet de ce qu'il dit ſur l'Hiſtoire de la femme ſurpriſe en adultere. Bochard de *Animalibus Biblicis*, Tome 1. dit qu'il n'a pas bien entendu le proverbe de la puce & du chameau. Chamier dans le 1. Tome de ſa Panſtraſie, parlant de la verſion d'Eraſme du Nouveau Teſtament, dit qu'il n'a ſatisfait ni à ſon nom, ni à l'uſage de l'Egliſe, encore qu'il fut apellé le Phœnix de l'Allemagne.

Voëtius dans le Tome 1. de ſes Diſputes, le blâme : & dans la 3. partie de ſa Police Eccleſiaſtique, il dit qu'il ſongeoit à réünir les Religions. Et Graverol dans ſon Livre qui traite de la réünion des Religions, ſous le nom de *Rolegravius*, parle d'Eraſme comme d'un homme qui n'en avoit point, & croit le prouver par des paſſages tirés de l'Inſtruction du Soldat Chrétien, &c.

On a fait un Paralelle de Budée & d'Eraſme. Cependant il eſt conſtant qu'ils étoient bien éloignés de ſentimens, & qu'ils agiſſoient bien diverſement : Budée, par exemple, ne médiſoit jamais de perſonne : Eraſme ſe mocquoit preſque de tout le monde dans le ſecond Livre de ſon Eccleſiaſte.

Comme il a dit dans quelqu'un de ſes

Dialogues ; qu'il y a une vicieuse imitation des bons exemples ; qu'il y a des ridicules imitateurs de Ciceron ; & que les singes sont les plus laides de toutes les bêtes. Scaliger l'a traité d'une terrible maniere, n'y ayant point d'injures ni d'oprobres dont il ne le charge. Il est vrai que depuis, ayant reconnu son merite, il s'en repentit.

Quoi-qu'il en soit, Erasme étoit fort estimé en Angleterre. On fit du Régne de la Reine Elizabeth, un Edit qui ordonnoit que dans tous les Temples il y auroit un pulpitre avec les Paraphrases d'Erasme, qu'on placeroit dans un lieu commode, dont tout le monde pût s'aprocher pour les lire en attendant le Service public. Cette particularité est marquée dans la Bibliothéque Universelle du mois de Février 1687. mais je la sçavois d'ailleurs il y a long-tems.

La beauté & la politesse de son esprit furent si grands, qu'ils le gâterent peu à peu ; car se confiant un peu trop à ses forces, il entreprit les Controverses qui n'étoient point de sa profession ; se porta en rigide censeur des Peres, & ne débita point ses conjectures sur l'Ecriture avec assez de précaution : il scandalisa sur tout fort la Faculté de Paris, en disant que *l'on a toûjours douté de l'Auteur de l'Epître aux Hebreux.*

Il

Il avoit pour maxime, que les meres devoient nourrir leurs enfans, pour pluſieurs raiſons qu'il allégue dans le 2. Livre de ſon Eccleſiaſte, dont les deux principales ſont qu'une nourrice n'a jamais tant de ſoin d'un enfant que ſa mere; & qu'on tranſporte à une nourrice l'amour qu'un enfant doit avoir pour ſa mere.

Si vous voulez ſçavoir d'où vient ce proverbe *corriger le Magnificat*, & l'occaſion du Colloſſe d'Eraſme, qui a pour titre *Medardus*, Voyez le 3. Tome de Rivet.

Eraſme mourut à Baſle en 1526. âgé de ſoixante & dix ans, & tout le Parnaſſe en fit le deüil.

Voyez à ſon ſujet, outre les Livres que nous avons cités, la 3. partie de la Theologie Pratique d'Hoornebck. La Bibliothéque Belgique de Valerius Andræas. Le 1. Tome des Peintures Morales du P. le Moine Jeſuite. La 3. Relation de Charles Patin. Salmeron, Tome 1. Rivet. Le 3. Tome du Treſor Chronologique. Le 1. Tome de l'Hiſtoire du Lutheraniſme du P. Maimbourg. *Tilenus in Bellarmin. de Chriſto.* Junius, Tome 2. de ſes Oeuvres. Camerarus dans la vie de Melancton. Colomeſius dans ſes Mêlanges Hiſtoriques. Le Livre intitulé Scaligerana, & pluſieurs autres.

Patin dans ſa 177. Lettre, fait une Hi-

ſtoire abregée de la naiſſance & de la vie d'Eraſme. A propos d'Hiſtoire, en voici une aſſez plaiſante qui arriva à Eraſme, & dont il reçût, dit-on, beaucoup de mortification. Il avoit pris la peine de dédier un Livre à un Evêque : Ce Prélat le recevant avec un ſourire mocqueur, fit venir un Libraire pour en eſtimer la relieure & le Livre, qu'il lui paya ſur le champ pour toute récompenſe. Il y a long-tems, dit un Auteur moderne, que les faiſeurs de Dédicaces ſont décriés, & qu'il n'y a plus de Mecenas pour eux. Peu d'Auteurs dans le ſiecle où nous ſommes vivent d'Epîtres dédicatoires.

Franchement aujourd'hui leur fortune eſt petite.
Le feu de la Proſe & des Vers
Ne fait plus bouillir la marmite.

C'étoit autrefois un bon métier, mais il ne vaut plus rien aujourd'hui.

On a beau élever les gens juſques aux nuës, & les faire briller de mille vertus, dont ils ne connoiſſent pas même quelquefois le nom : Ils ſont inſenſibles à cet encens, parce-que ce n'eſt pas la mode qu'on ait ſoin des amis des Muſes.

L'Auteur du Parnaſſe réformé fait parler Pline de cette maniere : *N'y a-t-il pas moyen*

que l'on se défasse à la Cour de la vanité ridicule de certains grands Seigneurs qui cherchent de l'encens par tout ? S'ils étoient bons juges des éloges que l'on fait d'eux, & qu'ils eussent l'esprit de laisser morfandre leurs Panegeristes, ils n'y retourneroient pas deux fois : Mais ils les payent mieux que leurs creanciers, & ils ne voudroient pas pour cent pistoles que Rangouse les eût oubliés dans ses Lettres.

Pline ne tiendroit pas à present un langage de cette maniere. Il y a long-tems que les Grands eux-mêmes, sans que les Auteurs s'en puissent plaindre, ont trouvé l'adresse de ne leur rien donner. Les uns leur disent Apollon vous assiste, comme le dit agréablement Scaron : Les autres leur font civilité, & les reconduisent jusques à la ruë, c'est à dire les mettent hors de chez eux. Il y en a même qui leur rendent encens pour encens. Depuis que les Auteurs font les gueux en Vers & en Prose, l'Epître Liminaire ne passe que pour une estocade, ajoûte le même Scaron : & quand le Mecenas n'a pas eu la force de la parer, il ne regarde plus celui qui la portée, que comme le ravisseur de son bien.

Un Auteur a beau presenter son Livre en soûriant, celui qui le reçoit n'en devient que plus serieux, & l'on en a vû devenir plus

pâles que des morts, à la vûë d'un Ouvrage qui ne leur promettoit pas moins que de les faire vivre éternellement. *Ils ont grand tort ces méchans dédieurs de Livres*, ceſt toûjours Scaron qui parle, *d'aller faire peur à ſes Nobles Seigneurs juſques dans leurs chambres : ils devroient conſiderer que ces Dédicaces qui demandent à qui ne leur doit rien, ont quelque choſe de plus rude qu'un Exploit : & je ne trouve pas étrange que le Mecenas ne prenne pas tant de plaiſir à ſe voir iſſu d'Hector, ou de Sarpedon, qu'il a de regret à l'argent qu'il a donné à M. l'Auteur pour s'habiller comme les autres hommes.* Il s'eſt trouvé même de ces Seigneurs auſquels on a dédié des Livres, qui n'ont pas été quittes pour la peur : il y en a eu qui ſont tombés en pamoiſon & en ſincope, comme celui à qui de Serre preſenta un jour l'un de ces cent Volumes qu'il compoſoit la plûpart du temps ſur le dos de ſon Imprimeur, & dont il fatiguoit le public.

ARTICLE XLVI.

EVANGILE. (ſelon ſaint Mathieu, L') Les Sçavans ſont partagés, pour ſçavoir en quelle Langue ſaint Matthieu a écrit. Les uns ont dit que JESUS-

CHRIST & ſes Diſciples parloient Grec, qui étoit la Langue la plus generale dans l'Empire Romain, d'où ils ont conclu que ſaint Mathieu avoit écrit en Grec. Les autres ont prétendu qu'ils parloient le Caldaïque, & qu'il y avoit un ſi grand nombre de Juifs qui parloient l'Hebreu ou le Caldaïque, qu'ils ont tiré cette autre conſequence, que S. Mathieu avoit écrit ſon Evangile en Hebreu. Pour moi je me range du côté des premiers, en eſtimant que cet Evangile a été écrit en Grec, auſſi bien que l'Epître de ſaint Paul aux Hebreux. Pluſieurs raiſons convaincantes me le perſuadent. Premierement, que la Langue Grecque n'étoit point alors inconnuë aux Juifs. Secondement, que les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Jacques, qui adreſſoient leurs Epîtres aux Hebreux, écrivoient en Grec : Et en troiſiéme lieu, que les mots Hebreux qui s'y rencontrent y ſont en même tems interpretés.

Par exemple, au ch. 1. v. 23. il eſt dit *Une Vierge concevra, & elle enfantera un fils à qui on donnera le nom d'Emanuël ; c'eſt à dire Dieu avec nous.* Au chap. 27. v. 33. *Et étant arrivés au lieu apellé Golgata, c'eſt à dire le lieu du Calvaire.* Et plus-bas, *& ſur la neuviéme heure Jeſus jetta un grand cri, en diſant Eli, Eli, Lamma ſa-*

bachthani; c'eſt à dire mon Dieu, mon Dieu pourquoi m'avez-vous abandonné? Car ſi cette Evangile avoit été originairement écrite en Hebreu, ces explications des mots Hebreu ne ſe trouveroient pas ainſi en divers Textes : il eſt à croire que JESUS-CHRIST a voulu que le Nouveau Teſtament fut écrit en Grec. 1. Parce-que l'Egliſe n'étoit plus renfermée dans les bornes de la Judée, mais répanduë par tout le monde. 2. Parce-qu'elle devoit confondre l'Idolatrie des Gentils, & la Philoſophie des Grecs.

Le Cardinal Cajetan écrivant ſur ſaint Matthieu, prouve tres-bien que ſon Evangile n'a point été écrit en Hebreu. Je me range volontiers du côté de ceux qui diſent qu'on ne doit point avoir égard à ce que dit Origenes en expliquant le Pſeaume 1. & qui eſt rapporté par Euſebe ch. 25. du 6. liv. de ſon Hiſtoire de l'Egliſe, ſçavoir que cet Evangile a été écrit en Hebreu en faveur des Juifs convertis à la Foi.

Au reſte, je ne fais pas grand cas des exemplaires Hebreux de cet Evangile, que quelques-uns conſervent curieuſement, & qu'ils montrent comme une rareté; parceque je les crois ſuppoſés.

ARTICLE XLVII.

EUSEBE. Consacré Evêque de Césarée en 313. ou 314. après la mort d'Agapius, est un des plus anciens Ecrivains que nous ayons des affaires Ecclesiastiques, & celui de tous qui nous a laissé une Histoire plus suivie ; mais qui n'est pas, dit-on, des plus fidéles, parce-qu'il fait souvent dire aux anciens des choses ausquelles ils n'ont jamais pensé.

Comme il se rangea d'abord du parti des Ariens, il a passé dans l'esprit de plusieurs pour heretique. Les Sçavans sont pourtant extrémement partagés sur cette question de fait : Les uns, comme *S. Athanase*, *Eustathe* d'Antioche, *Marcel* d'Ancyre, *saint Epiphane*, *saint Hilaire*, *saint Jerôme*, *Antipater* de Bostre, presque tous les Auteurs Grecs qui ont vécu après le Concile de Nicée; le P. Petau, Baronius, M. le Clerc, & plusieurs autres ont été pour l'affirmative : Les autres, comme *Socrate*, *Theodoret*, *Gelase* de Cysique, parmi les Anciens; H. de Valois, R. Montaigu, G. Bullus, & autres parmi les Modernes ont soûtenu la négative. Il y en a eu même qui l'ont mis au rang des Saints.

M. le Président Cousin dans la Préface

qu'il a mise au devant de la Traduction de son Histoire Ecclesiastique, tâchant de le justifier de l'accusation d'heresie, dit qu'il y a dans le Breviaire de Limoges trois Leçons en son honneur, & une Collecte par laquelle on invoque son intercession ; & attaque rudement Baronius qui l'a dégradé du rang des Saints, & l'a fait effacer du Martyrologe, sous prétexte qu'il n'abandonna jamais l'Arianisme : Il soûtient au contraire de toute sa force que c'est un outrage que l'on fait à sa memoire.

Le P. Possevin dans son Apparat marque ceux qui l'ont regardé comme Saint ; mais apparemment qu'il ne l'a pas crû lui-même de ce nombre, puis-qu'il note ses erreurs contre la Divinité de JESUS-CHRIST, releve ses mensonges, ses flatteries & ses fautes dans l'Histoire.

M. Dupin dans sa Bibliotheque Ecclesiastique ne le condamne pas absolument, mais aussi il n'en fait pas un jugement avantageux.

M. le Clerc qui a donné un abregé de la vie d'Eusebe, dans le Tome 10. de sa Bibliotheque Universelle, dit *qu'il fut toûjours du parti des Arriens* : & sur ce que les Défenseurs de cet ancien Historien ont avancé, qu'après avoir fait quelque difficulté d'admettre le terme de *Consub-*

ſtantiel, il ſouſcrivit pourtant de bonne grace au Concile de Nicée où la doctrine d'Arius fut proſcrite ; il ajoûte que *c'étoit un homme adroit qui ne faiſoit pas ſcrupule de ſouſcrire à des termes qui ne lui plaiſoient pas, pourvû qu'il les pût expliquer en un ſens conforme à ſa penſée, quoi-que peu conforme à celle de ceux qui les établiſſoient.*

M. Couſin, dans l'endroit que nous avons déja cité, parle d'un Ecrivain moderne, recommandable par ſa pieté & par ſa ſuffiſance, qui a écrit que *ce ne fut que par le principe d'un intéreſt humain, & que pour s'accommoder au temps, qu'Euſebe ſouſcrivit la Confeſſion de Foi du Concile de Nicée ; comme un ſaint Evêque lui reprocha quelque temps après dans une autre occaſion, que pour ſe tirer d'embaras il avoit ſacrifié aux idoles.*

M. Fleuri, dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, dit que ce qu'Euſebe écrit contre Marcel eſt aſſez ortodoxe. *Il eſt dangereux*, dit cet Ancien, *de dire ſimplement que le Fils a été tiré du neant comme les autres productions ; car autre eſt la generation du Fils, autre la creation faite par le Fils.* Et qu'on peut expliquer favorablement « la plûpart de ſes expreſſions, ſi l'on conſidere que de ſon temps, quoi-que la «

„ Doctrine de l'Egliſe fut certaine, ſon „ langage ſur le Miſtere ſi ſublime n'étoit „ pas encore formé.

M. Cave ſçavant Anglois, dans la 1. Partie de ſon *Hiſtoria litteraria*, avoit entrepris de prouver l'ortodoxie d'Euſebe contre ſes ennemis; mais comme M. le Clerc l'avoit attaqué là-deſſus, il poſe dans la 2. Partie qu'il a donnée depuis peu au public cinq Theſes, qui contiennent la doctrine de la Divinité éternelle du Fils de Dieu, telle que l'ont enſeignée les Peres du Concile de Nicée, & tous les Docteurs ortodoxes qui ſont venus après eux. Appuye ces Théſes des témoignages de ces Docteurs, explique la doctrine contraire des Ariens, & cite divers paſſages d'Euſebe, où il ſemble qu'il a enſeigné la doctrine des Ortodoxes. Mais parce-qu'on trouve dans le même Auteur quelques endroits qui paroiſſent favoriſer l'Arianiſme, il établit deux principes, à la faveur deſquels on peut prendre ces endroits d'Euſebe dans un ſens orthodoxe. Le premier eſt *que dans les Perſonnes de la tres-Sainte Trinité, le Pere doit être conſideré comme la ſource & l'origine de la Divinité, d'où le Fils & le Saint-Eſprit tirent leur être, au lieu que le Pere ne le tire d'aucun.* Le ſecond eſt *que ſi l'on trouve dans les Ecrits des Peres*

quelques endroits qui semblent faire le Fils moindre ou inferieur au Pere, il faut les rapporter à la subordination du Fils au Pere, ou à son issuë du Pere pour créer le monde, ou enfin à l'œconomie de l'Incarnation.

Tout cela fait voir que la question de l'ortodoxie d'Eusebe est fort problematique, puis-que tant de grands Hommes anciens & modernes se sont partagés sur ce sujet.

Un Sçavant *Anton. Vandale* dans son Livre intitulé *de oraculis Ethnicorum dissert. duæ*, dit qu'Eusebe n'est point fidéle dans ce qu'il rapporte, & montre entre-autre chose que Porphire n'a point dit ce qu'il lui fait dire de sa pure libéralité au sujet du silence des oracles à la Naissance de Jesus-Christ.

M. Dodvvel dans ses additions aux Ouvrages de M. Pearson, dit qu'Eusebe n'étoit pas fort versé dans l'Histoire de la partie Occidentale de l'Empire Romain. Mais comme on a reproché à Eusebe de contredire dans son Histoire sa Chronologie, il croit que la difference qu'il y a entre ces deux Ouvrages doit être attribuée aux Copistes, &c.

On a attribué à Eusebe beaucoup d'Ouvrages: Si vous étiez d'humeur d'en sça-

voir la ſubſtance, vous pourriez voir le Cathalogue qu'en a donné M. le Clerc dans le 10. Tome de ſa Bibliothéque Univerſelle.

Voyez auſſi au ſujet d'Euſebe, outre les Auteurs que nous avons cités, Tritheme. Salmeron. Sixte de Sienne, Livre 4. de ſa Bibliothéque. Sandius, Livre 1. de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique. La Bibliothéque Theologique des Anglois. Les Centuriateurs de Magdebourg dans leur Préface, & dans la Centurie 4. Baronius, &c. M. de Spanheim fils dans ſon *Epitom. ad Hiſtor. Nov. Teſtam.* en parle aſſez favorablement.

ARTICLE XLVIII.

FRA-PAOLO. (Le Pere Paul) Le commerce des Lettres qu'il entretenoit avec M. du Pleſſi-Mornai, Deodati, & pluſieurs autres Proteſtans, fut le grand obſtacle qui parut lors-qu'on propoſa à Rome de l'élever au Cardinalat.

M. Deodati m'a aſſuré que Fra-Paolo lui avoit dit qu'il étoit Auteur de la Rélation de ce qui ſe paſſa en 1606. entre Paul V. & la République de Veniſe: & que pendant la contéſtation, il faiſoit des conſultations contre le Pape. Je ne ſçai pas,

si cela est vrai ; mais je suis certain qu'elles n'ont jamais été imprimées.

Vous sçavez que M. Amelote de la Houssaye a fait aussi une Rélation sur le même sujet ; mais elle differe de celle de Fra-Paolo, en ce qu'il ne rapporte pas comme ce Pere, que le Nonce parlant de sa Sainteté, disoit *Dominus noster* & ôtoit son chapeau, mais qu'il ne l'ôtoit point en parlant de JESUS-CHRIST, quoi-qu'il dit aussi *Dominus noster*. Il y a encore quelqu'autres circonstances que l'on a omises dans cette derniere Relation, laquelle du reste est parfaitement bien écrite.

Le P. Maimbourg dans son Histoire du Lutheranisme se déchaîne fort & souvent contre Fra-Paolo ; mais comme il paroît plus de passion que de raison dans ce qu'il écrit à ce sujet, on en a fait peu de cas.

Le Cardinal Pallavicin dit qu'on ne voit aucune marque de devotion dans les Ouvrages de Fra-Paolo. *In quest' Huomo trattando materie si pie, non si trova mai una stilla di tenerezza verso Dio, una Scintilla di devozione, un zelo di carità ; ma solo il zelo rabbioso de satirici.* Ces dernieres paroles sont un peu fortes : Cependant, dit l'Auteur des nouvelles Lettres de la Critique generale de l'Histoire du Calviniste de M. Maimbourg, Lettre 19.

„ cherche l'éloge. Certes il n'appartient „ qu'au Cardinal de faire des Hiſtoires, „ & quand on en voit la fin, le Lecteur a „ ſujet de s'écrier, comme fit Diogène „ au bout d'un Livre ennuyeux : *Ah! je „ vois terre.*

ARTICLE XLIX.

GODEAU (Monſieur, Evêque & Seigneur de Vence.) C'étoit au ſentiment de tous les Sçavans un tres-habile homme. Il nous a laiſſé de tres-bons Ouvrages. Ses Eloges des Empereurs & des Evêques ſont à mon avis des Pieces incomparables.

Il a fait en Vers & en Proſe la vie de ſaint Paul : Mais à propos de cette Piece; dès qu'elle fut imprimée en Vers, M. Godeau en fit preſent à M. Daillé, qui étoit ſon ami, & à qui il faiſoit voir tout ce qu'il compoſoit. Comme ce Poëme eſt aſſez court, M. Daillé le lût en ſa preſence : & lors-qu'il vint à l'endroit dont il eſt parlé au 23. des Actes des Apôtres, il ſourit ſur la maniere avec laquelle M. Godeau décrivoit ſaint Paul attendant dans l'antichambre du Souverain Sacrificateur, & s'amuſant à regarder des tableaux qui y étoient. M. Godeau s'étant apperçû que M. Daillé ſoûrioit, il lui en demanda la rai-

raiſon : Surquoi M. Daillé lui répondit, *Vous, Monſieur, qui avez ſi bien fait l'Hiſtoire de l'Egliſe, & qui la poſſedez ſi bien, y avez-vous lû que les Juifs, depuis le retour de la captivité, ayent eu des tableaux chez eux.* M. Godeau ayant reconnu ſa mépriſe la corrigea ſur le champ, & remercia M. Daillé de ſa remarque : de ſorte que dans la ſeconde Edition de cette Vie, ſaint Paul ne conſidere plus les tableaux du Souverain Sacrificateur.

Le premier Tome de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique eſt aſſez fidéle ; mais les ſuivans ne ſont pas de même : Car on dit que le Cardinal Grimaldi paſſant un jour par ſon Evêché, lui ayant dit qu'il le tenoit pour heretique, parce qu'il parloit trop hardiment contre l'Egliſe ; & l'ayant même menacé d'en avertir le Pape auſſi-tôt qu'il ſeroit de retour à Rome, M. Godeau devint plus réſervé, moins ſincere, & plus paſſionné dans les autres Tomes. J'ai appris cette particularité de M. Broyer Docteur de Sorbonne & Chanoine de Verdun, qui diſoit la bien ſçavoir.

M. Simon dans ſon Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, accuſe M. Godeau d'avoir trop pris de liberté dans ſa Verſion du Nouveau Teſtament, d'avoir determiné le ſens en pluſieurs endroits où il ne l'étoit

point, en ajoûtant divers mots qui ne sont pas dans l'Original ; & enfin qu'il n'avoit pas les qualités necessaires pour réüssir dans cet Ouvrage.

ARTICLE L.

HILAIRE. (Saint). L'Auteur du *Perronniana* ne fait point d'état des Ecrits de saint Hilaire ; mais M. Herman dans le 2. Tome de la vie de saint Athanase lui est plus favorable. Il fait son éloge, estime son érudition, & loüe sa conversion. Vous sçavez qu'il se convertit du Paganisme par les fausſetés grossieres qu'il y découvrit. Il fut un des plus ardens défenseurs de l'Afrique. Le Journal de Saint-Amour marque qu'étant allé à Constantinople, & ne voïant point de plus sûr moyen de défendre l'Afrique, qui étoit dans un danger extréme, que de faire en sorte que ses adversaires entrassent en conference avec lui ; il presenta à l'Empereur trois Requêtes pour les y obliger.

On voit dans l'Indice, Tome 1. de Jansenius Evêque d'Ypre, que saint Hilaire s'opposa aux Semipelagiens, qui commençoient à s'introduire en France ; qu'il informa saint Augustin de leurs Dogmes par deux Lettres, dont l'une est perduë ou en-

cote cachée. Qu'il alla à Rome avec Prosper, pour informer le Pape Celestin, des Dogmes de ceux de Marseille.

Saint Jerôme l'apelloit le Rhône de l'Eloquence Latine. *Il arrête*, dit M. du Pin, parlant de saint Hilaire, Tome 2. de sa Bibliothéque Ecclesiastique, *le consentement, enleve l'esprit par la force de ses expressions, il frape, il abat, il paroît par tout un rigide censeur, & parle aux Puissances avec une liberté sans égale.* Oüi, disoit-il, à Constance avec un peu trop d'emportement, « vous êtes un Tyran, non pas à l'égard « des choses du monde, mais à l'égard de « la Religion. Vous combattez contre « Dieu, & vous mettez vos armées en « campagne pour épouventer l'Eglise. « Sous Decius, sous Diocletien nous eus- « sions combattu hardiment contre des en- « nemis déclarés, & souffert constamment « des persecutions publiques; mais main- « tenant nous combattons contre un perse- « cuteur qui nous fait bonne mine, & qui « tourmente l'Eglise en feignant de lui « vouloir faire du bien. »

Cependant on trouve dans ses Ecrits des obscuritez, des termes barbares & des erreurs intolerables. Il a crû, par exemple, que les ames sont corporelles. Que la prédestination se faisoit suivant les merites, &

que la Divinité de JESUS-CHRIST a été séparée de son Humanité dans le temps de sa Mort.

Pour répondre aux objections que les Ariens tiroient des passages de l'Ecriture, qui prouvent que JESUS-CHRIST a été sujet à la crainte, à la tristesse & à la douleur : il est tombé dans un sentiment qui fait de l'Humanité de nôtre Sauveur un fantôme. Il soûtient que JESUS-CHRIST n'a point eu de veritable crainte : que son Corps n'avoit point ressenti de douleur, quoi-qu'il eut reçû les blessures & les impressions qui la causent ; mais qu'il a seulement representé ces passions en lui, semblable au feu, à l'air, à l'eau que l'on transperce avec un dard ; le dard fait son effet de transpercer, mais la nature de l'eau, du feu ou de l'air ne sentent rien.

Pour expliquer ce que le Fils de Dieu dit de lui-même, qu'il ignoroit le jour du Jugement : il dit que cela ne se doit pas entendre à la lettre, comme si JESUS-CHRIST eut ignoré effectivement ce Jour ; mais en ce sens qu'il ne le sçavoit pas pour le dire aux hommes, &c.

M. Simon dans son *Histoire des principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, dit que saint Hilaire est trop étendu. Qu'il ne sçavoit pas la Langue Hebraïque:

Qu'il vouloit que dans l'explication de l'Ecriture on ſuivit le ſens le plus ſimple & le plus naturel, étant perſuadé que la plûpart des Hereſies tiroient leur origine des explications trop ſubtiles.

Il met les Livres de Judith & de Tobie au nombre des Canoniques, afin, dit-il, que leur nombre réponde aux Lettres des Grecs & des Latins qui ſont vingt-quatre.

Il ne faut pas au reſte confondre après *Eraſme*, & quelques-autres, cet Evêque avec *Hilaire* Diacre de Rome qui étoit de la Secte des Luciferiens.

ARTICLE LI.

HOBBES. (Thomas) Il parut dans le monde par ſa Traduction de Thucidide en Anglois. *C'eſt*, dit l'Auteur de l'Examen du Livre de la réünion, *un tres-mauvais Ecrivain.* Il étoit pourtant bon Phiſicien.

Les troubles d'Angleterre & les malheurs du Roi Charles I. l'obligerent de ſe retirer en France; il y enſeigna les Mathematiques à Paris, & y compoſa un Livre intitulé *Leviathan*, lequel fit d'abord aſſez de bruit.

Voëtius dans ſa Bibliotheque dit que Hobbes eſt un Auteur qui debite des ma-

ximes dangereuſes dans ſa Politique. Le même dans ſa 1. Part. de ſa *Polit. Eccleſiaſt.* deſaprouve fort ſon *Leviathan*, en ce qu'il attribuë aux Princes & aux Magiſtrats la puiſſance de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens. En effet le but principal de Hobbes étoit d'étendre le pouvoir des Rois ſur le temporel & le ſpirituel contre les Sedítieux & les Fanatiques ; ce qui lui a fait dire bien des choſes qui ne s'accordent pas avec le repos de la ſocieté civile, ni avec la Religion Chrétienne.

L'Auteur de la Lettre qui a pour titre *de la neceſſité de la R. P.* & qui eſt inſerée dans le Tome xi. de la Bibliotheque Univerſelle, dit, parlant de Hobbes : Qu'il ne s'eſt jamais plû à lire les Auteurs qui ont la réputation de ce Philoſophe; le peu d'experience qu'il a du monde l'ayant, dit-il, convaincu par pluſieurs exemples, que ceux qui mépriſent la Religion ſont d'ordinaire des eſprits mal faits, fort ignorans dans l'Hiſtoire & dans la Morale, & que tout leur ſçavoir conſiſte en quelques ſubtilités Metaphiſiques, qu'on tourne comme l'on veut, & qui ſervent ſouvent à démontrer le pour & le contre. Et il s'étonne qu'un homme comme Hobbes ait été honoré de la bien-veillance de deux Rois. *J'avouë*, continuë-t-il, *qu'il a quelque cho-*

l'attachant, & qui peut séduire une ima-
nation foible : Un tour un peu obscur, mais
& serré, des metaphores hardies, des
sons recherchées & qui surprennent,
ec quoi il attaque des opinions communes
n air fier & insultant. Mais quand on
examine de près, on voit un Auteur qui
nbarasse, & qui quitte à tout moment son
et principal, pour proposer quelque maxi-
tyrannique ou quelque objection contre
mmortalité de l'ame. La comparaison des
rits folets, & du Clergé, est plus digne
n Comedien que d'un Philosophe.

Le Roi d'Angleterre disoit, *qu'il se*
voit d'Hobbes comme on fait des ours
r exercer les dogues au combat.

Le P. Rapin dans ses Réflexions sur la
ysique, en parle un peu plus avantageu-
ment, cependant après avoir dit qu'il est
des plus hardis Epicuriens des derniers
cles, & qu'il suit en tout les principes
Epicure sans rien ménager, il ajoûte,
il a mal raisonné en tout ce qui regarde
tendement, & ses operations principales
t il attribuë le principe aux Phantômes
à l'imagination.

l est mort en 1679. âgé de 91. ans.

Vous pouvez voir le portrait qu'en fait
ëtius dans la 4. Partie de ses Disputes
cologiques. Voyez aussi à son sujet la

Bibliothéque des Anglois. Le Livre de Richard Cumberland *de Legibus Naturæ* page 209. &c.

ARTICLE LII.

HOMERE. Jamais Auteur ne fut tant repris, ni tant estimé que lui ; c'est une pensée de M. de la Mote le Vayer dans son Traité de la lecture des Livres.

En effet l'Auteur du Berger extravagant dit qu'il ne faut que lire l'Iliade & l'Odissée d'Homere, pour trouver toutes les sottises qui se peuvent imaginer ramassées ensemble. Et trouve étrange qu'encore que le nom de l'Iliade semble promettre un entier récit du siege d'*Ilium*, qui est une forteresse que l'on prend pour toute la Ville, Homere n'en met ni le commencement ni la fin : Que dans l'Odissée, Ulisse dont les travaux y sont décrits, est un homme si niais, qu'entendant chanter les combats de Troyes, au récit desquels il devoit se réjoüir ; il pleure, fait des sots contes avec son porcher, va demander l'aumône chez sa femme, & se bat contre un maître gueux. *On voit bien*, dit-il, *qu'Homere qui est l'Auteur de toutes ces impertinences, n'étoit qu'un vieleur, qui demandoit son pain de porte en porte, & qui vouloit dé-*

décrire une partie de ſa gueuſerie ſous le nom d'un Prince.

Boiſrobert dans ſon Livre de *la guerre des Auteurs*, raille Homere. Cottar dans ſon Apologie pour Voiture, dit qu'Homere a fait tort à Paris en l'apelant *le mari de la belle Helene*, & en rend pluſieurs raiſons.

L'Auteur de la Piece intitulée *Obſervation ſur les deux Poëmes*, faiſant l'éloge d'Homere, ne peut neanmoins ſe diſpenſer de faire remarquer pluſieurs choſes qui ſont choquantes. Par exemple, de ce qu'il fait de Thelemaque un grand enfant qu'une gouvernante méne par la liziere. Qu'il occupe Thetis à chaſſer des mouches, qu'il repreſente Uliſſe qui eſt ſon ſage, enyvré par les Pheatiens, courir après Calipſo qui étoit une proſtituée, & après Circé qui étoit une magicienne, & ſe battre contre Irus qui étoit un gueux. Et enfin il condamne ſes comparaiſons ridicules, & marque ſes fautes de jugement.

M. Perrault dans ſon Livre intitulé *Parallelle des Anciens & des Modernes, &c.* parlant d'Homere, après avoir dit que pluſieurs ont douté qu'il y ait jamais eu d'Auteur de ce nom, ajoûte qu'il y a dans les Poëmes qu'on attribuë à ce Poëte des

choſes qui l'aviliſſent extrémement, comme de voir des Heros qui ſont eux-mêmes la cuiſine, & des Princeſſes qui vont laver la leſſive. D'entendre *Neſtor* avec ſon éloquence *emmiellée* dire à Agamemnon & à Achylle, *qu'il avoit vû des gens qui valoient mieux qu'eux*; & à Agamemnon en particulier, qu'*Achylle eſt plus vaillant que lui*. Qui peut ſupporter, dit-il, Achylle, traitant Agamemnon *d'yvrogne, d'impudent*, l'appelant *Sac à vin*, & *viſage de chien*? Il n'eſt pas poſſible que des Rois & des grands Capitaines ayent jamais été ſi brutaux que d'en uſer ainſi. Quoi-qu'il avouë que le caractere qu'Homere donne à ſes perſonnages ſont pour la plûpart tres-beaux & tres-bien gardés dans tout l'Ouvrage; cependant il ne peut ſe diſpenſer de faire remarquer que celui d'Achylle qui eſt le principal paroît mal-entendu, le Poëte le faiſant colere, inexorable, emporté, ſe mocquant des Loix, & croyant avoir droit de s'emparer de tout par la force des armes. Que celui d'Ulyſſe eſt ſi mal marqué, qu'on doute encore s'il en veut faire un homme de bien ou un fripon. Que les penſées de ce Poëte ſont ſi remplies de pauvretés, qu'on y voit *Junon* craignant que *Jupiter* ſon mari ne la batte; & le tonnerre, qui ſont effectivement les coups qu'il lui donne. On y voit *Menelas* aſſez

benêt, pour ſouhaiter ardemment de venger les douleurs & les gemiſſemens d'Helene ſa femme, toute infidéle qu'elle eſt. Et enfin qu'on y trouve des comparaiſons de la derniere baſſeſſe. Par exemple, dans l'Odiſſée, il compare Ulyſſe, qui ſe tourne dans ſon lit ſans pouvoir ſommeiller, à un boudin qui rôtit ſur le gril, &c.

M. D. le Clerc dans ſon Livre intitulé *Orationes, Computus Eccleſiaſticis & Poëmata*, &c. remarquant les principaux défauts d'Homere, ſe mocque des Epithetes de ce Poëte, & des occupations qu'il donne à ſes Héros. Homere, dit-il, apelle « à tout moment Achile *vîte à la courſe*, « même lors-qu'il le repreſente pleurant, « faiſant la cuiſine, mangeant & bûvant, « dormant, &c. Patrocle, *homme égal* « *aux Dieux*, allume le feu, & tourne la « broche comme un garçon de cuiſine. Le « *divin Eumée*, & le *divin Philetie*, gar- « doient les pourceaux & les vaches du « ſage Ulyſſe, qui leur donne de la divi- « nité à chaque vers, &c. «

Horace a dit qu'Homere dormoit quelquefois. D'autres lui ont reproché qu'il s'eſt abaiſſé juſqu'à faire le mauvais plaiſant, &c.

Mais ſi Homere a eu des cenſeurs il a eu auſſi des admirateurs. S'il a fait des fautes,

ce ne ſont que de petits nuages qui ne peuvent obſcurcir ſa gloire. Ses negligences, dit M. de Longepierre, ont leurs agrémens : comme il y a moins d'art, on y ſent plus la nature.

Alexandre diſoit qu'il eut mieux aimé être le Thereſite d'Homere, que l'Achylle d'un autre.

Socrate remarquant dans Platon de la diſpoſition à l'étude, lui conſeilla d'abord de lire Homere : & ce fut par cette lecture que Platon ſe forma l'eſprit à concevoir & à bien dire les choſes. C'étoit alors une maxime reçûë parmi les Gens de Lettres, qu'on ne pouvoit devenir ſçavant ſans lire Homere, ni le lire ſans l'aimer.

Dion diſoit qu'Homere eſt le commencement, le milieu, & la fin : Qu'il eſt utile à tous, aux jeunes gens, aux hommes faits, aux vieillards ; & qu'il leur communique à tous autant d'avantage que chacun en peut recevoir.

Jean Caleſus dit qu'Homere ne merite pas ſeulement le titre de Poëte, mais d'un Philoſophe, ou de maître des Philoſophes : Que c'eſt un Ocean de bons conſeils, de raiſons, de diſcours, de vertus.

Le ſçavant Victorius marque le même reſpect pour Homere.

L'illuſtre M. Dacier dit que les imagi-

nations d'Homere sont nobles, ſes penſées toûjours ſolides, ſes comparaiſons juſtes & naturelles, & ſes deſcriptions merveilleuſes. Il ajoûte que toutes les Divinités qu'Homere introduit ſont allegoriques : qu'il en parle ou comme Poëte Theologien, & qu'alors il n'en dit rien qui ne ſoit bon ; quoiqu'il leur attribuë des paſſions, comme l'Ecriture en attribuë au vrai Dieu. Ou comme Poëte Phyſicien : & alors il fait des Dieux des cauſes naturelles, & leur donne des mœurs, des diſcours, & des actions conformes à la nature des choſes qui repreſentent ces Divinités. Ou enfin comme Poëte Moral, qui fait des Dieux de nos vertus & de nos vices, &c.

L'Auteur du Journal des Sçavans du 21. d'Aouſt 1684. dit qu'il faut ou que ceux qui trouvent aujourd'hui mille défauts dans les œuvres d'Homere, ayent un bien méchant goût, ou que l'Antiquité ſe ſoit bien trompée, lors-que le regardant comme le Prince des Poëtes, elle lui a érigé des Statuës, élevé des Temples, dreſſé des Autels, offert des Sacrifices, & fait frapper des médailles. Parmi les Chrétiens même il s'eſt trouvé une ſecte d'heretiques, qui eſt celle des Carpocratiens, qui adoroit, & qui encenſoit ſon image.

Quoi-qu'il en ſoit, il eſt certain qu'Ho-

mere dit les choſes d'une maniere élevée, abondante & agreable. Que ſes moindres paroles ont ſervi de déciſion & de raiſonnement aux Juriſconſultes, & qu'un de ſes Vers a diſpoſé d'un Etat, & donné un frain à la licence d'un peuple mutiné.

ARTICLE LIII.

HORNBECK. Etoit un homme bien rude, ſi ce qu'on en rapporte eſt vrai. On dit qu'un jour M. Desmareſts l'ayant rencontré dans la Boutique d'un Libraire à la Haye, & lui ayant fait compliment, il lui répondit: *Si ſis Mareſium, vale, & pacem cum tuis Collegis cole*, & le quitta bruſquement, faiſant alluſion au differend qui étoit entre M. Desmareſts & M. Rivet. Et que M. Desmareſts lui repliqua ſur le champ *Pacem cum Collegis colui & ſemper colam.*

ARTICLE LIV.

HOSIUS ou OSIUS, Evêque de Cordouë, vivoit du temps de Maximien & de Diocletien, & fut expoſé à leurs perſecutions.

Le Sueur dans ſon Hiſt. Eccleſiaſtique ſur l'an 303. dit que c'eſt de lui dont l'Hiſtoire Eccleſiaſtique parle ſi ſouvent. Ce

n'eſt donc point du Cardinal *Hoſſius* Polonois qui a vêcu au ſeiziéme ſiécle, qu'elle entend parler, comme quelques-uns l'ont prétendu. Ce dernier a fortement écrit contre les Proteſtans. On l'apeloit *le Dieu des Polonois*. La Foi Orthodoxe & la Foi Hoſienne étoit la même choſe.

ARTICLE LV.

JEROME. (Saint) L'Auteur du Scaligerana, au mot *Hieronimus* traite tresmal cet ancien Pere. Scaliger lui-même dans ſes Animadverſions ſur Euſebe le reprend ſur ce qu'il dit des Herodiens.

Baronius qui dans le 4. Tome de ſes Annales fait ſaint Jerôme plus grand que ſaint Auguſtin, parce-qu'il étoit plus âgé, qu'il avoit été Chrétien dès ſon enfance, qu'il ſçavoit les Langues, & qu'il n'avoit jamais été heretique. Baronius, dis-je, qui dans ſon Martyrologe ſur le 30. Septembre montre la fauſſeté de pluſieurs choſes attribuées à ſaint Jerôme. Ce même Baronius dans ſes Annales ſur l'an 47. réfute ſaint Jerôme par ſaint Jerôme lui-même.

M. Godeau qui fait ſon éloge dans le 3. Tome de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, dit que ſaint Jerôme montre dans le 1. Tome

de cette même Hiſtoire, en quoi cet ancien Docteur eſt récuſable, parle des Livres qui ont offenſé pluſieurs Orthodoxes, dit qu'il *avoit un ſtile piquant*, & fait voir la fauſſeté de ſon Cardinalat.

M. de Sponde Abreviateur de Baronius nie auſſi que ſaint Jerôme ait été Cardinal.

M. Dupin dans ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique, dit qu'il avoit un genie chaud & vehement, & qu'il terraſſoit ſes adverſaires par de piquantes railleries.

Ruffin fut le plus importun de ſes ennemis, il le blama de la hardieſſe qu'il prenoit de donner à l'Egliſe une autre verſion que celle des Septante. Il l'accuſa d'avoir donné dans les erreurs d'Origéne; d'être médiſant, & de reprendre les Ouvrages des autres par des motifs d'envie.

Saint Auguſtin qui l'a blâmé en particulier, & qui a fait voir qu'il s'étoit trompé en prenant le *Kikajon* de *Jonas* pour du *Lierre*, au lieu que c'étoit une *Courge*; ne fut pas à couvert de ſon humeur chagrine. Saint Jerôme l'accuſa de vouloir chercher de la gloire en attaquant de grands Hommes, l'avertit d'apprendre à meſurer ſes forces, & lui fit connoître qu'il ne l'eſtimoit pas aſſez pour le juger digne de ſa colere.

Il faut demeurer d'accord qu'il étoit le plus ſçavant de tous les Peres, & le plus verſé dans la critique & dans les Langues; il y a parmi ſes Ecrits beaucoup d'Epitres qui ſont autant de conſeils & d'inſtructions tres-utiles.

Quelque habile qu'ait été ſaint Jerôme il faut convenir qu'il avoit des ſentimens un peu particuliers : il condamnoit, par exemple, les ſecondes noces, ſoûtenant qu'elles étoient plûtôt tolerées que permiſes. Il enſeignoit que les bons Anges peuvent pecher; qu'ils ont été avant la creation du monde, & que JESUS-CHRIST eſt mort pour eux; que les Aſtres étoient animés; que le monde ne devoit durer que mille ans; que la providence particuliere de Dieu ne s'étend que ſur les hommes; que Dieu n'a pas une connoiſſance diſtincte; que tous les Chrétiens, morts Chrétiens ſeroient ſauvés. Il condamnoit tous les ſermens : défendoit de payer le tribut à un Prince infidéle. Il croyoit que JESUS-CHRIST n'a pas craint la mort, & qu'il n'a été ſujet à aucune paſſion. Et enfin il dit dans ſa Préface ſur Ozée qu'aucune femme ne reſſuſcitera dans ſon ſexe, mais que toutes ſeront changées en hommes. Avant lui Tertullien avoit avancé cette derniere propoſition, & le Docteur ſubtil

Scot, qui eſt de la même opinion, en excepte ſeulement la Vierge.

Heinſius ſur les *Coloſſ.* & dans les *Prolegom.* de ſes *Exercit. ſacrées* reprend ſaint Jerôme de ce qu'il blâme le langage de ſaint Paul.

Le Sueur Tome 3. de ſon Hiſtoire trouve étrange que ſaint Jerôme ait accuſé ſaint Paul de diſſimulation. Il fait en cet endroit la critique de ſes Oeuvres, & marque ſes défauts.

Ribera ſur Michée & les petits Prophetes. Pererius ſur la Geneſe. F. de Muis *in variis ſacris.* Abbot, & pluſieurs autres diſent que ſaint Jerôme avance des opinions fauſſes, taiſant les noms des Auteurs, & les produiſant comme ſiennes ſans les condamner.

Il eſt dit poſitivement dans le 1. Tome de *Janſenii Auguſtinus*, que ſaint Jerôme étoit demi-Pelagien. M. Huet *in Origenianis* prouve que ſaint Jerôme étoit Origeniſte.

Du Moulin dans ſon Livre de la Penitence : Grotius ſur ſaint Mathieu : La Roque Hiſt. de l'Euch. Jean Meiſner ſur Salomon : Alphonſus de Caſtro contre les hereſies : Toſtat ſur la Geneſe : Bellarmin en ſes Oeuvres : Cottelier en ſes Notes ſur les Conſtitutions Apoſtoliques : Daillé

dans ſon Livre de l'Emploi des Peres : Druſius en divers endroits de ſes Oeuvres : Eraſme dans ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament : Aubery dans ſon Traité de la Dignité de Cardinal : Vigner dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe, &c. marquent diverſes erreurs de ſaint Jerôme, & le traitent ſouvent tres-mal.

Le Miniſtre Jurieu dans le 1. Tome de ſes Préjugés, dit que ſaint Jerôme étoit aſſûrément le meilleur Interpréte de ſon temps. On lui a pourtant reproché pluſieurs fautes dans ſa Traduction, comme d'avoir traduit en Abdias v. 20. *Beſapharad*, qui ſignifie proprement *en Sepharad*, par *au Boſphore*.

Marianus Victor en la vie de ſaint Jerôme dit que cet ancien Docteur s'étoit fait à Rome une Bibliotheque avec beaucoup de travail.

Saint Jerôme a beaucoup écrit ; mais tout ce qu'on lui attribuë n'eſt pas de lui.

Raynoldus en ſon Colloque avec *Harris* dit que des neuf volumes qu'on attribuë à ſaint Jerôme, il y en a trois qui ne ſont pas de lui. Canus, Liv. XI. dit que le Livre de la naiſſance de la Vierge lui eſt fauſſement attribué. Les Commentaires ſur les Epîtres, ſelon Cottelier, ne ſont pas de lui ; non plus que les Prologues qui ſont

au devant de chaque Livre du Nouveau Testament, comme M. Simon l'a fait voir dans son Histoire critique des Versions. Erasme dans ses Notes sur le Nouveau Testament est du même sentiment. Si l'on en croit *Vetera Analecta*, Tome 1. l'Epître à *Demetrius*, qui commence par *Si summa*: celle à *Titatius*: celle à *Occeanus*: celle *ad Viduam*: celle *ad Virginem*: celle à *Desiderius*: ni celle à *Celantia*, ne sont point de saint Jerôme.

Placcius dans son Traité *de Pseudonymis* traite au long des Livres faussement attribués à saint Jerôme.

Les Protestans tirent avantage de quelques endroits de saint Jerôme contre l'Eglise Romaine. On peut voir là-dessus Paræus contre Bellarmin *de Justific.* Hottinger Tome 1. de son Histoire Ecclesiastique. Turetin dans sa Réponse au Cardinal Spinola, & plusieurs autres. Si vous voulez sçavoir pourquoi on le dépeint avec un lion, voyez de Sponde sur l'an 420. &c.

ARTICLE LVI.

JOSEPHE. (Juif) Il y a dans cet Historien de bonnes & de mauvaises choses, *sunt bona sunt quædam mediocra.*

Ce qui est dit de JESUS-CHRIST dans

ſon Hiſtoire des Juifs, peut être de lui. On en a pourtant douté. 1. parce-que Clement Alexandrin, Juſtin Martir, & Origene ne font point mention dans leurs Ouvrages de ce que dit cet Hiſtorien. 2. Parce-que ce qu'il dit de JESUS-CHRIST n'a point de rapport ni de liaiſon avec ce qui précede : & ce qui ſuit : Mais on ne peut tirer aucune conſequence de cela ; car premierement, comme nous n'avons pas les Ouvrages des Peres ni des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques tels qu'ils les ont compoſés, parce-que les Moines qui les ont publiés, & qui étoient dans une craſſe ignorance, en ont retranché ou ajoûté une infinité de choſes ſelon leur goût ; comme les Sçavans l'ont fort-bien fait remarquer en une infinité de rencontres. Ainſi on pourroit dans ces ſiecles tenebreux avoir crû que le témoignage d'un Juif étoit injurieux à JESUS-CHRIST, bien-loin de lui être avantageux, & ſur ce principe avoir ſupprimé ce qu'il avoit dit en ſa faveur. Secondement, l'on trouve dans cet Hiſtorien une infinité d'autres endroits qui n'ont pas plus de liaiſon avec ce qui les précedent, & ce qui les ſuit, que celui qui concerne JESUS-CHRIST, leſquels neanmoins on ne doute point être de lui.

Au reſte, quoi-que les ſentimens de

Joſephe ne ſe trouvent pas toûjours conformes à l'Ecriture Sainte, il ne laiſſe pas nonobſtant ſes tenebres de lui donner quelque ſorte d'éclairciſſement.

ARTICLE LVII.

KEMPIS. (Thomas A) Les Sçavans ſont diviſés ſur le Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST, dont on le fait Auteur. On a crû pendant un temps qu'il étoit de ſaint Bernard. Mais parceque dans le 3. Livre il eſt parlé de ſaint François qui n'a vécu que 80. ans après ſaint Bernard, on a vû que ce ne pouvoit pas être ſon Ouvrage.

D'autres l'ont donné à Jean Charlier, ſurnommé Gerſon Chancelier de Paris. Et il y a une Edition de Florence en Italien de 1509. qui le lui attribuë. La raiſon de cela, c'eſt qu'il paroît dans cet Ouvrage beaucoup de pieté, & que ceux de Gerſon en ſont remplis. Mais ceux qui ont été de ce ſentiment ne prenoient pas garde que l'Auteur de ce Livre ſe donne plus d'une fois la qualité de Moine, & que Gerſon ne le fut jamais.

Ceux qui l'ont attribué à un Chartreux, ou à Thomas Prieur de Vendeshem, n'ont pas eu beaucoup de partiſans, parce-qu'ils

n'ont point trouvé de raiſons aſſez fortes pour appuyer ce ſentiment.

Caëtan Moine Benedictin qui avoit la foibleſſe d'attribuer aux Religieux de ſon Ordre tout ce qui lui parroiſſoit bon, a donné l'Imitation de JESUS-CHRIST à un nommé Ioan. Geſſen Moine du même Ordre.

Le P. Delfau de la Congregation de ſaint Maur, dans la Diſſertation intitulée *Libri de Imitatione Chriſti Joanni Gerſeni Abbati Ordinis ſancti Bened. iterato adſerti*, eſt du ſentiment de Caëtan, & prétend faire voir que Thomas à Kempis n'eſt point l'Auteur de ce Livre; mais que c'eſt au ſeul Abbé Gerſen à qui on en doit donner toute la gloire: Et cite pour cela un paſſage de ſaint Bonaventure, par lequel il paroît que ce Livre étoit en vogue dès la fin du 13. ſiecle. Thomas à Kempis, dit-on, n'a vécu qu'environ 108. ans après ſaint Bonaventure.

Theophilus Raynaudus, dans ſon Livre *de malis ac bonis Libris*, part. 1. erot. x. ſub Litt. 1. prétend au contraire que l'Auteur de ce Livre eſt un nommé *Thomas Hemerchenus, à patriâ dictus de Kempis* ou *de Campis* & le prouve aſſez bien.

Triteme qui l'attribuë à Thomas à Kempis, marque neanmoins que ce ne pouvoit

pas être celui à qui les Chanoines Reguliers l'attribuent, parce-qu'il avoit vécu de son tems, & que les anciens Religieux de son Monastere assuroient que leurs Prédecesseurs *ante multos annos* lisoient ce Livre avec beaucoup de soin.

Joan. Gerhardus, qui dans sa Patrologie fait le Cathalogue des Oeuvres de Thomas à Kempis, n'y met pas celui de l'Imitation de JESUS-CHRIST, il dit seulement qu'on le lui attribuë. *Thomas Kempis*, dit-on, dans cette Patrologie *natione Belga, Canonicus regularis, obiit an.* 1471.

M. de l'Aunoi qui a fait une Dissertation touchant Kempis, & des remarques sur son Ouvrage, n'étoit pas aparemment de l'avis de ceux qui ont tant pris de peine pour faire honneur de ce Livre à Gessen ou à Gerson; car il dit que ce Kempis n'étoit qu'un copiste. Il ajoûte que Caëtan dont nous avons déja parlé, avoit falcifié ce Livre à Rome. M. Daillé dans son Livre *de vero usu Patrum*, est du sentiment de M. de l'Aunoi à l'égard de la falcification.

Le manuscrit d'Anvers de 1441. qui a servi de fondement aux prétentions des Chanoines Reguliers de saint Augustin, ne dit pas que Thomas de Kempis en soit Auteur, mais seulement un simple copiste, puis-

puis-qu'il ne dit pas qu'il l'ait composé, mais seulement qu'il l'a écrit de sa main.

Bellarmin dit qu'on n'a donné ce Livre à Gerson qu'à cause de la convenance de nom avec celui de Gersen.

Ce qui a fait attribuer à Thomas à Kempis ce Livre, c'est qu'il a en effet composé quatre Livres intitulés *du Mépris du Monde*, & que celui de l'Imitation porte le même titre dans les anciens manuscrits, quoi-que ces Ouvrages soient bien differens.

Quoi-qu'il en soit, la plus commune opinion l'en fait Auteur, & c'est ce qui a fait naître cette fameuse dispute entre les Chanoines Reguliers de saint Augustin & les Benedictins : les uns & les autres en voulant donner la gloire à leur confrere.

Voyez au sujet de Thomas Kempis Voëtius dans la 2. partie de son *Fasciculus Paradoxium*, *Libellum Thomæ à Kempis, &c.* L'*Ascetica* du même. *Becmanni Exercitationes Theolog.* Maresii Theolog. Paradox. Bellarmin. Vit. & Clementis Museum, &c.

ARTICLE LVIII.

L'AUNOY. (Monsieur de) Etoit Docteur de Sorbonne, fort guéri des erreurs populaires. On rapporte de lui, qu'ayant un jour rencontré M. Daillé dans la Boutique de Cramoisy Libraire à Paris, après beaucoup de témoignage d'amitié de part & d'autre, il lui dit M. *j'ôte tous les mois un Saint du Breviaire, ôtez-en une erreur.* En effet, il a publié divers Ouvrages qui justifient tres-bien la supposition de plusieurs Saints; & personne n'ignore que M. Daillé n'a pas mal réüssi à découvrir diverses erreurs.

M. de l'Aunoi est l'Auteur du Livre qui a pour titre *de Regiâ in Matrimonium.* Je sçai de bonne part qu'il l'a écrit par ordre & contre son sentiment, à l'occasion du mariage d'un Seigneur de la Cour de France, avec une Dame de la Maison de Lorraine.

De tous les Recüeils qu'on a publiés des Epîtres des Grands hommes, celui des Lettres & des Dissertations en forme de Lettres de M. de l'Aunoi, n'est pas le pire: Ce ne sont que des matieres qui concernent l'Histoire Ecclesiastique, & qui regardent des faits & des écrits sur lesquels

les Papes fondent leur autorité Eccleſiaſtique. Il ne paroît pas fort zelé partiſan de la Cour de Rome.

Voyez ce que dit M. Patin de M. de l'Aunoi dans ſa Letttre 152. de la derniere Edition ; cette Lettre eſt fort curieuſe.

ARTICLE LIX.

LOMBARD. (Pierre) Surnommé le Maître des Sentences, vivoit vers l'an 1145. Il étoit dans une ſi haute réputation que M. de Marolle dans ſon Hiſt. des Rois de France, dit *qu'il fut jugé digne de l'Evêché de Paris, qu'un fils de France qui en étoit Archidiacre refuſa en ſa faveur, diſant qu'il falloit par là donner des marques de l'eſtime que tout le monde devoit avoir pour un ſi excelent perſonnage.* Cependant ſa Theologie n'eſt preſque appuyée que de témoignages des Peres, allegués avec beaucoup de mauvaiſe foi.

Cette maniere de citer à faux a fait broncher quelques Docteurs qui ont écrit depuis Lombard. Par exemple, ſaint Thomas d'Aquin 1. part. queſt. 8. art. 3r. & Durand, pour s'être trop fiés à cet Auteur, ont allegué après lui un paſſage qu'il attribuë à ſaint Gregoire le Grand, qui ne ſe trouve point dans cet Auteur.

Daneus part. 2. prouve que Lombard a ajoûté, retranché & changé les paſſages des Peres, & qu'il leur en a ſuppoſé.

Eraſme dans ſes Annotations ſur le Nouveau Teſtament, apelle le Livre des Sentences une *Rapſodie*, & remarque que dans le 4. Livre Diſtinct. 27. Lombard traduit le terme Grec du verſ. 19. du chap. 1. de ſaint Mathieu, que la verſion de Mons traduit *deshonorer*, par ces mots, *ne la voulant point connoître. C'eſt là*, ajoûte-t-il *une honteuſe chûte pour des gens qui faiſoient profeſſion d'être les lumieres, c'eſt à dire les Docteurs du monde.* Il eſt vrai qu'il dit qu'il faut plûtôt imputer cette bévûë, au ſiecle qu'à l'homme; car que pouvoit-on faire dans un ſiecle dans lequel on ne ſçavoit point d'Hebreu, fort peu de Grec & de Latin. Falloit-il expliquer quelque choſe, on avoit recours à Iſidore *comme à l'Anchre ſacrée.*

Quoi-que Lombard ſoit apellé le Maître des Sentences, parce qu'il a recüelli les Sentences des Theologiens en 4. Livres, & qu'il ſoit le chef des Scholaſtiques. Bellarmin dans ſon Livre de *Scriptoribus Eccleſiaſticis*, dit que les Scholaſtiques qui ſont venus depuis, & qui ont été ſes diſciples, n'ont pas approuvé tout ce qu'il a enſeigné; *Notantur Articuli viginti ſex in quibus*

Magiſter rejicitur, in additione ad Magiſtrum excuſa Typis.

Voyez ce qu'en diſent Hyperius dans ſon Livre *de Ratione Studii Theolog.* Bellarmin Livre 4. de *Pœnitentia cap.* 10. Jurieu dans ſon Livre des Préjugés, &c.

ARTICLE LX.

LUCIEN. Cet Auteur vivoit du temps d'Antonin & de Marc-Aurele.

M. le Sueur dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe ſur l'an 180. en fait un portrait fort hideux. Il dit que dans les premieres années de ſa vie, il fit profeſſion d'être Chrétien; mais que ſon libertinage le porta bientôt à abandonner cette profeſſion. Il ajoûte que dans ſes Ecrits, qui d'ailleurs ſont beaux & d'un ſtile élegant, il fait paroître un eſprit profane & athée, qui ſe moque également de la Religion Chrétienne, & de l'Idolatrie payenne.

M. Godeau qui dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique ſur l'an 199. en fait le même portrait, ajoûte que c'eſt lui qui nous a donné l'Hiſtoire de ce Philoſophe Charlatan, qui ſe fit apeler *le Pelerin*, qu'on ſurnomma *le Prothée*, à cauſe de ſes changemens continuels, & qui ſe brûla lui-même dans la ſolennité des jeux olimpiques.

Quelques Anciens ont crû qu'il avoit été d'abord Prêtre d'Antioche, & qu'ensuite il devint Athée. Hottinger est de ce sentiment dans son Hist. Ecclesiast. chap. 2. Section 2.

M. Fleuri Hist. Ecclesiast. sur l'an 180. qui parle de lui, dit qu'il s'est mocqué de la Religion comme des fables, des superstitions du Paganisme, & des opinions des Philosophes.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il tourne tout en ridicule : Religion, Philosophie & Royauté qui sont les trois choses les plus dignes de veneration.

Dans son Dialogue intitulé *Touchant la mort de Peregrinus*, il invective fort contre les Chrétiens. Et comme il avoit entrepris de tourner en ridicule les Philosophes, il ne s'y prend pas mal dans ses Dialogues *du Combat des Lapithes. De la chicane, Dicæromenique, du Cynique, & des Fugitifs:* Le Pere Rapin qui fait cette remarque dans ses Reflexions sur la Philosophie, croit que cet Auteur qui s'étoit érigé en censeur public des mœurs de son temps, eut raison de faire de ces Philosophes un des principaux sujets de sa Satire. Quoiqu'il en soit, la lecture de ses Ouvrages est dangereuse, parce-qu'il verse insensiblement beaucoup de venin dans les esprits. Cependant il n'y a

guére de Livre plus recherché, ni plus lû, & dont on ait fait tant de dictions en toutes sortes de Langues. On en a donné depuis peu une nouvelle Edition avec des Notes de la plûpart des Critiques de ce siecle. L'Auteur de la Bibliotheque Universelle de 1687. Tome 6. art. 7. en fait l'éloge. Vous pouvez y voir plusieurs particularités qui la concernent.

Mersenne sur la Genese, dit que *Dieu veüille que personne ne devienne Athée en le lisant, ce qu'il n'ose ni se promettre ni esperer, &c.*

On a crû que Lucien étoit mort déchiré par les chiens. Voyez sur son sujet Baronius sur l'an 171. & Suidas.

ARTICLE LXI.

LYRANUS. (ou de Lyra) Cet Auteur vivoit vers l'an 1300. Sixte de Sienne dans sa Bibliothéque a crû qu'il étoit Anglois. Il est vrai qu'il a enseigné à Oxfort; mais il a aussi enseigné à Paris. Mezeray sur la fin du Regne de Charles VI. le fait natif du Diocése d'Evreux en Normandie. Lui-même nous éclaircit ce fait sur la fin du premier Tome de ses Controverses, où il se nomme Nicolas de Lyra Brabançon, ou originaire de Brabant.

Quoi-qu'il en soit, Ribera sur les petits Prophetes, dit *qu'il est clair, court & sçavant*: En effet, la plûpart de ses Ouvrages sont des postilles, c'est à dire des expressions aisées & courtes.

Les Protestans le considerent, parce-qu'ils trouvent dans ses Ecrits dequoi se satisfaire sur plusieurs choses qui sont en controverses; sçavoir contre le service Divin en langue étrangere; l'Apparition des ames des morts. Il dit, par exemple, que les morts n'ont aucune part à ce qui se passe ici bas, que l'Eglise consiste dans les personnes en qui sont la vraye connoissance, la confession de la foi & de la verité, & non pas en celles qui ont de la puissance ou de la dignité dans l'Eglise ou dans le monde, &c.

Bellarmin Livre 2. *de Romano Pontifice*, dit que Lyranus n'est pas de grande autorité. Tostat Evêque d'Avila employe plusieurs pages de son Indice à marquer ses erreurs.

Quoi-qu'il en soit, il étoit fort sçavant en Hebreu. Voëtius en parle avec éloge. Volfius en parle avec respect, & Sixte de Sienne Livre 4. de sa Bibliothéque, en faisant son portrait, parle de ceux qui ont écrit pour & contre lui.

ARTICLE LXII.

MALDONAT, étoit Espignol & Jesuite, c'est dire beaucoup en peu de mots.

Il avoit beaucoup d'esprit ; il professa la Theologie à Paris, & s'en acquita avec tant d'éclat & d'habilité, qu'il sortit de son école de sçavans Evêques & de grands Prédicateurs.

Freherus dit que son merite ralentit un peu les poursuites de l'Université, contre la Societé qui étoit déja haïe & suspecte dès ce temps-là.

Quoi-qu'il en soit, il n'a pas été aimé de tous les sçavans. Casaubon dans ses Exercitations contre Baronius, l'apelle un Ecrivain envenimé, un petulent, un médisant, &c. Chamier Livre 4. dit qu'il croyoit être né, non pour disputer, mais pour decider ; comme s'il eût été le souverain censeur de tous les hommes.

En effet, écrivant sur saint Mathieu ch. 19. il parle en ces termes. *Origenes, saint Gregoire de Nazianze, saint Ambroise ont suivi ce sens, & moi je ne puis être porté à suivre leur interpretation :* & il respecte si peu les Peres, qu'écrivant sur le chap. 12. du même Evangile, il dit que *Tertulien*,

saint Chrisostome, & Theophilacte sont éloignés de la verité, & qu'ils ne sont pas supportables d'avoir certains sentimens qu'il rapporte : Qu'il *n'estime aucunement probable l'opinion de saint Augustin.* Et sur le verset 6. du chap. 12. de saint Jean, *non possum*, dit-il, *hoc loco divi Augustini opinionem admittere, &c.*

Pasquier Livre 3. de ses Recherches, au chap. qui a pour titre *de la Secte des Jesuites*, dit en parlant à ceux de cet Ordre ; *Il n'y a que deux mois que vôtre Metaphisicien Maldonat a voulu par une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, & dans une autre leçon prouver aussi par raisons naturelles qu'il n'y en a point.* Il leur reproche fort cette impieté.

Le P. Petau dans ses Nottes sur saint Epiphane, Tome 2. dit qu'il voudroit qu'il ne fut point tombé dans l'esprit de Maldonat, d'attribuer à ce Saint certaines choses absurdes, & auxquelles il n'a jamais pensé.

Maldonat a crû que la sainte Vierge a été conçûë en peché. Voyez *Richerii Historia Conciliorum.*

ARTICLE LXIII.

MARCA. (Monsieur de) Etoit sçavant, mais extrémement ambitieux. Il étoit de bas lieu ; mais après avoir passé par un grand nombre d'états differens (car il avoit été Ministre, puis ayant abjuré il se fit Jesüite, ensuite il devint President au Parlement de Paris, Evêque de Cozerans & Archevêque de Toulouse.) Il fut nommé à l'Archevêché de Paris en 1662. mais la mort qui lors-qu'on y pense le moins fauche les plus solides esperances, ne lui permit pas d'en joüir, car il mourut quelque temps après ; ce qui donna lieu aux vers suivans.

Cy gist l'Illustre de Marca ;
Que nôtre grand Prince marqua
Pour être Chef de son Eglise :
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussi-tôt le démarqua.

M. Patin dans une de ses Lettres, dit que si un bonnet rouge se fut présenté à vendre, il l'eut encore acheté. Vous pouvez voir le portrait qu'il en fait, & comment il décrit ses avantures.

M. Guillard Gentilhomme de Monsieur l'Archevêque d'Ambrun, m'a dit que dans une Lettre de Monsieur le Cardinal de Retz qui a été renduë publique, mais que je n'ai point vûë ; il est dit que *Diocletien*, *Maximien* & *Julien* l'Apostat, n'ont jamais fait tant de mal à l'Eglise que de Marca : il devoit dire que de Marca en a fait au Pape, car il est certain qu'il a fort écrit contre la Cour de Rome. Par exemple, dans son Ouvrage *de Concordiâ Sacerdotii & Imperii*. Il prouve par les principaux Historiens de France, *que la France n'a point autrefois reconnu d'autre Chef & d'autre Conducteur ou Gouverneur de l'Eglise Gallicane, que le Roi.* Il soûtient en general qu'on *fait un grand tort aux Princes Chrétiens, si on ne leur accorde pas autant d'autorité dans l'Eglise, que les Rois des Juifs en ont eu autrefois dans la Synagogue.*

M. de Marolles l'accuse dans ses Memoires, & prétend le convaincre d'être quelquefois contraire à soi-même. Il montre, par exemple, qu'il se contredit en ce qu'il dit touchant le Livre de Bertram.

M. C. Sarrau parlant de lui dans une de ses Epîtres à M. Morus, à propos de la publication d'une Lettre Décretale qui avoit été jusqu'alors inconnuë, dit qu'il est

Vir in antiquitate Ecclesiasticâ eruditissimus.

Si vous avez le Journal de Saint-Amour, voyez comment on parle à Rome des libertés de l'Eglise Gallicane, de M. de Marca.

Article LXIV.

METAPHRASTE. (Simeon) A vécu vers le milieu du 2. siecle, selon M. le Sueur, dans le 2. Tome de son Histoire de l'Eglise, qui dit qu'il est fort suspect.

M. Godeau dans le 3. Tome de son Histoire Ecclesiastique, dit que Metaphraste & Surius sont sujets à rapporter des Actes qui ne sont guéres legitimes.

Casaubon dans ses *Exercitations* contre Baronius, apelle Metaphraste Ecrivain recent, fort souvent tres-vain, & un grand conteur de fables de vieilles.

Baronius Tome 1. de ses Annales, sur l'an 44. & ailleurs, parlant de Metaphraste, dit qu'il rapporte beaucoup de choses controuvées auſquelles il ne faut ajoûter aucune foi. Et lors-qu'il rapporte quelque fait de lui, ce n'est qu'avec cette précaution *s'il en faut croire Metaphraste.* Et dans le 3. Tome sur l'an 315. il dit nettement, que ce qu'a écrit Metaphraste touchant Héléne,

qu'elle étoit de Bithinie, est très-faux.

Si l'on en croit Salmeron Tome XI. de ſes Oeuvres, Metaphraſte n'a perdu ſon crédit que dans les derniers ſiecles ; car il dit qu'il n'étoit point mépriſé parmi les Auteurs Grecs. Quoi-qu'il en ſoit, Bellarmin dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques, eſt du même ſentiment de M. le Sueur & de Godeau.

Voyez ſur ce ſujet Theoph. Raynaudus dans ſes *Erotemata*, & les Théſes de Sedan Tome I.

ARTICLE LXV.

MONTAGNE. (Michel de) L'ouvrage qu'il apelle ſes Eſſais, eſt un Livre dangereux, rempli de venin & d'irrégularités. Je n'ai guére vû d'Auteur qui ait eu occaſion d'en parler, qui n'aye été à peu près de ce ſentiment.

M. Paſcal en fait un portrait peu avantageux: *ſes défauts*, dit-il dans le ch. 28. n. 43. de ſes penſées, *ſont grands; il eſt plein de mots ſales & deshonnêtes : Ses ſentimens ſur la mort & ſur l'homicide volontaire ſont horribles ; il inſpire une nonchalance du ſalut ſans crainte & ſans repentir..... Le ſot projet*, dit il au chap. 29. n. 41. *que Montagne a eu de ſe peindre ! & cela non en paſſant &*

contre ſes maximes, comme il arrive à tout le monde de faire, mais par ſes propres maximes, & par un deſſein premier & principal. De dire des ſottiſes par hazard & par foibleſſe, c'eſt un mal ordinaire; mais d'en dire à deſſein, c'eſt ce qui n'eſt pas ſupportable.

L'Auteur de *l'Art de penſer*, employe une partie du chap. 19. de la 2. partie de ſon Livre, à décrier Montagne, à relever ſes impertinences & ſes impietés; en un mot, il le rend odieux par la deſcription qu'il en fait.

Le P. Malleblanche dans le 2. Livre de la *Recherche de la verité*, dit que Montagne ſe piquoit de la qualité d'eſprit fort, & affectoit de paſſer pour *Pyrhonien*. « Qu'il ignoroit la nature de l'eſprit humain, qu'il étoit même dans des erreurs « fort groſſieres ſur ce ſujet, qu'il avoit « peu de memoire & encore moins de jugement, que ſes idées ſont fauſſes, ſes expreſſions irrégulieres, ſes diſcours mal « raiſonnés, & qu'il n'eſt que copiſte: Mais « qu'il a pourtant ce qui eſt neceſſaire pour « plaire, & pour impoſer. Tout le chap. 5. « de cette 2. partie ne parle preſque que de « Montagne & de ſon Livre: & dans le « 3. chap. du même Livre, il déclare net- « tement qu'il n'a pas beaucoup d'eſtime

pour tout ce que Montagne a écrit.

Balzac dans son Entretien 18. en parle avec beaucoup de retenuë & d'honnêteté: il ne touche que sur sa maniere d'écrire, & le compare à ces Anciens qu'on apelloit *Maximi ingenio & Arte rudes*. Et dans l'Entretien suivant, il excuse son mauvais langage; mais il ne peut s'empêcher d'avoüer que tout ce qu'on en peut dire ne lui est pas entierement favorable.

Sorel dans sa Bibliothéque Françoise rapporte tout ce qu'on a dit pour & contre Montagne, & donne ensuite lui-même son jugement; mais quelque favorable qu'il lui soit, il ne peut s'empêcher de dire que ce n'est point une lecture propre aux ignorans, aux apprentifs & aux esprits foibles, qui ne pourroient supléer au défaut de l'ordre, & profiter des pensées extraordinaires & hardies de cet Auteur; & il ajoûte, qu'il souhaiteroit qu'il y eut un peu plus d'ordre & de retenuë dans ses Ecrits.

Montagne débitoit deux mauvaises maximes; sçavoir, premierement qu'il n'y a point de paroles sales. Secondement, que toutes les actions des Payens n'étoient pas corrompuës. M. Esprit les a tres-bien détruites dans son Livre de la Fausseté des Vertus Humaines, Tome 2.

Le Cardinal du Perron apelloit les Eſſais de Montagne, le Breviaire des honnêtes gens. Il ne faut pas s'en étonner, car on ſçait qu'il n'étoit pas un Chrétien des plus ſcrupuleux.

ARTICLE LXVI.

NICEPHORE. (Caliſte) Eſt un de ces Auteurs Eccleſiaſtiques dont on fait peu de cas. Les Sçavans du ſiecle paſſé & de celui-ci ne l'eſtiment point.

Beze dans ſes Notes ſur le v. 13. du chap. 1. des Actes des Apôtres, l'apelle *Ineptus ac ridiculus Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Scriptor.*

Le P. Poſſevin dans ſon Aparat Sacré, au mot *Niceph. Call.* dit qu'il y a des choſes & dans les Dogmes & dans l'Hiſtoire, contre leſquelles il faut ſe précautionner. Il en marque pluſieurs, & dit que la Verſion Latine de l'Hiſtoire de cet Auteur faite par *Joan. Longius*, a été miſe dans la premiere claſſe des Livres défendus par Clement VIII.

Baronius remarque ſes fables & ſes erreurs. Maldonat ſur le chap. 2. de ſaint Luc, dit que Nicephore ramaſſe ſouvent les opinions du Vulgaire.

Daillé dans ſon Traité *de Lib. ſuppoſ.*

Dionyſ. Areop. dit que Nicephore eſt un Ecrivain tres-fabuleux & tres-recent. Car il eſt certain qu'il n'a vécu qu'au 14. ſiecle, quoi-que Bellarmin veüille inſinuer dans ſon Livre de *Script. Eccl.* qu'il vivoit au commencement du 13. Mais ſi ce Cardinal ne convient pas du temps auquel il a vécu, il demeure au moins d'accord que ſon Hiſtoire eſt pleine d'erreurs. Voëtius eſt du même ſentiment que Bellarmin.

ARTICLE LXVII.

OLIVETAN. (Pierre Robert) Eſt né dans la Vallée de Piemont. Vivoit du temps de Calvin, & mourut l'an 1538. On le fait Auteur de la premiere bonne & fidéle Verſion en François de la Bible. M. Simon ſoûtient pourtant qu'il ne fit que retoucher celle qui avoit été imprimée à Anvers l'an 1530. & reçûë par les Theologiens de Louvain; il doute même qu'Olivetan ſçût l'Hebreu: Quoi-qu'il en ſoit, ſa Verſion fut imprimée à Neufchâtel en 1535. & 1537. il ne ſurvêquit pas long-temps à cette impreſſion, car l'année ſuivante il fut empoiſonné à Rome. Il ſentoit le fagot.

Mezeray ſur la fin de l'Hiſtoire de Charles VI. dit que Nicolas Oreſme, Grand

Maître du College de Navarre, Doyen « de l'Egliſe de Roüen & Precepteur du « Roi Charles V. qui le fit Evêque de Li- « zieux, avoit traduit la Bible en François « *qui a été peut-être*, dit-il, *la premiere* « *Verſion qu'on ait vûë en nôtre Langue,* « *c'eſt à dire en François Romance, car il y* « *en avoit eu une en François Tudeſque* « *dès le temps de la ſeconde Race.*

Cependant M. de Rocolles ci-devant Hiſtoriographe de Brandebourg dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, attribuë à Olivetan la premiere Verſion de la Bible. Il avoit peut-être appris ce fait de M. Leger qui dans le 1. Tome de ſon Hiſtoire des Vaudois, fait celle d'Olivetan. Ou de Pierre Gilles dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique des Vallées.

Calvin dans la belle Lettre Latine qu'il a miſe à la tête de cette Bible, reconnoit Olivetan pour ſon parent; & il eſt à croire que s'il n'avoit pas ſçû l'Hebreu, comme M. Simon l'a avancé, il n'auroit pas manqué de le faire remarquer. Qu'il ait ſçû cette Langue ou non, il eſt certain d'ailleurs qu'il étoit tres-ſçavant.

ARTICLE LXVIII.

ONUPHRIUS PANUINUS (Augustin,) Etoit un tres-habile homme. Il est Auteur d'un Livre intitulé *de Comitiis Imperatoriis*, qui est tres-bon. Il a fait des Notes sur les vies des Papes, de Platine: mais au lieu d'avoir enrichi cet Ouvrage par ces Notes, il l'a gâté. C'est dommage qu'il n'a pas été desinteressé, car il a mis à la suite un *Pontificum Romanorum Chronicon* qui merite d'être lû. J'y ai souvent admiré l'ordre de la naissance, de l'élevation & de la mort des Pontifes. Et j'ai mille fois souhaité que quelqu'un fit une pareille tablature pour les Empereurs, pour les Rois, &c. selon la diversité de chaque Nation.

ARTICLE LXIX.

ORIGENE s'acquit une grande réputation dans tout l'Orient par son exacte application à la critique. Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique Liv. 6. parle de sa vie, de son éducation & de ses écrits. Il trouva dans la personne de Demetrius Evêque d'Alexandrie un furieux ennemi de sa gloire. La persecution qu'il lui fit fut

cause qu'il quitta Alexandrie : & s'étant retiré dans Tyr, ce fut là qu'il s'appliqua à la correction du Texte de la Bible, & qu'il rangea les diverses traductions qui en avoient été faites sur differentes colomnes, que l'on apela Tetraples, Hexaples & Octaples. Cet Ouvrage fut approuvé par S. Epiphane & par S. Jerôme, qui d'ailleurs s'étoient déclarés contre sa doctrine.

M. De la Motte qui a fait l'Histoire d'Origene avec celle de Tertullien, s'étend à faire voir que la seule jalousie fut la cause des persecutions qu'Origene souffrit : Prétend que les Ecrits de cet ancien Docteur ont été falsifiés, & qu'on lui en attribuë faussement quelques-uns : Il parle de son courage, de son zele, de son attachement inviolable à sa Charge, de l'exactitude avec laquelle il rempliſſoit ses devoirs, sans que la consideration ni la crainte du martyre fissent impression sur son esprit ; & remarque à sa loüange qu'il avoit apris toute l'Ecriture-Sainte par-cœur.

On l'a accusé d'avoir avancé des erreurs, & de s'être trompé dans l'explication qu'il a donnée de divers Textes de l'Ecriture. Saint Jerôme rapporte toutes ses erreurs dans son Ep. 61. Tome 1. & se mocque de lui & de la pensée qu'il a euë que les habits de peau que Dieu fit à Adam

avoient été des corps humains. Et dans son Epitre 65. il dit bien qu'*il a loüé Origene comme Interprete, & non pas comme Dogmatiste; qu'il a loüé son esprit, & non pas sa foi: qu'il l'a loüé comme Philosophe, & non pas comme Apôtre.*

M. Godeau dans son Hist. Eccles. Tom. 3. dit que Saint Jerôme apelle Origene *le Mignon des Pelagiens*, leur doctrine *un de ses rameaux*: & lui, en tant qu'Auteur du Livre des Principes, *leur Maître.*

Quelque ennemi que saint Jerôme ait été d'Origene, il disoit pourtant (*Præf. quæst. in gen.*) qu'il auroit voulu s'être attiré la même haine, & entendre l'Ecriture aussi-bien qu'Origene, & qu'il se mocqueroit des phantomes d'erreurs qu'on lui attribuoit, qui ne sont propres qu'à épouventer les enfans qui s'imaginent de les entendre parler en des coins où l'on ne voit pas clair.

Jansenius Evêque d'Ypres Tome 1. de son Augustin, apelle Origene la Source de l'heresie Payenne.

Sandius dans son Hist. Ecclesiast. dit qu'Origene a été Platonicien, Chiliaste & Arien. Et Zanchius Liv. 5. de la Nature de Dieu, rapporte plusieurs erreurs d'Origene. Mais Ribera Jesuite écrivant sur les petits Prophetes, traite Origene d'heresi-

que, d'homme temeraire, d'audacieux, d'opiniâtre, d'amateur de ſes erreurs, d'homme qui ne ſuit point d'autre regle que ſon jugement : Et ſoûtient que *ſes Livres n'ont point été corrompus par les heretiques ; mais que les hereſies qui y ſont, ſont de lui.*

Sixte de Sienne remarque dans ſa Bibliotheque ſainte, qu'Origene a écrit que les ames ſont envoyées dans les corps pour y ſouffrir les peines dûës à leurs pechés, comme dans des priſons, & réfute cet étrange ſentiment.

Salmeron Tome 2. dit qu'Origene a enſeigné que l'ame de S. Jean-Baptiſte pouvoit être un Ange, & que le même Saint Jean pouvoit être un Ange incarné.

Voëtius dans ſes Diſputes Tome 1. dit qu'Origene a crû que Dieu créeroit pluſieurs mondes l'un après l'autre.

Pererius ſur la Geneſe rapporte pluſieurs penſées d'Origene aſſez ridicules. Mais Meiſnerus dans le Tome 3. de ſa *Philoſophia ſobria* le traite bien plus mal : car dans l'endroit où il donne l'explication de ce paſſage du 13. des Romains, *Omnis anĩma poteſtatibus ſupereminentibus ſubdita ſit*, il dit qu'Origene a crû que *per anĩmam* l'Apôtre entendoit *homines animales & carnales qui ſunt diſtinguendi à ſpiri-*

tualibus. Meisner soûtient qu'il faut entendre tout homme indistinctement, & ensuite il ajoûte qu'*Origenis expositio inepta est & violenta ex ignorantia Hebraïsmi orta.*

Saint Athanase qui faisoit beaucoup de cas d'Origene, & qui n'en parle jamais qu'avec éloge, le justifie des erreurs qu'on lui attribuë, en disant que souvent c'étoit plûtôt des problêmes que ses veritables sentimens qu'il mettoit en avant.

Ses ennemis lui ont reproché que intimidé par des menaces, il eut la foiblesse d'aprocher de l'Autel des Idoles l'encens à la main, & de leur en offrir; mais Baronius, Spondanus son abbreviateur, Messieurs Godeau & de Valois traitent cela de fable. Le Cardinal du Perron traite Origene d'une étrange maniere.

Il est vrai qu'il a eu des sentimens particuliers qui ont donné lieu de dire de lui que *ubi malè nihil pejus, ubi benè nihil melius*; mais aussi a-t-il fait des Ouvrages qui l'ont fait admirer.

Il étoit si grand Prédicateur que l'Histoire Ecclesiastique dit, que quand quelqu'un excelloit dans ce genre on l'apeloit le petit Origene; mais il avoit ce défaut qu'il cherchoit des *Types* par tout, & qu'il trouvoit des mysteres jusques dans les chau-

chauderons du Tabernacle. Et on s'eſt toûjours étonné de ce que tournant en allegorie la plûpart des textes de l'Ecriture qu'il falloit prendre à la lettre, il ait fait tout le contraire à l'égard du verſ. 12. du chap. 19. de S. Mathieu où JESUS-CHRIST dit qu'*Il y a des eunuques qui ſe ſont rendus eunuques eux-mêmes pour gagner le Royaume du Ciel*; & qu'ayant pris ces paroles au pied de la lettre, il ſe ſoit mutilé lui-même.

Il ſemble qu'Euſébe ait voulu l'excuſer de cette action, en diſant que comme il enſeignoit les filles & les femmes auſſi-bien que les hommes, il voulut retrancher tout ſujet d'être calomnié ou même ſoupçonné. Mais Meſſieurs Godeau & le Sueur dans les Tomes 1. & 2. de leur Hiſtoire Eccleſiaſt. ſur l'an 206. remarquent fort judicieuſement que cette action fut d'une ſi pernicieuſe conſequence que Valeſius & ſes Sectateurs en prirent occaſion de ſe faire tous eunuques de gré ou de force, & de pouſſer la choſe juſques à cet excès de furie que de faire la même choſe à tous les paſſans qu'ils pouvoient attraper.

Comme on a douté du ſalut d'Origene, on a fait ſur ce ſujet pluſieurs Pieces curieuſes, entr'autres celle de M. Binet qui a eu quelque cours. Je croi pour moi qu'on

n'auroit jamais penſé à cela, ſans la foi que l'on a donné à la viſion de ce Solitaire dont il eſt parlé dans le 4. Tome de l'Hiſt. de M. Godeau; qui pendant que Siriaque étoit en priere, avoit vû un homme d'un aſpect effroyable, qui lui avoit dit *Vien & voi la verité*: que l'ayant pris par la main & mené dans un lieu fort tenebreux & puant, où un feu épouventable étoit allumé, lui avoit montré Origene, Neſtorius, Apolinaire, Eutyches, & Severe qui y brûloient. Ou ſans l'Auteur du Livre intitulé *le Pere ſpirituel*, qui dit avoir vû Origene tourmenté dans les enfers avec Arius & les autres Heretiques. Si ces viſions étoient de quelque autorité, ceux qui ont mis en queſtion s'il falloit dire Saint Origene avoient bien peu de raiſon. Et Daillé en auroit eu beaucoup de railler Cottiby dans la 3. Part. de ſa Réponſe, lequel parlant d'Origene, lui donnoit la qualité de Saint.

Mais ſans s'amuſer à toutes ces minucies, on doit s'arrêter à ce qu'en dit M. Godeau Tome 1. de ſon Hiſtoire; ſçavoir qu'il faut ſéparer la perſonne d'Origene de ſes Ecrits: l'une pouvant être tres-innocente, pendant que les autres ſont dignes de cenſure; ſoit par la faute de l'Auteur qui donnoit peut-être trop à ſon ſens, & que la *grande ſcience* pouvoit avoir enflé par un

secret jugement de Dieu, soit par l'infidelité des heretiques qui se sont servis de l'autorité de son nom pour couvrir leurs blasphemes.

Porphyre qui a excedé dans la Philosophie ; mais qui l'a deshonorée par des superstitions Magiques, & qui a été ennemi des Chrétiens, estimoit beaucoup Origene, dont il étoit contemporain, comme l'Histoire le remarque : ne parle de lui qu'avec honneur, & ne lui reproche rien qui pût faire tort à sa réputation. C'est ce qui a donné lieu à ceux qui ont voulu justifier Origene de ce qu'on l'avoit accusé d'avoir encensé à l'Idole, de tirer avantage du silence de Porphyre. En effet, s'il reprit si aigrement Ammonius de ce qu'il s'étoit fait Chrétien, auroit-il manqué de faire valoir le changement d'Origene, qui eut été d'un si grand poids pour l'Idolatrie, s'il eut été vrai qu'il eut fait une action telle que celle dont on l'a accusé.

M. de Valois dans ses Notes sur Eusebe, parle d'un certain Origene qui vivoit en Chrétien, & qui croyoit en Payen; mais ce n'est pas celui dont nous parlons.

Voyez au sujet d'Origene, Eusebe Liv. 6. Daillé dans son Livre *de vero usu Patrum*. La Motte qui a fait sa vie. Ménard dans la vie de saint Chrysostôme, Liv. 3.

chap. 3. Ottius, sur Baronius sur l'an 265. *Natalis Alexander* Tome 3. M. Huet dans ses Origeniana. Calixte dans la Préface qu'il a mise à la tête de la 2. Part. de l'Origene de M. Huet, faite en Allemagne en 1685. Le Cardinal du Perron, M. Godeau, le Sueur, Hist. Eccl. Dupin Biblioth: Eccl. Tom. 1. Ottinger Biblioth. Theolog. l. 2. c. 1. & autres.

ARTICLE LXX.

PARÆUS (David) est Auteur d'un Commentaire sur le Catechisme de Heidelberg fait par Zacharie Ursin, dont il avoit été disciple.

Il a fait aussi quelques Commentaires sur l'Ecriture, mais ce ne sont à proprement parler que de petites Notes, si l'on n'en excepte ceux sur la Genese, Osée, saint Mathieu, les Epîtres saint Paul aux Romains, Galates, Corinthiens & sur l'Apocalypse, qui sont assez amples.

La Paraphrase que M. Godeau a faite des Epîtres de saint Paul, n'est qu'une pure traduction du Commentaire de Paræus. C'est une remarque que peu de personnes ont peut-être faite, mais qui pourtant est tres-certaine.

Parœus est l'Auteur du *Calvinus Ortho-*

doxus, & il ne fit ce Livre que pour défendre Calvin & sa doctrine. Les Protestans font grand cas de ce Livre.

Daniel Paræus son fils a fait un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique.

ARTICLE LXXI.

PHILON. (Juif.) Vous sçavez que ceux de sa Nation l'envoyerent en Ambassade à Caligula. Il rapporte lui-même toutes les circonstances de cette députation dans le Livre qu'il a composé exprès pour cela, & que vous pouvez voir dans l'histoire d'Eusebe l. 2. c. 5.

Bellarmin après saint Jerôme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, parle de Philon : Parce, dit-il, qu'il a écrit à « la loüange des Chrétiens qui vivoient en « Egypte du temps de saint Marc l'Evan- « geliste, & parce-qu'il a été le premier « qui a donné l'exposition du Vieux Te- « stament. Il a fait le Catalogue de ses Ou- « vrages, & prétend qu'ils sont en plus grand nombre qu'Eusebe ne le dit ; mais il rejette avec tous les autres Historiens le *Breviarium temporum*, qui lui est attribué.

Kekerman parle de Philon plus amplement que Bellarmin, & fait même l'abregé de son Histoire dans le 2. Tome de ses

Oeuvres au chap. 3. du Traité qui a pour titre *de naturâ & proprietatibus historia.*

Cave dans son *Historia litteraria* remarque que ce Philon peu versé dans la langue de sa Nation, & instruit dans le Platonisme dont il étoit entêté, se jetta dans l'entousiasme, dans le mistique, & dans des allegories pueriles, qui passerent ensuite des Ecrits de ce Juif dans ceux des Chrétiens.

Il y a des Sçavans qui prétendent que Philon a puisé bien des choses dans les Ecrits de Platon, & qu'il l'a si bien imité qu'on l'a apelé le *Platon des Juifs*. D'autres au contraire soûtiennent qu'il n'a jamais lû les Livres de ce Philosophe, mais qu'il a puisé dans d'autres sources. Il est vrai qu'il croyoit un seul Dieu suprême comme tout le reste des Juifs, qu'il apelle *l'Estre* par excelence; mais il reconnoissoit encore une Nature divine qu'il apelle *Raison*, aussi-bien que Platon, & une autre qu'il apelle aussi *l'Ame du monde*. Ses Ecrits sont si pleins de ces manieres de parler, qu'il n'est pas besoin qu'on en donne des exemples. Voyez sur ce sujet le Tome 4. de la Bibliothéque Univers. pag. 126. Le Livre de M. Bull, intitulé *Defensio fidei Nicana. Sect.* 1. *chap.* 1. §. 16. 17. *&c.*

ARTICLE LXXII.

PHILOSTRATE. Vivoit sur la fin du second siecle, ou au commencement du troisiéme. Il avoit acquis, dit M. Godeau dans son Histoire Ecclesiastique, une grande réputation dans l'Art Oratoire.

Le P. Rapin dans ses Réflexions sur la Philosophie, le met au nombre de ceux qui firent revivre l'amour de la Philosophie dans ce siecle-là, & dans les suivans, par leurs beaux Ouvrages.

M. le Sueur dans son Histoire de l'Eglise, dit qu'il étoit Secretaire de Julie, femme de Sévére. Qu'il a écrit un Livre des *Tapisseries ou plates Peintures*, les vies des Sophistes, & huit Livres de la vie d'*Apolonius Tyanæus*; & que dans tous ces Livres, & particulierement dans le dernier, Philostrate, soit par malice ou par haine contre les Chrétiens, ou seulement pour égayer son esprit, s'est donné la liberté de feindre & d'inventer tout ce qui lui a plû.

Mais à propos de cet Apolonius Tyanæus; Ottius, sur Baronius Cent. 1. sur l'an 68. dit que c'étoit un grand Magicien, & que la vie qu'en a fait Philostrate avoit fort arrêté le cours de l'Evangile.

parce-qu'il y compare cet homme à JESUS-CHRIST. *Hic vera Christi & Apostolorum miracula obscurare, susceptâ quasi Simonis Magi personâ, nitebatur. Eum Ephesii pro Deo sub nomine Herculis Alexiaci, coluerunt, & Alexander Imper. illum, unà cum Christo in Lario suo collocavit.*

Coquæus dans ses Notes sur le chap. 18. de la Cité de Dieu de saint Augustin, parle de cet Apolonius Tyanæus, & de ces faux miracles.

Kekerman Tom. 2. ch. 2. en parle à peu près comme Ottius, mais plus amplement. Plusieurs Auteurs anciens & modernes en ont parlé de diverses manieres. Vous pouvez voir ce qu'en dirent saint Jerôme, *Tom. 2. Ep. 61.* Justin Martin, *Tom. 3.* Eunapius *de la vie des Philosophes.* Baronius, *dans ses Annales Tom. 1. sur les années 68. & 71.* Possevin *dans sa Bibliothéque Liv. 16. chap. 51. & dans son Aparat.* Le Cardinal Bona, *Tom. 2. Notit. Autor.* De Marolles *Hist. d'Auguste.* De Lingendes Jesuite, *Tom. 1.* Hornbek, *de la conversion des Indiens, Disp. 19.* Bekman, *Exercitat.* Le P. Yves, *de sa Morale, Tom. 4.* Ce dernier dit dans le chap. 13. de la 2. part. *de sa Theologie Naturelle*, qui est un assez bon Ouvrage, où, & quelle a été l'é-

cole

cole dans laquelle Apolonius Tyanæus a appris la Magie. Voyez auſſi ſur ce ſujet les Réflexions ſur la Philoſophie ancienne & moderne du P. Rapin, Article 12.

ARTICLE LXXIII.

PLAUTE. Ne raille pas ſi bien que Terence. Il eſt mis pourtant au deſſus de ce dernier, par la vivacité de l'action, par le nœud des intrigues, & par la nouveauté & la varieté des incidens. Son ſtile, dit-on, eſt plus riche, tout inégal qu'il eſt: & ſes plaiſanteries contentent beaucoup plus l'eſprit. Cependant il y a autant de difference entre les railleries de Terence & celles de Plaute, qu'il y en a entre la converſation agreable d'un homme de Cour, & les plaiſanteries des lacquais & des artiſans. Terence eſt plus châtié dans ſa compoſition, & plus ſage dans la conduite de ſes ſujets. Il n'y a rien qui ne puiſſe trouver place dans le commerce du monde: les deux Amans de l'eunuque, les deux Paraſites, & les deux vieillards des Adelphes valent mieux que toutes les ridicules groteſques de Plaute.

M. Gueret dans ſon Livre *de la Guerre des Auteurs*, en faiſant l'éloge de Terence, remarque que M. le Cardinal de la Va-

lette estimoit tant ce Poëte, qu'il portoit ses Comedies dans sa poche pendant les campagnes qu'il faisoit. Aussi Madame Dacier dit qu'une seule Scene amuse agreablement tout un jour, & qu'à chaque vers on trouve des choses qui enchantent.

Horace traite Plaute de méchant bouffon : il étoit pourtant l'Aristophane des Romains. Ciceron *ad Atticum, l. 7. Ep. 3.* prend les Comedies de Terence pour modéle du discours ; mais il avouë aussi que l'on trouve dans Plaute quelquefois de bons mots *passim refertur urbanis dictis.*

Madame Dacier dans sa traduction de *l'Heureux naufrage* de Plaute, ne lui fait point du tout de grace sur ses méchans endroits. Aussi noublie-t-elle pas les beaux.

ARTICLE LXXIV.

PLINE. Son Histoire est un tres-bon Livre. La posterité lui doit beaucoup d'avoir conservé par ses travaux tout ce qu'il y a rassemblé.

Le P. Rapin dans ses Réflexions sur la Phisique dit que c'est l'Historien universel de la nature ; qui a dit son sentiment sur tout, & qui l'a bien dit.

Patin, Lett. 6. du Tome 1. de la derniere „ Edition, dit que l'Histoire de Pline est

un des plus beaux Livres du monde ; « c'eſt pourquoi il a été nommé *la Biblio-* « *theque des pauvres.* «

M. de Saumaiſe n'en parle pas ſi bien : car dans ſes Obſervations il l'accuſe d'avoir été trop crédule, d'avoir pillé *Dioſcoride* ſans le nommer & ſans le bien entendre, non plus que beaucoup d'autres : Et d'avoir rempli ſon Hiſtoire de fautes groſſieres, pour avoir ignoré que les mêmes mots ſignifioient des choſes fort differentes. Cependant il ne laiſſe pas de l'eſtimer, parce-que dans un Ouvrage ſi divers, s'il y a grand nombre de fautes, on y trouve encore une plus grande quantité de remarques veritables & utiles.

M. Cottard l'apelle le plus crédule & le plus menteur des Anciens.

Le P. Rapin lui-même qui a fait ſon éloge, demeure d'accord que ſon entrepriſe eſt trop vaſte pour être extrémement exacte ; mais il revient toûjours à dire que ſon Hiſtoire eſt un des plus beaux Ouvrages de l'antiquité.

M. Coëfeteau dans ſon Hiſtoire Romaine liv. 7. l'apelle le grand Genie de la nature. Il ajoûte que la curioſité qu'il eut de voir l'embraſement du Veſuve lui coûta la vie.

M. de Tillemont dans le 2. Tome de

ſon Hiſt. des Empereurs &c. qui raconte les circonſtances de cette mort, dit que pour examiner toutes les particularités de ce Phenomene, il s'approcha de ſi près de cette montagne que la cendre & les pierres tomboient dans le vaiſſeau dans lequel il étoit : que cela ne l'empêcha pourtant pas d'aller juſqu'à Stabia, entre *Pompeïos* & *Sorrento*, où il paſſa la nuit ; mais qu'un effroyable tremblement de terre, joint à une quantité de cendre & de pierres qui tomboient, le contraignirent d'en ſortir pour gagner la mer, de peur d'en être accablé. Qu'il demeura cependant ſur le rivage juſques au jour qu'une odeur de ſoufre qui ſe répandit par tout, ayant fait juger que le feu étoit proche, l'obligea de fuir tout-à-fait ; mais quoique ſoûtenu par deux valets, il tomba bientôt étouffé, à ce qu'on crût, par l'épaiſſeur de l'air, à laquelle il ne pût réſiſter comme les autres, parce-qu'il avoit la poitrine foible & étroite. Et qu'enfin trois jours après on trouva ſon corps ſans bleſſures : Cette derniere circonſtance fait voir la fauſſeté de ce qu'on lit dans ſa vie attribuée à *Suetone* ; Que ne pouvant ſouffrir l'oppreſſion qu'il ſentoit, il ſe fit tuer par un de ſes valets.

Quoi-qu'il en ſoit, outre ce qui nous reſte de lui, il avoit fait, dit-on, une Hi-

ſtoire d'Allemagne, & une Hiſtoire Romaine, qui commençoit vers la fin des guerres civiles, & comprenoit une partie du Régne de Veſpaſien. L'une & l'autre ſont cités par Tacite; mais elles ne ſubſiſtent plus.

Pline le jeune ramarque dans une de ſes Epîtres, liv. 3. que Pline n'a jamais rien lû ſans faire des Notes, ayant accoûtumé de dire qu'il n'y avoit ſi méchant Livre dont on ne pût tirer quelque profit.

A propos du jeune Pline: ce fut lui, comme vous ſçavez, qui ayant été commis par Trajan pour s'informer dans la Bithynie de la vie des Chrétiens, leur rendit de ſi bons offices, qu'enſuite de ſon rapport la perſecution ceſſa, ou du moins elle diminua conſiderablement. M. Coëfeteau fait cette remarque vers la fin du 9. Livre de ſon Hiſtoire. Trajan à la verité ne fit aucun nouvel Edit contre la Religion Chrétienne; mais ſa réponſe à la Lettre de Pline, qui lui demandoit comment il vouloit qu'on en uſât avec les Chrétiens, ſuffiſoit pour exciter contr'eux les peuples & les Magiſtrats. Elle portoit qu'on n'en devoit faire aucune recherche; mais que ſi on les déferoit, & qu'on les accuſât en Juſtice, il les falloit punir, en ſorte neanmoins que ceux qui ſoûtiendroient n'être point Chré-

tiens, & qui sacrifieroient aux Dieux fussent traités comme innocens. Tertulien se plaint de la contradiction de cette ordonnance, en ce qu'en même temps que l'Empereur défend de rechercher les Chrétiens, parce-qu'ils sont innocens, il ordonne de les punir comme coupables. Mais je ne crois pas qu'il y ait là aucune contradiction; la défense de rechercher les Chrétiens les mettoit à couvert de la persecution du Magistrat, & de tous ceux qui avoient quelque déference pour les ordres de l'Empereur; mais en même temps si quelques particuliers les accusoient, il vouloit qu'on les punit, de peur que les peuples ne le blâmassent de tolerer des gens qu'ils regardoient comme impies: indulgence qui en certaines occasions auroit pû causer quelque révolte. Si vous voulez voir le rapport entier de Pline, & la réponse de Trajan, lisez les 97. & 98. Epitre du l. 10. du même Pline. Franciscus Balduinus, & Conradus Rittershusius, Jurisconsultes; & Joann. Gerard. Vossius ont fait des Commentaires sur ces deux Lettres.

Au reste c'étoit un homme d'honneur, desintereſſé, liberal, bon maître, bon ami; mais grand adorateur de la réputation & de la gloire, comme cela ne paroît que trop par ses Lettres. Il donna une Bi-

bliotheque à la ville de Come, avec un revenu pour l'entretenir, & pour nourrir les enfans pauvres de l'un & de l'autre sexe. Il porta les bourgeois de cette Ville à contribuer pour avoir des Professeurs, afin que les enfans n'étant plus contraints d'aller étudier ailleurs, & de s'éloigner de leur vûë, fussent élevés dans une plus grande chasteté ; & quoi-qu'il n'eut point d'enfans, il promit de contribuer seul pour un tiers, &c.

Quelques-uns ont attribué à Pline le Livre des Hommes illustres, que d'autres disent être de *Cornelius Nepos*. Vossius soûtient qu'il est d'*Aurelius Victor*.

ARTICLE LXXV.

PLUTARQUE. Il étoit Grec d'origine, habitué à Rome où l'Empereur Trajan lui fit donner de tres-bons Memoires sur lesquels il composa ce qu'il a laissé de l'Histoire Romaine. Il en a écrit peu de chose ; mais ce qu'il en a fait est bon. La traduction faite par Amiot de Plutarque est pleine de fautes, même de jugement. Et il s'y rencontre des bévûës insupportables.

L'Auteur de l'Exameron rustique attribué à M. le Vayer, remarque qu'un mot

Grec équivoque eſt cauſe qu'Amiot a traduit le *Phœnix* pour la *Palme*, en diſant que *quelques gens vivent de cervelle de Phœnix*, au lieu qu'il doit y avoir *de moüelle de palmier*.

M. de la Guilleriere dans le 1. Tome de ſon Livre intitulé *Lacedemone ancienne & nouvelle*, remarque qu'Amiot dans la vie de *Pélopidas* a pris un ruiſſeau pour un pont. Le ruiſſeau de Babyce eſt une pure chimere, & n'a jamais été que dans l'imagination d'Amiot : c'étoit le pont même de Lacedemone, bâti ſur *Leürotas*, qui s'appelloit *Babyca* ; ce mot en langue Dorique ſignifie un pont.

M. de Meziriac ou Mezeriac, dans un Diſcours qu'il a fait ſur la Traduction, après y avoir loüé l'eſprit ; le travail & le ſtile d'Amiot, prétend montrer que cet excelent homme a fait des fautes groſſie-
„ res juſqu'au nombre de deux mille. Ce
„ Diſcours, dit M. Colomiés, n'a pas été
„ imprimé ; mais par les Commentaires de
„ de M. de Meziriac ſur les Epîtres d'O-
„ vide, l'on voit bien qu'il n'accuſe pas
„ Amiot ſans fondement. On a même accuſé Amiot de n'avoir pas ſeul travaillé à cette Traduction, mais qu'un homme qu'il prit à ſon ſervice lui aida à la faire.

Brantome au 4. Livre de ſes Memoires,

en parle en ces termes. *M. Amiot étoit un grand & ſçavant perſonnage en Grec & en Latin, témoin les belles & éloquentes Traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucun pourtant ſes envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faites, mais un certain grand perſonnage & fort ſçavant en Grec, qui ſe trouva par bon cas pour lui priſonnier dans la Conciergerie du Palais de Paris, & en neceſſité; il le ſçût là, le retira & le prit à ſon ſervice, & eux deux en cachette firent ces Livres, & puis lui les mit en lumiere en ſon nom; mais c'eſt une pure menterie*, diſoit-on, *que les envieux lui ont prêté; car c'eſt un ſeul qui les a faits: & qui l'a connu, ſondé ſon ſçavoir, & diſcouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du ſien.*

L'Ancelot du Voëſin Seigneur de la Popeliniere, dans ſon Idée de l'Hiſtoire accomplie, dit qu'Adrian Turnebe ſon Précepteur ſçavant dans la Langue Grecque, envoyoit de temps en temps à Amiot les paſſages difficiles de Plutarque tout tournés. Voici comme il parle. *M. Jacques Amiot eſt renommé en la connoiſſance de la Langue Grecque pour ſes loüables Verſions des Oeuvres de Plutarque de Grec en François. Encore qu'il n'y aye du tout ſatisfait à l'obligation qu'entr'autres Turnebus y*

avoit acquise, lui envoyant les passages tous entiers tournés en François, desquels il doutoit.

Quoi-qu'il en soit, sa Traduction est la meilleure que nous ayons de Plutarque.

Celle que M. l'Abbé Talleman a fait des vies, est fort belle, mais elle n'est pas bonne. Puget de la Serre y avoit travaillé avant lui, mais ce n'est rien qui vaille.

Au reste c'est M. Simon Goulard Ministre de Geneve, qui a fait les Argumens & les Notes qui sont ajoûtées aux Oeuvres de Plutarque de la Traduction d'Amiot, je le sçai de Deodati qui avoit été contemporain de Goulard.

ARTICLE LXXVI.

QUESTION SABATHINE.

On dit ordinairement d'une matiere traitée superficiellement, qu'elle sent le soir du Samedy, pour dire, ou qu'on y a travaillé négligemment ou à la hâte, & que pour l'achever dans la semaine on n'y a pas donné le temps qu'elle exigeoit. Mais il n'en est pas de même de ce qu'on apelle Question Sabathine. *Illa est*, disent les Jurisconsultes, *quæ die Sabathi tractanda est, hoc est, religiosè & circumspectè, cùm in utramque partem aliquid dici possit.*

ARTICLE LXXVII.

RAVANELLE. Ministre en Languedoc, ayant achevé son *Thesaurus Scripturæ Canonicæ*, alla à Geneve pour le faire imprimer ; mais quelque approbation qu'on lui eût donnée, les Imprimeurs refuserent de l'entreprendre, parce qu'alors *Clavis Theologiæ Flaccii Illirici*, étoit en vogue, & ils ne l'entreprirent quelques instances qu'on leur en fit, qu'après que les Professeurs & les Ministres de cette Ville se furent rendus caution par écrit du débit de l'impression. *Flaccius Illiricus & Ravanellus sunt in eodem genere* ; mais ce dernier est plus methodique : cependant, si l'on en faisoit jamais une seconde Edition, il seroit bon de remarquer que Ravanelle se contente de mettre seulement en Latin, les mots dont il donne les differentes significations, suivant les differens endroits de l'Ecriture où ils sont employés, au lieu qu'il seroit mieux de mettre aussi les mots Hebreux, s'ils sont du vieux Testament, & les mots Grecs s'ils sont du Nouveau, & de les traduire ensuite en Latin à cause des Concordances Latines qui sont communes. Les mots originaux seroient de grande utilité dans ce

Livre pour les Sçavans, & la Traduction le rendroit utile à ceux qui n'entendent point les Langues Originales.

ARTICLE LXXVIII.

RELIGION. Vous avez vû sans doute un Livre qui a pour titre: *La Religion des Hollandois*, mais vous n'en connoissez peut-être pas l'Auteur. M. Brayer, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Verdun, me dit un jour que c'étoit le P. Maimbourg qui l'avoit fait, & que M. de la Fontaine Resident pour le Roi à la Haye, lui en avoit fourni les Memoires. Mais on s'est trompé; car M. de Stoppa Colonel Suisse passant un jour par la Ville de Mets, & m'étant venu voir, me dit que c'étoit lui-même qui étoit l'Auteur de ce Livre.

On a prétendu que les Medecins du siecle passé n'avoient pas beaucoup de Religion; parce-que de tous les Huguenots qui furent massacrés le jour de la saint Barthelemy, on n'y remarqua aucun Medecin; cette remarque n'est pas concluante pour ce siecle-ci, car on y a vû des Medecins Confesseurs.

ARTICLE LXXIX.

SAVONAROLLE. (Jerôme) Ce Religieux Jacobin commença à se faire connoître à Florence vers l'an 1494. Philippes de Commines dans le 8. Liv. ch. 2. de ses Memoires, dit qu'il passoit dans l'esprit du peuple pour un homme de sainte vie, & en parle comme d'un Prophete. Son portrait est au devant de ses Epîtres, & au dessous, il est nommé le Prédicateur Apostolique. Sa réputation étoit si grande, qu'il se rendit aussi puissant dans cette République, si jalouse de sa liberté, que s'il en eût été le Souverain.

Il s'étoit rendu celébre par la conversion de Pic de la Mirande, que l'on apelloit le *Phœnix* des beaux Esprits, & qui à l'âge de 23. ans avoit soûtenu en 23. Langues 900. Propositions sur toutes sortes de sciences.

Naudé dans son Apologie pour les Grands hommes soubçonnés de Magie, le fait passer pour un habile politique.

M. de Marolles dans son Histoire de France sur la vie de Charles VIII. en parle avantageusement ; mais il ajoûte que quoiqu'il fut fort cheri des Florentins pour son éloquence & son sçavoir, il finit pourtant

miſerablement ſa vie par le ſupplice du feu, auquel il fut condamné pour avoir fait des Sermons ſeditieux. Voici comment la choſe ſe paſſa. La jalouſie ordinaire entre gens d'un même caractere lui attira ſur les bras les Cordeliers qui donnerent un coup mortel à ſa réputation. Ils produiſirent trois de leurs Religieux qui s'offrirent d'entrer dans un grand feu, à condition que trois Jacobins feroient la même choſe, parce-que ſi les flâmes reſpectoient les Cordeliers & conſumoient les Jacobins, Savonarolle ſeroit arrêté comme un ſeditieux. Le peuple charmé d'un ſpectacle extraordinaire, prépara le feu. Trois Cordeliers s'avancerent d'un pas intrépide pour une épreuve ſi hazardeuſe. Savonarolle redoutant le ſuccès, molit avec ſes Confreres: ainſi ſes adverſaires triomphant de leur témerité, le firent arrêter, & il fut pendu & brûlé deux mois après. Pluſieurs l'ont regardé comme un impie. D'autres ont tenu ſa condamnation injuſte.

Il a écrit ſur toute la Philoſophie, même ſur toutes les ſciences. Il a fait quelques Commentaires ſur les Pſeaumes. Il mit en doute la puiſſance du Pape par les furieuſes invectives qu'il publia contre Alexandre VI. ſoûtenant ouvertement la neceſſité d'un Concile general, pour réformer les

mœurs du Clergé. Il eut de l'horreur pour l'Astrologie, parce-qu'elle marqua le cours de sa vie & de ses passions ; & il arma contre les Astrologues Jean Pic de la Mirande.

En parlant de la Religion Chrétienne, *in Triumpho Crucis*, il disoit : Si nôtre « Religion n'est pas vraye, le Chrétien est « une des choses des plus monstreuses de « la nature : Il est également fou & sage ; « fou par sa creance, sage par ses mœurs ; « l'erreur est dans son entendement, & la « droiture dans son cœur. Sa volonté est « dans l'ordre, & sa raison est dans l'égarement. Son esprit est déreglé, quoi-que « l'innocence & la probité en soient la re- « gle : ce n'est enfin qu'un mêlange de ve- « rité & de mensonge, &c. Il fait à peu « près de pareilles réflexions au sujet de la Divinité de JESUS-CHRIST. Si vous souhaitez les voir, lisez le Traité du Pere Rapin *de l'usage de la Philosophie*, il les y rapporte.

Voëtius Tome 2. de ses Disputes, rapporte les noms de ceux qui ont écrit pour ou contre Savonarolle. Jean & François Pic de la Mirande dans le Liv. 1. *de studio Div. & Human. Philosoph.* parlent de tous ses Ouvrages, & de son stile avec éloge, & lui ont même dédié les trois Livres

qu'ils ont faits *de Morte Christi propriâ cogitandâ*, qui est un excelent Ouvrage.

Touchant ce Savonarolle, voyez Sixte de Sienne Livre 4. & 6. de sa Bibliothéque, &c.

ARTICLE LXXX.

SPANHEIM (M. DE) le pere, a été Professeur à Geneve & à Leyde. Il quitta cette premiere Ville où il étoit beaucoup chéri, lors-que M. Morus y arriva.

Il a laissé d'assez bons Ouvrages, & entr'autres son *Dubia Evangelica*, sur les cinq premiers chap. de saint Mathieu, qu'il qu'il auroit continué, sans les disputes qu'il eut contre Amyraud, qui l'engagerent à écrire les 3. Volumes qu'il a donnés contre la Grace universelle, servant de réponse au gros Volume qu'Amiraud avoit fait contre ses Theses. La Harangue qui a paru in quarto sous le titre *Geneva restituta*, est de lui. Il avoit fait un Commentaire sur les 3. premiers ch. de l'Apocalipse qui n'a point encore été imprimé. Il est Auteur du Mercure Suisse, & du Soldat Suedois. Ce dernier Ouvrage est si poli, que Balzac n'a pas trouvé mauvais qu'on le lui ait attribué. Au reste, M. de Spanheim disoit

ſoit les choſes agréablement, & faiſoit quelquefois des alluſions fort jolies aux mots dont il ſe ſervoit, parlant, par exemple, de Socin qui avoit nom Fauſtus, il diſoit *In Fauſtus ille Socinus*. Et en parlant de Maldonat, il diſoit *Maldonatus ille, male donatus, &c.*

ARTICLE LXXXI.

SUEUR (M. LE) Miniſtre à la Ferté au Col, a fait une Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire. On ne peut comprendre comment il y ait pû travailler, n'ayant qu'une petite tablette de Livres.

M. Claude dans la 19. Lettre du 5. Tome de ſes Oeuvres Poſthumes, la préferoit à celles des Centuriateurs de Magdebourg, de Baronius, d'Euſebe, de Socrate, de Sozomene, de Theodoret, &c. Il dit pourtant qu'elle peche en une choſe, qui eſt que d'ordinaire elle rapporte les faits ſans citer les Auteurs dont elle les tire.

A propos de cela, il y a long-tems qu'on ſe plaint de cette maniere d'écrire: mais je ne ſçai ſi ce ne ſont point de ces plaintes qui ne font aucune impreſſion ſur l'eſprit des Auteurs, & ſi jamais l'on pourra les obliger à écrire d'une autre maniere; car les

ſentimens ſont extrémement partagés là-deſſus: les uns croyent qu'il n'eſt nullement neceſſaire de citer, & que le Lecteur ſe doit fier au choix & à la ſincerité de l'Hiſtorien, ſans lui demander de qui il a apris les faits qu'il rapporte, & donnent pour exemple les anciens Ecrivains Grecs qui ne citent preſque jamais: les autres prétendent au contraire qu'il faut citer partout & que les anciens ont eu tort de ne le pas faire. Un Sçavant, *l'Auteur du Parrhaſiana*, dit que l'on n'évite de citer, qu'afin « que perſonne ne puiſſe examiner l'Hiſtoire que l'on raconte, en comparant « la narration avec celle des Hiſtoriens « qui ont écrit auparavant. Car le moyen, « continuë-t-il, d'examiner ce que « l'on avance, ſi l'on ne cite perſonne en particulier, à moins que d'avoir tous les Hiſtoriens dont on s'eſt « ſervi, & de les avoir bien lûs & bien « mis dans ſa memoire? Peu de gens en « ſont capables, & moins encore ont tous « les Livres qu'il faudroit avoir. Sans « cela, ajoûte-t-il, on peut toûjours « craindre de ſe tromper, parce-qu'il ſe « peut faire que l'Auteur que l'on lit ait « ſuivi quelque Hiſtorien, que ceux qui « ont intéreſt à examiner l'Hiſtoire, n'ont « pas.

On pourroit de ce raisonnement tirer cette consequence contre M. le Sueur ; sçavoir, qu'il n'en a usé de la sorte dans son Histoire, qu'afin d'inventer impunément ce qu'il vouloit. Quoi-qu'il en soit, il est toûjours fâcheux qu'elle ne soit pas achevée ; car quelque interest de parti qui y régne, je croi que les Sçavans qui pouvoient entreprendre la continuation, auront bien la mine de demeurer en repos, dans la crainte que la fin ne répondit point au commencement.

ARTICLE LXXXII.

SUZE. (Madame de la) Etoit fille du Maréchal de Châtillon. Elle a fait diverses Poësies, & quelques Ouvrages de Galanterie. Elle parroissoit fort serieuse dans le grand monde ; mais quand elle étoit avec ses amis, elle étoit si gaye, qu'elle avoit quelque-fois des transports qui la portoient loin. Elle engagea un jour M. Bruguier alors Ministre à Lumigny, de travailler avec elle à mettre l'Oraison Dominicale en vers Burlesques, ce qui pensa faire déposer ce Ministre.

Elle disoit qu'elle ne pouvoit se persuader que l'amour fut un mal. Voici des

Vers que Monſieur de Fieubet a faits pour elle.

Quæ Dea ſublimi rapitur per inania curru
An Juno, an Pallas, num Venus ipſa venit?
Si genus inſpicias Juno, ſi ſcripta, Minerva,
Si ſpectes oculos mater amoris erit.

ARTICLE LXXXIII.

TERTULLIEN, vivoit au commencement du troiſiéme ſiecle. Son ſtile eſt auſtere, il n'a ni ſang, ni couleur, ni beauté, ni ornement. On a dit qu'il parloit fer & pierre, & que l'auſterité de ſa vie avoit paſſé juſques dans ſa diction. En effet, combien de mouvemens irréguliers dans ſes hyperboles & dans ſes figures? combien de raiſons pompeuſes & magnifiques, qui ne prouvent que par leur éclat ſenſible, & qui ne perſuadent qu'en étourdiſant l'eſprit? Ses expreſſions ſont étranges: par exemple, il dit au chap. 17. du Livre des Spectacles, que le Theatre eſt le conſiſtoire de l'impudicité, que les femmes de mauvaiſe vie, les courtiſannes ſont les hôtes de la luxure publique.

Il y a une conteſtation entre les ſçavans,

pour ſçavoir ſi Tertullien étoit Juriſconſulte ou Theologien ; & ſi celui qui a fait tant de doctes Ecrits de Religion, eſt le même qui a donné ſon nom au Senatusconſulte, qui eſt dans le corps du droit Civil.

M. Godeau qui dans le 2. Livre de ſon Hiſtoire parle de l'origine de Tertullien, & de ſes études n'en dit rien, ſinon qu'en peu de temps il fit un progrès dans les ſciences qui étonna tout le monde ; mais il ne dit point à laquelle il ſe dévoüa.

M. Loyſel dans ſes Opuſcules, répondant à quelques Lettres de Paſquier, & traitant de la grandeur & de l'autorité des Juriſconſultes Romains, & de la partie du droit Civil, qu'on apele *Reſponſa Prudentum*, examine ſi Tertullien le Theologien eſt le même que le Juriſconſulte, & dit qu'il ne le peut croire par les raiſons qu'il allegue.

M. de la Motte qui a fait la vie de Tertullien le Theologien, dit bien qu'il ſemble qu'il ſe ſoit particulierement apliqué à l'étude de la Juriſprudence ; mais qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait été ni Juriſconſulte ni Avocat.

Euſebe dans ſon Hiſtoire, Liv. 2. chap. 2. dit bien que Tertullien étoit un homme fort ſçavant dans la Juriſprudence Romai-

ne, mais il ne dit point qu'il en fait profession.

M. le Sueur dans son Histoire de l'Eglise, qui fait l'éloge de Tertullien, se contente de dire qu'il étoit sçavant *ès Loix Civiles*, sans marquer s'il a fait profession du Droit.

Cujas dans ses Observations, croit que Tertullien le Jurisconsulte & Tertullien le Theologien est le même. Ottius dans son examen des Annales de Baronius, sur l'année 219. en faisant l'éloge de Tertullien, est du même sentiment que Cujas aussi bien que Hoornbek, qui dans le Tome 3. de sa Theologie Pratique, Livre 1. chap. 1. Sect. 4. dit que plusieurs autres sont du même avis, & particulierement *Jacobus Pamelius in vitâ, vel potiùs Historiâ Tertulliani. Renatus Laurentius* de la Barre *in vitâ Tertulliani*, le croit de même.

Monsieur Ménage dans le chap. 2. du Livre qui a pour titre *Amalitates Juris Civilis*, décide fort bien la question. Voyez-le.

Quelques sçavans estiment que ce qui a donné lieu à cette difficulté, c'est que plusieurs personnages illustres de l'Antiquité s'étant faits Chrétiens, quitterent la Jurisprudence pour s'apliquer à la Theologie. Tels furent saint Cyprien, saint Ambroise,

ſaint Auguſtin, ſaint Athanaſe, Arnobe, & pluſieurs autres ; & que Tertullien a été de cē nombre.

La plûpart des Peres ont eſtimé Tertullien avant ſa chûte, en ont parlé par rapport à ce temps-là, avec éloge, & ont crû qu'il falloit regarder d'une maniere differente ce qu'il a écrit pour l'Egliſe étant Catholique, & ce qu'il a écrit en étant ſeparé.

Saint Cyprien le regardoit comme ſon Maître, ſaint Hilaire a crû au contraire que les Ouvrages qu'il a compoſés, étant encore dans l'Égliſe, devoient être regardés comme déchûs, pour ainſi dire, avec lui ; ayant perdu par la chûte le merite que ſa pieté précedente leur avoit acquis.

Saint Jerôme répondant à Helvidius, dit, parlant de Tertullien, *je n'en dis rien davantage, ſinon qu'il n'a pas été homme de l'Egliſe.*

M. le Sueur ſur l'an 206. de ſon Hiſtoire, & M. du Pin dans le Tome 1. de ſa Bibliothéque Eccleſiaſtique, font le Catalogue des Ouvrages de Tertullien, & diſtinguent ceux qu'il a faits étant Catholique, d'avec ceux qu'il a compoſés après s'être engagé dans l'hereſie de Montanus, & des occaſions qui y ont donné lieu.

Il y a une infinité d'Auteurs qui ont parlé de Tertullien, & d'une maniere

bien différente. Voyez outre ceux qu'on a déja cité ci-dessus, Casaubon dans ses Exercitations sur Baronius. Alix dans sa Dissertation sur cet Ancien. Natalis Alexander dans le 2. Tome de son Histoire. Chemnice dans son *Oraison des Peres*, mise à la tête de ses Livres communs. Erasme dans ses Epîtres. M. de Spanheim le fils dans une Dissertation imprimée en 1679. parle de la crédulité de Tertullien. Lindanus en a fait l'éloge, & vous le pouvez voir dans ce que Scherzer a écrit contre Bellarmin. Gerhardus Tome 2. de ses Confessions, marque ceux des Latins qui ont été contraires à Tertullien. Hoornbek, chap. 1. du 3. Tome de sa Theologie Pratique, parle de ceux qui ont fait la vie de cet Ancien, ou qui ont écrit de ses Oeuvres en general & en particulier, & n'oublie pas *Beatus Rhenanus*, que M. Pontier Prêtre dans son Livre intitulé *le Cabinet ou la Bibliothéque des Grands*, apelle en François le *bienheureux Rhenanus*. A propos de cela, je vous avouë que je fus surpris de remarquer une si grosse ignorance dans un homme de ce caractere. Si vous voulez en être convaincu, voyez la premiere partie de ce Livre à l'article de l'Archevêque de Treves, où il y a ces mots *le Bienheureux Rhenanus assure*, *Lib.* 3.

de

de rebus Germanicis, que l'Eglise de Mayence & celle de Cologne ont relevé autrefois de celle de Treves. Cela n'est guére pardonnable à un Prêtre. Il est vrai qu'il n'est pas le premier qui ait tombé dans ces sortes de bévûës. Le Cardinal de Richelieu prit autrefois *Terentianus Maurus*, pour *le Maure de Terence*, & le traduisit ainsi dans sa Réponse aux Ministres de Charenton.

Pour revenir à Tertullien, Justinien Jesuite parlant d'un passage qu'il explique dans son Commentaire sur le v. 17. ch. 5. de la 2. aux Cor. dit que *cela est plus subtilement contre les heretiques que selon le sens de saint Paul.* Estius le reprend dans son Commentaire sur le chap. 4. de la même Epître. Le P. Mallebranche employe tout le chap. 3. du 2. Liv. de la Recherche de la verité, à censurer Tertullien: il prétend qu'on ne doit pas douter qu'il n'ait été un vrai visionnaire. Il ne peut souffrir entr'autre chose son petit Livre *de Pallio.* Apparemment que Saumaise ne l'a pas trouvé si méchant, puis qu'il l'a enrichi de ses Notes. La meilleure Piece, à mon avis, de Tertullien c'est son Apologetique.

ARTICLE LXXXIV.

THEODORET a vécu dans le cinquiéme siecle. M. Godeau dans son Hist. de l'Eglise sur les années 431. & 499. fait celle de cet Ancien, & en parle avec éloge. Il suivit d'abord le parti de Nestorius, & écrivit pour lui contre les anathemes du Concile d'Alexandrie; mais enfin il rompit avec lui. Il parle dans plusieurs de ses Epîtres de la mort de cet Heresiarque comme de celle d'un impie. Le même M. Godeau lui attribuë comme beaucoup d'autres l'Histoire Monastique des plus fameux Anachoretes de son temps. D'autres, comme Krakantorp & Cotus, prétendent qu'elle n'est pas de lui.

M. le Sueur dans son Hist. sur les années 436. & 452. parle de lui & de ses Ouvrages d'une maniere avantageuse. Il remarque entr'autre chose qu'il fut nommé *Theodoret*, c'est à dire *donné de Dieu*, parce-qu'il fut donné à ses parens comme par miracle. Il lui attribuë aussi l'Histoire des Anachoretes; mais il avertit qu'elle contient des choses qui sentent la fable. Cela est directement contraire à ce que M. Godeau dit, que Theodoret parle dans cette Histoire de plusieurs choses, comme en

ayant été témoin oculaire, & qu'il avoit l'esprit trop solide pour recevoir des contes fabuleux, & les donner à la posterité pour des choses veritables.

M. Godeau parlant des Ouvrages de Theodoret lui attribuë les douze Discours de la Cure des passions Grecques. Mais M. le Sueur n'en parle point, & je crois qu'il a raison. Gerhard. *loc. com. tom.* 8. & Cocus *in Censurâ*, sont de même sentiment, *Theodoretum non esse Authorem libri Evangelicæ veritatis ex Græcorum & Gentium cognitione, ait Chemnitius, in Examin. Concil. Trid. part.* 3. Voyez touchant Theodoret Baronius Annal. sur l'an 60. n. 20. & les Centuriateurs de Magdebourg : ces derniers l'apellent *le Disciple, le Sectateur & l'Imitateur de saint Chrysostome.*

Article LXXXV.

XENOPHON. On remarque dans Aulu-Gelle, l. 14. cap. 3. *Noctium Atticarum*, que cet Ancien ayant conçû de la jalousie des deux premiers Livres de la République de Platon, il écrivit son Institution de Cyrus, qui est un chefd'œuvre parfait, pour s'opposer à l'idée de République que Platon vouloit former, & pour montrer que le gouvernement Monarchique

avoit quelque chose de plus grand & de plus parfait que celui que Platon proposoit.

Ciceron dans une Epître qu'il adresse à son frere, remarque que cette Institution de Cyrus n'est nullement l'Histoire de ce Prince, mais seulement un plan & des avis qu'il faudroit suivre dans l'éducation d'un Prince, & dans l'administration des affaires publiques. En effet un Auteur moderne observe que Hermogenes, dans ces Caracteres fait passer pour une fable l'avanture d'Abradate & de Panthée, qui fait un des plus grands ornemens de cet Ouvrage. M. d'Ablancourt qui l'a traduit, a mis à la tête une Preface si excelente, que Balzac ne fait point de difficulté d'en faire une éloge magnifique dans sa 5. Dissertation critique, & de dire que *s'il se pouvoit faire que M. d'Ablancourt eut vécu du temps du jeune Cyrus, & que Xenophon vécut aujourd'hui, les Préfaces de M. d'Ablancourt meriteroient d'être traduites par Xenophon.*

FIN.

TABLE

DES ARTICLES
contenus dans cet Ouvrage.

ABELARD.	Article I.	page 1
Abraham.	II.	4
Academie.	III.	8
Aconce.	IV.	11
Adam.	V.	14
Advocat.	VI.	19
Agobard. (Saint.)	VII.	25
Agrippa. (Corneille)	VIII.	31
Alcoran.	IX.	36
Alcuin.	X.	47
Ambroise. (Saint)	XI.	49
Amour. (Guillaume de S.)	XII.	53
Amyraud.	XIII.	61
Anastase (le Bibliothecaire.)	Article XIV.	67
Anglois.	XV.	73
Antoninus (B.)	XVI.	79
Apocalypse.	XVII.	80
Aquin. (S. Thomas d')	XVIII.	92
Aretin.	XIX.	95

TABLE

Ariſtote.	Article XX.	p. 99
Arriaga.	XXI.	111
Athanaſe. (Saint)	XXII.	112
Auguſtin. (Saint)	XXIII.	126
Baronius.	XXIV.	141
Bede. (le Venerable)	XXV.	169
Bellarmin.	XXVI.	187
Beze. (Theodore de)	XXVII.	205
Blondel. (David)	XXVIII.	228
Bodin.	XXIX.	230
Cajetan. (le Cardinal)	XXX.	232
Calvin.	XXXI.	243
Cardan.	XXXII.	253
Caſaubon.	XXXIII.	267
Cene.	XXXIV.	275
Charle-magne.	XXXV.	276
Ciceron.	*bis* XXXV.	285
Coligny. (Amiral de)	XXXVI.	292
Concile de Trente.	XXXVII.	293
Concordat.	XXXVIII.	325
Cyran. (Abbé de S.)	XXXIX.	342
Denis (d'Halicarnaſſe.)	XL.	346
Deodati. (Jean)	XLI.	347
Dupleix.	XLII.	350
Du Pleſſy-Mornay.	XLIII.	351
Duræus. (Jean)	XLIV.	352
Eraſme.	XLV.	353
Evangile [de Saint Matthieu.]	Article XLVI.	364
Euſebe.	XLVII.	367

Frapaolo. [le P. Paul]
Article XLVIII. p. 372
Godeau. [M.] XLIX. 376
Hilaire. [Saint] L. 378
Hobbes. [Thomas] LI. 381
Homere. LII. 384
Hoornbeck. LIII. 390
Hosius. LIV. *ibid.*
Jerôme. [Saint] LV. 391
Josephe, [Juif.] LVI. 396
Kempis. [Thomas de] LVII. 398
Launoy. [M. de] LVIII. 402
Lombard. [Pierre] LIX. 403
Lucien. LX. 405
Lyranus. LXI. 407
Maldonat. LXII. 409
Marca [M. de] LXIII. 411
Metaphraste. LXIV. 413
Montagne. [Michel de] LXV. 414
Nicephore. LXVI. 417
Olivetan. [P. R.] LXVII. 418
Onuphrius [Panvinus.]
Article LXVIII. 420
Origene. LXIX. *ibid.*
Paræus. [David] LXX. 428
Philon, [Juif.] LXXI. 429
Philostrate. LXXII. 431
Plaute. LXXIII. 433
Pline. LXXIV. 434
Plutarque. LXXV. 439

TABLE.

Queſtion Sabathine.
Article LXXVI. p. 442
Ravanelle. LXXVII. 443
Religion. LXXVIII. 444
Savonarolle. [Jerome]
Article LXXIX. 445
Spanheim. [M. de] LXXX. 448
Sueur. [M. le] LXXXI. 449
Suze. [Madame de la]
Article LXXXII. 451
Tertullien. LXXXIII. 452
Theodoret. LXXXIV. 458
Xenophon. LXXXV. 459

Fin de la Table.

58590050

2e

1. la morlière
Case

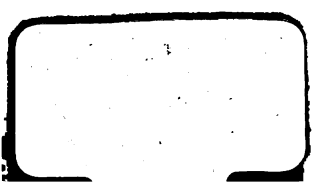

401